

RAPPORT D'ÉVALUATION

Domaine de formations Santé

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 28/07/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Bruno Van Overloop Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉ EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le domaine de formations *Santé* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Grade de licence Certificat de capacité d'orthoptiste
- Grade de licence Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Grade de licence Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Grade de licence Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
- Grade de licence Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- Grade de licence Diplôme d'État d'audioprothésiste
- Licence professionnelle Métiers de la promotion des produits de santé
- Licence professionnelle Métiers de la santé : nutrition, alimentation
- Grade de master Certificat de capacité d'orthophoniste
- Grade de master Diplôme d'État de sage-femme
- Grade de master Diplôme de formation approfondie en sciences médicales
- Grade de master Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
- Grade de master Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques
- Master Ingénierie de la santé
- Master Santé
- Master Sciences du médicament
- Master Sciences et numérique pour la santé

PRÉSENTATION

La présentation du bilan des formations de l'Université de Montpellier a été déclinée en deux domaines disciplinaires : *Droit-Économie-Gestion* (DEG) d'une part et *Sciences-Technologie-Santé* (STS), afin de prendre en compte au mieux les forces en présence et le contenu des formations dispensées au sein des huit Unités de formation et de recherche (UFR) (Faculté de Droit et science politique, Faculté de Médecine de Montpellier et Nîmes, Faculté de Pharmacie et des sciences biologiques, Faculté des Sciences, Faculté d'Odontologie, UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), Faculté d'Éducation, Faculté d'Économie), des six Instituts (Institut universitaire de technologie (IUT) Montpellier-Sète, IUT de Nîmes, IUT de Béziers, Institut d'administration des entreprises (IAE) Montpellier, Institut Montpellier management (MOMA), Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)) et de l'École Polytech Montpellier.

Le domaine de formation *Santé* de l'Université de Montpellier, comprend huit formations médicales (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie), trois formations paramédicales (Orthophonie, Orthoptie Audioprothèse), deux licences professionnelles (LP) et quatre masters :

- les *Diplômes de formation générale* (DFG) et *approfondie* (DFA) en sciences médicales
- les *Diplômes de formation générale* (DFG) et *approfondie* (DFA) en sciences pharmaceutiques
- les *Diplômes de formation générale* (DFG) et *approfondie* (DFA) en sciences odontologiques
- le *Diplôme de formation générale* (DFG) en sciences maïeutiques et le *Diplôme d'État de sage-femme* (correspondant au DFA en sciences maïeutiques)
- le *Certificat de capacité d'orthophoniste*
- Le *Certificat de capacité d'orthoptiste*
- le *Diplôme d'État d'audioprothésiste*
- la licence professionnelle *Métiers de la santé : nutrition et alimentation*
- la licence Professionnelle *Métiers de la promotion des produits de santé*
- le master *Ingénierie de la santé*
- le master *Sciences du médicament*
- le master *Santé*
- le master *Sciences et numérique pour la santé*

Les établissements associés à ce domaine de formation comprennent également les Centres hospitaliers universitaires (CHU) de Montpellier et Nîmes et l'Institut mines telecom d'Alès (IMT).

AVIS GLOBAL

La présentation du dossier sur le bilan de l'offre de formation par l'établissement ne se veut pas structurante, l'Université de Montpellier centrant son action et sa politique sur la réussite de la fusion. Dans ce contexte, les axes prioritaires mis en avant sont :

- un pilotage des formations intégrant une démarche d'amélioration constante (évaluation des enseignements, délivrance automatique du supplément au diplôme, élargissement de la démarche de certification qualité ISO 9001, généralisation des conseils de perfectionnement, volet formation du schéma directeur, mise en place d'indicateurs communs de performance, centre de soutien aux innovations pédagogiques).
- une lisibilité accrue de l'offre de formation avec incitation au développement de formations avec un niveau d'insertion professionnelle élevé, mise en place de passerelles et de réorientation, incitation à développer une offre de formation en anglais dans le cadre d'une stratégie d'ouverture à l'international.

- des dispositifs d'accompagnement adaptés aux étudiants pour favoriser l'aide à la réussite, le projet professionnel et la réorientation.

- le renforcement du rôle du service commun de la documentation dans les dispositifs d'aide à la réussite.

- le développement du numérique afin d'accompagner les transformations de la formation (*massive open online course* –MOOC-, *small private online course* –SPOC-, *Podcasts*, enseignements hybrides, Comité numérique pour la formation -CNUMF).

Les formations du domaine *Santé* s'inscrivent donc dans cette politique commune de formation de l'établissement avec des implications diverses et plus ou moins importantes. Au vu des données transmises dans les dossiers, les dispositifs d'accompagnement adaptés aux étudiants, la lisibilité accrue, la démarche de certification qualité et l'innovation pédagogique progressent clairement surtout dans les formations de santé. La création d'un centre de formation des apprentis (CFA) régional de l'enseignement supérieur a pour l'instant profité essentiellement à la formation d'audioprothésiste. Son utilité et sa pertinence pourraient être envisagées dans d'autres formations du domaine *Santé* notamment dans la filière industrielle des sciences pharmaceutiques, et renforcée dans les deux LP. De même, la contractualisation avec les entreprises (régionales, nationales et internationales/*start-up*) et l'augmentation des formations intra-entreprises ne profite pas encore suffisamment à la formation des sciences pharmaceutiques. Le numérique au service de la formation s'est surtout développé à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et dans les quatre masters.

Le potentiel d'affichage stratégique pour l'établissement de ces formations du domaine *Santé* se retrouve pour l'instant davantage au niveau socio-économique régional (par ailleurs remarquable), sous la forme de partenariats importants avec les acteurs privés (médecins, pharmaciens, industriels...) et institutionnels de la santé (CHU, Institut national de la santé et de la recherche médicale –INSERM-, organisme territoriaux, Les entreprises du médicament –LEEM-, Comité professionnel national de la visite médicale –CPNVM...). L'affichage international reste à développer en s'appuyant davantage sur un adossement recherche et ce malgré des échanges internationaux nombreux. Le comité note cependant une réelle avancée dans ce domaine pour les sciences médicales, pharmaceutiques, la formation d'audioprothésiste et les masters.

La pertinence et la cohérence propre de l'ensemble de ces formations du domaine *Santé* reste excellente et s'appuie sur une professionnalisation qui est leur ADN et leur raison d'être. Néanmoins la réforme importante de la PACES (première année commune aux études de santé) et du *numerus clausus* devra pousser surtout les formations de santé MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie) à demeurer vigilante. La cohérence des LP est moins évidente dans les dossiers présentés, alors que celle des masters est mieux structurée.

La coordination et la mutualisation à l'intérieur de l'ensemble de formations du domaine *Santé* est remarquable surtout au niveau de la Faculté de Médecine qui regroupe le *Diplôme d'État de docteur en médecine*, le *Diplôme d'État de sage-femme*, et les *Certificats de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste*. La même coordination se retrouve entre la Faculté de Pharmacie et le *Diplôme d'État d'audioprothésiste* au niveau du laboratoire d'audio prothèse, ainsi qu'entre les différents niveaux de masters. De même la réforme du recrutement et de la formation générale des étudiants du secteur santé devrait favoriser cette coordination surtout entre la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Cependant cette coordination importante devra s'élargir davantage aux professionnels paramédicaux et sans doute aux formations associées à la santé (LP et masters).

En conclusion le comité note que le domaine *Santé* de l'Université de Montpellier regroupe des formations diplômantes de bonne qualité qui n'ont pas toutes bénéficié avec la même efficience de la mise en place de cette politique commune de formation, suite à la fusion des deux Universités de Montpellier. Les formations médicales, para médicales et scientifiques du domaine *Santé* devraient, comme initié par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, tout en conservant et en développant leurs spécificités et leurs synergies, renforcer leur potentiel d'affichage et leur adossement à la recherche. L'environnement régional scientifique, clinique et industriel de premier plan devra contribuer à cet objectif. En ce qui concerne les LP, un certain nombre de points doivent être éclaircis surtout pour le parcours *Techniques culinaires adaptées à la santé* (TCAS) de la LP *Métiers de la santé : nutrition et alimentation*.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Dans la quasi-totalité des formations, les enseignements sont cohérents et pertinents par rapport aux objectifs professionnels annoncés. Trop peu d'informations sur les éventuelles poursuites d'études sont données dans les différents dossiers (spécialisation, insertion dans le domaine de la recherche...).

L'enseignement en médecine, en maïeutique et en odontologie se fait sur plusieurs sites (Montpellier et Nîmes). Certaines formations explicitent l'enjeu régional et politique de ces délocalisations (médecine, maïeutique), d'autres pas du tout (odontologie). L'organisation des enseignements en médecine sur le site de Montpellier et sur celui de Nîmes est la même. En ce qui concerne la formation de maïeutique, il existe une réelle volonté d'harmonisation, de mutualisation et de collaboration entre les deux sites.

L'ensemble des formations de santé médicales et paramédicales, du fait de leurs objectifs professionnels, sont essentiellement tournées vers le monde socio-économique local, régional, voire national avec des partenariats importants dans le cadre des stages (cabinets libéraux, officines, établissements hospitaliers) mais aussi des partenariats industriels. Un conventionnement privé est mentionné pour la LP *Métiers de la santé : nutrition et alimentation*. La mise en place d'un service sanitaire en médecine, odontologie et pharmacie est un atout supplémentaire.

La formation recherche est très lisible en sciences médicales avec pour les étudiants la possibilité de s'inscrire à quatre masters s'appuyant sur le Collège doctoral et l'École doctorale Sciences chimiques et biologiques pour la santé de l'Université de Montpellier. La filière recherche est également lisible dans la formation d'audioprothésiste avec une poursuite d'études au sein d'un master *Neuro-prothèses sensorielles et motrices*. Pour les autres formations, l'adossement à la recherche est soit récent (pharmacie) soit insuffisant (odontologie, maïeutique, orthoptie et orthophonie).

La mobilité internationale dans le cadre des échanges Erasmus est effective et bien encadrée dans seulement deux formations de santé (*DFA en sciences médicales* et *DFA en science odontologiques*), faible dans une formation paramédicale (*Certificat de capacité d'orthophoniste*) et normale pour les masters en santé. Pour les autres formations, cette mobilité est soit absente, soit non précisée.

La plupart des formations sont organisées en tronc commun (80 à 90% des enseignements) et en UE optionnelles librement choisies (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, et masters). Les UE libres proposées sont nombreuses et variées dans la plupart des formations ce qui offre aux étudiants la possibilité de construire un parcours personnalisé. Lors du *DFA en sciences pharmaceutiques* (DFASP) et du *DFA en sciences médicales* (DFASM), de véritables parcours personnalisés sont proposés aux étudiants en lien avec les stages hospitaliers suivis ou le futur projet d'orientation professionnelle.

Les formations (en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) offrent aux étudiants une spécialisation progressive entre le grade de licence et le grade de master. Ainsi les étudiants acquièrent au cours du grade de licence les compétences théoriques, gestuelles et psycho-affectives au moyen de systèmes de simulation divers (jeux de rôle, simulateurs basse ou haute-fidélité) qui leur permettront par la suite au cours du grade master de pouvoir prendre en charge les besoins en santé de patients qui leurs seront confiés. D'autres formations (en audioprothèse) auraient avantage à travailler sur l'individualisation du parcours proposé d'autant que des partenariats avec d'autres unités proches ont déjà été tissés.

L'enseignement se fait en présentiel ou par l'intermédiaire d'une plateforme numérique Moodle. Beaucoup de formations déclarent le dépôt de documents sur cette plateforme sans toutefois préciser si l'enseignement qui découle de l'utilisation de cette plateforme est vraiment interactif. Des formations ont mis en place des procédures d'adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières. C'est le cas en particulier des étudiants présentant un handicap lors du concours de la PACES et qui poursuivent des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou de maïeutique.

Les formations en santé étant professionnalisantes, les stages de mise en situation professionnelle occupent une large part du cursus (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). À l'exception des formations en odontologie, les dossiers donnent trop peu d'informations sur les modalités d'organisation et d'évaluation de ces stages (élaboration et contenu du carnet de stage, méthodes d'évaluation du stagiaire, évaluation des stages, supervision et accréditations des maîtres de stage). Seules les formations de maïeutique et d'orthoptie apportent des précisions sur l'accompagnement personnalisé des étudiants (portfolio, compétences et critères d'évaluation, *debriefing* de stage et entretiens pédagogiques dédiés). La LP *Métiers de la promotion des produits de santé* présente également un aspect professionnel construit, mais sans développer l'alternance.

La plupart des formations (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, masters) offrent à leurs étudiants la possibilité de s'initier ou de continuer dans la recherche. Il est même l'objectif commun aux filières (MMOP) d'offrir à leurs étudiants la possibilité de valider une première année de master (M1) Recherche au cours de leurs cursus de formation initiale. Cependant, aucune donnée chiffrée n'est présente dans les dossiers permettant d'évaluer le nombre d'étudiants bénéficiant de cette possibilité. De plus dans certaines filières (odontologie, orthophonie), l'initiation à la recherche se fait dans le cadre des UE optionnelles et on ne peut pas savoir si l'ensemble des étudiants a suivi au moins une UE libre Recherche au cours de leur cursus. À l'exception des masters adossés à une recherche publique et privée de haut niveau (trop peu d'information

est donnée dans les dossiers afin d'apprécier le lien des formations avec les activités de recherche du site), seule la formation en maïeutique aborde ce sujet.

Malgré la volonté affichée de développer les ressources numériques et la présence d'un centre de soutien aux innovations pédagogiques au sein de l'Université, l'utilisation des pédagogies innovantes est très variable selon les formations considérées. Les formations laissent peu de place aux méthodes de pédagogie innovantes telles que les classes inversées ou les MOOC (orthoptie, audioprothèse, orthophonie, médecine, pharmacie). Cependant, il est nécessaire de noter que des formations utilisent des techniques de simulation des gestes et/ou du raisonnement clinique avancées ainsi que des mises en situation professionnelle : c'est le cas de l'orthophonie, de l'odontologie (enseignement de la technique de conception et fabrication assistées par ordinateur -CFAO- et simulateurs haute-fidélité type Moog), de la médecine (simulateurs de gestes, jeux de rôle, examens cliniques objectifs et structurés -ECOS), de la pharmacie (mise en situation professionnelle) ou de la maïeutique (simulation procédurale ou haute-fidélité). Les masters sont dans ce domaine plus innovant notamment le master *Santé avec son parcours Expertise en gérontologie*.

Les formations en santé de l'Université de Montpellier sont très ouvertes à l'international. La plupart des formations (sauf en audioprothèse) offrent la possibilité à leurs étudiants de pratiquer une langue étrangère (anglais) mais la place de cette langue demeure encore trop faible même en master. Les échanges à l'international sont nombreux, avec dans certains cas, plus d'étudiants étrangers accueillis que d'étudiants sortants (odontologie, pharmacie). Pour les trois formations paramédicales, les possibilités de mobilité ou d'ouverture internationale ne sont pas évoquées.

La composition des équipes pédagogiques est globalement bien décrite et paraît diversifiée en associant enseignants mono-appartenant, bi-appartenant et professionnels. Les formations paramédicales font cependant exception puisqu'on note une sous-représentativité des professionnels paramédicaux dans ces formations avec notamment aucun professionnel de l'audioprothèse dans l'équipe pédagogique du *Diplôme d'État d'audioprothésiste*.

À l'exception de la PACES, des *DFG* et *DFA en sciences odontologiques* et *sciences pharmaceutiques*, et des masters l'évaluation des enseignements et/ou des stages par les étudiants est inexistante. Lorsqu'elle est réalisée, peu de dossiers présentent les résultats de ces évaluations d'une part, et, d'autre part ne précisent si des analyses et des mesures correctives ont été envisagées. Il faut néanmoins souligner la qualité du pilotage administratif du *DFG* et du *DFA en sciences pharmaceutiques* qui s'appuie sur un service de scolarité accrédité ISO 9001 et le pilotage du master *Ingénierie de la santé* qui est excellent.

Seuls le *DFG* et le *DFA en sciences odontologiques* décrivent l'organisation d'un comité de perfectionnement réglementaire. Le pilotage du reste des formations du domaine s'appuie sur des commissions pédagogiques dont les professionnels extérieurs non académiques sont souvent absents, sauf en licence professionnelle *Métiers de la promotion des produits de santé*. D'une manière générale, le manque d'informations rend difficile l'évaluation du fonctionnement et des actions d'amélioration amenées par ces commissions.

Dans la plupart des formations, les effectifs dépendent d'un *numerus clausus* déterminé au niveau national (en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie). Les effectifs semblent stables (en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) ou en légère augmentation sur les cinq dernières années (PACES). Un processus de réorientation en fin de DFGSMA 2 a été mis en place mais peu d'information est donnée sur le suivi des étudiants qui ont bénéficié de ce processus. Il faut noter que deux formations n'ont donné aucune information sur leurs effectifs (*DFA en sciences odontologiques* et *en sciences maïeutiques*).

Le taux de redoublement est très variable selon les formations mais reste relativement peu important (3 à 9% en médecine, 8 à 11% en odontologie, 10 à 20% en pharmacie, 0 à 18% en maïeutique, 6% en orthoptie). Les taux d'abandon sont très faibles (trois étudiants en médecine, neuf étudiants en maïeutique), certainement dû au fait du très fort pourcentage d'insertion professionnelle à la fin des études. Le taux de réussite au concours de la PACES, toutes filières confondues, est de 19,3% ce qui est relativement faible. La réussite au concours est deux à trois fois plus importante chez les redoublants par rapport aux primo-entrants. Il est regrettable que très peu de données soient fournies sur le devenir des étudiants qui ont échoué au concours.

Il n'est à aucun moment fait allusion dans les dossiers à un quelconque observatoire lié à l'Université ou à des initiatives propres aux formations visant à étudier l'insertion professionnelle et le suivi des diplômés à part pour la filière d'audioprothèse qui suit le taux de professionnalisation de ses diplômés à 6 et 18 mois. Certes, l'insertion professionnelle dans ces disciplines semble facile mais il serait intéressant de recueillir des données objectives au moyen d'indicateurs, afin de mettre en évidence si le nombre de diplômés mais également la qualité de la formation donnée, répond aux besoins en santé de la population locale.

Très peu de données sont fournies sur les poursuites d'études dans les différentes filières (nombre d'étudiants validant leur M1 au cours du cursus, nombre d'étudiants poursuivant par un M2 puis une thèse d'université, nombre d'étudiants accédant à l'internat pour la filière d'odontologie).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignements cohérents et pertinents par rapport aux objectifs professionnels visés avec une grande variété d'UE optionnelles permettant la construction de parcours personnalisés
- Un environnement socio-économique favorable avec des partenariats en développement
- Lisibilité de la filière Recherche (en sciences médicales, audioprothèse et masters)
- Échanges internationaux nombreux
- Utilisation des méthodes de simulation basse et haute-fidélité (en sciences médicales, sciences pharmaceutiques, sciences odontologiques, sciences maïeutiques et en orthophonie)
- Équipes pédagogiques diversifiées, à l'exception des formations paramédicales (sous représentativité des professionnels paramédicaux)

Principaux points faibles :

- Adossement à la recherche insuffisant en sciences maïeutiques, en orthophonie, en orthoptie et en LP
- Techniques de pédagogie innovante encore trop peu développées
- Trop peu d'information sur l'organisation, le suivi et les méthodes d'évaluation des stages professionnalisants
- Très peu de conseils de perfectionnement mis en place, des processus d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants insuffisamment développés
- Manque de données permettant une évaluation précise des effectifs et de leur évolution, du suivi des diplômés et des éventuelles poursuites d'études

Recommandations :

Les formations du domaine *Santé* de l'Université de Montpellier répondent globalement aux textes légaux en vigueur et les enseignements sont cohérents et pertinents par rapport aux objectifs professionnels annoncés. Cependant, il serait intéressant que l'ensemble des formations de ce domaine s'oriente plus vers une approche par compétences ou modules intégrés plutôt qu'un enseignement organisé en disciplines.

La troisième année du *DFG en sciences pharmaceutiques*, est d'un format trop classique favorisant les enseignements théoriques, il serait utile de valoriser davantage les compétences pratiques des étudiants, dans une démarche de professionnalisation progressive de ces derniers.

L'appréciation des étudiants sur la formation dont ils bénéficient est bien souvent limitée voire absente ou opaque et il pourrait être judicieux d'intégrer leur regard dans les différents comités d'amélioration et de perfectionnement des formations.

Il serait nécessaire de se questionner sur la pertinence du regroupement des deux parcours de la LP *Métiers de la santé : nutrition et alimentation*.

Le comité souligne l'engagement et la conviction des formations du domaine *Santé* en termes de pilotage des formations. Il serait néanmoins nécessaire d'inclure davantage de professionnels non académiques dans les équipes pédagogiques des formations paramédicales. Il conviendrait de faciliter le dialogue entre les formations du domaine afin d'homogénéiser les pratiques de pilotage car une grande disparité demeure. La qualité du pilotage des formations du domaine *Santé* gagnerait à être améliorée en encourageant l'organisation de véritables conseils de perfectionnement qui intégreront les étudiants et des personnalités extérieures issues du monde socioprofessionnel.

À l'exception notable de l'apport de données concernant les étudiants inscrits et leur réussite au cours des différentes années, la plupart des dossiers sont lacunaires sur l'analyse du suivi des étudiants (insertions professionnelles, poursuite d'études, réorientation, ...). La prochaine réforme de l'accès aux études de santé modifiera profondément les voies de recrutement et imposera un suivi précis des parcours étudiants. Le comité ne peut que recommander la mise en place de dispositifs efficaces permettant ce suivi à l'échelle du

domaine *Santé*. De même, des enquêtes d'insertions professionnelles seront nécessaires afin de pouvoir évaluer comment les formations en santé répondront aux enjeux du territoire.

POINTS D'ATTENTION

Le dossier des *DFG en sciences maïeutiques* et du *Diplôme d'État de sage-femme* est lacunaire et les données sont absentes voire contradictoires et ne permettent pas de suivre clairement le taux de réussite et d'insertion professionnelle notamment la perte d'attractivité dont semble souffrir la formation sur ce territoire. De plus le pilotage de cette formation qui est dispensée sur deux sites éloignés, n'est pas toujours clair. Des précisions sur ces aspects seraient nécessaires.

Les données présentées dans le dossier des *DFG et DFA en sciences odontologiques* concernant le volume horaire dédié à la clinique sont très élevées et n'apparaissent pas en l'état réalisables ni conformes et nécessiteraient *a minima* des précisions quant à leur mise en œuvre.

L'ouverture recherche inscrite au Bulletin officiel pour le *Certificat de capacité d'orthophoniste* n'est pas retrouvé dans le dossier de présentation ce qui introduit une divergence avec les exigences réglementaire.

Le nouveau parcours *Techniques culinaires adaptées à la santé (TCAS)* de la LP *Métiers de la santé : nutrition et alimentation* ouvert récemment pose un problème de lisibilité et de cohésion de cette formation. Le comité s'interroge fortement sur l'existence de ce parcours et son intérêt au sein de cette mention.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE LICENCE CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation au *Certificat de capacité d'orthoptiste* est organisée conjointement par le CHU (centre hospitalo-universitaire) Montpellier et la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier. Elle se déroule sur six semestres et les étudiants obtiennent le grade de licence. Formation à caractère professionnalisant, son objectif principal est l'obtention du diplôme d'État, indispensable à l'exercice de la profession d'orthoptiste. Le volume horaire de la formation comprend des enseignements théoriques (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques), des enseignements dirigés, des travaux pratiques et des stages. Un tableau récapitulatif de chaque unité d'enseignement (UE) suit les recommandations du référentiel de formation. La formation s'effectue en présentiel sur les sites du CHU Montpellier et de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Médecine de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le contenu des enseignements est clairement exposé et détaillé, il correspond au référentiel de formation du *Certificat de capacité d'orthoptiste*.

L'organisation pédagogique correspond aux directives de l'Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du *Certificat de capacité d'orthoptiste* dont la professionnalisation est la finalité. Les compétences transversales sont les compétences classiquement attendues (langues et informatique). Les stages correspondent également aux exigences de l'Arrêté du 20 octobre 2014, ils sont encadrés par deux coordinatrices, suivis et évalués. Le livret de stage est détaillé et clair, les compétences et les critères d'évaluation, adossés à des indicateurs précis, sont clairement présentés par semestre et année. On regrette que les modalités d'évaluation (contrôle terminal versus contrôle continu) ne soient pas explicitées.

Les modalités d'enseignement sont très classiques. Il n'est pas fait mention d'une approche par compétences, pourtant aisément réalisable à partir du décret de compétences. On regrette l'absence de pédagogies innovantes alors que l'établissement développe à travers le projet MUSE (Montpellier Université d'excellence) un centre de soutien aux innovations pédagogiques qui inclut entre-autres la formation au *Diplôme d'état d'audioprothésiste* et que les CHU de Montpellier et Nîmes disposent de plateformes de simulations. On ne mentionne pas l'utilisation du numérique en général, ni l'utilisation d'une plateforme d'apprentissage en ligne ou

de dépôt de support cours type *massive open online courses* (MOODLE).

Les dispositifs particuliers d'accueil des étudiants avec des contraintes particulières sont classiques, mais fonctionnels. Ni la mobilité ni l'ouverture internationale ne sont évoquées.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation au *Certificat de capacité d'orthoptiste* délivrée par l'Université de Montpellier correspond à l'Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du *Certificat de capacité d'orthoptiste* (JORF n°0291 du 17 décembre 2014). Les débouchés correspondent bien évidemment à la formation et sont clairement détaillés.

Son positionnement au sein du CHU de Montpellier permet d'assurer l'essentiel de la formation pratique (stage). Néanmoins la faiblesse de l'offre des stages en cabinet libéral et en institution ne semble pas en adéquation avec la réalité d'exercice des orthoptistes (70% en exercice libéral, 20% en salarié et 10% en salarié hospitalier).

Le positionnement socio-économique est marqué par un taux de professionnalisation qui correspond à la moyenne nationale pour les centres de formation en orthoptie et plus généralement à celle de formations aux métiers de la santé. Il est décrit comme proche de 100% mais non précisé exactement. Un partenariat avec l'entreprise existe (intervention dans deux UE).

Par ailleurs dans l'objectif d'acquisition de la compétence en réalisation de travaux de recherches en orthoptie, outre la collaboration à des travaux de doctorat en médecine, la formation s'appuie peu sur des unités de recherche internes à l'Université (par exemple le laboratoire vision de l'Institut de neurosciences de Montpellier) d'une part, et, d'autre part présente peu de partenariat avec des unités extérieures (collaboration occasionnelle avec le centre de Nantes) ni aucun partenariat international.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est essentiellement composée de médecin, pour une grande majorité, hospitaliers ou hospitalo-universitaires (professeurs universitaire hospitalier - PU-PH - aux maîtres de conférences praticiens hospitaliers -MC-PH) appartenant aux UFR de Médecine ou de Pharmacie (54%). Parmi ceux-ci, les universitaires PU-PH ou MC-PH représentent 22% des enseignants. Les orthoptistes qui interviennent représentent 17% des enseignants et assurent 9,6% des enseignements. La plus grande partie de ce volume horaire est assuré par seulement trois de ces professionnels. Les enseignants nécessaires à la professionnalisation des étudiants semblent donc sous représentés, tant en nombre qu'en volume des enseignements. Les autres enseignants extérieurs représentent 29% des enseignants, ils sont également vacataires. Il faut souligner la grande diversité pluridisciplinaire de ces derniers : opticien, psychologue, psychomotricien, infirmier, orthophoniste, ergothérapeute, neuropsychologue, juriste...

Si les professionnels orthoptistes sont présents de façon équilibrée dans l'organigramme, ils sont sous-représentés dans les jurys d'admission et de validation de chaque année.

Suivi des étudiants

Le recrutement soumis à un *numerus clausus* est conforme à l'Arrêté fixant chaque année le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au *Certificat de capacité d'orthoptiste*. À la demande des responsables de formation il est passé de 18 à 28 sur la durée du contrat. Aucune enquête sur l'insertion professionnelle n'a été réalisée, mais celle-ci est jugée excellente au regard « des difficultés à pourvoir les postes dans certains établissements », ce qui ne paraît pas représenter un indicateur fiable de l'insertion, même si concernant les formations aux métiers de la santé, on sait ce taux traditionnellement très élevé, à cause du *numerus clausus* et d'une forte demande de professionnels dans ce secteur. On aurait au moins aimé trouver des données concernant les répartitions en type d'exercice libéral ou salarié à l'issue de la formation. Aucune donnée ne figure quant à la poursuite d'études post formation, à court ou à moyen terme.

Il n'est fait mention d'aucun conseil de perfectionnement, même si des réunions ont lieu entre les responsables de formation et les représentants des étudiants, on ne connaît pas la fréquence de réunions. Aucune évaluation systématique des enseignements (par exemple en utilisant une plateforme d'évaluation en ligne des enseignements) n'est réalisée.

Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que le fonctionnement des jurys sont conformes à la fois aux attentes pour un grade licence et aux directives de l'Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du *Certificat de capacité d'orthoptiste*. Il en est de même pour les modalités de recrutement.

Les dispositifs d'aide à la réussite, de mise à niveau ou de tutorat ne sont pas décrits, ou semblent avoir été confondus avec l'évaluation des étudiants par des encadrants orthoptistes.

Les possibilités de passerelles entrantes et sortantes ne sont pas décrites.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Le respect du cahier des charges fixé par l'Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du *Certificat de capacité d'orthoptiste*
- Le bon taux de réussite et d'insertion professionnelle
- Un suivi de stage de qualité

Principaux points faibles :

- Une implication des professionnels (libéraux et institutionnels) dans l'organisation et le pilotage de la formation insuffisante
- Les étudiants peu associés à l'évaluation de la formation et à la réflexion sur son perfectionnement
- Le volet recherche peu développé

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'organisation reste encore très classique avec une place importante occupée par les médecins dans la gestion de cette formation. Il serait souhaitable que la direction pédagogique soit assurée par un professionnel de l'orthoptie. Il serait en tout cas nécessaire de développer des ressources humaines incluant davantage de professionnels de l'orthoptie, au moins pour atteindre les 25% des enseignements souhaités dans une formation professionnalisante. Il serait nécessaire également d'inclure davantage de professionnels de l'orthoptie dans les différents jurys.

La pédagogie doit évoluer en intégrant davantage de pratiques innovantes, d'autant que l'environnement de l'UFR et de l'Université proposent des ressources tout à fait favorables à cette évolution, et que le référentiel compétence incite à ce type d'enseignement.

Enfin, autant que faire se peut, il serait nécessaire d'ouvrir davantage l'enseignement à la recherche pour répondre au référentiel de compétences du *Certificat de capacité d'orthoptiste*, ainsi que d'établir des passerelles entre la formation et les autres formations en santé.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE LICENCE DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation du *Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques* conférant le grade de licence de l'Université de Montpellier est dispensée sur deux sites, celui de Montpellier et celui de Nîmes. La première année du cycle de licence correspond à la PACES, après classement utile. Les deux autres années se déroulent au sein du département de maïeutique. L'objectif de cette licence généraliste est de se prolonger par deux années de professionnalisation pour obtenir un *Diplôme d'État de sage-femme* conférant le grade master. Il est également possible aux étudiants ayant validé cette licence de se réorienter via les passerelles sortantes, vers les autres disciplines médicales accessibles à l'issue de la PACES. Des passerelles entrantes sont possibles en deuxième ou troisième année de licence à des candidats titulaires de diplômes réglementairement définis.

Cette formation se décline sous la forme d'une alternance intégrative, les stages étant pratiqués par les étudiants dès la deuxième année. Les modalités d'enseignement valorisent la pédagogie active. Ainsi cours magistraux, travaux dirigés et pratiques sont mobilisés.

ANALYSE DE LA PACES

Modalités pédagogiques

L'organisation de l'information sur l'année PACES auprès des lycéens et au cours de l'année pour les étudiants est particulièrement pertinente et montre une implication forte de l'établissement dans ce dispositif. Ainsi, trois étudiants de filière santé sont recrutés chaque année par l'Université de Montpellier, encadrés par le SCUO-IP (service commun universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle) et formés par le Président du jury de PACES pour aller apporter aux lycéens dans 41 % des lycées de l'académie une information fiable sur l'organisation de la PACES. Un autre dispositif original est la semaine d'immersion en PACES pour des lycéens de l'académie organisée chaque année par le SCUO-IP, les personnels administratifs et enseignants de la formation ainsi que les membres du tutorat. De plus, une journée « Portes Ouvertes » est organisée à l'intention des lycéens, ainsi qu'une présentation des études de santé lors de différents salons locaux (Salon santé, social, paramédical et sport de Montpellier et Salon de l'enseignement supérieur de Montpellier).

Cette information sur les études se poursuit pendant la première année de PACES par une journée d'information organisée en début d'année universitaire ainsi que par une conférence en fin de premier semestre pour

rappeler aux étudiants de la filière les passerelles offertes en fin de PACES dans les licences de l'établissement.

Le passage par la PACES avec validation des 60 crédits ECTS ou classement par ordre de mérite permet aux étudiants d'intégrer certaines études paramédicales (IFSI, IFMK, IFEM, Institut Polytech' et l'École de manipulateurs en électro-radiologie du CHU de Montpellier). L'organisation des enseignements présentiels permet à tous les étudiants de la formation de préparer les neuf concours.

Les unités d'enseignement (UE) sont réparties à part égale sur les deux semestres. Les UE spécifiques sont au nombre de 8 dont 4 sont mutualisées et 4 sont réservées à une filière spécifique (2 UE pour la filière pharmacie, 1 pour odontologie et 1 pour maïeutique). Les étudiants souhaitant intégrer l'Institut de masso-kinésithérapie de Toulouse (disposant d'une antenne également à Rodez) doivent s'inscrire en PACES dans la filière spécifique médecine.

Les enseignements sont donnés sous forme de cours magistraux (CM) à la fois en présentiel et en visio-conférence sur les trois sites d'enseignement de PACES (Carêmeau, Arnaud de Villeneuve et Flahault). Un roulement est organisé pour que les étudiants puissent, de manière équitable, suivre l'enseignement en présentiel avec l'enseignant en amphithéâtre. Une partie de l'enseignement est également dispensé sous forme de travaux dirigés (ED) pour des groupes de 50 étudiants environ dans la plupart des UE (sauf UE 5 et quelques UE spécifiques). Les cours vidéo sont à disposition des étudiants sur un espace dédié du site internet de l'établissement.

L'organisation matérielle du concours est décrite très sommairement sans précision sur la surveillance des épreuves ou la gestion des sujets et des copies. Les épreuves du concours sont des questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'épreuve de l'UE7 (Santé, société et humanité) pour laquelle seulement 40 % de la note est attribuée sur des QCM. Les modalités de contrôle sur les 60 % de cette dernière ne sont pas précisées. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique pour les épreuves du concours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place. D'une part des informations sur les réorientations sont à disposition des étudiants tout au long de l'année sur le site de l'université et sont diffusées oralement lors de conférences en début d'année et en fin de premier semestre. D'autre part, un tutorat a été mis en place par des étudiants de deuxième et troisième année des études de santé pour les étudiants de PACES. Ce tutorat est encadré et financé par la formation et les enseignants référents des différentes UE. Il a été évalué en 2016 montrant, pour l'étudiant qui participe à au moins les trois quart des séances, une augmentation des chances d'être classé au concours de médecine plus importante que la participation par l'étudiant à des séances de révision en officines privées. Le tutorat organise également des concours blancs et des documents pédagogiques pour les étudiants de PACES toujours sous la supervision des enseignants de la formation. Toutefois, le document ne fournit pas le nombre d'étudiants de PACES concernés par ce tutorat.

Un dispositif de réorientation est proposé dans au moins une des premières années de licence (L1) de l'Université de Montpellier aux étudiants (9%) à l'issue du premier semestre (S1) ou du deuxième (S2) ne validant pas les crédits ECTS requis. Les étudiants reçus-collés (ayant validé au moins 60 crédits ECTS) peuvent être réorientés directement sans sélection dans différents parcours spécifiques vers une deuxième année de licence (L2) à Montpellier ou Nîmes. Des passerelles existent aussi dans ces filières pour l'admission en S2 des étudiants ayant validé le S1 ainsi que des équivalences d'UE pour ceux qui n'ont pas validé un S1 ou la PACES. L'efficacité de ces dispositifs de réorientation n'est pas précisée dans le document fourni.

Au total, l'ensemble de ces mesures d'aide à la réussite paraît bien structuré, mais on regrette l'insuffisance des données permettant de porter une appréciation objective sur l'efficacité de la réorientation.

Flux d'étudiants et taux de réussite

Les effectifs de PACES sont en légère augmentation sur les cinq dernières années (2 609 en 2013 à 2 942 en 2017) conformément aux chiffres nationaux. Les taux moyens de réussite selon les quatre filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) ne sont pas précisés dans le document fourni. Seuls en moyenne 19,3% d'entre eux accèdent à l'une des quatre filières de santé (29 à 42% pour les redoublants, 8 à 10% pour les primants), dont 45% sont titulaires d'un baccalauréat scientifique (S) mention « très bien ». À côté de la filière Santé MMOP, 4,1% des inscrits ont intégré l'IFMK, l'IFEM ou Polytech' et 2,8% se sont réorientés vers une L2. Enfin, 11,8% des étudiants ayant validé les 60 crédits ECTS préfèrent le redoublement.

On regrette que les données transmises pour l'évaluation se résument presque exclusivement à un tableau de

chiffres sans analyse précise sur les différentes filières MMOP.

Pilotage

La liste des enseignants est présentée en détails avec les responsabilités respectives d'enseignement d'UE en cours magistraux ou enseignement dirigé et de membre de jury. Les cours magistraux sont donnés presque exclusivement par des enseignants issus du milieu académique des facultés de médecine, pharmacie et odontologie de l'Université de Montpellier. Seuls un universitaire et trois non-universitaires participent à l'enseignement en PACES pour l'UE7. Aucun enseignant de maïeutique n'est indiqué dans les listes.

L'équipe pédagogique est coordonnée par un des membres du jury PACES et travaille en collaboration avec celles de DFG 2 et 3 pour assurer la progression pédagogique au sein du DFG dans les filières santé. Le jury PACES est commun aux quatre filières mais sa composition n'est pas détaillée précisément (nombre de représentants de chaque filière non précisé). Une commission pédagogique a été mise en place, à laquelle participent en particulier des étudiants de la formation, des représentants des formations accessibles au concours, hors MMOP et des personnels administratifs. Il n'y a pas de réel comité de perfectionnement.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est organisée deux fois par an avant les épreuves du concours au S1 et S2. Elle porte d'une part sur l'organisation matérielle de l'enseignement et d'autre part, pour chaque UE, sur la qualité des cours magistraux et permet également de préciser l'assiduité des étudiants aux enseignements dirigés et au tutorat. Une enquête sur la recherche des facteurs de réussite au concours PACES est également réalisée tous les 2 ans. Il est dommage de ne pas disposer dans le dossier d'éléments de ces évaluations.

ANALYSE DES DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Modalités pédagogiques

Les connaissances attendues et contenus d'enseignements sont précisément décrites. Les contenus d'enseignements et de stage sont adaptés à la construction des compétences attendues à l'issue de la licence. La mise en lien avec la professionnalisation attendue en fin de master, est explicite et lisible.

L'obtention de cette licence a pour objectif la poursuite des études de sage-femme, celle d'un autre cursus en santé voire d'une réorientation. Sa validation ne permet pas l'accès à l'emploi.

L'organisation pédagogique est tout à fait lisible. À ce niveau de formation, le seul parcours personnalisé donnant lieu à obtention d'une première année de master (M1) en fin de cursus complet, est celui de la recherche. L'offre d'unité d'enseignement (UE) libre permet aux étudiants de développer des aptitudes selon leurs appétences, et représente 12 crédits ECTS conformément aux recommandations. Le processus de réorientation vers d'autres composantes de l'Université n'est pas décrit. Il est dommage qu'un suivi de ces étudiants ne soit pas assuré.

Les enseignements sont dispensés sous différentes formes, permettant la construction des compétences techniques et non techniques des étudiants selon les objectifs de formation. Cette formation est une formation par compétence et cela est clairement identifiable. La pédagogie active est favorisée, notamment par le recours à des méthodes innovantes comme la simulation qu'elle soit procédurale ou haute fidélité. Elle revêt aussi la forme de jeux de rôles. Les techniques d'information et de communication (TICS) sont utilisées à bon escient à partir des objectifs pédagogiques fixés. L'espace numérique est utilisé pour le stockage de ressources, et le Système inter-universitaire dématérialisé d'évaluation en santé (SIDES) pour l'évaluation.

L'accompagnement des étudiants aux besoins particuliers est porté par les structures de l'Université avec lesquelles collaborent les deux sites de formation.

L'accompagnement personnalisé des étudiants est favorisé et formalisé par des travaux personnels accompagnés, des débriefings de stage et des entretiens pédagogiques dédiés. La posture de l'étudiant actif

dans sa formation est favorisée par la mise en place d'outils au service de l'autoévaluation.

Les mouvements au cours de ces deux années sont assez faibles, cependant les entrants de 2015-2016 et 2017-2018 ont vu les effectifs très diminués à l'entrée de la troisième année (L3). Aucune entrée n'a eu lieu depuis la rentrée universitaire par passerelle sur ces deux années de licence.

Le *Diplôme de formation générale en science maïeutique* de l'Université de Montpellier respecte le cadre réglementaire national. La formation peut être suivie soit sur le site de Montpellier soit sur celui de Nîmes. À la lecture des documents transmis, il ressort une réelle volonté d'harmonisation, de mutualisation et de collaboration de ces deux équipes. Certains outils comme les modalités de contrôle des connaissances (MCC) pourraient être communs jusque dans sa déclinaison opérationnelle. Les deux équipes sont chacune adossée à un laboratoire de recherche sur site et ont recruté un voire deux doctorants.

Les lieux de stage sont identifiés et offrent aux étudiants la possibilité de se trouver confrontés aux différents modes d'exercice de la profession, bien que la dimension hospitalière de la formation soit valorisée à ce niveau de formation. La possibilité de réaliser un semestre Erasmus est citée mais peu développée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Il existe une possibilité de mise en place d'un contrat d'objectifs et des moyens d'aide à la réussite pour les étudiants en difficultés pédagogiques sous la supervision d'un enseignement référent et de la directrice du site de formation.

Il n'y a pas de véritable dispositif à l'orientation, mais une aide est possible auprès des psychologues du SCUO-IP dans le cadre d'un bilan de compétences et de réorientation.

L'absence d'ouverture à l'international est justifiée par le manque de moyens humains et matériels suffisants.

On note l'accueil de sages-femmes enseignantes dans le cadre d'une convention Erasmus avec l'Université de Varsovie.

Pilotage

L'équipe d'enseignants sage-femme est conforme en nombre et qualité. Des doctorants sont présents dans chacune des équipes.

L'organisation du fonctionnement du département est plus ou moins lisible. L'évolution avec intégration complète à l'Université semble être faite depuis 2015 sous la forme d'un département de la Faculté de Médecine. Cependant dans certains documents les termes d'école hospitalière et de conseil technique apparaissent encore. Il manque une visibilité sur l'évolution de 2015 et la remise au clair des documents. Un directoire gère le département, il s'appuie sur chacun des bureaux pédagogiques des sites. Un conseil pédagogique est institué sur chacun des sites. Ce conseil est peu ouvert à des représentants extérieurs et à des représentants étudiants d'autres filières et ne correspond pas à ce qu'on attend de la composition d'un conseil de perfectionnement qui de plus se réunit peu (une fois par an).

Les étudiants sont associés à l'évaluation des stages grâce à un outil mutualisé avec les étudiants de médecine. Les MCC sont précisées et partagées par les deux sites, en L2. Une forte mutualisation est réalisée avec les étudiants en médecine, on peut regretter néanmoins que celle-ci ne soit pas partagée avec d'autres filières médicales. Il serait sans doute judicieux de différencier les sessions de remplacement et leur modalité des deuxièmes sessions. La maquette de formation semble respecter le volume horaire de licence, cependant pour clarifier cela il serait intéressant de préciser dans les MCC les équivalences, en crédits ECTS, des temps de stage et de cours.

Les jurys sont désignés par le président de l'Université sur proposition de la directrice du département.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le nombre d'inscrits pédagogiques en deuxième année est stable avec un nombre moyen d'étudiants par promotion de 75. Le taux de réussite en seconde année varie de 82 à 98% selon les promotions.

Le nombre d'inscrits pédagogiques en troisième année est stable avec un nombre moyen d'étudiants de 61.

Le taux de réussite en troisième année est de 100%.

96% des étudiants admis en licence poursuivent en master; aucune information n'est fournie sur les étudiants

n'ayant pas poursuivi en master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Développement des méthodes pédagogiques innovantes
- Terrains de stages variés
- Adossement à la recherche sur chacun des sites
- Taux de réussite en troisième année de 100%

Principaux points faibles :

- Mutualisation des enseignements limitée à la filière médecine
- Manque de visibilité sur le parcours des étudiants sortis de la formation
- Rôle et compétences des instances du département et des structures sur sites pas toujours claires

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation générale en maïeutique de l'Université de Montpellier est une formation par compétences qui a su s'approprier les techniques pédagogiques innovantes au bénéfice des étudiants.

Le pilotage manque de clarté, des terminologies en lien avec le fonctionnement des écoles hospitalières étant retrouvés dans les documents.

Les intervenants extérieurs ainsi que des étudiants élus de l'Université de Montpellier sont peu représentés dans les conseils pédagogiques.

Développer le suivi des étudiants sortis de formation pourrait être un atout pour accompagner la réorientation des étudiants demandeurs.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE LICENCE DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MÉDICALES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le *Diplôme de formation générale en sciences médicales* (DFGSM) est organisé par l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Médecine de l'Université de Montpellier sur ses deux sites de Montpellier et Nîmes. D'une durée de six semestres, il constitue le premier cycle des études de santé (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie –MMOP) et confère le grade licence selon les dispositifs de l'arrêté du 22 mars 2011. Il permet aux étudiants d'acquérir des connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines, ainsi que des connaissances spécifiques dans les métiers visés.

La première année de DFG (PACES, première année commune aux études de santé) est formée d'un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 crédits ECTS, auquel s'ajoute des UE spécifiques pour les 10 crédits ECTS de chacune des filières. L'enseignement est organisé sur trois sites (Carémeau, Arnaud de Villeneuve et Flahault) en raison du nombre important d'étudiants inscrits en PACES (3 000 étudiants). Les étudiants qui le souhaitent peuvent s'inscrire aux épreuves des quatre concours de la filière santé (MMOP) mais également intégrer à l'issue du concours de PACES, l'École de kinésithérapie (IFMK), l'École d'ergothérapie (IFEM), la seconde année de préparation aux écoles d'ingénieurs du groupe Polytech' et l'École de manipulateurs en électro-radiologie du CHU de Montpellier.

La formation des étudiants en médecine se continue en deuxième et troisième année de sciences médicales (DFGSM 2 et 3), avec l'approfondissement des connaissances en sciences fondamentales, l'étude de la séméiologie et le début des stages hospitaliers. Ces deux années laissent également à l'étudiant la possibilité d'initier un projet de recherche.

ANALYSE DE LA PACES

Modalités pédagogiques

L'organisation de l'information sur l'année PACES auprès des lycéens et au cours de l'année pour les étudiants est particulièrement pertinente et montre une implication forte de l'établissement dans ce dispositif. Ainsi, trois étudiants de filière santé sont recrutés chaque année par l'Université de Montpellier, encadrés par le SCUO-IP (service commun universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle) et formés par le Président du jury de

PACES pour aller apporter aux lycéens dans 41 % des lycées de l'académie une information fiable sur l'organisation de la PACES. Un autre dispositif original est la semaine d'immersion en PACES pour des lycéens de l'académie organisée chaque année par le SCUJO-IP, les personnels administratifs et enseignants de la formation ainsi que les membres du tutorat. De plus, une journée « Portes Ouvertes » est organisée à l'intention des lycéens, ainsi qu'une présentation des études de santé lors de différents salons locaux (Salon santé, social, paramédical et sport de Montpellier et Salon de l'enseignement supérieur de Montpellier).

Cette information sur les études se poursuit pendant la première année de PACES par une journée d'information organisée en début d'année universitaire ainsi que par une conférence en fin de premier semestre pour rappeler aux étudiants de la filière les passerelles offertes en fin de PACES dans les licences de l'établissement.

Le passage par la PACES avec validation des 60 crédits ECTS ou classement par ordre de mérite permet aux étudiants d'intégrer certaines études paramédicales (IFSI, IFMK, IFEM, Institut Polytech' et l'École de manipulateurs en électro-radiologie du CHU de Montpellier). L'organisation des enseignements présentiels permet à tous les étudiants de la formation de préparer les neuf concours.

Les unités d'enseignement (UE) sont réparties à part égale sur les deux semestres. Les UE spécifiques sont au nombre de 8 dont 4 sont mutualisées et 4 sont réservées à une filière spécifique (2 UE pour la filière pharmacie, 1 pour odontologie et 1 pour maïeutique). Les étudiants souhaitant intégrer l'Institut de masso-kinésithérapie de Toulouse (disposant d'une antenne également à Rodez) doivent s'inscrire en PACES dans la filière spécifique médecine.

Les enseignements sont donnés sous forme de cours magistraux (CM) à la fois en présentiel et en visio-conférence sur les trois sites d'enseignement de PACES (Carêmeau, Arnaud de Villeneuve et Flahault). Un roulement est organisé pour que les étudiants puissent, de manière équitable, suivre l'enseignement en présentiel avec l'enseignant en amphithéâtre. Une partie de l'enseignement est également dispensé sous forme de travaux dirigés (ED) pour des groupes de 50 étudiants environ dans la plupart des UE (sauf UE 5 et quelques UE spécifiques). Les cours vidéo sont à disposition des étudiants sur un espace dédié du site internet de l'établissement.

L'organisation matérielle du concours est décrite très sommairement sans précision sur la surveillance des épreuves ou la gestion des sujets et des copies. Les épreuves du concours sont des questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'épreuve de l'UE7 (Santé, société et humanité) pour laquelle seulement 40 % de la note est attribuée sur des QCM. Les modalités de contrôle sur les 60 % de cette dernière ne sont pas précisées. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique pour les épreuves du concours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place. D'une part des informations sur les réorientations sont à disposition des étudiants tout au long de l'année sur le site de l'université et sont diffusées oralement lors de conférences en début d'année et en fin de premier semestre. D'autre part, un tutorat a été mis en place par des étudiants de deuxième et troisième année des études de santé pour les étudiants de PACES. Ce tutorat est encadré et financé par la formation et les enseignants référents des différentes UE. Il a été évalué en 2016 montrant, pour l'étudiant qui participe à au moins les trois quart des séances, une augmentation des chances d'être classé au concours de médecine plus importante que la participation par l'étudiant à des séances de révision en officines privées. Le tutorat organise également des concours blancs et des documents pédagogiques pour les étudiants de PACES toujours sous la supervision des enseignants de la formation. Toutefois, le document ne fournit pas le nombre d'étudiants de PACES concernés par ce tutorat.

Un dispositif de réorientation est proposé dans au moins une des premières années de licence (L1) de l'Université de Montpellier aux étudiants (9%) à l'issue du premier semestre (S1) ou du deuxième (S2) ne validant pas les crédits ECTS requis. Les étudiants reçus-collés (ayant validé au moins 60 crédits ECTS) peuvent être réorientés directement sans sélection dans différents parcours spécifiques vers une deuxième année de licence (L2) à Montpellier ou Nîmes. Des passerelles existent aussi dans ces filières pour l'admission en S2 des étudiants ayant validé le S1 ainsi que des équivalences d'UE pour ceux qui n'ont pas validé un S1 ou la PACES. L'efficacité de ces dispositifs de réorientation n'est pas précisée dans le document fourni.

Au total, l'ensemble de ces mesures d'aide à la réussite paraît bien structuré, mais on regrette l'insuffisance des données permettant de porter une appréciation objective sur l'efficacité de la réorientation.

Flux d'étudiants et taux de réussite

Les effectifs de PACES sont en légère augmentation sur les cinq dernières années (2 609 en 2013 à 2 942 en 2017) conformément aux chiffres nationaux. Les taux moyens de réussite selon les quatre filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) ne sont pas précisés dans le document fourni. Seuls en moyenne 19,3% d'entre eux accèdent à l'une des quatre filières de santé (29 à 42% pour les redoublants, 8 à 10% pour les primants), dont 45% sont titulaires d'un baccalauréat scientifique (S) mention « très bien ». À côté de la filière Santé MMOP, 4,1% des inscrits ont intégré l'IFMK, l'IFEM ou Polytech' et 2,8% se sont réorientés vers une L2. Enfin, 11,8% des étudiants ayant validé les 60 crédits ECTS préfèrent le redoublement.

On regrette que les données transmises pour l'évaluation se résument presque exclusivement à un tableau de chiffres sans analyse précise sur les différentes filières MMOP.

Pilotage

La liste des enseignants est présentée en détails avec les responsabilités respectives d'enseignement d'UE en cours magistraux ou enseignement dirigé et de membre de jury. Les cours magistraux sont donnés presque exclusivement par des enseignants issus du milieu académique des facultés de médecine, pharmacie et odontologie de l'Université de Montpellier. Seuls un universitaire et trois non-universitaires participent à l'enseignement en PACES pour l'UE7. Aucun enseignant de maïeutique n'est indiqué dans les listes.

L'équipe pédagogique est coordonnée par un des membres du jury PACES et travaille en collaboration avec celles de DFG 2 et 3 pour assurer la progression pédagogique au sein du DFG dans les filières santé. Le jury PACES est commun aux quatre filières mais sa composition n'est pas détaillée précisément (nombre de représentants de chaque filière non précisé). Une commission pédagogique a été mise en place, à laquelle participent en particulier des étudiants de la formation, des représentants des formations accessibles au concours, hors MMOP et des personnels administratifs. Il n'y a pas de réel comité de perfectionnement.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est organisée deux fois par an avant les épreuves du concours au S1 et S2. Elle porte d'une part sur l'organisation matérielle de l'enseignement et d'autre part, pour chaque UE, sur la qualité des cours magistraux et permet également de préciser l'assiduité des étudiants aux enseignements dirigés et au tutorat. Une enquête sur la recherche des facteurs de réussite au concours PACES est également réalisée tous les 2 ans. Il est dommage de ne pas disposer dans le dossier d'éléments de ces évaluations.

ANALYSE DES DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Modalités pédagogiques

Les étudiants peuvent accéder aux supports pédagogiques par le biais de l'espace numérique de l'Université. On ne sait pas comment ils reçoivent les informations sur les connaissances et les compétences attendues au cours de leur formation. Les enseignements sont organisés de la même manière sur le site de Montpellier et sur celui de Nîmes.

Les enseignements théoriques sont bien structurés en intégrant 16 UE obligatoires pour 54 crédits ECTS et 2 UE libres pour 6 crédits ECTS soit un total de 120 crédits ECTS sur les deux années de formation de DFGSM 2 et 3. Les UE libres qui permettent la personnalisation du parcours de l'étudiant proposent des enseignements variés comme par exemple une formation aux fonctions de tuteur qualifié ou l'enseignement de l'anglais. Aucune indication n'est apportée quant à la répartition des étudiants au sein de ces différentes UE. On note une mutualisation de certaines UE avec la maïeutique ainsi qu'avec la formation du *Diplôme approfondi en sciences médicales* (DFASM).

L'enseignement magistral est réalisé en présentiel ou par l'intermédiaire de supports numériques. La répartition des heures d'enseignement pratique n'est pas documentée.

Des enseignements complémentaires sont organisés comme l'atelier de formation générale aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) et le C2i.

Aucune indication dans le dossier sur la mise à disposition de nouveaux outils (*massive open online courses* - MOOC, classes inversées). La simulation est utilisée pour un stage pratique de séméiologie sans précision sur le contenu de cet enseignement et lors de certains stages des modules d'enseignement intégré. Des tablettes informatiques sont utilisées pour certaines épreuves d'examen dans le cadre de la préparation à l'examen classant national (ECN).

Des stages pratiques sont mis en place en DFGSM2 avec un stage infirmier d'initiation aux soins de quatre semaines pour faire découvrir à l'étudiant le milieu hospitalier et deux stages de séméiologie réalisés dans différents services cliniques et médico-techniques. En DFGSM3, des stages d'observateurs sont organisés pour les étudiants dans les services hospitaliers pendant neuf mois de l'année universitaire. Certains enseignements sont des modules intégrés qui constituent un regroupement de disciplines autour d'une thématique commune (cardiologie-pneumologie-endocrinologie et néphrologie-urologie-rhumatologie-orthopédie). L'enseignement théorique est alors planifié en lien avec deux stages hospitaliers dans les spécialités du module intégré. Les étudiants disposent d'un carnet de stage avec les objectifs à atteindre. La validation de ces stages est réalisée lors d'un entretien entre l'étudiant et son référent (dont la qualité n'est pas précisée dans le dossier) et axée en particulier sur le savoir-être de l'étudiant auprès des patients et de l'équipe médicale et paramédicale.

La formation permet également aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir une première année de master (M1) recherche. Un dispositif passerelle permet à un petit nombre d'étudiants d'intégrer directement le DFGSM3 (en moyenne entre 8 et 12 avec en 2017-18 un effectif un peu surprenant et sans explication de 67 étudiants). On ne dispose pas de données sur l'éventuel suivi de ces étudiants permettant d'évaluer ces filières particulières.

C'est une formation diversifiée avec enseignement théorique et pratique mais pour laquelle on regrette le manque de données pour permettre d'évaluer de manière plus efficace la pertinence des choix pédagogiques de la formation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des réunions d'information sur le programme des unités d'enseignements, les modalités de contrôle des connaissances, l'organisation du choix des stages et leurs modalités de validation sont organisées avant la rentrée universitaire. Ces informations sont également disponibles sur le site de la Faculté de Médecine.

Une commission spécifique des "étudiants en difficultés" se réunit deux fois par an afin de permettre un suivi régulier de leurs évolutions.

Une attention particulière est portée aux étudiants en passerelle mais le dispositif d'alerte n'est pas décrit dans le document fourni.

Il existe une commission pour les étudiants en situation de handicap qui se réunit deux fois par an pour le suivi des dossiers et proposer des aménagements (enseignements théoriques et stages).

Il n'y a pas de tutorat organisé en deuxième et troisième années (DFGSM 2 et 3).

La mobilité internationale est absente de cette formation.

Pilotage

La liste des enseignants comprenant leur grade, leur discipline d'appartenance, le nombre d'heures assurées et les enseignements dispensés est disponible dans le document de présentation. Leur rôle dans le pilotage de la formation n'est pas précisé.

Le pilotage de la formation est assuré par une commission pédagogique du DFGSM qui se réunit deux fois par an. Elle est présidée par un binôme de responsables des enseignements de DFGSM (un pour le site de Montpellier et un pour le site de Nîmes). Cette commission est composée des responsables des différentes UE et des modules intégrés, de représentants étudiants et de personnels de la scolarité. On ne connaît pas précisément le nombre de membres de cette commission ni le type d'action d'amélioration qui a pu être apporté par cette commission dans le parcours professionnel des étudiants de la formation. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement pour la formation.

Un jury de DFGSM2 et de DFGSM3 se réunit après chaque session d'examens pour analyser les résultats des étudiants et de se prononcer sur leurs validations.

Aucune action d'évaluation formalisée des enseignements par les étudiants n'a été entreprise. En revanche, l'évaluation non obligatoire des stages par les étudiants eux-mêmes est faite grâce au logiciel dédié « GELULE ».

Aucun dispositif d'autoévaluation n'est mis en place.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les effectifs en DFGSM2 sont stables (de 231 à 258 étudiants selon les années) avec un taux de réussite qui varie de 93 à 96% selon les années. Trois étudiants ont quittés le DFGSM2 pour une autre formation non précisée.

Les effectifs en DFGSM3 sont également stables (de 236 à 264 selon les années).

Des passerelles entrantes en troisième année sont rapportées avec un chiffre de 67 étudiants pour l'année 2017-2018 non expliqué.

Le taux de réussite en DFGSM3 varie de 91 à 97%.

Aucun étudiant n'a abandonné le cursus à l'issue de DFGSM3. Tous les étudiants admis poursuivent leurs études en DFASM.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation diversifiée avec de nombreuses UE libres
- Stages hospitaliers bien organisés
- Utilisation de la simulation en stages de séméiologie en DFGSM2 et dans les UE intégrées en DFGSM3
- Taux de réussite en DFGSM3 très satisfaisant

Principaux points faibles :

- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants
- Pas de conseil de perfectionnement ni d'autoévaluation
- Une ouverture à la recherche peu lisible (pas de double-cursus)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation PACES et DFGSM est cohérente et de bonne qualité. Cependant, le dossier présenté pour l'évaluation ne met pas en valeur cette formation surtout pour DFGSM2 et 3, fournissant trop peu d'informations documentées sur les modalités pédagogiques, l'évaluation des étudiants et leur suivi. De plus, ces données, quand elles existent, sont difficilement exploitables et insuffisamment analysées.

Il est dommage que la formation offre peu d'accès à la recherche et à la mobilité internationale.

On ne peut que recommander la mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'une évaluation systématisée des enseignements par les étudiants et d'un dispositif d'autoévaluation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE LICENCE DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le *Diplôme de formation générale en sciences odontologiques* (DFGSO) comprend six semestres : la PACES (première année commune aux études de santé) suivie de deux années délivrées au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) d'Odontologie de Montpellier. Ces six semestres conduisent à la validation de 180 crédits ECTS et correspondent à l'obtention d'un grade de licence.

La première année de DFG (PACES) est formée d'un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 crédits ECTS, auquel s'ajoutent des UE spécifiques pour les 10 crédits ECTS de chacune des filières. Les étudiants qui le souhaitent peuvent s'inscrire aux épreuves des quatre concours de la filière santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) mais également intégrer à l'issue du concours de PACES, l'École de kinésithérapie (IFMK), l'école d'ergothérapie (IFEM), la seconde année de préparation aux écoles d'ingénieurs du groupe Polytech' et l'École de manipulateurs en électro-radiologie du CHU de Montpellier.

Le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études en odontologie est fixé chaque année par un *numerus clausus* qui est de 52 à Montpellier. À ces étudiants, s'ajoutent huit étudiants venant de Tours, ville possédant une UFR de Médecine où est organisée la PACES mais n'ayant pas d'UFR d'Odontologie ainsi que deux à trois étudiants bénéficiant des dispositifs passerelle. La formation au cours de la deuxième et de la troisième années du DFGSO comporte des enseignements théoriques en sciences fondamentales et odontologiques (cours magistraux -CM, enseignements dirigés -TD) et des travaux pratiques utilisant des systèmes de simulation qui conduisent petit à petit l'étudiant à acquérir les compétences gestuelles et psycho-affectives essentielles à la prise en charge des besoins en santé bucco-dentaires de la population.

ANALYSE DE LA PACES

Modalités pédagogiques

L'organisation de l'information sur l'année PACES auprès des lycéens et au cours de l'année pour les étudiants est particulièrement pertinente et montre une implication forte de l'établissement dans ce dispositif. Ainsi, trois étudiants de filière santé sont recrutés chaque année par l'Université de Montpellier, encadrés par le SCUO-IP (service commun universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle) et formés par le Président du jury de

PACES pour aller apporter aux lycéens dans 41 % des lycées de l'académie une information fiable sur l'organisation de la PACES. Un autre dispositif original est la semaine d'immersion en PACES pour des lycéens de l'académie organisée chaque année par le SCUIO-IP, les personnels administratifs et enseignants de la formation ainsi que les membres du tutorat. De plus, une journée « Portes Ouvertes » est organisée à l'intention des lycéens, ainsi qu'une présentation des études de santé lors de différents salons locaux (Salon santé, social, paramédical et sport de Montpellier et Salon de l'enseignement supérieur de Montpellier).

Cette information sur les études se poursuit pendant la première année de PACES par une journée d'information organisée en début d'année universitaire ainsi que par une conférence en fin de premier semestre pour rappeler aux étudiants de la filière les passerelles offertes en fin de PACES dans les licences de l'établissement.

Le passage par la PACES avec validation des 60 crédits ECTS ou classement par ordre de mérite permet aux étudiants d'intégrer certaines études paramédicales (IFSI, IFMK, IFEM, Institut Polytech' et l'École de manipulateurs en électro-radiologie du CHU de Montpellier). L'organisation des enseignements présentiels permet à tous les étudiants de la formation de préparer les neuf concours.

Les unités d'enseignement (UE) sont réparties à part égale sur les deux semestres. Les UE spécifiques sont au nombre de 8 dont 4 sont mutualisées et 4 sont réservées à une filière spécifique (2 UE pour la filière pharmacie, 1 pour odontologie et 1 pour maïeutique). Les étudiants souhaitant intégrer l'Institut de masso-kinésithérapie de Toulouse (disposant d'une antenne également à Rodez) doivent s'inscrire en PACES dans la filière spécifique médecine.

Les enseignements sont donnés sous forme de cours magistraux (CM) à la fois en présentiel et en visio-conférence sur les trois sites d'enseignement de PACES (Carêmeau, Arnaud de Villeneuve et Flahault). Un roulement est organisé pour que les étudiants puissent, de manière équitable, suivre l'enseignement en présentiel avec l'enseignant en amphithéâtre. Une partie de l'enseignement est également dispensé sous forme de travaux dirigés (ED) pour des groupes de 50 étudiants environ dans la plupart des UE (sauf UE 5 et quelques UE spécifiques). Les cours vidéo sont à disposition des étudiants sur un espace dédié du site internet de l'établissement.

L'organisation matérielle du concours est décrite très sommairement sans précision sur la surveillance des épreuves ou la gestion des sujets et des copies. Les épreuves du concours sont des questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'épreuve de l'UE7 (Santé, société et humanité) pour laquelle seulement 40 % de la note est attribuée sur des QCM. Les modalités de contrôle sur les 60 % de cette dernière ne sont pas précisées. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique pour les épreuves du concours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place. D'une part des informations sur les réorientations sont à disposition des étudiants tout au long de l'année sur le site de l'université et sont diffusées oralement lors de conférences en début d'année et en fin de premier semestre. D'autre part, un tutorat a été mis en place par des étudiants de deuxième et troisième année des études de santé pour les étudiants de PACES. Ce tutorat est encadré et financé par la formation et les enseignants référents des différentes UE. Il a été évalué en 2016 montrant, pour l'étudiant qui participe à au moins les trois quart des séances, une augmentation des chances d'être classé au concours de médecine plus importante que la participation par l'étudiant à des séances de révision en officines privées. Le tutorat organise également des concours blancs et des documents pédagogiques pour les étudiants de PACES toujours sous la supervision des enseignants de la formation. Toutefois, le document ne fournit pas le nombre d'étudiants de PACES concernés par ce tutorat.

Un dispositif de réorientation est proposé dans au moins une des premières années de licence (L1) de l'Université de Montpellier aux étudiants (9%) à l'issue du premier semestre (S1) ou du deuxième (S2) ne validant pas les crédits ECTS requis. Les étudiants reçus-collés (ayant validé au moins 60 crédits ECTS) peuvent être réorientés directement sans sélection dans différents parcours spécifiques vers une deuxième année de licence (L2) à Montpellier ou Nîmes. Des passerelles existent aussi dans ces filières pour l'admission en S2 des étudiants ayant validé le S1 ainsi que des équivalences d'UE pour ceux qui n'ont pas validé un S1 ou la PACES. L'efficacité de ces dispositifs de réorientation n'est pas précisée dans le document fourni.

Au total, l'ensemble de ces mesures d'aide à la réussite paraît bien structuré, mais on regrette l'insuffisance des données permettant de porter une appréciation objective sur l'efficacité de la réorientation.

Flux d'étudiants et taux de réussite

Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place. D'une part des informations sur les réorientations sont à disposition des étudiants tout au long de l'année sur le site de l'université et sont diffusées oralement lors de conférences en début d'année et en fin de premier semestre. D'autre part, un tutorat a été mis en place par des étudiants de deuxième et troisième année des études de santé pour les étudiants de PACES. Ce tutorat est encadré et financé par la formation et les enseignants référents des différentes UE. Il a été évalué en 2016 montrant, pour l'étudiant qui participe à au moins les trois quart des séances, une augmentation des chances d'être classé au concours de médecine plus importante que la participation par l'étudiant à des séances de révision en officines privées. Le tutorat organise également des concours blancs et des documents pédagogiques pour les étudiants de PACES toujours sous la supervision des enseignants de la formation. Toutefois, le document ne fournit pas le nombre d'étudiants de PACES concernés par ce tutorat.

Un dispositif de réorientation est proposé dans au moins une des premières années de licence (L1) de l'Université de Montpellier aux étudiants (9%) à l'issue du premier semestre (S1) ou du deuxième (S2) ne validant pas les crédits ECTS requis. Les étudiants reçus-collés (ayant validé au moins 60 crédits ECTS) peuvent être réorientés directement sans sélection dans différents parcours spécifiques vers une deuxième année de licence (L2) à Montpellier ou Nîmes. Des passerelles existent aussi dans ces filières pour l'admission en S2 des étudiants ayant validé le S1 ainsi que des équivalences d'UE pour ceux qui n'ont pas validé un S1 ou la PACES. L'efficacité de ces dispositifs de réorientation n'est pas précisée dans le document fourni.

Au total, l'ensemble de ces mesures d'aide à la réussite paraît bien structuré, mais on regrette l'insuffisance des données permettant de porter une appréciation objective sur l'efficacité de la réorientation.

Pilotage

La liste des enseignants est présentée en détails avec les responsabilités respectives d'enseignement d'UE en cours magistraux ou enseignement dirigé et de membre de jury. Les cours magistraux sont donnés presque exclusivement par des enseignants issus du milieu académique des facultés de médecine, pharmacie et odontologie de l'Université de Montpellier. Seuls un universitaire et trois non-universitaires participent à l'enseignement en PACES pour l'UE7. Aucun enseignant de maïeutique n'est indiqué dans les listes.

L'équipe pédagogique est coordonnée par un des membres du jury PACES et travaille en collaboration avec celles de DFG 2 et 3 pour assurer la progression pédagogique au sein du DFG dans les filières santé. Le jury PACES est commun aux quatre filières mais sa composition n'est pas détaillée précisément (nombre de représentants de chaque filière non précisé). Une commission pédagogique a été mise en place, à laquelle participent en particulier des étudiants de la formation, des représentants des formations accessibles au concours, hors MMOP et des personnels administratifs. Il n'y a pas de réel comité de perfectionnement.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est organisée deux fois par an avant les épreuves du concours au S1 et S2. Elle porte d'une part sur l'organisation matérielle de l'enseignement et d'autre part, pour chaque UE, sur la qualité des cours magistraux et permet également de préciser l'assiduité des étudiants aux enseignements dirigés et au tutorat. Une enquête sur la recherche des facteurs de réussite au concours PACES est également réalisée tous les 2 ans. Il est dommage de ne pas disposer dans le dossier d'éléments de ces évaluations.

ANALYSE DES DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Modalités pédagogiques

La formation est organisée selon les textes réglementaires présents dans le dossier. Les connaissances et compétences attendues sont clairement précisées mais aucune donnée n'est disponible dans le document concernant les modalités d'information des étudiants sur les programmes, les modalités de contrôle des connaissances et d'organisation des examens.

Le cursus est bien organisé, conformément aux arrêtés, sur deux années d'études avec une répartition des UE sur deux semestres de 13 semaines chacun.

Chaque semestre comporte des UE obligatoires avec enseignement théorique, dirigé et pratique organisées en un tronc commun associé à des stages pratiques (stage d'initiation aux soins infirmiers et stage d'observation clinique) et des UE libres en nombre relativement important laissant ainsi la possibilité de construire un parcours personnalisé. La possibilité de s'initier à la recherche est offerte grâce à ces UE optionnelles et en particulier, les étudiants peuvent accéder pendant leur formation à une UE de première année de master (M1) parmi les offres de l'Université de Montpellier. Il existe peu de mutualisation d'enseignement avec d'autres UFR excepté les UE de M1 Recherche et des UE Sport.

L'utilisation des outils numériques est bien développée tant en apprentissage qu'en soutien à l'acquisition des connaissances et compétences (existence d'une plateforme *massive open online courses* -MOODLE). Des moyens importants de simulation sont en place pour les enseignements pratiques précliniques (140 postes de travail basse fidélité et six simulateurs de réalité virtuelle ou augmentée 3 dimensions -3D de type « Moog »).

Les stages proposés sont nombreux. Le stage d'initiation aux soins infirmiers est organisé conformément aux obligations dès la fin de la PACES et en début de DFGSO2. Un stage obligatoire d'observation préclinique d'une durée de 10 heures est organisé en DFGSO3 sous la responsabilité d'un enseignant hospitalo-universitaire. Enfin, un stage de 35 heures en cabinet dentaire ou en laboratoire de prothèses dentaires a été mis en place dans le cadre des UE optionnelles et peut être réalisé en DFGSO2 ou en DFGSO3. Cependant, aucune information sur le nombre d'étudiants qui ont suivi ce stage n'est donnée dans le dossier, ce dernier étant optionnel (UE libre).

Au niveau des compétences additionnelles et transversales, la validation du Certificat informatique et internet (C2i) niveau 1 (appelé désormais Pix) et 2 est permise pendant le DFGSO mais les dispositifs d'acquisition ne sont pas détaillés. Dans les textes réglementaires, le C2i niveau 2 doit être acquis au cours du DFASO et orienté vers l'exercice professionnel, il semble donc difficile de l'enseigner au cours du DFGSO où les étudiants ont encore peu de notions sur l'utilisation des outils numériques indispensables à l'exercice professionnel. L'initiation à la recherche est encouragée avec des UE optionnelles sur les bases de la méthodologie et l'ouverture à la recherche clinique ainsi que par la possibilité pour l'étudiant d'intégrer un enseignement complémentaire de M1. Cependant, on ignore à la lecture du dossier si tous les étudiants ont un contact avec la recherche au cours de leur cursus, ces UE étant optionnelles.

Le manque de données rend difficile une évaluation plus efficace de la pertinence des choix pédagogiques de la formation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des informations sont données aux étudiants en difficulté par l'intermédiaire de rencontres enseignant-étudiant afin d'analyser la situation personnelle de l'étudiant. Une cellule d'écoute est également mise en place en lien avec les services dédiés de l'Université (service Handiversité et médecine préventive SUMPSS) et le Doyen permettant un accompagnement personnalisé.

Un dispositif de soutien aux étudiants en difficulté, notamment lors des TP (travaux pratiques) précliniques (une semaine au premier semestre – S1 - et quatre semaines au deuxième semestre –S2), est mis en place pour les aider avant les évaluations mais l'encadrement de ce dispositif n'est pas explicité dans le document fourni.

Les étudiants du dispositif passerelle bénéficient d'une remise à niveau et tous les étudiants reçoivent une information sur le droit au remords, cependant ce dernier est peu utilisé (une seule demande de réorientation).

Un tutorat est mis en place en DFGSO2 et 3 comme soutien à l'encadrement des travaux pratiques dans la formation universitaire préclinique mais ses modalités ne sont pas décrites.

Les différents dispositifs d'accompagnement des étudiants pour l'aide à la réussite existent mais sont trop peu documentés pour en évaluer l'efficacité.

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants hospitalo-universitaires d'odontologie assurant une triple fonction d'enseignement, de recherche et d'activités hospitalières. Cependant, on ne peut lire dans le document s'il existe des responsables désignés de cours, ni d'UE en particulier lorsque ces dernières sont multidisciplinaires. Aucune information n'est disponible sur une éventuelle commission pédagogique qui piloterait la formation.

Les jurys d'examen sont composés d'enseignants ayant participé aux enseignements ou aux stages pratiques.

L'enseignement étant semestrialisé, une délibération se fait en fin de chaque semestre et les étudiants peuvent consulter leurs copies librement après la délibération et la validation des épreuves. La composition précise des jurys n'est pas précisée.

Les enseignements sont évalués par les étudiants et les résultats des évaluations présentés aux étudiants et aux enseignants responsables des UE pour discussion. Plusieurs mesures correctives sont décrites dans le document suite à ces évaluations (renforcement du tutorat, mise à disposition de supports pédagogiques numériques...).

Un conseil de perfectionnement réglementaire a été mis très récemment en place pour participer à l'évaluation des formations et des enseignements et en veillant à l'adaptation de ces enseignements aux besoins de la profession. Il semble commun au DFGSO et DFASO (*Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques*). Ce conseil de perfectionnement doit permettre d'identifier des pistes potentielles d'amélioration de l'enseignement pour assurer la meilleure insertion professionnelle possible des étudiants de la formation. Sa composition correspond au cadre réglementaire associant des partenaires du monde socio-économique, cependant on peut s'étonner que la représentation des étudiants se limite à la présence du Vice Doyen étudiant. Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président. Le compte rendu des réunions est diffusé en interne à la composante et à la Commission de formation et de la vie universitaire (CFVU). Sans doute, compte tenu de la mise en place très récente de ce conseil, aucun compte-rendu n'est fourni dans le document.

Un dispositif d'autoévaluation de la formation existe mais peu développé.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les étudiants proviennent en grande majorité (52 étudiants) de la PACES de Montpellier. Quelques étudiants (huit) de la PACES de Tours font également partie des effectifs de même que quelques étudiants en passerelle au niveau de l'inter-région Montpellier-Marseille-Nice. Enfin, un à deux étudiants peuvent être transférés chaque année d'une autre université d'odontologie française (échange sans modification du *numerus clausus*).

Les effectifs de la formation sont stables (de 61 à 78 étudiants en DFGSO2 et de 52 à 74 en DFGSO3 selon les années) dont 1 à 6 étudiants intégrant la formation par le dispositif passerelle.

Le nombre de redoublants est plus important en DFGSO2 qu'en DFGSO3 (sur les cinq dernières années, taux de redoublement moyen de 11% en DFGSO2 et de 8% en DFGSO3). Cependant, il est difficile d'interpréter les données fournies dans le dossier qui semblent parfois aberrantes : en effet, il existe par exemple plus d'étudiants ayant validé l'année que d'étudiants inscrits (DFGSO3 années 2014-2015 et 2018-2019)

Aucun étudiant n'a abandonné le cursus à l'issue de DFGSO3. Tous les étudiants poursuivent leurs études en DFASO.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'utilisation de dispositifs de simulation performants (« Moog ») permettant l'acquisition des compétences gestuelles
- Les différents dispositifs de soutien et d'aide aux étudiants
- Un conseil de perfectionnement réglementaire installé en 2018-2019

Principaux points faibles :

- Un pilotage de la formation peu visible
- Pas de réelle autoévaluation de la formation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'organisation du diplôme de formation générale en sciences odontologiques continuant la première année du cycle commun des études de santé est conforme aux textes en vigueur. La mise en place récente d'un conseil de perfectionnement est à souligner mais dont la composition aurait intérêt à intégrer davantage d'étudiants, il devrait également aider à formaliser la procédure d'autoévaluation de la formation et d'en valoriser la présentation qui, à ce jour, reste trop sommaire pour une évaluation fiable. De plus, les données, quand elles existent, sont difficilement exploitables et/ou insuffisamment analysées.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE LICENCE DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le *Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques* (DFGSP) de l'Unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences pharmaceutiques et biologiques de l'Université de Montpellier sanctionne le premier cycle des études conduisant au diplôme d'état de docteur en pharmacie. Cette évaluation concerne l'offre de formation après la Première année commune des études en santé (PACES). Les programmes DFGSP2 et DFGSP3 proposés sont réglementés et établis à partir du référentiel défini par la commission pédagogique nationale des études de pharmacie (CPNEP). Les connaissances et compétences à acquérir au cours de la deuxième année (60 crédits ECTS) sont les bases scientifiques et spécifiques nécessaires à la suite des études, à la compréhension de l'exercice pharmaceutique et des différents métiers de la pharmacie. La formation du DFGSP3 (60 crédits ECTS) contribue aux connaissances et compétences indispensables au futur exercice pharmaceutique et doit permettre à l'étudiant de choisir son projet d'orientation professionnel.

ANALYSE DE LA PACES

Modalités pédagogiques

Une attention particulière est donnée par la formation à l'information des lycéens sur le programme et la présentation de PACES. Ainsi, trois étudiants de filière santé sont recrutés chaque année par l'Université de Montpellier, encadrés par le SCUO-IP (service commun universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle) et formés par le Président du jury de PACES pour aller apporter aux lycéens dans 41 % des lycées de l'académie une information fiable sur l'organisation de la PACES. Un autre dispositif original est la semaine d'immersion en PACES pour des lycéens de l'académie organisée chaque année par le SCUO-IP, les personnels administratifs et enseignants de la formation ainsi que les membres du tutorat. De plus, une journée « Portes Ouvertes » est organisée à l'intention des lycéens, ainsi qu'une présentation des études de santé lors de différents salons locaux (Salon santé, social, paramédical et sport de Montpellier et Salon de l'enseignement supérieur de Montpellier).

Cette information sur les études se poursuit pendant la première année de PACES par une journée d'information organisée en début d'année universitaire ainsi que par une conférence en fin de premier semestre pour rappeler aux étudiants de la filière les passerelles offertes en fin de PACES dans les licences de l'établissement.

Le passage par la PACES avec validation des 60 crédits ECTS ou classement par ordre de mérite permet aux étudiants d'intégrer certaines études paramédicales (IFSI, IFMK, IFEM, Institut Polytech' et l'École de manipulateurs en électro-radiologie du CHU de Montpellier). L'organisation des enseignements présentiels permet à tous les étudiants de la formation de préparer les neuf concours.

Les unités d'enseignement (UE) sont réparties à part égale sur les deux semestres. Les UE spécifiques sont au nombre de 8 dont 4 sont mutualisées et 4 sont réservées à une filière spécifique (2 UE pour la filière pharmacie, 1 pour odontologie et 1 pour maïeutique). Les étudiants souhaitant intégrer l'Institut de masso-kinésithérapie de Toulouse (disposant d'une antenne également à Rodez) doivent s'inscrire en PACES dans la filière spécifique médecine.

Les enseignements sont donnés sous forme de cours magistraux (CM) à la fois en présentiel et en visio-conférence sur les trois sites d'enseignement de PACES (Carémeau, Arnaud de Villeneuve et Flahault). Un roulement est organisé pour que les étudiants puissent, de manière équitable, suivre l'enseignement en présentiel avec l'enseignant en amphithéâtre. Une partie de l'enseignement est également dispensé sous forme de travaux dirigés (ED) pour des groupes de 50 étudiants environ dans la plupart des UE (sauf UE 5 et quelques UE spécifiques). Les cours vidéo sont à disposition des étudiants sur un espace dédié du site internet de l'établissement.

L'organisation matérielle du concours est décrite très sommairement sans précision sur la surveillance des épreuves ou la gestion des sujets et des copies. Les épreuves du concours sont des questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'épreuve de l'UE7 (Santé, société et humanité) pour laquelle seulement 40 % de la note est attribuée sur des QCM. Les modalités de contrôle sur les 60 % de cette dernière ne sont pas précisées. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique pour les épreuves du concours.

Au total, les dispositifs pédagogiques mis en place semblent satisfaisants. L'organisation de l'information sur l'année PACES auprès des lycéens et au cours de l'année pour les étudiants de la formation semble particulièrement pertinente et montre une implication forte de l'établissement dans ce dispositif.

Dispositifs d'aide à la réussite

Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place. D'une part des informations sur les réorientations sont à disposition des étudiants tout au long de l'année sur le site de l'université et sont diffusées oralement lors de conférences en début d'année et en fin de premier semestre. D'autre part, un tutorat a été mis en place par des étudiants de deuxième et troisième année des études de santé pour les étudiants de PACES. Ce tutorat est encadré et financé par la formation et les enseignants référents des différentes UE. Il a été évalué en 2016 montrant, pour l'étudiant qui participe à au moins les trois quart des séances, une augmentation des chances d'être classé au concours de médecine plus importante que la participation par l'étudiant à des séances de révision en officines privées. Le tutorat organise également des concours blancs et des documents pédagogiques pour les étudiants de PACES toujours sous la supervision des enseignants de la formation. Toutefois, le document ne fournit pas le nombre d'étudiants de PACES concernés par ce tutorat.

Un dispositif de réorientation est proposé dans au moins une des premières années de licence (L1) de l'Université de Montpellier aux étudiants (9%) à l'issue du premier semestre (S1) ou du deuxième (S2) ne validant pas les crédits ECTS requis. Les étudiants reçus-collés (ayant validé au moins 60 crédits ECTS) peuvent être réorientés directement sans sélection dans différents parcours spécifiques vers une deuxième année de licence (L2) à Montpellier ou Nîmes. Des passerelles existent aussi dans ces filières pour l'admission en S2 des étudiants ayant validé le S1 ainsi que des équivalences d'UE pour ceux qui n'ont pas validé un S1 ou la PACES. L'efficacité de ces dispositifs de réorientation n'est pas précisée dans le document fourni.

Au total, l'ensemble de ces mesures d'aide à la réussite paraît bien structuré, mais on regrette l'insuffisance des données permettant de porter une appréciation objective sur l'efficacité de la réorientation.

Flux d'étudiants et taux de réussite

Les effectifs de PACES sont en légère augmentation sur les cinq dernières années (2 609 en 2013 à 2 942 en 2017) conformément aux chiffres nationaux. Les taux moyens de réussite selon les quatre filières Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) ne sont pas précisés dans le document fourni. Seuls en moyenne 19,3% d'entre eux accèdent à l'une des quatre filières de santé (29 à 42% pour les redoublants, 8 à 10% pour les primants), dont 45% sont titulaires d'un baccalauréat scientifique (S) mention « très bien ». À côté de la filière Santé MMOP, 4,1% des inscrits ont intégré l'IFMK, l'IFEM ou Polytech' et 2,8% se sont réorientés vers une L2. Enfin, 11,8% des étudiants ayant validé les 60 crédits ECTS préfèrent le redoublement.

On regrette que les données transmises pour l'évaluation se résument presque exclusivement à un tableau de chiffres sans analyse précise sur les différentes filières MMOP.

Pilotage

La liste des enseignants est présentée en détails avec les responsabilités respectives d'enseignement d'UE en cours magistraux ou enseignement dirigé et de membre de jury. Les cours magistraux sont donnés presque exclusivement par des enseignants issus du milieu académique des facultés de médecine, pharmacie et odontologie de l'Université de Montpellier. Seuls un universitaire et trois non-universitaires participent à l'enseignement en PACES pour l'UE7. Aucun enseignant de maïeutique n'est indiqué dans les listes.

L'équipe pédagogique est coordonnée par un des membres du jury PACES et travaille en collaboration avec celles de DFG 2 et 3 pour assurer la progression pédagogique au sein du DFG dans les filières santé. Le jury PACES est commun aux quatre filières mais sa composition n'est pas détaillée précisément (nombre de représentants de chaque filière non précisé). Une commission pédagogique a été mise en place, à laquelle participent en particulier des étudiants de la formation, des représentants des formations accessibles au concours, hors MMOP et des personnels administratifs. Il n'y a pas de réel comité de perfectionnement.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est organisée deux fois par an avant les épreuves du concours au S1 et S2. Elle porte d'une part sur l'organisation matérielle de l'enseignement et d'autre part, pour chaque UE, sur la qualité des cours magistraux et permet également de préciser l'assiduité des étudiants aux enseignements dirigés et au tutorat. Une enquête sur la recherche des facteurs de réussite au concours PACES est également réalisée tous les 2 ans. Il est dommage de ne pas disposer dans le dossier d'éléments de ces évaluations.

ANALYSE DES DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Modalités pédagogiques

L'organisation du DFGSP2 et DFGSP3, s'appuie respectivement sur des unités d'enseignement (UE) constituant un socle de connaissances de 54 crédits ECTS (12 UE, soit 614,5 heures pour la deuxième année et 14 UE, soit 587,5 heures pour la troisième année) et des UE optionnelles représentant 6 crédits ECTS. Les UE sont en lien avec l'annexe de l'Arrêté du 22 mars 2011. Les modalités d'enseignement sont classiques, la répartition des enseignements n'est pas la même en DFGSP2 (57,6% de cours magistraux -CM ; 14,4% de travaux dirigés -TD ; 28% de travaux pratiques -TP) et DFGSP3 où le volume horaire des TP est faible et celui des CM augmenté (75,4% de CM ; 12,1% de TD et 12,5% de TP).

Les enseignements des troisième et quatrième semestres (S3 et S4) sont bien équilibrés, ils apportent les connaissances et les compétences qui permettront à l'étudiant d'acquérir les bases pour la compréhension des enseignements ultérieurs plus professionnalisants. Au S4, les étudiants choisissent soit une UE formation au tutorat de 6 crédits ECTS, soit 2 UE optionnelles de 3 crédits ECTS chacune, l'une parmi les UE du bloc Chimie, l'autre dans le bloc Biologie. Le programme varié des UE optionnelles proposées est important et adapté à la compréhension des enseignements dispensés dans les années supérieures.

La répartition des enseignements en S5 et S6 permet à l'étudiant une gradation de ses connaissances en faisant un lien entre disciplines fondamentales et appliquées. Cette approche est favorable à l'acquisition des compétences et à la maturation du choix d'orientation professionnelle par l'étudiant. Au S6, les étudiants ont la possibilité de suivre l'UE formation au tutorat de 6 crédits ECTS, ou 2 UE optionnelles parmi deux ensembles de propositions. Chaque bloc d'UE propose des enseignements de connaissances générales ou des cours plus spécialisés. Le document ne mentionne pas la répartition des étudiants dans les différentes UE optionnelles et l'impact qu'ont celles-ci sur l'orientation ultérieure des étudiants dans leur cursus universitaire.

Pour le DFGSP3, des dispositifs de compétences transversales, non porteurs de crédits ECTS sont mis en place ainsi que la possibilité de réaliser des stages optionnels dans le milieu professionnel dans les domaines de la Santé pour la rentrée universitaire 2019.

Un effort significatif est entrepris afin de faire évoluer les modalités pédagogiques au travers le déploiement du contrôle continu, le développement de mises en situation professionnelle et l'engagement dans des projets

d'innovation pédagogique.

L'accueil des étudiants en situation particulière est bien pris en compte avec la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés (aménagement de modalités de contrôle des connaissances, de postes de travail, prêt de matériel informatique, aide à la prise de note). La faculté est dotée d'un référent handicap intégré au groupe de référents handicap de l'Université de Montpellier.

Actuellement, le recrutement se fait par le concours de la PACES. L'admission en DFGSP2 et DFGSP3 via la procédure de la passerelle nationale concerne un à deux étudiant(s) par an. Néanmoins, le document ne précise pas le nombre de demandes reçues ainsi que les critères de sélection des dossiers acceptés.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les dispositifs d'accompagnement des étudiants à la réussite et à la construction de leur projet professionnel sont bien structurés. Ils consistent en un accompagnement et un suivi personnalisé d'étudiants au travers de la mise en place du dispositif Projet d'orientation professionnelle (POP), conformément à l'arrêté du 25 octobre 2018, d'un tutorat, d'une présentation des filières et métiers et d'un accompagnement des étudiants ayant des contraintes particulières.

Les dispositifs favorisant la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants sont bien développés. Entre 2014 et 2018, 38 étudiants de l'UFR de Pharmacie ont réalisé une mobilité sortante au cours de leur DFGSP et 124 étudiants ont été accueillis au sein de la faculté dans le cadre du programme Erasmus (mobilité étude et mobilité stage). La répartition des mobilités entrantes pour étude entre le DFGSP et le DFASP (*Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques*) n'est pas précisée.

Pilotage

L'équipe pédagogique est riche de 150 enseignants-chercheurs, essentiellement de l'UFR de Pharmacie et de statut mono-appartenant. Les professeurs des universités-praticien hospitalier (PU-PH) et maîtres de conférences des universités-praticien hospitalier (MCU-PH) sont peu représentés. L'équipe comprend également quelques assistants hospitalo-universitaire (AHU) et professeurs certifiés second degré (PRCE). Les enseignants extérieurs sont très peu nombreux, ils appartiennent pour les statutaires à l'UFR de Médecine et à d'autres composantes pour les vacataires. Le pilotage s'appuie sur une commission pédagogique, dont la composition est bien décrite. Ses membres ont les responsabilités clés dans l'organisation des études pharmaceutiques. Les membres de l'UFR élus à la CFVU et le représentant étudiant y sont invités. Cette commission fonctionne en sous-commissions et groupes de travail. La périodicité des réunions n'est pas précisée et il n'est pas mentionné l'existence d'un comité de perfectionnement. L'évaluation des enseignements est correctement faite, elle est institutionnelle et réalisée semestriellement. Une analyse montre également que la participation est plus forte si le questionnaire est sous forme papier à la sortie des examens qu'une interrogation par voie électronique sur *massive open online courses* (MOODLE). Cette évaluation peut être librement effectuée par les responsables d'UE, mais dans ce cas, aucune information n'est donnée sur le nombre d'UE qui réalise cette démarche. Les tableaux fournis de l'évaluation « Sphynx » montrent que les étudiants sont plutôt satisfaits avec un fort taux de participation. Les modalités de contrôle de connaissance et le fonctionnement des jurys sont clairement explicités.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les effectifs de cette formation sont en moyenne pour la DFGSP2 de 223 étudiants et pour la DFGSP3 de 252 étudiants. Cette formation diplômante marque le premier niveau des études pharmaceutiques, elle n'a pas vocation à une insertion professionnelle immédiate. Le document indique pour les quatre dernières années un très bon taux de réussite moyen en DFGSP2 supérieur à 90% et plus faible en DFGSP3 (80%). En DFGSP2, le taux de réussite a baissé à 84% en 2017-2018. Le plus bas taux de réussite en DFGSP3 était celui de 2014-2015 et le plus haut en 2017-2018. Les diplômés du DFGSP s'inscrivent en DFASP. De 2015 à 2017, des étudiants de 8 à 12 par promotion, ont bénéficié d'une passerelle sortante principalement vers la seconde année des études de médecine. À partir de 2018, cette possibilité ayant été restreinte, tous les diplômés de cette formation ont poursuivi le cursus des études pharmaceutiques.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignements très bien structurés répondant aux objectifs de la formation
- Très bons taux de réussite
- Bon accompagnement des étudiants avec tutorat, aide à l'orientation, enseignant référent

Principaux points faibles :

- Nombre d'heures de CM important et nombre d'heures de TP en DFGSP3 relativement faible
- Démarche d'analyse et d'autoévaluation relativement succincte dans le document

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation donne des bases très solides de connaissances et de compétences communes, indispensables aux différents métiers de la pharmacie. Elle permet aux étudiants de commencer à construire leur projet professionnel.

Le lien avec d'autres formations universitaires pourrait être amélioré dans le cadre de la prochaine réforme des études de santé.

L'innovation pédagogique ne peut se résumer à l'acquisition des ressources numériques pour l'enseignement magistral et les TD. Elle devrait également être un élément moteur dans l'évolution technologique des outils d'apprentissage aux travaux pratiques et mises en situation professionnelles. La démarche entreprise d'évolution des modalités pédagogiques devrait être accentuée.

Le processus de pilotage de la formation nécessiterait la mise en place d'un conseil de perfectionnement incluant des professionnels extérieurs à la formation et les étudiants.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE LICENCE DIPLÔME D'ÉTAT D'AUDIOPROTHÉSISTE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation au *Diplôme d'État d'audioprothésiste* est organisée par l'Université de Montpellier. C'est une formation professionnalisante dont l'objectif est l'obtention du diplôme d'État, nécessaire à l'exercice de la profession d'audioprothésiste (Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche N°29 du 19 juillet, décret n°2001-620). La formation bien que déjà universitarisée n'offre pas le niveau licence, faute d'un volume horaire suffisant en troisième année pour répondre aux exigences d'un parcours de licence universitaire. La formation s'effectue en présentiel, actuellement sur le site du laboratoire d'audioprothèse, au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Pharmacie.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Par sa volonté de mutation la formation au *Diplôme d'État d'audioprothésiste* dépasse, sur le plan des exigences pédagogiques les exigences du décret n°2001-620 du 19 juillet 2001. Les contenus et les objectifs de la formation sont clairement expliqués et détaillés, en adéquation avec le type d'emploi visé.

Néanmoins, dans l'objectif d'une mutation vers la licence le projet pédagogique nécessiterait des améliorations sur plusieurs points.

Ainsi, si la pratique de l'alternance est acquise, on note l'absence d'individualisation du parcours, qui pourtant serait possible dans le cadre des partenariats décrits avec les unités adjacentes (Certificat d'université - CU d'orthophonie de l'UFR de Médecine, licence d'Acoustique et licence d'Électronique de l'UFR des Sciences). On ne retrouve pas non plus les compétences transversales communes aux licences telles l'anglais qui (comme statistiques) est évoqué dans les commentaires mais qui ne présente pas d'unité d'enseignement (UE) dédiée, ou le Pix. L'initiation à la recherche ne constitue pas à proprement parler une compétence transversale.

La formation ne propose pas non plus de session de rattrapage, comme attendu dans le cadre d'une formation universitaire.

Les pratiques pédagogiques innovantes se limitent à la mise à disposition des étudiants des cours et des travaux dirigés (TD) sur l'espace numérique de travail (ENT) et à la dématérialisation des enseignements. La dématérialisation des travaux pratiques (TP) constitue par ailleurs un objectif qui peut poser question dans ce

type de formation.

Sur un autre plan, il apparaît que l'éthique est confondue avec la déontologie. Les notions de secret médical et de protection des données ne relevant pas réellement des problématiques d'éthique dans le milieu de la santé.

On note un bon encadrement des stages mais pas d'évaluation extérieure (supervision des maîtres de stage ni soutenance du rapport de stage).

Il faut souligner le dynamisme et l'effort produit par l'équipe de pilotage pour atteindre cet objectif (notamment en restructurant la troisième année) et permettre une poursuite d'étude en master.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le positionnement fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe de pilotage. La création de liens et de partenariats au niveau local et régional avec les autres composantes universitaires, les instituts, institutions est louable. Cette démarche est également développée aux niveaux régional et national. On s'interroge sur l'accord cadre évoqué dans le descriptif, qui ne concerne pas directement le centre de formation, même si la démarche de ce dernier paraît cohérente avec ce décret.

Globalement le positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel est remarquable.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est uniquement composée d'un hospitalo-universitaire et de maîtres de conférences des universités (MCU) des diverses sections, mais on n'y retrouve aucun professionnel de l'audioprothèse, ce qui est regrettable dans le cadre d'une formation professionnalisante. Si les praticiens sont totalement absents dans l'équipe de pilotage de la formation, ils participent en revanche aux jurys d'examens et à l'enseignement à hauteur de 49 % des effectifs pour 51% d'académiques. Ceci constitue un point positif, même si, ni le volume horaire des enseignements ni la proportion assurée par les audioprothésistes ne sont renseignés.

S'il existe un conseil de perfectionnement on ne peut également que déplorer que les étudiants et praticiens n'y participent que de manière occasionnelle ce qui n'est pas conforme aux dispositions du décret fixant l'organisation de la licence.

Enfin, l'évaluation des enseignements présente un excellent taux de participation de la part des étudiants et un excellent niveau de satisfaction concernant la formation.

Suivi des étudiants

Le recrutement soumis à un *numerus clausus* est conforme à l'Arrêté fixant chaque année le nombre d'étudiants à admettre en première année de formation au *Diplôme d'État d'audioprothésiste*

Le suivi est réalisé à 6 et 18 mois avec un excellent taux de professionnalisation, si on considère que la proportion des étudiants qui n'entre pas directement sur le marché du travail à l'issue de la formation correspond à celle des étudiants en poursuite d'études en master. L'ouverture à la poursuite des études dans le cadre du master *Neuroprothèses sensorielles et motrices*, apparaît comme un gage de capacité de la formation à réussir sa mutation vers un niveau licence.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un projet pédagogique favorisant la mutation du *Diplôme d'État d'audioprothésiste* vers une licence permettant également une poursuite d'étude en master
- Une formation de qualité reconnue par les étudiants
- Un bon taux de réussite et d'insertion professionnelle

Principaux points faibles :

- L'implication des professionnels (libéraux et institutionnels) et des étudiants dans l'organisation et le pilotage de la formation insuffisante en particulier au niveau du conseil de perfectionnement
- L'absence de suivi des compétences de l'étudiant

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le projet de mutation vers une licence professionnelle est encore perfectible sur certains points, en particulier sur la mise en place des UE transversales propres aux licences. Il serait par ailleurs indispensable d'intégrer les professionnels de l'audioprothèse dans l'équipe de pilotage et d'associer davantage ces professionnels et les étudiants aux décisions des différents conseils pédagogiques.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA PROMOTION DES PRODUITS DE SANTÉ

Établissement : Université de Montpellier.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la promotion des produits de la santé* (MPPS), fait suite, depuis 2015, à la LP *Visiteur médical* créée en 2006. Elle est ouverte en formation initiale aux diplômés d'un bac+2 dans les domaines de la santé, des sciences de la vie, du commerce ou de la communication. Elle est également accessible en formation continue aux détenteurs d'un baccalauréat et d'un brevet professionnel de *Préparateur en pharmacie* après validation de leurs acquis professionnels (VAP), aux personnes en reprise d'études et/ou en procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE). Depuis septembre 2018, la formation est ouverte à l'alternance en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. La LP a pour objectif de former des professionnels de la promotion des médicaments et des autres produits de santé. Cette formation est portée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences pharmaceutiques et biologiques.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels spécifiques de la formation sont clairement définis. Cette formation est habilitée par le Comité professionnel national de la visite médicale (CPNVM), référentiel national relatif à la formation aux métiers de la promotion des médicaments et des produits de santé et de la visite médicale.</p> <p>L'examen de la maquette pédagogique montre que les différentes unités d'enseignements (UE) ainsi que leurs contenus permettent d'acquérir les connaissances et compétences attendues. Les diplômés peuvent exercer leur activité au sein de diverses structures et sont majoritairement recrutés sur des emplois correspondants aux métiers visés directement par la formation. La LP MPPS démontre bien son objectif d'intégration professionnelle immédiate en sortie de diplôme.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>À ce jour, cette LP est la seule au niveau national à délivrer le diplôme de visiteur médical ou d'attaché à la promotion des produits de santé. En effet, deux formations concurrentes proposées respectivement par</p>

L'Université d'Aix-Marseille (non proposée en apprentissage) et par l'Université de Toulouse III (formation par alternance) ne sont actuellement pas ouvertes. Cette position privilégiée de la LP ne s'accompagne pas pour autant d'un recrutement important d'étudiants. L'idée d'un rapprochement avec l'Université de Toulouse paraît judicieuse pour accroître l'attractivité et assurer la pérennité de la formation au niveau de l'Occitanie.

La formation bénéficie d'un fort soutien des entreprises partenaires, des syndicats de branches via des intervenants professionnels, encadrements des projets tutorés, membres des commissions pédagogiques et de VAE, jurys d'examen et accueil de stagiaires. Un partenariat pédagogique récent avec la Société Direct Medica permet de former les étudiants aux techniques numériques de communication promotionnelle sur les produits de santé.

Même si cette formation n'a pas pour objectif d'être une formation par la recherche et pour la recherche, des UE scientifiques sont abordées majoritairement par les enseignants-chercheurs de l'UFR en sus des interventions de médecins et de pharmaciens praticiens hospitaliers.

Un partenariat entre l'Université de Montpellier (UM) et l'Université de Médecine et des sciences de la santé (UMSS) de Shanghai permet d'accueillir des étudiants chinois de niveau bac+2. On peut s'étonner d'un tel partenariat compte tenu du secteur professionnel réglementé visé en fin de formation.

Organisation pédagogique

L'organisation des études, est très bien renseignée dans le dossier. La LP comprend 480 heures présentielles (390 heures pour les alternants) d'enseignements réparties sur 10 UE à hauteur de 45% pour les sciences biologiques et médicales, 27% pour la réglementation pharmaceutique et économique, 19% pour la communication opérationnelle et l'organisation du travail (UE7) et 9% pour l'anglais et la technicité. À cela s'ajoute l'UE de projet tutoré de 120 heures (pour lequel le nombre de crédits affecté est un peu faible et mériterait d'être adapté au volume horaire consacré) et l'UE de stage d'une durée de 14 semaines minimum. Pour les étudiants en formation en alternance, l'UE7 et le projet sont conduits en entreprise.

Les compétences additionnelles sur les techniques commerciales et les dispositifs médicaux ont été ajoutés à la maquette pour répondre à l'évolution des produits de santé.

La place du numérique se matérialise par l'utilisation de différents outils classiques pour la partie pédagogique (Moodle) et de logiciels spécialisés pour la pratique professionnelle. L'utilisation du numérique est intégrée dans les enseignements disciplinaires comme par exemple l'utilisation des tablettes pour la promotion des produits de santé.

La pédagogie innovante (mises en situation, jeux de rôle...) est particulièrement mise en œuvre dans les UE de professionnalisation.

Divers dispositifs d'aide à la réussite, bien détaillés dans le dossier, et facilités par les effectifs relativement faibles (inférieurs à 20 étudiants), sont mis en place (remise à niveau en biologie, cours de soutien, cours de perfectionnement en français pour les étudiants étrangers, aide à la recherche de stage ou de contrat d'apprentissage). Cette LP délivre régulièrement des diplômes par la VAE et la VAP.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée à hauteur de 60% d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'Université de Montpellier et de 40% de formateurs professionnels, ce qui est conforme aux attentes. Les pourcentages des volumes horaires attribués aux professionnels extérieurs (consultants en communication, directeurs régionaux de la promotion et de l'information médicales, médecins et pharmaciens hospitaliers, industriels...) sont en accord avec les objectifs de la formation.

Le comité de pilotage est constitué de la commission pédagogique (six membres statutaires dont le responsable de formation, un enseignant-chercheur, un enseignant et trois intervenants professionnels, d'un chargé de mission de l'apprentissage et d'un représentant des étudiants). Des enquêtes sur la qualité de la formation sont réalisées à la fois par l'établissement et par le responsable de formation. Le comité de pilotage se réunit deux fois par an et réalise, sur la base des évaluations de la formation et des enseignements par les étudiants, du retour d'expérience des stagiaires et des tuteurs en entreprises, les remédiations nécessaires dans le contenu des enseignements et leur évaluation, l'organisation et l'adaptation de la formation aux évolutions des métiers visés. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais il devrait prochainement être mis en place.

La composition et le fonctionnement du jury d'examen et de la commission de validation des acquis sont clairement exposés. La validation des UE s'effectue par un contrôle continu, un examen terminal, ou en combinant l'un et l'autre, hors du projet tutoré et du stage qui sont évalués par un rapport et une soutenance

orale.

En début d'année, les étudiants sont informés sur les connaissances et compétences attendues ainsi que sur les critères d'évaluation. Ils ont accès à l'ensemble de ces documents (fiche du répertoire national des certifications professionnelles -RNCP- et modalités du contrôle des Connaissances -MCC-, supplément au diplôme). Peu d'étudiants autoévaluent leurs compétences via les outils dédiés, notamment le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC), pour lesquels ils ont été familiarisés.

Résultats constatés

Les parcours d'origine des étudiants sont diversifiés : 20% issus de formations universitaires (deuxième année de licence à première année de master), 30% de brevet de technicien supérieur (BTS) / Institut universitaire de technologie (IUT), 10% d'étudiants de l'Université de Médecine et des sciences de la santé de Shanghai et 40% d'étudiants en reprise d'études. Le flux entrant d'étudiants chinois est faible et expliqué par la difficulté d'obtention du niveau de français et du visa. Les demandes de candidature sont en progression constante (28 candidatures en 2015, et 55 candidatures en 2018) ce qui traduit une augmentation de l'attractivité de la LP. Depuis 2017, le nombre d'inscrits est relativement constant, il oscille entre 12 et 16 étudiants. La proportion d'étudiants inscrits en formation initiale est relativement constante (entre 50% et 70%), alors que la proportion des étudiants inscrits en formation continue (reprise d'études) est beaucoup plus variable en fonction des années (entre 10% et 50%). La proportion d'étudiants inscrits en VAE est en moyenne de deux à quatre par année. Depuis septembre 2018, la LP est ouverte à l'alternance en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage mais n'a accueilli aucun candidat à ce jour. Ceci peut s'expliquer par le fait que le calendrier de l'alternance proposé ne correspond pas aux périodes d'activités et de contraintes des entreprises de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie des dispositifs médicaux.

Le taux de réussite varie entre 83 et 88%. La poursuite d'études reste exceptionnelle (10%) et se déroule en master dans les domaines de la santé, du marketing et de la réglementation des produits de santé.

Le taux d'insertion professionnelle, en emploi/effectif, est variable selon les années et dépend fortement du nombre de répondants. Il se situe à hauteur de 70% à 6 mois et de 100% à 18 mois, et concerne des postes ciblés par la formation avec des niveaux de salaires corrects. Les diplômés s'insèrent au niveau national et majoritairement en région Occitanie.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation diplômante sans concurrence au niveau national
- Formation en constante évolution en termes de contenus, d'évaluation et d'organisation afin de s'adapter aux évolutions des métiers des produits de santé
- Fort soutien et implication des entreprises partenaires, des syndicats de branches, du Comité professionnel national de la visite médicale et des médecins et pharmaciens hospitaliers
- Insertion professionnelle correcte

Principaux points faibles :

- Attractivité encore faible pour une formation sans concurrence
- Absence de formalisation du conseil de perfectionnement
- Pertinence du partenariat avec la Chine non démontrée

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP MPPS est une formation de qualité et dont on apprécie la qualité des informations transmises dans le dossier formation. Ses objectifs sont conformes aux nouvelles orientations des métiers de la promotion des produits de santé notamment dans l'industrie du secteur des dispositifs médicaux. Sans concurrence directe, elle permet de

répondre aux demandes de recrutements dans ce secteur d'activité pour lequel de nouvelles compétences au sein des entreprises du médicament et des produits de santé sont apparues ces dernières années.

Comme indiqué dans le dossier, la prospection de nouveaux partenaires industriels, l'adaptation du calendrier de l'alternance aux contraintes des entreprises ainsi qu'une meilleure communication devrait favoriser le recrutement d'étudiants apprentis. Il s'agira alors de s'assurer que le projet conduit en entreprise consiste bien en une mission différente du stage long. Un rapprochement avec la licence professionnelle de l'Université de Toulouse III permettrait également d'optimiser l'attractivité de la formation au niveau régional.

La mise en place du conseil de perfectionnement est indispensable afin de se conformer au cadre national des formations et de permettre à des professionnels et à des jeunes diplômés d'être force de proposition, afin de permettre l'évolution continue par, entre autres, l'évaluation des enseignements et de l'insertion professionnelle, aux côtés de représentants des formations.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA SANTÉ : NUTRITION, ALIMENTATION

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) Métiers de la santé : nutrition, alimentation comporte deux parcours : le parcours Nutrition et alimentation humaine (NAH) porté par le département de Génie Biologique de l'IUT de Montpellier-Sète, prévu pour répondre aux besoins des professionnels en matière d'hygiène alimentaire de conseil et d'éducation nutritionnelle et le parcours Techniques culinaires adaptées à la santé (TCAS), ouvert uniquement en alternance, porté par l'UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques, prévu pour donner aux professionnels de l'hôtellerie-restauration et des industries agro-alimentaires des compétences en matière d'intolérances alimentaires.

ANALYSE

Finalité
<p>La finalité de chaque parcours est clairement identifiée, de même que les compétences visées ainsi que les moyens mis en œuvre pour les acquérir. Le contenu des enseignements paraît bien adapté aux objectifs de formation (hygiène alimentaire éducation nutritionnelle et techniques culinaires).</p> <p>Les métiers visés sont bien identifiés, en cohérence avec la formation et correspondent à des emplois de techniciens et cadres intermédiaires dans le domaine de la santé humaine et de la restauration.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement de la formation parmi les autres LP portées localement par l'IUT ou par l'UFR Sciences biologiques et pharmaceutique est bien décrit. Quatre LP de même mention sont proposées sur le territoire national dont la plus proche est à Toulouse.</p> <p>L'implication de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de trois unité mixte de recherche (UMR) est significatif pour le parcours NAH et est plus faible pour le parcours TCAS mais ceci ne pose pas de problème eu égard à la finalité et à l'organisation de ce parcours.</p> <p>Les professionnels du cœur de métier, des médecins et des biostatisticiens sont très impliqués dans les deux parcours (environ les 2/3 des heures pour le parcours TCAS et 40% pour le parcours NAH). Le parcours TCAS a</p>

une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nîmes et une société privée.

Ainsi, le positionnement de la formation dans son environnement socio-économique est conforme voire au-delà de ce qui est attendu pour ce type de formation.

Le positionnement à l'international se limite à la possibilité de réaliser le stage intégré à la formation à l'étranger (avec une bourse de mobilité) pour les étudiants du parcours NAH mais cela ne pose pas de problème particulier au regard de la finalité de la formation.

Organisation pédagogique

La cohérence entre les deux parcours de cette LP n'apparaît pas clairement et leur présentation sous la même mention interroge tant leur finalité, les publics visés et les modalités d'enseignement qui sont différentes.

Le parcours NAH est ouvert en formation initiale, continue et en alternance. Le parcours TCAS n'est ouvert qu'en alternance.

Le parcours NAH offre la possibilité d'obtenir une certification en orthographe (Voltaire) et deux attestations de formation (auditeur interne et éducation thérapeutique du patient).

La mise en situation professionnelle s'effectue dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE) stage et d'une UE projet totalisant 13 crédits ECTS pour le parcours NAH et par l'alternance pour le parcours TCAS.

Des incohérences sont à noter dans l'architecture de la formation : pour le parcours NAH, les enseignements sont semestrialisés mais les deux UE professionnalisantes (projet et stage) sont regroupées dans le deuxième semestre au lieu d'être réparties sur les deux semestres de la formation.

En revanche, pour le parcours TCAS, la semestrialisation, recommandée par l'Arrêté LP de 1999, n'a pas été mise en place sans que cela ne soit ni signalé, ni discuté dans le dossier.

Parallèlement, pour les deux parcours, des chiffres de volumes horaires contradictoires apparaissent dans les documents fournis par la formation. Plus surprenant encore, deux UE du parcours NAH portent le même nom et correspondent à des volumes horaires différents. Pour le parcours TCAS, l'ensemble des enseignements est donné sous la forme de TD uniquement, ce qui est également surprenant.

Le lien avec les activités de recherche du site est apparent, notamment pour le parcours NAH qui propose une formation en recherche clinique et offre la possibilité d'effectuer le stage dans un laboratoire de recherche.

Les outils numériques classiques sont utilisés dans les deux parcours (vidéo-projection et plateforme Moodle).

L'ouverture internationale se limite à la possibilité de faire le stage à l'étranger pour le parcours NAH et à des enseignements de langue Anglaise ou utilisant l'Anglais pour les deux parcours.

Pilotage

La composition des équipes pédagogiques est clairement indiquée. Elle est variée et la proportion de professionnels varie de 40% (NAH) à 66% (TCAS) avec une implication notable de professionnels du cœur de métier visés par la formation.

La coordination de l'équipe pédagogique NAH est assurée lors des réunions du jury (admission, premier semestre et second semestre) et lors du conseil de perfectionnement annuel qui donne lieu à un compte-rendu. Les actions à mener y sont clairement indiquées en précisant notamment la personne chargée du suivi ainsi que le délai souhaité de mise en œuvre.

La coordination de l'équipe pédagogique TCAS semble limitée à des échanges de mails tout au long de l'année et à une réunion bilan à l'occasion des oraux de fin d'année. La part très importante des enseignements assurée par les professionnels est à l'origine de la difficulté à la mise en place de réunions de coordination ce qui peut conduire à un manque de cohérence des enseignements.

L'évaluation des connaissances est faite sous forme de contrôle continu intégral et respecte les modalités de l'Arrêté relatif aux LP. Les compétences acquises sont indiquées dans la fiche registre national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme. Il n'y a pas de portfolio de compétences mais celles-ci sont explicitement évaluées par le tuteur de stage à l'aide d'une fiche d'évaluation très complète.

Le supplément au diplôme est conforme aux recommandations internationales mais il ne semble pas être personnalisé.

La LP recrute principalement des étudiants d'Institut universitaire de technologie (IUT) ou de Brevet de technicien

supérieur (BTS) (90 à 100% des effectifs), notamment de diététique mais elle est ouverte aux étudiants ayant validé une deuxième année de licence (L2). Le faible nombre d'étudiants issus de L2 (un à deux par promotion) est le reflet du faible nombre de candidatures.

Résultats constatés

Le parcours TCAS a un effectif réduit (8 étudiants sur 10 places prévues) mais la formation est récente (deux promotions seulement dont celle en cours) et entièrement en alternance. Le plafond de 10 étudiants qui est peu élevé n'est pas expliqué dans le dossier.

Le parcours NAH a un effectif relativement stable entre 20 et 25 étudiants. Son attractivité semble avoir baissé mais les modalités de candidature ayant changé, la vidéo demandée aux candidats lors du dépôt de candidature semble être un frein pour les étudiants les moins motivés. Le taux de réussite atteint 100%.

Le suivi des diplômés est assuré efficacement par l'Observatoire de suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) de l'Université avec un taux de réponse variant entre 55% et 75%. Cependant, le jeune âge du parcours TCAS (deux ans) explique l'absence de données le concernant.

Les taux d'insertion à 30 mois sont très bons (88% à 100% selon les années). La moitié des emplois sont de niveau 2 (ingénieur, cadre ...) et la moitié de niveau 3 (emplois niveau intermédiaire, technicien...). La plus-value par rapport à un diplôme de niveau 3 (Diplôme universitaire technologique –DUT- ou Brevet de technicien supérieur -BTS) apparaît ainsi assez faible pour la moitié des diplômés mais ceci n'est pas spécifique à cette LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation originale qui dispose de peu d'équivalents sur le territoire national
- Équipe pédagogique diversifiée offrant une place importante aux professionnels cœur de métiers de la formation

Principaux points faibles :

- Un dossier d'évaluation manquant d'informations
- Deux parcours très différents qui rendent la mention peu lisible
- Un nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans le parcours TCAS relativement limité

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la santé : nutrition, alimentation* est une formation originale construite en deux parcours très distincts offrant chacun des connaissances et des compétences recherchées par le monde professionnel.

Cependant la lisibilité de la mention est rendue difficile par l'absence de lien apparent entre ces deux parcours et cela amène à questionner la pertinence de leur regroupement au sein d'une seule mention.

Le parcours NAH montre une baisse de son attractivité ce qui pourrait la fragiliser. Il serait utile d'analyser les causes de ces fragilités et, en particulier, revoir, les procédures de recrutement.

Enfin, bien que le nombre important de professionnels impliqués dans les enseignements soit un véritable point fort, il ne faudrait pas négliger le caractère universitaire de ce type de formation. Une participation des enseignants-chercheurs au pilotage de la formation serait certainement un point d'amélioration à envisager.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE MASTER CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation au *Certificat de capacité d'orthophoniste* est une formation professionnalisante organisée conjointement par le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Montpellier et la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier. Les enseignements sont conformes au Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 (B.O N° 32 du 5 septembre 2013). À la fin de la formation les étudiants obtiennent le grade master. Son objectif principal est l'obtention du *Certificat de capacité d'orthophoniste*, diplôme universitaire indispensable à l'exercice de la profession d'orthophoniste.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les enseignements sont conformes aux directives du décret n° 2013-798 du 30 août 2013. Le volume horaire de la formation qui se déroule sur 10 semestres comprend 1 560 heures de cours magistraux (CM) et 1 550 heures de travaux dirigés (TD) et 2 040 heures de stages. L'enseignement est dispensé par la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier.

Peu de place est faite aux pratiques pédagogiques innovantes, l'accès classique à l'environnement numérique de travail (ENT) et la dématérialisation des enseignements mis à part. On note néanmoins l'accès aux *box* de simulation de consultation de la Faculté de Médecine. La pédagogie par compétences est limitée à la formation pratique (stages). Bien qu'on remarque une part importante faite au contrôle continu dans les modalités de contrôle des connaissances, on ne sait si celle-ci s'appuie sur l'évaluation de connaissances ou de compétences.

L'encadrement et le suivi des stages est correct, mais il n'existe pas d'évaluation extérieure (supervision des maîtres de stage ni soutenance du rapport de stage, lequel ne semble pas être évalué par la composante).

Les dispositifs mis en œuvre pour rendre la formation accessible aux étudiants ayant des contraintes particulières ne sont pas présentés.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel est peu lisible. On ne voit pas de liens et de partenariats au niveau local et régional avec les autres composantes universitaires, la mutualisation d'un « certain nombre d'enseignements avec les étudiants en audioprothèse » mise à part. Il n'existe pas de partenariat avec les composantes des Sciences humaines et sociales. Les partenariats scientifiques avec des équipes de recherche ne sont pas mentionnés. En revanche une convention avec l'Université de Montréal permet la mobilité internationale. L'ouverture à la recherche est peu formalisée et le parcours Recherche prévu par le décret n'est pas décrit.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique de pilotage n'est pas différenciée de l'équipe enseignante. Les praticiens participent à l'enseignement à hauteur de 32% des effectifs pour 28% d'académiques. Ceci constitue un point positif, même si ni le volume horaire des enseignements ni la proportion assurée par les orthophonistes ne sont renseignés. La direction pédagogique est assurée par une orthophoniste maître de conférences (MCF) et habilité à diriger les recherches (HDR). La composition des jurys n'est pas précisée. Dans ce cas, les professionnels sont en sous-représentation (deux professionnels de l'orthophonie dont un MCF pour cinq membres). Les étudiants participent aux commissions pédagogiques à la fin de chaque semestre en vue du perfectionnement de la formation. Les modalités de contrôle des connaissances sont fournies et détaillées.

Suivi des étudiants

Le taux d'insertion est maximal, ce qui est attendu dans le cursus, mais on ne sait rien des éventuelles poursuites d'études, aucune donnée sur le devenir des étudiant à l'issue de la formation n'est fournie dans le dossier. Il n'existe pas d'évaluation formelle des enseignements par les étudiants. Seule une évaluation des stages est annoncée, mais les résultats ne sont pas fournis.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La direction pédagogique assurée par une orthophoniste MCF HDR
- Une représentation majoritaire des professionnels dans l'enseignement
- La qualité de suivi des stages

Principaux points faibles :

- Un positionnement peu lisible de la formation dans l'environnement scientifique, socio-économico-culturel et d'ouverture à la recherche
- Une implication des professionnels dans l'équipe de pilotage trop réduite
- L'absence du parcours recherche

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il serait nécessaire de développer davantage les pédagogies par compétences et les pédagogies innovantes, de systématiser l'évaluation des enseignements et de réaliser des statistiques sur le suivi des étudiants. Par ailleurs la proportion des professionnels au sein de l'équipe de pilotage devrait être augmentée. Le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel devrait être amélioré.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE MASTER DIPLÔME D'ÉTAT DE SAGE-FEMME

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation du *Diplôme d'État de sage-femme*, correspondant à au *Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques* (DFGASMA), conférant le grade master, de l'Université de Montpellier est dispensée sur deux sites, celui de Montpellier et celui de Nîmes. Il permet aux étudiants d'obtenir le *diplôme d'État de sage-femme* indispensable à l'exercice du métier de sage-femme. Toutefois, il est également possible aux étudiants ayant validé ce diplôme de grade master de se réorienter via les passerelles sortantes ou vers les autres disciplines médicales accessibles à l'issue de la PACES.

Cette formation comprend quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits ECTS, et se décline sous la forme d'une alternance intégrative dont l'objectif est celui de la professionnalisation. Les enseignements comprennent les unités d'enseignement (UE) du tronc commun, des UE libres permettant des parcours personnalisés et l'accomplissement de stages avec un stage intégré réglementairement défini en lien avec le projet professionnel personnel de l'étudiant. Un service sanitaire a été mis en place depuis la rentrée universitaire 2018-2019 qui donne lieu à la délivrance d'une attestation et conditionne la délivrance du diplôme d'État. Un mémoire de fin d'étude est également obligatoire.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les connaissances attendues et contenus d'enseignements sont précisément décrits. Les contenus d'enseignements et de stage sont adaptés à la construction des compétences attendus d'un professionnel formé. La mise en lien avec la construction professionnalisation attendue en fin de master, est explicite et lisible. Cependant la visibilité du référentiel métier et compétences des sages-femmes pourrait être renforcée dans les documents supports. L'obtention du diplôme d'État permet l'accès à l'emploi.

L'organisation pédagogique est tout à fait lisible. À ce niveau de formation le seul parcours personnalisé donnant lieu à obtention d'un master première année (M1) en fin de cursus complet, est celui de la recherche. L'offre d'UE libres permet aux étudiants de développer des aptitudes selon leurs appétences, et représente 12 crédits ECTS conformément aux recommandations. Le projet professionnel personnalisé semble peu mobilisé et peu d'outils semblent proposés pour l'accompagner. Les options de stage des étudiants en lien avec ce projet ne sont pas mentionnées.

Les enseignements sont dispensés sous différentes formes, permettant la construction des compétences techniques et non techniques des étudiants selon les objectifs de formation. Cette formation est une formation

par compétence et cela est clairement identifiable. La pédagogie active est favorisée, notamment par le recours des méthodes innovantes comme la simulation qu'elle soit procédurale ou haute fidélité. Les techniques de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées à bon escient à partir des objectifs pédagogiques fixés. L'espace numérique est utilisé pour le stockage de ressources.

Les objectifs du mémoire de fin d'études, à orientation professionnelle ou recherche, sont précisés.

L'accompagnement des étudiants aux besoins particuliers est porté par les structures de l'Université avec lesquelles collaborent les deux sites de formation.

L'accompagnement personnalisé des étudiants, est favorisé et formalisé par des travaux personnels accompagnés, des débriefings de stage et des entretiens pédagogiques dédiés. La posture de l'étudiant actif dans sa formation est favorisée par la mise en place d'outils au service de l'autoévaluation.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le *Diplôme d'État de sage-femme* de l'Université de Montpellier respecte le cadre réglementaire national. La formation peut être suivie soit sur le site de Montpellier soit sur celui de Nîmes. À la lecture des documents transmis, il ressort une réelle volonté d'harmonisation, de mutualisation et de collaboration de ces deux équipes. Certains outils comme les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont communs jusque dans leur déclinaison opérationnelle. Cela prend tout son sens car il est question de valider les compétences des sages-femmes qui accéderont à l'emploi sur le même bassin d'emploi. Le site de Nîmes est adossé à un laboratoire de recherche, deux enseignantes étant membres de l'équipe du laboratoire interprofessionnel de Recherche en didactique éducation et formation.

Les lieux de stage sont identifiés et offrent aux étudiants la possibilité de se trouver confrontés aux différents modes d'exercice de la profession, bien que la dimension hospitalière de la formation soit valorisée à ce niveau de formation. Le lien entre la diversité ou spécificité de terrains de stage pour le stage pré-professionnalisant et le projet professionnel personnel n'est pas visible. Les partenaires de stage sont ceux du bassin d'emploi et de formation, et permettent aux étudiants d'appréhender les différents modes d'exercice.

La possibilité de réaliser un semestre à l'étranger par l'usage du dispositif Erasmus n'est pas évoquée.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Le dossier est dans ce domaine particulièrement indigent. Les informations, quand elles existent, sont peu compréhensibles et parfois contradictoires.

L'insertion professionnelle, du moins contractuelle, semble facile, mais il n'y a pas d'indicateurs à moyen et long terme.

Le processus de réorientation vers d'autres composantes de l'Université n'est pas décrit.

Le taux de poursuite en troisième cycle semble rare, sans autre précision.

Pilotage de la formation

L'équipe d'enseignants sage-femme est conforme en nombre et qualité. Des enseignants-chercheurs de l'équipe de Nîmes assurent des missions de recherche et d'enseignement au sein de la formation de sage-femme et d'autres composantes de l'Université.

L'évolution avec intégration complète à l'Université s'est faite en 2015 sous la forme d'un département de la faculté de médecine. Un directoire permet d'animer le département, il s'appuie sur chacun des bureaux pédagogiques des sites. Un conseil pédagogique est institué sur chacun des sites. Ce conseil est peu ouvert à des représentants extérieurs et à des représentants étudiants d'autres filières. Il se réunit peu (une fois par an). Les étudiants sont associés à l'évaluation des stages grâce à un outil mutualisé avec les étudiants de médecine. Les MCC sont précisées et partagées par les deux sites. La visibilité de la valorisation du service sanitaire est inexistante, à savoir qu'il pourrait apparaître sous forme d'éléments constitutifs des UE impactées. Il serait sans doute judicieux de différencier les sessions de remplacement et leur modalité des deuxièmes sessions. La maquette de formation semble respecter le volume horaire de master, cependant pour clarifier cela il serait intéressant de préciser dans les MCC les équivalences, en crédits ECTS, des volumes horaires de cours, ceux de stage étant précisés. Il semble que les volumes horaires des UE théoriques de la recherche soient variables. Les dettes de crédits ECTS sont tolérées pour le passage en deuxième année.

Les jurys sont désignés par le président de l'Université sur proposition de la directrice du département et les

membres des jurys sont identifiés par leur qualité et identité. La place des professionnels dans les jurys pourrait être renforcée pour les épreuves cliniques de diplôme (à ce jour ce jury est représenté par deux enseignants).

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le bilan des effectifs et du suivi des étudiants ne peut être évalué par absence de données dans le dossier de présentation. Les données fournies pour les trois dernières promotions sont difficiles à comprendre et auraient méritées des explications (en 2016-2017, 65 étudiants étaient inscrits en DFA2 alors que seulement 47 ont validé le DFA1 ; en 2017-2018, 59 validaient le DFA1 et seulement 53 étaient inscrits en DFA2 ; en 2018-2019, il y eu deux diplômés en DFA2 sur 66 inscrits).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Développement de méthodes de pédagogie active
- Les lieux de stages sont identifiés et nombreux
- Visibilité des compétences à acquérir dans les différents documents supports
- Directoire impliquant la directrice et la directrice adjointe

Principaux points faibles :

- Un développement de la pluri-professionnalité en formation initiale peu développée
- Peu de visibilité des moyens mis en œuvre pour faire émerger le projet professionnel personnalisé de l'étudiant
- Absence de suivi des diplômés à moyen et long terme
- Adossement à la recherche très inégal entre les deux sites

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le *Diplôme d'État de sage-femme* de l'Université de Montpellier est une formation par compétences qui a su s'approprier les techniques pédagogiques innovantes au bénéfice des étudiants. La mutualisation de documents et des modalités d'évaluation des compétences est un réel atout pour l'accès à l'emploi des diplômés. Celle-ci pourrait se renforcer dans le champ de la recherche, point faible pour le site de Montpellier.

Le développement de la formation en pluri-professionnalité pourrait être un réel axe de développement, le service sanitaire pouvant en être le levier.

Le dossier déposé par l'établissement est très léger et souvent lacunaire ce qui a rendu difficile l'évaluation de l'autoévaluation réalisé par la formation. De plus, les données fournies dans le dossier sont souvent peu compréhensibles et ne semblent pas stabilisées, il serait utile d'améliorer la collecte et la présentation de ces données ce qui permettrait un meilleur suivi des étudiants.

La production d'indicateurs sur l'emploi à court terme semble favorable. Cependant ceux-ci pourraient être produits à moyen et long terme. L'enquête ministérielle de l'insertion des diplômés des universités à 18 mois pourrait favoriser cette évaluation. La production d'indicateurs locaux sur l'insertion pourrait ainsi être un moyen pour améliorer encore le pilotage de la formation.



GRADE DE MASTER DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le *Diplôme de formation approfondie en sciences médicales* (DFASM) correspond au deuxième cycle d'études médicales et confère le grade de master. Il est organisé en six semestres et permet l'acquisition de 120 crédits ECTS. Sa validation permet aux étudiants de se présenter à l'examen classant national (ECN), puis d'entrer dans le troisième cycle des études médicales et d'exercer par la suite leurs fonctions en milieu hospitalier ou en secteur libéral.

L'enseignement théorique (tronc commun et parcours personnalisés), planifié en lien avec les stages hospitaliers, se compose d'enseignements dirigés, de séances questions/réponses, de séances de *Best-of*, de modules intégrés et d'ateliers de simulation.

La formation est dispensée à la Faculté de Médecine de Montpellier sur les sites de Montpellier et de Nîmes.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs et compétences à acquérir au cours de la formation DFASM sont définis et une réunion d'information est organisée pour les étudiants de la formation au début du mois de septembre afin de leur présenter l'organisation des stages, des enseignements et des modalités d'évaluation. De la première à la troisième année de DFA (DFASM1, 2 et 3), la formation associe les enseignements théoriques et les stages hospitaliers soit à temps partiel (DFASM1 sur le site de Nîmes) soit à temps plein. Ces stages valident 10 crédits ECTS par semestre. Chaque année de la formation valide 40 crédits ECTS soit 120 crédits ECTS au total.

Les enseignements théoriques comportent un tronc commun obligatoire et un parcours personnalisé (unités d'enseignement –UE- librement choisies) pouvant être dédié soit à l'approfondissement d'un domaine médical pluridisciplinaire, soit dans une orientation recherche (première année de master -M1- ou double-cursus) soit dans une discipline non strictement médicale.

L'enseignement théorique, planifié en lien avec les stages hospitaliers se compose d'enseignement dirigés

centrés sur des dossiers cliniques de type épreuve classante nationale, de séances questions-réponses et de séances de *Best-of*. Les enseignements sont proposés sous forme de modules intégrés (maladie cancéreuse, pathologies tête et cou, maladies infectieuses et tropicales, prise en charge mère-enfant, synthèse clinique et rééducation-maladies chroniques-sport-travail) auxquels s'ajoutent l'enseignement de la lecture critique d'articles de validation annuelle et de l'anglais.

Aucune mention n'est faite sur l'utilisation de nouvelles méthodes pédagogiques comme les classes inversées. Cependant, des ateliers de simulation sont organisés pour l'apprentissage des gestes courants pour les étudiants de DFASM1 ainsi qu'une formation à l'annonce diagnostique.

Des enseignements prioritaires réglementaires sont organisés sur la pertinence des soins, la sécurité du patient et les déterminants comportementaux sociaux.

À cet enseignement s'ajoute pour la validation de la formation, l'obtention de l'attestation de formation aux soins d'urgences (AFGSU), la validation du stage d'initiation aux soins et la validation du certificat informatique et internet (C2i).

Enfin, 34 conférences de trois heures de préparation à l'ECN sont proposées en DFASM2 assurées par des chefs de cliniques et assistants des hôpitaux de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes. Aucune donnée dans le dossier fourni ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif sur la réussite à l'ECN.

En DFASM3, l'enseignement est centré sur le certificat de compétences cliniques organisé selon le type d'examen clinique à objectif structuré (ECOS) et deux UE : Apprentissage de l'exercice médical et Bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses.

Aucune dette n'est autorisée pour le passage en troisième cycle.

Les stages hospitaliers sont effectués soit dans un service hospitalier du CHU de Montpellier ou de Nîmes soit chez le médecin généraliste ou dans des établissements hospitaliers participant au service public hospitalier (PSPH). L'organisation des choix n'est pas explicitée dans le document fourni. On ne sait pas si les objectifs des stages sont définis dans un carnet de stage mis à la disposition de l'étudiant.

Les étudiants peuvent réaliser des gardes à partir de DFASM1 pour un total maximum de 25 sur les trois années de la formation et inscrites dans un carnet de garde.

Des dispositifs d'aide pour les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les femmes enceintes sont organisés avec la mise en place d'une commission handicap du Service commun médecine préventive et promotion de la santé (SCMPPS) et l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Médecine qui se réunit deux fois par an.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Au sein de la région Occitanie, il existe trois facultés de Médecine : Toulouse-Rangueil, Toulouse-Purpan, Montpellier-Nîmes.

La formation recherche est très lisible. Les étudiants peuvent s'initier à la recherche dans l'un des quatre masters proposés : *Santé, parcours Soins humanité, société ; Biologie santé ; Sciences et numériques pour la santé ; Sciences et statistiques pour la santé* au sein de l'Université de Montpellier.

Cette formation en master et celle des étudiants en double parcours dans l'école de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) s'appuie sur le Collège doctoral de l'Université de Montpellier et l'école doctorale de référence est l'École doctorale Sciences chimiques et biologiques pour la santé.

Aucune donnée ne permet d'évaluer le nombre et le devenir de ces étudiants en formation scientifique.

On note des partenariats importants dans le cadre des stages avec les cabinets de médecine libérale (nombreux maîtres de stages) et certains établissements hospitaliers PSPH.

Il existe une convention avec la Faculté de Médecine Antille -Guyane qui permet aux étudiants de cette faculté de venir faire leur second cycle d'études médicales à Montpellier.

Au cours principalement du DFASM1, les étudiants sont incités à réaliser une mobilité à l'étranger dans le cadre des partenariats Erasmus. 15 étudiants sont partis en 2018-2019 et au maximum 80 peuvent partir en stage hospitalier à l'étranger lors du stage d'été. Dans le même temps, 22 étudiants sont en mobilité entrante de DFASM1 ou 2 et 116 étudiants sont venus pour une période de stage hospitalier. Ces mobilités entrantes et sortantes sont très encadrées par la scolarité et une commission Erasmus (dont la composition et le rôle précis ne sont pas détaillés).

Insertion professionnelle et poursuites d'études
À ce niveau de leur formation, les étudiants intègrent tous un troisième cycle pour l'obtention de leur <i>Diplôme d'État de docteur en médecine</i> .
Pilotage de la formation
<p>Le document est très lacunaire sur la constitution des équipes pédagogiques intervenant dans le pilotage de la formation, et les moyens de l'administration affectés à la formation.</p> <p>La composition des jurys est décidée par le conseil de gestion de l'UFR.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement de la formation.</p> <p>Aucun dispositif d'évaluation formalisée des enseignements par les étudiants n'est présenté. Il apparaît qu'aucune procédure d'autoévaluation n'a été menée par les responsables de la formation.</p> <p>Absence de dispositif d'autoévaluation.</p>
Bilan des effectifs et du suivi des étudiants
<p>Comme cela est constaté au niveau national, les étudiants valident massivement leur formation (1,6 à 5,5 % d'échec pour le DFASM3).</p> <p>Les données fournies ne permettent pas d'analyser les abandons ou réorientations éventuels qui restent marginaux mais il semble que la commission pédagogique analyse les demandes de redoublement post-ECN.</p> <p>Aucune information n'est apportée quant au devenir et au suivi des étudiants en fin de formation.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignement diversifié et structuré avec recours à des ateliers de simulation
- Terrains de stages nombreux et variés
- Formation à la recherche dans quatre masters ou en double cursus
- Forte incitation à la mobilité internationale avec de nombreuses conventions Erasmus
- Taux de réussite excellents en DFASM3

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité du pilotage de la formation
- Absence de conseil de perfectionnement et de dispositif d'autoévaluation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le DFASM de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes est, indiscutablement, une formation de qualité, mais les informations et données fournies dans le dossier présenté par l'établissement ne permettent pas toujours de l'évaluer à sa juste valeur.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'une évaluation formalisée des enseignements par les étudiants et d'un dispositif d'autoévaluation pourrait très valablement aider à améliorer encore la qualité de cette formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE MASTER DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le *Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques* (DFASP) de l'Université de Montpellier est régi par l'Arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en pharmacie. Elle complète la formation dispensée dans le cadre du *Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques* (DFGSP), dans les domaines des sciences appliquées aux médicaments et autres produits de santé, des sciences biologiques, de la sémiologie médicale, de la santé publique et de la thérapeutique. Son organisation comprend un tronc commun en première année (DFASP1) et quatre filières (Officine, Industrie, Internat, et Recherche) dispensées en DFASP1 et en seconde année (DFASP2).

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Pour le DFASP1, les enseignements dispensés au niveau du tronc commun sont la continuité des enseignements du DFGSP. Ils répondent aux objectifs recherchés et sont clairement présentés. Les modalités mises en place du certificat de synthèse pharmaceutique (CSP) assurent que les compétences requises concernant le socle commun de compétences sont correctement acquises. L'étudiant semble bien guidé dans le choix des quatre filières. Ces filières ayant pour finalité l'insertion professionnelle, de nombreux partenariats académiques et/ou professionnels sont garants de la qualité des stages et des formations d'application à la pratique professionnelle pour chacune de ces spécialités. Les quelques enseignements dispensés à l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit, dans les centres hospitaliers universitaires (CHU) de Montpellier et de Nîmes et sur les sites d'entreprises pharmaceutiques sont justifiés par rapport aux objectifs de la formation. Parmi les filières, la filière recherche est proposée depuis 2013 ; son intérêt et la réussite des étudiants sont clairement explicités, cependant l'analyse de la formation, des partenariats et des débouchés restent limitées.

L'organisation pédagogique suit un modèle classique pour ce type de formation. Les modalités d'enseignements sont traditionnels (cours magistraux –CM-, travaux dirigés –TD-, travaux pratiques –TP-) et des dispositifs d'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières sont proposés. Très lisible, l'organisation des enseignements débute en DFASP1 (60 crédits ECTS) par un tronc commun qui est la suite du programme reçu au DFGSP. L'enseignement se diversifie en quatre filières au second semestre. Cette spécialisation progressive se

poursuit en DFASP2 (60 crédits ECTS) et elle est complétée par le stage hospitalier obligatoire. Chaque filière constitue une orientation professionnelle structurée en 40 crédits ECTS. Le stage hospitalier contribue à 20 crédits ECTS sauf pour la filière Officine (18 crédits ECTS). Les étudiants validant la filière Officine suivent le Service sanitaire (2 crédits ECTS). Les filières Industrie et Recherche comportent un second stage validant 15 crédits ECTS. La réglementation et le contrôle des connaissances sont clairement détaillés dans le document. Le diplôme est obtenu par validation des UE (120 crédits ECTS), de l'AFGSU et du CSP.

Cette formation s'appuie sur de nombreux stages en cohérence avec les enseignements. Leur validation est bien détaillée. Le volume horaire d'enseignement en présentiel hors stage est homogène entre les filières avec un volume faible de TP pour les UE du tronc commun. Cette formation offre l'acquisition de compétences additionnelles : anglais, engagement étudiant... Les filières montrent une professionnalisation omniprésente de l'enseignement, ce qui demande à l'étudiant de s'engager. Des dispositifs de réorientation sont mis en place aussi bien pour les étudiants non reçus au concours de l'internat que pour les étudiants redoublants ou encore présentant des difficultés. L'internationalisation de l'enseignement est peu présente, malgré les 14 partenariats Erasmus établis. Seuls quelques étudiants ont utilisés ce dispositif. Cependant, notons très favorablement que plus de la moitié des stages effectués en filière Recherche du DFASP2 sont réalisés à l'étranger. Le numérique bien que présent pourrait être renforcé. L'innovation pédagogique déjà mise en place doit continuer à être développée dans le but d'apporter aux connaissances et compétences des métiers de la pharmacie le support technologique sans cesse en évolution.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La filière Officine par ses objectifs professionnels est essentiellement tournée vers le monde socio-économique. Cette formation s'appuie sur de nombreux partenariats. Elle trouve ses atouts et ses spécificités grâce au lien régional fort qu'elle a su établir (thermalisme, associations, sociétés savantes...) et à son implication sociétale améliorée par la mise en place du service sanitaire et la formation à la vaccination. L'implication des pharmaciens d'officine dans le cursus universitaire est bénéfique. Les étudiants souhaitant parfaire leur formation, complètent leurs études par des diplômes d'université (DU) répondant aux besoins des officines ou des masters de type administration d'entreprise ou management. Le document présente une bonne évaluation de points forts de cette filière. Cependant, l'ouverture vers des formations complémentaires hors UFR de pharmacie serait à développer pour un meilleur positionnement dans l'environnement académique régional.

La filière Recherche ouverte depuis 2013 se veut « à la carte » pour s'adapter aux choix du parcours professionnel de l'étudiant devant le conduire à la thèse de doctorat. Cette diversité rend complexe l'analyse du positionnement de cette formation dans son environnement. Cependant le suivi des étudiants dans leur choix est bien réalisé et montre la répartition des étudiants dans les différentes disciplines en DFASP1 et dans la poursuite en masters en DFASP2. Notons une diminution du nombre d'inscrits dans cette filière depuis sa création.

La filière Industrie assure durant le DFASP les connaissances de base de la pharmacie industrielle et fonctionne essentiellement en mode projet. Son objectif étant une insertion dans des formations complémentaires en sixième année (masters, écoles d'ingénieurs...), son positionnement dans l'environnement est lié aux stages effectués.

La filière Internat préparant au concours de l'internat, son positionnement dans l'environnement est également lié aux stages effectués. Pour ces quatre filières, la formation DFASP s'appuie sur un grand nombre de partenariats académiques, hospitaliers, de l'industrie pharmaceutique, associatifs, et sur les liens avec les pharmaciens officinaux ou des organismes publics. Cela permet d'offrir à l'étudiant une compréhension du positionnement de sa formation dans son environnement sociétal.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Cette formation diplômante marque le second niveau des études pharmaceutiques, elle n'a pas vocation à une insertion professionnelle immédiate.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est formée de 150 enseignants-chercheurs de l'UFR de Pharmacie de statut mono-appartenant et hospitalo-universitaire, à ceux-là s'ajoutent des personnalités extérieures dont les compétences sont adaptées aux UE les plus professionnalisantes. Les vacataires intervenant dans la formation sont issus essentiellement des CHU régionaux, des milieux industriels et officinaux, ou sont doctorants. Pour la filière Officine, 24 vacataires, c'est à dire 43% du corps enseignant, assurent 22% du volume horaire, ce qui montre un lien fort

avec le monde professionnel. Ils exercent au CHU de Montpellier, dans le secteur officinal, industriel et dans des instituts. Les filières Industrie et Recherche sont assurées essentiellement par des mono-appartenants. Pour la filière Internat, mono-appartenants et hospitalo-universitaires dispensent les enseignements. Le pilotage de la formation est mené par une commission de pédagogie qui étudie ce qui relève de l'enseignement, des modalités de contrôle des connaissances et des moyens pédagogiques. Elle participe au processus de l'amélioration de la pédagogie et des modalités de contrôle des connaissances. Cette commission est constituée du directeur et vice-directeur de l'UFR, des responsables d'année, des quatre filières et du représentant élu des étudiants. Les membres de l'UFR élus au conseil de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université y sont invités. Les responsables de filières, d'UE et du CSP impliqués dans la formation contribuent au pilotage et ont des responsabilités clés dans l'organisation des études pharmaceutiques. La périodicité des réunions n'est pas précisée. L'évaluation des enseignements est correctement faite, elle est organisée par plusieurs jurys : le jury et les sous-jurys du CSP, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier (CEPH) et les jurys des quatre filières. Les modalités de contrôle de connaissance et le fonctionnement des jurys sont clairement explicités. Ce pilotage s'intéresse également au devenir des étudiants à l'issue de DFASP. Le document ne mentionne pas l'existence d'un comité de perfectionnement.

Le résultat de l'évaluation réalisée pour l'année 2018-2019 par les étudiants de DFASP1, montrent que les étudiants sont plutôt satisfaits avec un taux de 85% de satisfaction (« très satisfait » et « plutôt satisfait ») avec une participation moyenne de 55%. Pour l'évaluation des stages, un taux de participation inférieur à 42%, empêche l'analyse objective des résultats. L'évaluation pour chacune des filières est peu détaillée et n'apparaît pas dans l'évaluation. Il aurait été souhaitable, pour mieux apprécier les actions de la commission de pilotage et leurs retombées, de transmettre les résultats de ces enquêtes sur plusieurs années et pour l'ensemble de la formation. Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien structurés. Ils consistent en un accompagnement des étudiants n'ayant pas réussi le concours de l'internat et des étudiants redoublants devant se réorienter dans une autre filière. Notons que ce pilotage s'appuie fortement sur les services scolarité et administratifs de l'UFR, accrédités ISO9001.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les effectifs de cette formation sont en moyenne pour le DFASP1 de 222 étudiants et pour le DFASP2 de 219 étudiants. Durant les quatre dernières années, tous les étudiants diplômés de DFASP2 ont poursuivi en troisième cycle. Le document indique un très bon taux de réussite moyen en DFASP1 stable supérieur à 88% et plus faible en DFASP2 (78%). En DFASP2, le pourcentage de réussite en 2014-2015 était relativement bas (71%) puis a fluctué entre 85% (2015-2016) et 78% (2017-2018). Les quatre filières n'ont pas le même taux de réussite. Les taux de réussite sont généralement meilleurs pour les filières Industrie et Officine. Le taux de réussite de la nouvelle filière Recherche s'est nettement amélioré puisqu'il était de 28% en 2014-2015, de 57% en 2015-2016 et de 100% pour les deux dernières années. Cependant, on remarque la diminution importante du nombre d'étudiants inscrits dans cette filière. Le taux de réussite de la filière Internat en DFASP2 a baissé annuellement durant ce dernier quadriennal (62%, 52%, 41%, 34%) ainsi que le nombre d'étudiants inscrits sur les listes principale et complémentaire de réussite au concours.

Les réorientations d'étudiants entre les filières montrent un très bon taux de réussite et témoignent de la qualité des enseignements proposés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une filière Officine de qualité, bien organisée, s'adaptant et évoluant avec son environnement
- Une filière Recherche prometteuse
- Les nombreux stages à l'étranger
- Une commission de pilotage épaulée d'une scolarité ISO9001 bien structurée

Principaux points faibles :

- L'autoévaluation des enseignements et des stages insuffisante
- Une absence de conseil de perfectionnement

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation est bien diversifiée et construite pour les acquisitions des connaissances et compétences des différents métiers de la pharmacie. La réorientation entre les filières est bien structurée et efficace puisqu'elle conduit à un très bon taux de réussite au diplôme.

Cette formation, s'appuyant sur de nombreux stages, l'analyse de leur impact est souhaitable. L'ouverture à l'international du DFASP2 pourrait être plus importante. Enfin, cette formation devrait être attentive à la diminution du nombre d'inscrits dans la filière recherche.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

GRADE DE MASTER DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le *Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques* (DFASO) comprend deux années d'études organisé en quatre semestres et sanctionné par 120 crédits ECTS. Il prépare progressivement les étudiants, après l'obtention du *Diplôme de formation générale en sciences odontologiques* (DFGSO), à l'exercice autonome de leur future profession. Ces deux années d'études se composent d'enseignements sous forme de cours magistraux (CM), d'enseignements dirigés et pratiques mais une grande partie de la formation se fait sous la forme de stages cliniques où l'étudiant est mis en situation professionnelle au sein du Service d'odontologie du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Montpellier ou de celui du CHU de Nîmes.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation est organisée selon les textes réglementaires. Les connaissances et compétences attendues sont clairement précisées dans le dossier et les modalités de contrôle des connaissances exposent clairement l'organisation des enseignements et les modalités d'évaluation de l'étudiant, mais aucune donnée n'est disponible sur la diffusion de ces informations aux étudiants.

Le cursus comprend des unités d'enseignement (UE) communes à l'ensemble des étudiants et des UE libres. Ces dernières sont nombreuses et variées laissant ainsi à l'étudiant la possibilité de construire un parcours personnalisé, en particulier un parcours orienté vers la recherche avec la possibilité de valider une première année de master (M1) avant l'obtention du diplôme. Les UE sont présentées de façon détaillée avec les volumes horaires, les crédits ECTS correspondants et les modalités d'enseignement. Les compétences visées pour chaque UE sont également clairement mentionnées. Il faut cependant noter que le volume horaire des différentes UE est assez déséquilibré avec des UE (hors stage clinique) pouvant comporter entre 6 heures et 103 heures d'enseignement. Le volume horaire du stage clinique odontologique semble, quant à lui, aberrant : 3445 heures annuelles pour le DFASO1 et 5037 heures pour le DFASO2 (plus de 70 heures de stage hebdomadaires). Lors du stage clinique, les étudiants travaillent en binômes auprès des patients, encadrés par des enseignants référents. Un suivi de la progression des étudiants est réalisé grâce à l'utilisation de logiciels et de fiches de suivi. Outre le stage clinique odontologique, d'autres stages hors odontologie (AFGSU niveau 2 notamment) sont organisés

avec des services hospitaliers possédant une convention avec l'Unité de formation et de recherche (UFR). On peut cependant regretter ce petit nombre de stages hors odontologie, préjudiciable à la formation médicale des futurs chirurgiens-dentistes et permettant peu la vision d'une activité interprofessionnelle.

Une formation en *Santé publique* avec des actions de prévention en santé bucco-dentaire primaire est organisée depuis 2002-2003 auprès d'enfants scolarisés et d'usagers de l'Université. Ces actions se poursuivent dans le cadre du service sanitaire mis en place plus récemment. L'enseignement de compétences dans le domaine de la communication thérapeutique ou de la psychologie est peu explicité dans le dossier.

L'utilisation des outils numériques, déjà développée au cours du DFGSO se poursuit lors du DFASO où les étudiants bénéficient d'une formation clinique utilisant un procédé de conception et de fabrication assistée par ordinateur (CFAO) dans le cadre de l'enseignement de la prothèse.

Le Certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du DFASO2, mais il n'y a pas d'élément dans le dossier permettant de juger des modalités d'évaluation.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'UFR Odontologie de Montpellier fait partie des 16 UFR Odontologie en France et contribue ainsi à la formation de professionnels de santé compétents pour répondre aux besoins en santé bucco-dentaire de la population.

Les étudiants, au cours de leur formation, peuvent suivre un parcours d'initiation à la recherche et valider un M1. Cependant aucune information n'est donnée dans le dossier sur les différents laboratoires de recherche de l'UFR et ses collaborations avec d'autres laboratoires de l'Université.

Un bureau des relations internationales dirigé par deux enseignants est présent et de nombreuses mobilités autant entrantes que sortantes existent : sept à huit étudiants de l'UFR partent chaque année dans des universités partenaires du programme Erasmus et la venue de 13 étudiants en mobilité entrante est prévue en 2019-2020. Les étudiants entrants sont accompagnés par un étudiant de la formation pendant leur séjour au sein de la Faculté.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Une fois le DFASO validé, les étudiants poursuivent ensuite en troisième cycle court (TCC) ou long (Diplôme d'études spécialisées - DES). Il n'y a donc pas d'abandon ni de réorientation. Aucune information n'est donnée dans le dossier en ce qui concerne le taux de succès au concours de l'internat, ni le nombre d'étudiants qui sont susceptibles de suivre ensuite un parcours recherche (M2 puis doctorat d'université).

Pilotage de la formation

Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants hospitalo-universitaires d'odontologie assurant une triple fonction d'enseignement, de recherche et d'activités hospitalières. L'équipe enseignante est étoffée, on note en particulier un nombre non négligeable d'attachés d'enseignement universitaires et hospitaliers. Cependant, bien que les disciplines de rattachement des enseignants soient notées dans le dossier, aucune information n'est donnée sur les responsables des différents cours, ni des différentes UE, en particulier lorsque ces dernières sont multidisciplinaires. Aucune information n'est également donnée sur une éventuelle commission pédagogique qui piloterait la formation.

Les jurys d'examen sont composés d'enseignants ayant participé aux enseignements ou aux stages pratiques. Cependant, la composition précise des jurys n'est pas détaillée.

Les enseignements sont évalués par les étudiants et les résultats des évaluations présentés aux étudiants et aux enseignants responsables des UE pour discussion. Plusieurs mesures correctives sont décrites dans le document suite à ces évaluations (renforcement du tutorat, mise à disposition de supports pédagogiques numériques...). On ne peut savoir à la lecture du document si les stages cliniques sont également évalués.

Un conseil de perfectionnement a été, très récemment, mis en place. Il semble commun aux DFGSO et DFASO. Sa composition correspond au cadre réglementaire associant des partenaires du monde socio-économique, cependant on peut s'étonner que la représentation étudiante soit limitée au seul vice doyen étudiant. En raison certainement de la mise en place récente de ce conseil, aucun compte-rendu n'est fourni dans le document.

Aucun dispositif d'autoévaluation de la formation n'est mis en place actuellement.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les effectifs indiqués dans le document concernent les étudiants de DFGSO et non DFASO.

Aucune étude n'est faite sur le suivi des diplômés ce qui pourrait permettre d'apprécier l'adéquation de la formation aux besoins en santé de la population.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Utilisation de la simulation virtuelle 3D dans les enseignements et formation à l'utilisation de la CFAO
- Mobilité internationale importante et bien organisée
- Conseil de perfectionnement mis en place récemment

Principaux points faibles :

- Le volume horaire des stages cliniques déclaré dans le dossier très élevé et non conforme
- Des données aberrantes ou manquantes rendant difficile l'évaluation du dossier
- Un pilotage de la formation peu visible
- Pas de réelle autoévaluation de la formation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'organisation du DFASO est globalement conforme aux textes en vigueur et semble de qualité surtout dans l'utilisation de la simulation. Cependant, les données présentées dans le dossier concernant le volume horaire dédié à la clinique sont irréalisables et non conformes et nécessiteraient *a minima* des précisions quant à leur mise en œuvre.

La mise en place récente d'un conseil de perfectionnement devrait aider à formaliser la procédure d'autoévaluation de la formation et d'en valoriser la présentation qui, à ce jour, reste trop sommaire pour réaliser une évaluation complète.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER INGÉNIERIE DE LA SANTÉ

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Ingénierie de la santé* est une formation professionnalisante portée par la faculté de pharmacie de l'Université de Montpellier. Il s'adresse à des étudiants désireux d'accéder à des emplois de cadres dans des métiers s'inscrivant dans le vaste domaine de la santé. La formation présente cinq parcours : *Management de projet et marketing de produits de santé* (MPPS), *Conception et production des produits de santé* (CPPS), *Management des opérations cliniques et data management* (MODM), *Management de projet en environnement-santé* (MPES), *Dispositifs médicaux de la conception à la commercialisation* (DMCC). Pour ce master, la formation en apprentissage constitue l'essentiel de l'offre de formation en deuxième année (M2).

ANALYSE

Finalité
<p>Le master <i>Ingénierie de la santé</i> a pour finalité de former, à travers l'apprentissage, des professionnels capables d'assumer des fonctions d'encadrement dans des entreprises liées au domaine de la santé</p> <p>Les compétences revendiquées à l'issue de la formation sont bien explicitées et en adéquation avec les emplois visés. Elles sont principalement d'ordre scientifique (maîtrise de connaissances permettant d'exercer une analyse critique d'un projet) et professionnellement ciblées (capacité à gérer des démarches d'innovations et de développements technologiques). Outre des compétences spécifiques acquises dans chacun des cinq parcours, des compétences transversales à ceux-ci sont clairement énoncées. Il en est de même en ce qui concerne la description des cinq types de débouchés possibles selon le parcours suivi. La formation s'avère entièrement pertinente en ce qui concerne les compétences acquises par les étudiants si l'on se réfère à la bonne insertion professionnelle des étudiants diplômés.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Au niveau local, le master <i>Ingénierie de la santé</i> fait partie de l'offre de la faculté de pharmacie qui propose plusieurs masters complémentaires. Certains enseignements sont mutualisés avec le master <i>Sciences du médicament</i>, ce qui semble pertinent. Il est à regretter néanmoins l'absence d'informations plus précises concernant la manière avec laquelle s'articulent fonctionnellement d'une part les enseignements mutualisés avec le master <i>Sciences du médicament</i>, et d'autre part la continuité pédagogique avec le <i>parcours Ingénierie de la santé</i> en licence <i>Sciences de la vie</i>. Au niveau national, la formation est membre fondateur du réseau des</p>

écoles de management et d'ingénierie de la santé (REMIS), lauréat du programme ANR (agence nationale de la recherche) IDEFI 2012-2020, réseau impliquant neuf partenaires universitaires. Des approches pédagogiques concertées ont émané de ce réseau avec notamment la mise en place d'un socle commun de prérequis de connaissances nécessaire au suivi des formations de master présentées par les universités partenaires. Sur le plan international, le master *Ingénierie de la santé* est partenaire de l'école supérieure d'ingénierie de la santé et de management de projet (ESISMP) de Casablanca. La convention de partenariat avec cette dernière vise à terme une double diplomation mais est actuellement limitée à l'accueil d'étudiants marocains en M2. Par ailleurs, le projet d'accroître l'offre de formation en direction de pays du Sud s'est concrétisé par le dépôt d'un projet Erasmus+. En ce qui concerne un adossement des enseignements à la recherche, les enseignants intervenant dans la formation (enseignant-chercheurs, mais aussi les professeurs associés à temps partiel (PAST)) sont rattachés à des laboratoires labellisés dans des structures institutionnelles de recherche reconnues (CNRS, INSERM, IRD...) et offrent par leur compétence disciplinaire un large spectre d'enseignements dans les domaines du droit, de la biotechnologie, de la cancérologie notamment. 25 % des intervenants extérieurs sont impliqués dans la recherche & développement de leur entreprise. Ceci permet d'adosser les cours et travaux dirigés sur les résultats de la recherche et de proposer des sujets en lien avec la recherche dans les unités d'enseignements (UE) consacrées à l'apprentissage par projet.

Une articulation avec des partenaires socio-économiques est particulièrement importante à souligner. La formation a développé d'étroites relations avec le secteur industriel du médicament et son représentant en France, le LEEM (Les Entreprises du médicament). Ainsi 40 % des enseignements sont assurés par des intervenants extérieurs issus de l'industrie et cinq PAST sont affectés au master. Par ailleurs, le fait que chaque année en M2 environ 70 étudiants soient des apprentis, soit près de 75 % de l'effectif total de la promotion, et que le conseil de perfectionnement soit composé pour moitié de professionnels du secteur, renforce les liens de la formation avec les partenaires industriels notamment locaux.

Enfin, outre les liens de partenariat établis avec l'ESISMP de Casablanca, des coopérations sont envisagées avec des universités allemandes et espagnoles qui permettraient une offre de formation élargie par suite de nouvelles interactions établies à l'échelle internationale. Dans cette même logique d'ouverture à l'international, il est à noter qu'au niveau du seul M1 (en raison de la formation en apprentissage en M2), des bourses de mobilité sont accordées à des étudiants pour les encourager à effectuer un stage à l'étranger.

Organisation pédagogique

Une répartition pertinente d'enseignements dans le tronc commun du M1 et du M2 permet aux étudiants d'acquérir successivement des compétences dans un premier temps scientifiques et techniques puis managériales. La vocation professionnalisante de la formation s'exprime par une organisation pédagogique répondant à cette exigence. Ainsi a été privilégiée à côté d'une formation initiale en M2, la formation en alternance qui paraît avoir reçue une grande adhésion de la part des entreprises concernées par un accueil de stagiaires. Par ailleurs l'attractivité de la formation se manifeste par l'accueil non négligeable de professionnels en formation continue.

Outre une série de séminaires et de conférences effectuées par des intervenants du monde de l'entreprise ou des chercheurs, l'enseignement s'appuie sur des mises en situations professionnelles autour de confections de projets essentiellement en équipe, démarche pédagogique qui correspond à des réalités auxquelles seront ou ont déjà été confrontés les étudiants.

La formation est complétée par des enseignements de langues étrangères. La raison pour laquelle un choix d'apprentissage de deux langues a été fait plutôt que de privilégier très fortement l'anglais (langue désormais incontournable) n'est pas donnée. Par ailleurs, s'il est fait allusion à l'existence d'enseignements en anglais, un seul exemple d'UE est cité au niveau des enseignements de tronc commun.

De façon générale, il est extrêmement regrettable qu'aucune information ne soit donnée concernant le contenu des enseignements en M1 et dans les parcours du M2, avec la liste des intitulés des UE s'y rattachant. Ainsi le tableau des UE présenté dans le dossier est dépourvu d'intitulés et ne comporte qu'une liste d'UE numérotées, ce qui ne permet nullement de connaître les matières enseignées, tant en M1 qu'en M2, dans les tronc communs et dans les parcours spécialisés.

Compte tenu de la finalité du master de procurer aux futurs diplômés une insertion rapide en entreprise, il est à noter l'importance dévolue aux stages tant en M1 qu'en M2, et diverses mesures sont décrites destinées à assurer une aide et un encadrement efficaces lors de la recherche de ces stages et durant le déroulement de ces derniers.

Par ailleurs, des initiatives variées soit sous la forme d'enseignements théoriques et dirigés soit sous celle de journées spécifiquement dédiées, ont été mises en place pour informer les étudiants de ce qu'est la propriété intellectuelle et son application dans le domaine des brevets, ou bien encore de la manière dont fonctionne et

est organisée une entreprise, voire même comment en créer (start-up, par exemple). La description de ces initiatives intéressantes présente l'existence des fiches d'évaluation, information qui n'apparaît nullement ailleurs dans le dossier.

Diverses approches innovantes sont menées permettant un accompagnement des étudiants soit à un niveau individuel par les responsables des parcours soit par l'utilisation d'outils variés du numérique (Learning lab, espace pédagogique d'impression 3D).

Enfin dès le M1, les étudiants sont sensibilisés aux problèmes d'éthique et d'intégrité scientifique pouvant se manifester lors de la rédaction de projets. En revanche cette dimension ne semble pas avoir fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les activités professionnelles qu'exerceront les diplômés dans le cadre de leur future entreprise.

Pilotage

La gouvernance du master est assurée par un bureau composé des responsables de la mention et des différents parcours, auxquels s'adjoignent selon l'ordre du jour et des sujets à traiter d'autres participants (responsables d'UE, des personnels techniques, voire même parfois des étudiants à des fins de concertation). Ce bureau se réunit régulièrement une fois par mois.

À côté de l'équipe pédagogique, un conseil de perfectionnement a été mis en place se caractérisant par une large participation de professionnels dont la présence permet d'orienter les actions pédagogiques les plus souhaitables pour que la formation soit en adéquation avec l'évolution du monde de l'entreprise. Lors de sa réunion annuelle, sont évalués divers indicateurs relatifs notamment aux effectifs de la formation, les taux de réussite et aussi le devenir des diplômés.

Il est à noter qu'un organigramme précis regroupant les divers acteurs et structures qui permettent le fonctionnement de la formation a été fourni dans le dossier d'évaluation. Dans l'ensemble, les informations données à propos des responsabilités exercées par le bureau pédagogique et le conseil de perfectionnement sont claires et détaillées. Par ailleurs, il est à souligner le souci constant qu'ont les responsables de ce master à inscrire leur démarche pédagogique dans une logique d'accompagnement des étudiants dans laquelle les compétences acquises sont valorisées.

Résultats constatés

L'attractivité exercée par la formation est attestée par le nombre de dossiers de candidature reçus, avec une nette augmentation depuis la rentrée 2017-2018. À l'inverse des chiffres concernant la rentrée 2018-2019, il n'est pas précisé pour les autres années si les données chiffrées incluaient des demandes provenant de Campus France. Que ce soit au niveau des candidatures reçues ou à celui des étudiants inscrits (environ 10 % des effectifs), il aurait été instructif de connaître l'origine des étudiants concernés.

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'inscrits déterminé par les capacités d'accueil est resté stable (autour de 70 étudiants en M1 et proche de la centaine en M2). Il n'est pas précisé les effectifs d'étudiants en formation d'apprentissage. Les effectifs cumulés d'inscrits en M1 et M2 s'élèvent pour chacun des parcours CPPS et MODM à environ 50 étudiants et pour chacun des trois autres à environ 20 étudiants. Aucune analyse se rapportant à ces chiffres et à l'origine de cette disparité entre parcours n'a été produite.

Il est à souligner que la formation accueille de manière régulière depuis la rentrée 2016-2017 des étudiants en situation de handicap et une moyenne de 7 étudiants par an en formation continue.

De façon générale, depuis les mesures ministérielles instaurant une sélection à l'entrée des masters, les taux de réussite enregistrés ont globalement augmenté et la présente formation ne déroge pas à cette constatation en ayant des taux de réussite d'environ 100 % quel que soit les parcours.

Le devenir des diplômés et leur insertion dans la vie professionnelle fait l'objet de données détaillées. Des données chiffrées sont établies à partir de réponses fournies par des diplômés à l'enquête menée par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) pour la période 2012-2015 pour quatre des cinq parcours actuels. Elles révèlent qu'à 30 mois après l'obtention du diplôme, 75 % et 92 % des diplômés ayant répondu à l'enquête et qui sont issus respectivement des parcours MPPS et MODM, sont en emploi, alors que la moyenne n'est que de 60 % pour les parcours MPES et CPPS, ce dernier présentant par ailleurs le nombre le plus élevé de diplômés en poursuite d'études. Données complémentaires d'enquêtes, a priori non établies par l'OSIPE évaluant les taux d'insertion (s'agit-il de tous les parcours confondus ?) pour la période 2016-2018, indiquent qu'à 30 mois plus de 90 % des diplômés sont en emploi et qu'à la sortie de la formation, 76 % sont en emploi et 12 % en poursuite d'études. Les poursuites d'études les plus fréquentes sont un

master spécialisé pour obtenir une double compétence, le doctorat ou des études de santé.

Les résultats rapportés concernant les insertions à 6 mois n'indiquent pas si pour l'année 2017-2018 existe la même disparité de taux d'insertion entre les parcours que celle observée pour 2016-2017, avec les plus forts taux de poursuite d'études observés pour MPPS et le sous-parcours *Médicament* de CPPS.

Il est précisé que les résultats de ces enquêtes font l'objet d'une analyse par le bureau pédagogique et le conseil de perfectionnement du master, ceux-ci s'avérant des indicateurs importants pour l'évaluation de la pertinence de la formation vis-à-vis du marché de l'emploi et pour estimer les besoins d'accompagnement nécessitant les cas de poursuite d'études. Au final, l'adéquation entre les études suivies et l'emploi occupé paraît excellente et elle est évaluée 16/20 par les diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation cohérente, en bonne adéquation avec les emplois ouverts aux diplômés.
- Bon appui des partenaires socio-économiques et une forte implication de professionnels dans la formation.
- Très bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Pilotage de formation bien structuré et compétent.

Principaux points faibles :

- Enseignement en langue insuffisant.
- Manque d'informations concernant les interactions évoquées avec d'autres formations dans le domaine de la santé de l'Université de Montpellier.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Ingénierie de la santé* est une excellente formation à visée professionnelle en totale adéquation avec une demande de recrutement de personnes qualifiées dans le domaine relevant de l'ingénierie médicale au sens large. Il permet, par la forte proportion des enseignements s'inscrivant dans le cadre d'une formation en apprentissage, d'offrir, au monde du travail, des diplômés pouvant par les compétences acquises accéder à des emplois de cadre. Le choix d'élargir les partenariats à l'international avec des pays du pourtour méditerranéen, de l'Afrique occidentale et de l'Europe (Allemagne et Espagne notamment) constitue une option intéressante qui mérite effectivement d'être soutenue par la reconnaissance de divers projets en cours. Dans ce contexte, la place de l'anglais encore trop faible dans la formation, est à développer comme cela est annoncé dans le dossier.

Fort de ses bons résultats et de son fonctionnement efficace, le master devrait envisager la mise en place des passerelles avec d'autres formations afin d'offrir un plus pour certains étudiants se révélant à l'expérience peu en adéquation avec les objectifs du présent master.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SANTÉ

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Santé*, porté par la faculté de médecine de Montpellier, est une formation complémentaire à destination des cadres de santé, des professions médicales, et aux acteurs de la santé et de sa promotion, dans les domaines des sciences humaines et sociales, de l'éducation et de la gérontologie. Le master propose un parcours unique *Soin, humanités société* en première année (M1), et trois parcours en seconde année (M2) : *Soin humanités société* (recherche) ; *Gérontologie ; encadrement et coordination des services et structures* (professionnel) ; *Expertise en gérontologie* - lui-même divisé en trois sous-parcours : *Habitat et aménagement de l'espace pour les personnes âgées* (professionnel), *Recherche et formation* (recherche et professionnel), *Encadrement et coordination des services et structures* (professionnel). Le public accueilli est en formation initiale (FI) ou formation continue (FC). Les enseignements sont dispensés en présentiel, sauf le M2 *Expertise en gérontologie* qui est pour 80 % en e-learning. La formation est accessible en M2 par validation des acquis professionnels (VAP) sur décision du jury pour des titulaires d'un diplôme ne donnant pas automatiquement une équivalence de M1.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement affichés en termes de connaissances et de compétences. Ce master est essentiellement professionnalisant au travers de deux parcours, *Gérontologie, encadrement et coordination des services et structures* (GECSS) et *Expertise en gérontologie* (EG-TIL). Un autre parcours *Soin, humanités société* (SHS) est plus orienté vers la recherche en soins. Les compétences et connaissances sont en adéquation avec les objectifs. Cependant le M1 est très peu décrit dans le dossier, notamment au niveau des unités d'enseignements (UE). Les débouchés professionnels sont bien identifiés, nombreux, diversifiés et en correspondance avec la formation. Ils incluent la possibilité d'une poursuite d'études en doctorat. Les enseignements sont en cohérence avec les objectifs professionnels (UE en liaison directe avec des emplois ciblés). Les poursuites d'études se limitent à celle du doctorat, sans que soient précisées les spécialités, mais il est clairement spécifié que le master *Santé* constitue essentiellement une formation complémentaire en vue d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques liées à l'exercice de métiers s'inscrivant dans le domaine de la gérontologie.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement dans l'environnement est décrit mais peu analysé. Il est pertinent de par ses partenariats académiques régionaux (faculté d'éducation, Université Paul-Valéry Montpellier 3, IRTS, CNRS, ENSAM) et nationaux (Sorbonne Université). Cependant, mis à part le cas de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM), on peut regretter un manque d'informations sur les interactions qui existent avec les autres partenaires, notamment Sorbonne Université avec qui le parcours *Expertise en gérontologie* a été créé. L'ensemble des parcours de la mention constitue une formation originale par son caractère pluridisciplinaire, associant la santé aux sciences humaines et sociales, un point fort de ce master.

L'adossement à la recherche est peu marqué, et ne concerne apparemment que le parcours SHS avec la seule UMR5112 (unité mixte de recherche) CEPEL (centre d'études politique de l'Europe latine) et l'un des sous-parcours d'*Expertise en gérontologie*. Les autres parcours liés à la gérontologie ne sont pas positionnés par la recherche, ce qui est regrettable pour un master et constitue un point faible de la formation même si cela s'explique par l'historique de cette dernière. En revanche, l'enseignement est assuré par des praticiens hospitaliers, des enseignants-chercheurs issus de différentes composantes (médecine, faculté d'éducation, sciences politiques...) et différentes universités (Versailles, Strasbourg), et des acteurs du monde socio-économique (architectes, avocats, membres du conseil départemental, d'associations...). Cette diversité d'intervenants est un point fort de la formation, et est cohérente avec son caractère pluridisciplinaire.

Les partenariats établis avec les acteurs du monde socio-économique dans le secteur de la gérontologie, ainsi qu'avec des collectivités territoriales, ou des partenaires privés sont bien décrits et pertinents, ce qui est essentiel pour des masters à caractère professionnalisant. Ces partenariats permettent d'offrir des terrains de stages ainsi que la participation d'intervenants variés dans les enseignements.

Le positionnement international, peu développé, fait état d'un partenariat avec l'université canadienne de Sherbrooke qui permet l'échange d'étudiants et l'accueil de stagiaires, ainsi que des participations croisées en enseignement. Ce partenariat de qualité et pertinent est insuffisamment décrit, malheureusement.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du master *Santé* repose sur un unique parcours en M1 (*Soin humanités société*) avec deux UE générales de 12 et 20 heures respectivement. Ce volume horaire est faible, et aucune explication n'est fournie. Chacune de ces UE est de quatre crédits ECTS, ce qui ne semble pas en accord avec les volumes horaires. En effet, un crédit ECTS correspond habituellement à 25 à 30 heures de travail, incluant le temps passé en présentiel. Il aurait été bienvenu d'explicitier ce point. Aucune autre information n'est donnée sur cette première année.

Trois parcours sont proposés en M2 en spécialisation : SHS (recherche) ; GECSS (professionnalisant) ; EG-TIL- divisé en trois sous-parcours : *Habitat et aménagement de l'espace pour les personnes âgées* (professionnalisant), *Recherche et formation* (recherche et professionnalisant), *Encadrement et coordination des services et structures* (professionnalisant). L'anglais est dispensé dans tous les parcours, sept UE constituent le tronc commun des deux parcours de gérontologie. La professionnalisation apparaît dans ces deux cursus sous la forme d'un stage, en bonne adéquation avec la finalité professionnelle, et dans le parcours SHS, sous la forme de la rédaction d'un mémoire de recherche. En vue de la poursuite d'études en doctorat, il serait intéressant que ce dernier s'accompagne d'une soutenance orale. Il est aussi proposé aux étudiants deux journées d'information pour faciliter leurs démarches vers l'emploi en partenariat avec le SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation). Ces éléments pour une meilleure insertion professionnelle restent toutefois modestes.

La formation a mis un dispositif d'aide à la réussite sous la forme d'un tutorat dans le parcours *Expertise en gérontologie* (EG-TIL) et dans le parcours SHS, mais pas dans le parcours GECSS. L'efficacité du tutorat n'est pas évaluée, et son absence dans le parcours GECSS n'est pas explicitée.

S'agissant de la préparation à l'international, les étudiants ne bénéficient que de l'UE d'anglais, mais aucun cours n'est dispensé en anglais. Le dossier mentionne la présence de quelques étudiants étrangers en M2, mais aucun chiffre n'est fourni, ni quels sont les parcours suivis.

La possibilité d'accès à la formation par VAP est utilisée, en moyenne 26 étudiants/an (tous parcours confondus). La validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est mentionnée que dans la fiche RNCP (registre national des certifications professionnelles) mais pas du tout évoquée dans le dossier.

L'utilisation du numérique est prépondérante dans le parcours *Expertise en gérontologie*. Ce parcours d'excellence fait partie du projet IDEFI-TIL et offre une pédagogie innovante hybride, dispensée à 80 % en e-

learning tutoré et 20 % en présentiel, et qui a développé des approches très originales en utilisant des simulateurs de vieillissement normal et pathologique. Ces pratiques innovantes sont un point très fort de ce parcours, même si leur efficacité n'est pas évaluée dans le dossier.

Pilotage

L'équipe pédagogique s'appuie majoritairement sur des praticiens hospitaliers, des enseignants-chercheurs issus de différentes composantes et de différentes universités ainsi que sur des acteurs du monde socio-économique. Le tableau répertoriant les intervenants est fourni sans aucune analyse et sous une mise en forme peu lisible qui ne valorise pas la diversité d'origine de ces intervenants alors qu'elle constitue pourtant une richesse pour la formation, en cohérence avec son caractère pluridisciplinaire. Les professionnels n'apparaissent pas toujours clairement, ni leur fonction et leur niveau de compétences.

Dans le dossier, il existe une certaine confusion entre comité pédagogique et conseil de perfectionnement. Ce dernier terme n'apparaît d'ailleurs pas du tout dans le dossier. Il conviendra de clarifier son existence. Dans l'hypothèse où le terme « comité pédagogique » est employé à sa place, il apparaît que les étudiants n'y sont pas représentés. Ce comité se réunit une fois/an pour examiner les retours des étudiants sur l'évaluation de la formation. Deux formulaires d'évaluation (pour les deux parcours gérontologie, GEGSS et EG-TIL, mais pas pour SHS) sont annexés au dossier.

Les modalités d'évaluation des étudiants, règles de délivrance des crédits ECTS et des diplômes sont conformes et connues des étudiants. Le suivi de l'acquisition des compétences est inexistant dû à l'absence de portfolio. Les compétences figurent effectivement dans les fiches RNCP pour les deux parcours gérontologie (pas de fiche RNCP pour le parcours SHS), mais il n'est pas précisé comment chacune d'elles est évaluée. Elles figurent également dans le supplément au diplôme de chacun des trois parcours. Les compétences transversales dont celles liées à l'engagement étudiant dans la vie sociale, associative et professionnelle n'apparaissent pas.

Le recrutement de ce master est sélectif pour un nombre limité de places et effectué par un jury pour chaque parcours. Il n'est pas prévu de dispositif de mise à niveau, les étudiants étant issus de formations cohérentes en termes de prérequis avec le contenu du master. En particulier, des titulaires de diplômes de cursus santé, des professionnels dans le secteur de la santé peuvent sur décision de jury être admis en M2 dans le cadre d'une VAP. Il est à noter toutefois que lors d'un entretien préalable en vue d'une inscription dans le parcours de M2 EG-TIL, si le projet professionnel apparaît peu défini, une réorientation vers le parcours généraliste GECSS est conseillée.

Résultats constatés

Les taux de réussite en M1 ne sont pas indiqués, et il y a très peu d'inscrits (quatre en moyenne depuis quatre ans ; deux en 2018-2019, en décroissance depuis 2016-2017). On peut se poser la question de l'attractivité de cette première année, l'essentiel des étudiants inscrits en M2 provenant d'autres masters ou y accédant par VAP. Pour les parcours de M2, les taux de réussite sont convenables (81 % en moyenne en SHS, 82 % en GECSS et un peu plus faible en EG-TIL avec 75 %). Les taux d'abandon ne sont pas indiqués, ni mentionnés.

L'effectif moyen en SHS est de 15 étudiants/an et est relativement constant depuis cinq ans, avec une proportion d'étudiants en FC de plus de 50 % ; celui de GECSS est de 19 étudiants en moyenne et présente de régulières fluctuations depuis cinq ans, avec une proportion de 64 % de FC ; celui de EG sur cinq ans est de 23 étudiants avec une proportion moyenne de 68 % de FC. Ces derniers chiffres montrent un engouement croissant pour ce parcours « jeune », probablement parce qu'il devient de plus en plus connu, et possiblement au détriment du parcours GECSS, qui semble montrer une évolution inverse.

Les modalités de collectes d'informations de suivi des étudiants se fait à 30 mois, par l'observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) et le SCUIO. Bien que les données soient fournies dans le dossier aucune analyse n'a été réalisée. La grande majorité des étudiants des trois parcours a un emploi à 30 mois (plus de 86 %), et que ce sont les étudiants issus du parcours SHS qui poursuivent le plus leurs études après le master (avec cependant seulement deux doctorats en 2014 et 2015), ce qui n'est pas le cas dans les autres parcours. Cependant, ce constat doit être nuancé en ce qui concerne le parcours EG-TIL, une seule enquête n'ayant été réalisée qu'en 2018. Les résultats observés montrent qu'ils sont en adéquation avec les objectifs affichés des trois parcours, professionnalisant pour les deux parcours gérontologie, et plus recherche pour SHS.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation pluridisciplinaire qui répond à des besoins sociétaux.
- Pédagogies innovantes du parcours *Expertise en gérontologie-TIL* (e-learning, technologie originale) bien construites pour les étudiants en formation continue.

Principaux points faibles :

- Absence d'un conseil de perfectionnement conforme à la réglementation en particulier au niveau de la représentation des étudiants.
- Absence du portfolio et d'évaluation des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Résultant certainement d'un choix assumé d'offrir des parcours professionnalisants attractifs, le master *Santé* paraît focalisé majoritairement sur le M2 et semble offrir une formation surtout destinée à des étudiants en FC ou bénéficiant de la VAP. Il s'ensuit des effectifs réduits en M1 où le nombre d'étudiants en formation initiale est relativement faible, ce qui serait peut-être à corriger.

Malgré le caractère essentiellement professionnalisant de deux des trois parcours, un adossement à la recherche plus développé serait souhaitable pour tous les parcours et en particulier pour le parcours SHS. De même, la dimension internationale paraît modeste et mériterait un développement. Enfin, le dossier parfois fragmentaire sur certains aspects, met en évidence des manques importants en particulier dans le pilotage de la formation (mise en place d'un conseil de perfectionnement) et dans le suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants (mise en place d'un portfolio de compétences et des modalités de leur évaluation).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SCIENCES DU MÉDICAMENT

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sciences du médicament* proposé par l'Université de Montpellier est une formation à visée essentiellement professionnelle qui regroupe cinq parcours : *Environnement réglementaire international des entreprises et produits de santé* (ERIEPS), *Analyse des produits de santé : qualité et méthodologie* (APSQM), *Développement des produits de santé : qualité et sécurité* (DPSQS), *Biologie structurale et conception rationnelle de molécules bioréactives* (BSCRMB), *Aging et stratégies anti-âge*. Cette mention est destinée à accueillir des étudiants issus de cursus scientifiques de licence ou provenant d'un cursus de médecine ou de pharmacie.

S'appuyant sur des interactions fortes avec les milieux industriels et institutionnels réglementaires, tant au niveau local que national, ce master offre aux étudiants des débouchés variés (industries, hôpitaux, organismes publics ou encore centres de recherche). Les enseignements sont dispensés au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
L'objectif de ce master est la formation d'étudiants qui pourront œuvrer dans le domaine des produits de santé au sens large. Outre les descriptifs bien détaillés des différents parcours de la formation, il est à noter la bonne visibilité de cette dernière en termes de compétences personnelles et professionnelles. Ceci permet d'apprécier les divers débouchés qui seront offerts aux futurs étudiants diplômés. La diversité des emplois susceptibles d'être offerts et les différents domaines professionnels auxquels les diplômés pourront avoir accès, les interactions avec les milieux industriels et réglementaires quelle que soit leur localisation, la formation par l'apprentissage et l'alternance, sont autant d'arguments présentés par ce master pour répondre de manière pertinente aux importants besoins générés dans le domaine du médicament et des produits de santé.
Positionnement dans l'environnement
Le master <i>Sciences du médicament</i> est une formation mise en place au sein de l'UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'Université de Montpellier. Au niveau local, des interactions avec d'autres mentions de masters en sciences de la santé sont citées mais peu explicitées (mentions <i>Ingénierie de la santé</i> , <i>Biologie-Santé</i> , <i>Nutrition et sciences des aliments</i>). La formation bénéficie localement du soutien de structures de recherche institutionnelle (CNRS, Inserm, Université), et les laboratoires qui y sont adossés sont implantés dans

différents centres ou instituts dont la liste est fournie dans le dossier. Par ailleurs, les relations fortes établies tant au niveau local que national avec de grands groupes privés dans le secteur industriel des médicaments et des produits de santé (Sanofi, Servier, L'Oréal...) offrent par là-même non seulement la participation d'intervenants professionnels dans la formation mais également, pour les étudiants, des possibilités de stage importantes et variées et des opportunités éventuelles de recrutement.

Il est à noter également qu'au niveau national, le master *Sciences du médicament* bénéficie d'une convention spécifique de partenariat, unique en France, avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM).

Au niveau international, il existe des accords de partenariats fructueux avec plusieurs universités étrangères permettant des échanges d'étudiants et d'enseignants (Université de Montréal au Canada, Université de médecine et de la santé de Shanghai en Chine, Université agricole et technologique de Tokyo au Japon).

Organisation pédagogique

L'accès des étudiants à la formation est sélectif, mais les étudiants de sixième année de pharmacie ainsi que des internes titulaires de diplômes de formations approfondies en pharmacie bénéficient de l'équivalence de la première année de master (M1) et sont admis directement en deuxième année du master (M2). Par ailleurs la validation totale ou partielle des acquis semble peu utilisée dans cette formation même si celle-ci accueille régulièrement des professionnels en activité.

De plus, peu d'informations sont apportées concernant la formation en apprentissage, pourtant en forte hausse.

L'équipe pédagogique du M1 est essentiellement constituée d'enseignants de l'UFR de pharmacie alors que celle du M2 comporte une forte participation de vacataires, notamment des chercheurs d'institutions publiques ou des conférenciers issus d'entreprises privées. L'organisation pédagogique de la formation consiste en un M1 construit autour d'un tronc commun de 30 crédits ECTS permettant d'acquérir les connaissances générales nécessaires en matière de sciences du médicament. De plus, les étudiants doivent valider six unités d'enseignements (UE) dont certaines sont obligatoires, d'autres optionnelles, celles-ci leur permettant à la fois de choisir leur parcours de M2 mais aussi de le personnaliser en fonction de leurs aspirations. Un document relatif aux modalités de contrôle des connaissances est joint au dossier et se caractérise par sa clarté, en particulier en ce qui concerne le parcours ERIEPS dans le cadre du partenariat avec l'Université de Montréal.

Il est à souligner la diversité des structures d'accueil des stages tant aux niveaux local que national et même international. L'existence possible de passerelles entre masters dans le domaine de la santé n'est nullement évoquée ce qui peut constituer un manque.

Des journées ou réunions de présentation des formations de niveau master en santé sont aussi organisées en lien avec les différentes formations de niveau licence ainsi qu'avec l'unité de formation par l'apprentissage de la région Occitanie.

Malgré l'existence d'UE obligatoires d'anglais dans chaque tronc commun de M1 et M2, et de diverses dispositions pour renforcer la maîtrise de cette langue, un seul parcours de M2 (ERIEPS) comporte une UE en anglais, ce qui semble limité compte tenu de la grande ouverture à l'international. En effet, ce master présente un fort développement à l'international à travers des accords de partenariat avec des universités canadienne, chinoise et japonaise (un accord de partenariat supplémentaire est actuellement en cours avec l'Université de Barcelone). Ces accords offrent de nombreuses opportunités de stages à l'étranger et la venue, encore faible dans la formation, d'étudiants en provenance des universités partenaires. Par ailleurs, ce développement à l'international a permis la participation d'étudiants à des compétitions telle que l'IGEM (International Genetically Engineered Machine Competition), où ce fut une étudiante de M1 qui fut la lauréate en 2018.

Il est à noter que depuis 2016, le master *Sciences du médicament* sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique, à l'éthique et à la déontologie par la mise en place d'enseignements et d'actions dès la première année de M1.

La place du numérique et de l'innovation pédagogique est rendue possible grâce au soutien des services informatiques de l'Université de Montpellier (visioconférences avec des professionnels ou des membres institutionnels basés à l'étranger (Royaume Uni, Russie)), ainsi que de l'utilisation de la plateforme Moodle pour le dépôt des supports de cours, la réalisation d'exercices et d'examens. Il convient également de signaler la réalisation de vidéos dans le cadre de l'UE Qualité et aspects technico-réglementaires sans oublier la mise en place d'un *learning lab* utilisé depuis 2019 dans le suivi des projets tutorés.

Pilotage

Le pilotage global de la formation est flou et aucune donnée n'indique une participation des étudiants dans celui-ci. Il est indiqué toutefois que ces derniers devraient y être associés prochainement. S'il est dit que les responsables des parcours organisent annuellement des « échanges avec les différents acteurs de leur formation », il ne semble pas qu'à ce jour existe vraiment un véritable pilotage global au niveau même de la mention. Il est à noter qu'un conseil de perfectionnement a tardivement vu le jour en avril 2019, constitué du responsable de la mention, des responsables des différents parcours ainsi que de sept experts issus du monde industriel ou institutionnel, mais aucun étudiant ne semble y être associé.

Le dossier ne précise pas clairement la mise en place de procédures d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants.

Résultats constatés

Plusieurs enquêtes sont réalisées chaque année afin que les responsables de masters disposent d'une information relativement complète sur le devenir des diplômés. L'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) du SCUIO-IP (service universitaire de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle) a réalisé de 2012 à 2015 des enquêtes auprès des étudiants sortants afin de connaître leur situation professionnelle à 6, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme. Depuis 2017, les données disponibles semblent acquises par la seule UFR. Le taux de réponses à un an après l'obtention du diplôme est proche de 90 à 100 % et révèle quelques différences selon les parcours. De façon générale, l'insertion des étudiants est bonne, la majorité des diplômés en emploi étant issue des parcours ERIEPS et APSQM. On note une poursuite d'études en doctorat forte pour les étudiants issus du parcours BSCRMB et à un degré moindre pour ceux du parcours *Aging et stratégies anti-âge*.

Les effectifs du M1 sont en constante augmentation passant de 32 étudiants en 2015 à 56 en 2018, ce qui atteste d'une attractivité certaine pour la formation. Les effectifs de M2 sont en nette progression (50 étudiants en moyenne jusqu'en 2018 et 73 à la rentrée 2019). Si les effectifs sont relativement stables pour quatre parcours, ceux du parcours ERIEPS ont nettement augmenté notamment en raison du nombre élevé d'inscrits en apprentissage. Enfin, on relève un taux très élevé de réussite qui s'élève jusqu'à 100 % pour certains parcours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bonne formation adossée à des laboratoires de recherche publiques et privés de haut niveau et présentant des interactions importantes avec le secteur industriel dans le domaine de la santé.
- Bonne organisation générale avec un socle commun en M1 et des parcours de M2 très diversifiés.
- Très bonne ouverture à l'international.
- Bonne insertion professionnelle des diplômés.

Principaux points faibles :

- Manque de clarté dans le pilotage de la formation.
- Absence des étudiants dans le conseil de perfectionnement et absence d'évaluation des enseignements.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'adéquation entre le programme de la formation et ses objectifs scientifiques et professionnels est très bonne, ce qui fait de ce master une excellente formation avec des taux de réussite remarquables et dont la preuve de sa qualité est apportée par les fortes insertions professionnelles des diplômés. Néanmoins, le pilotage de la formation et l'évaluation des enseignements mériteraient d'être améliorés et notamment il s'agirait d'intégrer les étudiants au conseil de perfectionnement.

Des possibilités de passerelles avec d'autres formations de master dans le domaine des sciences analytiques (chimie, biochimie, biologie santé) de l'université pourraient être envisagées de façon profitable.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SCIENCES ET NUMÉRIQUE POUR LA SANTÉ

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sciences et numérique pour la santé* de l'Université de Montpellier est une formation à finalité indifférenciée, recherche et professionnelle. Il regroupe trois parcours plus un parcours complément d'ingénierie en partenariat avec l'Institut Mines-Télécom (IMT) d'Alès. Cette mention est destinée à accueillir des étudiants venant de troisième année de licence de sciences biologiques, ainsi que des étudiants en médecine et des étudiants en école d'ingénieurs.

Ce master est construit en deux temps : une première année (M1), comprenant un socle commun à tous les parcours, puis une deuxième année (M2) avec des enseignements spécifiques de chacun des parcours.

Ce master offre aux étudiants des débouchés dans le secteur public ou privé. Dans le secteur privé, ils travailleront dans une équipe R&D (recherche & développement) pour l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire, que ce soit dans de grands groupes ou dans des petites et moyennes entreprises innovantes. Dans le secteur public, les professionnels formés occuperont des emplois d'ingénieur hospitalier, ou d'ingénieur à l'interface entre l'informatique et la santé.

ANALYSE

Finalité

La mention de master *Sciences et numérique pour la santé* est construite en partenariat fort entre la faculté de médecine, la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et l'Institut Mines-Télécom d'Alès. Elle comporte trois parcours clairement identifiés à finalité indifférenciée (recherche et professionnelle).

Les objectifs de ce master dépendent du parcours proposé. Le parcours *Bioinformatique, connaissances, données* (BCD) vise à former des étudiants dans le domaine de la bioinformatique, des systèmes d'informations, de l'extraction de connaissances et de la modélisation du vivant ; pour le parcours *Ingénierie des dispositifs pour la santé* (IDS) dans la maîtrise théorique et pratique de concepts et dispositifs technologiques appliqués au biomédical. Pour le parcours *Physique biomédicale*, l'objectif est de former des biophysiciens capables d'appréhender les problématiques médicales en proposant des solutions fondées sur la conception et l'application de techniques nouvelles issues de la physique moderne.

Les descriptifs des formations sont explicites et bien détaillés via les sites institutionnels de l'université. La visibilité en termes de compétences personnelles et professionnelles est bonne

Positionnement dans l'environnement

Le master *Sciences et numérique pour la santé* est unique au niveau régional et les interactions avec des formations existantes sont très faibles. Au niveau national, les masters concurrents sont bien mentionnés.

L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie et se retrouve à tous les niveaux : équipes pédagogiques contractualisées, des activités recherche, terrains d'accueil et de stages qui regroupent des laboratoires labellisés tant publics que privés. Les trois principales unités mixtes de recherche sont LIRMM (laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier), IES (Institut d'électronique et des systèmes) et le laboratoire Charles Coulomb ainsi que l'Institut des sciences de l'évolution.

D'autre part, l'existence du pôle de compétitivité Eurobiomed qui regroupe les entreprises innovantes des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon dans le secteur de la santé et des biotechnologies est un atout important.

La mention de master s'appuie aussi sur le LABeX NUMEV (solutions NUMériques, matérielles et modélisation pour l'Environnement et le Vivant) qui est un élément important dans le contexte régional. Il est un soutien important de la formation à travers le financement de stages réalisés par les étudiants au sein de structures d'accueil dans le domaine de la santé, de soutien à l'organisation de manifestations scientifiques ou de frais de mission étudiants dans le cadre de conférences. De nombreux enseignants-chercheurs du master sont membres du pôle ou du LABeX. De plus, de nombreuses entreprises participent activement à la vie de la mention.

De nombreux dispositifs facilitant la mobilité des étudiants semblent être mis en place sans que l'on puisse évaluer leurs impacts réels.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation comprend un M1 de 60 crédits ECTS construit autour d'un tronc commun au premier semestre (S1) de deux unités d'enseignements (UE) (7.5 crédits ECTS) apportant les compétences liées à la santé, et des UE spécifiques aux parcours dont certaines sont obligatoires. Les UE du S1 correspondent à des UE de remise à niveau. Il est à noter, dans une annexe fournie par la formation, un S1 ne comptant que 25 crédits ECTS. Le M2 se concentre sur le cœur de compétences des parcours avec des modules optionnels au choix en fonction du parcours. La grande majorité des UE intègre des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques. Certaines UE sont évaluées en contrôle continu ce qui pourrait être élargi à l'ensemble des UE. On peut regretter la structure trop tubulaire de ce master. Un parcours aménagé est cependant proposé aux étudiants venant de médecine.

Les étudiants en situation de handicap sont épaulés par le service universitaire Handiversité.

Une validation d'acquis totale ou partielle est proposée, à la demande (peu utilisée, dernière demande en 2016), aux étudiants issus d'un cursus en médecine, aux étudiants du parcours « complément d'ingénierie » pour leur permettre une double diplomation (IMT)

La professionnalisation dans la formation est présente sous forme de projets et de stages. 100 heures de projet sont incluses dans la maquette aussi bien en M1 qu'en M2, de même pour les stages dont la durée est, de façon surprenante, variable en M1 (8 semaines à 5 mois) et M2 (5 à 6 mois). En complément, une UE spécifique est consacrée à l'aide à l'insertion professionnelle, sans que l'on sache combien d'étudiants en bénéficient exactement.

Le suivi des stages se fait classiquement par un tuteur pédagogique de la formation. Le suivi administratif est géré par le pôle stages et relations entreprises de l'université.

D'autre part, on peut relever l'existence d'actions étudiantes originales et d'envergure (organisation d'un évènement scientifique : les « Montpellier Omics Days » avec 240 participants en 2018 et plus de 250 en 2019. Les étudiants participent aussi à la conférence nationale de bioinformatique (JOBIM) où ils présentent leurs travaux de stage.

La place du numérique et de l'innovation pédagogique est soutenue par les services informatiques de l'Université de Montpellier, avec l'utilisation de la plateforme Moodle (Modular Object Oriented Dynamic Learning Environment) pour le dépôt de support de cours, d'exercices ou d'examens.

Un enseignement obligatoire en anglais est inclus au S1 du M1. Les étudiants sont encouragés à effectuer leurs stages à l'étranger (Allemagne, Canada, Japon, Portugal, etc.)

Pilote

La mention de master comprend un bureau composé des responsables de la mention, des responsables des parcours, d'un représentant de l'IMT Alès et d'une coordinatrice des études. Il se réunit une fois par mois pour traiter les dossiers afférents à la mention.

Le pilotage s'effectue au niveau du parcours pour lequel des réunions bilans ont lieu chaque semestre en présence de l'équipe pédagogique et de représentants étudiants : organisation, contenus, pédagogies, événements sont abordés. Les retours sont pris en compte dans l'organisation de l'année suivante. D'autre part, tous les deux trois ans se réunit un conseil de perfectionnement constitué des responsables de la mention et des parcours, des représentants de la direction du département informatique, du département électronique, énergie électrique, automatique (EEA), du département physique, de la faculté des sciences, de la faculté de médecine, de l'IMT et de l'Université de Montpellier, de personnalités du monde industriel et académique, ainsi que de représentants étudiants.

L'absence de procédures d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants au niveau de chaque UE et des parcours est regrettable.

Résultats constatés

Plusieurs enquêtes sont réalisées chaque année afin que les responsables de master et de la mention disposent d'une information complète sur le devenir de ses diplômés. L'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) du SCUIO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) réalise des enquêtes auprès des étudiants sortants afin de connaître leur situation professionnelle 6, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme (dernière enquête 2018). L'insertion des étudiants est bonne. Le taux d'emploi des diplômés se situe au plus bas, entre 78 % à 18 mois, et 92 % à 30 mois. Il est à noter que la mention réalise, tous les deux ans, une enquête aux items complémentaires de celle déjà réalisée par l'OSIPE auprès des étudiants des différentes promotions.

Les effectifs sont en constante augmentation en M1 (50 en 2015-2016 et 72 en 2018-2019) tandis qu'en M2 après une brusque augmentation en 2016-2017 (70 étudiants contre 52 en 2015-2016) ils sont depuis en diminution avec 59 étudiants en 2018-2019. C'est la première année que l'effectif M2 (59) est inférieur à l'effectif M1 (72). Il est à noter également que le nombre d'ingénieurs par promotion est en baisse (16 en 2015-2016 contre 6 en 2019-2020). La fluctuation des effectifs ne semble pas particulièrement préoccupante et semble davantage résulter de fluctuations annuelles que d'une désaffection des étudiants pour la formation. Les pourcentages de réussite sont variables selon les parcours ; pour le parcours *PhyMed* (en M1 79,6 % et 78,2 % en M2) ; parcours *Ingénierie des dispositifs de santé* (en M1 100 % et 80,18 % en M2) ; parcours BCD (en M1 90,55 % et 78,7 % en M2). 5 étudiants en médecine ont été inscrits en M2 IDS et 2 étudiants en médecine ont été inscrits en M2 *PhyMed*.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bonne formation adossée à des laboratoires de recherche de haut niveau.
- Bonne adéquation avec l'environnement socio-économique de la région.
- Bonne insertion professionnelle des étudiants.

Principaux points faibles :

- Pilotage insuffisant au niveau de la mention avec un conseil de perfectionnement uniquement tous les deux ou trois ans, et des dispositifs d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants perfectibles.
- Portefeuille de compétences des étudiants n'est pas mis en place.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Sciences et numérique pour la santé* de l'Université de Montpellier est une excellente formation avec une bonne insertion professionnelle. L'adéquation entre le programme de formation et ses objectifs scientifiques et professionnels est très bonne. Cependant, le pilotage de la formation et l'évaluation des enseignements sont perfectibles et l'absence d'un dossier d'autoévaluation sur les forces et faiblesses de la formation est regrettable. Il est recommandé d'élargir le positionnement international de la formation et de mettre en place un portefeuille de compétences.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020 VAGUE A

RÉPONSES DES UFR, ECOLES ET INSTITUTS AUX OBSERVATIONS DE L'HCERES SUR LES RAPPORTS D'AUTO-EVALUATION DES FORMATIONS DE L'UM.

Ces réponses ont été formulées suite à la réception des rapports de l'HCERES sur le dossier d'auto-évaluation des formations de l'UM le 28 Février 2020. Les Ufr, Ecole et Instituts ont donc été sollicités pour rédiger, si elles le souhaitent, une réponse le 6 mars ; les erreurs factuelles ont été extraites de ces réponses et transmises le 9 Mars. Les experts de l'HCERES ont donc eu en temps et en heure la liste de ces erreurs factuelles pour leur visite sur le site du Campus Triolet de l'UM, le 10 mars.

Vous trouverez dans cette rubrique la totalité de ces réponses (sans les erreurs factuelles), par UFR, Ecole et Instituts. Certains UFR, Ecole et Instituts n'ont pas souhaité apporter de réponses ou de commentaires et nous en ont fait cas par courrier officiel (non transmis ici).

UFR DROIT - Sciences Politiques :

2) OBSERVATIONS DROIT

2.1 OBSERVATIONS SUR L'AVIS GLOBAL

- *Sur le fait que certains Masters soient peu sélectifs, comptent peu d'étudiants inscrits (Histoire du droit et des institutions, Droit de l'économie, et Droit des collectivités territoriales), ou accusent, en première année, une baisse constante d'attractivité (master Droit social) : la sélection à niveau M2, en vigueur pour la période de référence, a conduit à proposer des M1 intégralement mutualisés. En conséquence, les étudiants ont pu opter, afin de ne fermer aucune porte, pour un Master 1 à l'intitulé général (par exemple « droit public » quel que soit le M2 envisagé dans le domaine du droit public). En d'autres termes, les effectifs pertinents des masters sont exclusivement les effectifs de M2. Il en ira différemment dès cette année avec la mise en place du recrutement à niveau M1.*

- *Sur fait que le suivi des étudiants à 30 mois qui ne serait pas suffisant : l'attention est toutefois attirée sur le fait que, dans le domaine juridique, le suivi à 30 mois présente une pertinence certaines au regard des concours et formations s'ajoutant nécessairement aux études à Bac + 5 (DSN pour le notariat, Centre de formation pour les élèves avocats, école pour les huissiers, ENM, concours de la fonction publique ...)*

- *Sur le chevauchement entre certaines formations*
 - *S'agissant des Master « Droit du commerce international » et « Contrats internationaux » : il n'y a pas de chevauchement car le second parcours, qui résulte d'un partenariat avec l'Université KASLIK, constitue un diplôme entièrement délocalisé au Liban.*
 - *Concernant les Masters « Risque et environnement » et « Droit de l'environnement et de l'urbanisme », il s'agit de deux formations totalement distinctes sur le fond, la mention « Risque et environnement » ne renvoyant pas au droit de l'environnement mais au management de QSE et de sécurité/sûreté.*



2.1 OBSERVATIONS CONCERNANT LES LP

- Sur la place des langues en LP Assistant juridique : cette LP offre gratuitement une certification (certification Juridique en anglais). Par ailleurs, il n'y a pas d'attente particulière en ce domaine de la part du monde professionnel.

2.3 OBSERVATIONS CONCERNANT LE MASTER DROIT SOCIAL

- Observations générales

Les responsables du master sont surpris par les nombreuses interrogations liées à l'absence d'informations. Le dossier remis à l'Université comportait les informations demandées.

Il y a une méprise de la part du département d'évaluation du HCERES sur le fonctionnement du master. Il n'y a pas une construction en 4 semestres pour une même promotion d'étudiants. Une sélection est opérée pour l'entrée en master 2 sans priorité pour les étudiants ayant suivi les enseignements du master 1 de Montpellier. Preuve en est que 600 dossiers sont traités en moyenne chaque année pour l'entrée en master 2 et chaque promotion (entre 25 et 28 étudiants) est composée en moyenne de 50% d'étudiants ayant obtenu leur master 1 dans une autre université. Cette observation relativise fortement les observations sur l'effectif en master 1. Il n'est pas question de nier la baisse de cet effectif. Elle n'a toutefois aucune incidence sur l'attractivité du master 2 DPRT qui est le diplôme de référence bien connu, depuis 33 ans, par les professionnels du droit social.

A partir de la prochaine année universitaire, le recrutement s'effectuera après la licence. Il y aura alors une promotion qui suivra ensemble les 4 semestres. Nous communiquerons dès le mois de juin le nombre de dossiers traités.

- Observations spécifiques

Sur les lieux d'enseignement : Pour les étudiants de master 1 : amphis et salles de TD. Pour les étudiants de master 2 : une salle spécifique a été attribuée, depuis 1988, au bâtiment 1, 2ème étage.

Sur les doctorants : Il y a, en moyenne, 2 étudiants par promotion qui s'inscrivent en thèse.

Sur le positionnement dans l'établissement : Il n'y a pas de formation juridique comparable sur le site montpellierain.

Sur l'ouverture à l'international : Le cloisonnement national des systèmes juridiques limite l'intérêt d'une internationalisation excessive de l'enseignement. En revanche, les étudiants de master 2 suivent un DU de droit social appliqué aux groupes de dimension internationale qui leur permet utilement d'aborder la pratique des relations internationales de travail.

Le déplacement à Genève est commun à plusieurs Masters 2 français.

Sur l'organisation pédagogique :

Après 33 ans d'existence, c'est la première fois que nous lisons que « le dossier comporte des contradictions relatives aux UE dispensées chaque semestre ».

La formation en M1 est structurée comme les autres M1 car la même architecture est imposée par l'Université.

Pour le M2, les enseignements sont ceux qui figurent sur la plaquette de présentation jointe aux observations.

La formation en M2 est fondée sur une alternance : 4 mois à l'Université (de début septembre au 20 décembre) ; 3 mois en stage, 2 mois à l'Université et 3 mois en stage.

A partir de 2020, ouverture à l'apprentissage.

Les étudiants de master 2 sont suivis individuellement pour la concrétisation de leur projet personnel et professionnel.

Une association (L'Institut d'Etudes du travail de Montpellier) s'occupe de l'insertion professionnelle des diplômés et de l'animation du réseau des anciens. Une personne est occupée à plein temps à la réalisation de ces missions.

Une plaquette comportant les CV des étudiants est établie et diffusée pour chaque promotion.

Sur le pilotage

Les responsables du master 2 sont bien identifiés : il s'agit de Paul-Henri ANTONMATTEI et Anaëlle DONNETTE.



L'évaluation des enseignants par les étudiants est formalisée : pour chaque intervenant, les étudiants remplissent une fiche d'évaluation qu'ils remettent régulièrement aux responsables du diplôme.

Des échanges sur la pédagogie et les attentes du monde professionnel ont lieu régulièrement. Un conseil de perfectionnement sera mis en place prochainement pour donner plus de lisibilité à cette démarche.

Résultats constatés :

Dans le cadre des missions de l'association, une liste de la situation professionnelle de nos 762 diplômés est mise à jour en permanence. Nous le tenons à la disposition du HCERES.

Le suivi des étudiants de master 1 qui n'accèdent pas au master 2 est pris en charge par l'UFR.

Le taux de réussite en master 2 est de 99,9% et non 90%.

1. LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Le responsable de la Licence de science politique remercie les évaluateurs pour leur rapport et les nombreux points positifs mentionnés à l'égard de la formation. Il se satisfait que la Licence soit jugée « dans l'ensemble très satisfaisante ». En revanche, il s'étonne de la présence, dans le rapport, d'un certain nombre d'erreurs factuelles et d'approximations, qui sont ici détaillées, corrigées ou précisées.

2. OBSERVATIONS

OBSERVATION n°1 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : Le rapport indique que « Les interactions de la formation avec l'environnement socio-économiques sont peu détaillées et semblent, pour l'heure, limitées ».

Tout d'abord, les rapports avec l'environnement socio-économique sont détaillés dans un paragraphe complet dans lequel il est rappelé que « La licence s'appuie sur les ressources de l'environnement socio-économique local, régional et national : que ce soit à travers les institutions ou les entreprises locales avec lesquelles les membres du département ont tissé des liens, facilitant ainsi l'obtention de stages (collectivités territoriales, médias presse et radio locaux, cabinets de conseil, associations, instituts de sondage), ou que ce soit à travers des cours ou des interventions dispensés par des professionnels issus de différents secteurs économiques (médias, instituts de sondages, cabinets de conseil, ONG, etc.) en Licence 2 (UE Aide à l'insertion professionnelle 1 : les métiers de la science politique, premières approches) ». La présence de ces acteurs est encore repérable lors des événements régulièrement organisés au sein de l'Université (conférences, atelier-débats, projections) en collaboration avec les étudiants et l'équipe enseignante, dans et hors du cadre des enseignements (projets professionnels). Plus récemment, une collaboration annuelle avec le média Radio-campus a également été mise en place au travers d'une émission matinale hebdomadaire prise en charge par les étudiants de L3 et M1.

Ensuite, si seules deux conventions ont été signées avec un lycée au niveau local (conventions permettant tout de même, et entre autres, à 20 étudiants de suivre des cours de science politique, le tout dans un contexte de restriction des moyens pédagogiques et de limitation des effectifs de la licence), il faut préciser que la licence fait **l'objet d'un travail de présentation et de promotion constant au cours de l'année** : Journées Portes Ouvertes (**mentionnées aux points 4.2. et 4.5. du rapport remis à l'HCERES**), Salon de l'Enseignement supérieur (**mentionné aux points 4.5. et 5. du rapport remis à l'HCERES**) mais aussi visites régulières dans les lycées (**mentionnées aux points 1.2. et 5 du rapport remis à l'HCERES**, par exemple Lycée Jules Guesde à Montpellier, Lycée Joseph Vallot de Lodève, Lycée Louis Feuillade à Lunel, et accueil régulier de groupes de lycéens de Béziers, Pézenas ou encore Lunel).

De ce fait, il importerait également de nuancer le constat fait dans la partie « Analyse détaillée » des premières pages du rapport. Page 9, il est ainsi indiqué : « Au niveau licence, les relations avec les milieux socioéconomiques sont peu développées pour la licence Science politique ».

OBSERVATION n°2 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : il est mentionné : « On peut cependant noter que, parmi les sous-disciplines canoniques de la science politique, l'histoire des idées (ou la théorie politique) est la seule à ne pas être accompagnée de TD. On peut par ailleurs regretter l'absence, notamment en L3, d'options qui permettraient aux étudiants de mieux préparer une spécialisation ultérieure en master ».



Il semble une nouvelle fois que les rapporteurs n'aient pas vraiment pris la mesure de la faiblesse des moyens pédagogiques et administratifs de la Licence, créée à moyens constants, sans recrutement supplémentaire significatif au niveau pédagogique et administratif, alors que la mise en place de la formation a impliqué l'absorption de 200 étudiants supplémentaires.

Ainsi, pour pouvoir proposer des « options » aux étudiants, ou pour doter les cours de davantage de TD, encore faudrait-il pouvoir disposer d'enseignants ou même de salles disponibles (alors que les effectifs de la Faculté n'ont cessé d'augmenter au cours de ces dernières années). Par ailleurs, on peut s'étonner que les rapporteurs n'aient pas relevé la présence non pas de 1 cours mais de 2 cours dans la maquette consacrés précisément à cette sous-discipline canonique qu'est la théorie politique : l'UE Histoire des idées politiques et l'UE Pensée politique contemporaine (Licence 2). Cette place est donc conforme à l'importance qu'occupe cette branche dans la science politique contemporaine.

OBSERVATION n°3 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : il est mentionné : « L'ouverture de la formation à l'International est insuffisante. Si les étudiants doivent suivre, chaque semestre, un enseignement de science politique en langue anglaise, aucune formation en langue n'est proposée. Les étudiants ont la possibilité de suivre un semestre ou une année à l'étranger, mais il n'est pas indiqué à quel moment de la formation cette mobilité est possible. Seule une mobilité en L3, croissante (quatre en 2013-2014 contre 25 en 2018-2019) mais encore limitée, est évoquée ».

L'absence d'enseignements en anglais est, encore une fois, liée à une absence de moyens pédagogiques. Cette absence sera cependant partiellement suppléée dans la nouvelle maquette 2021-2025 avec l'introduction en L1 de véritables cours de langues, grâce au concours de la Faculté.

Par ailleurs, si seule la mobilité en L3 est évoquée, et si seuls des chiffres sont indiqués pour la L3, c'est précisément parce que c'est en L3 que la mobilité internationale est privilégiée. Compte tenu des opportunités de mobilité qui sont offertes par l'Université aux étudiants (cf. infra), il est de fait excessif de juger l'ouverture internationale de la formation « insuffisante ». Sans compter, comme il est indiqué dans le rapport, que la formation accueille chaque année des étudiants en provenance des pays du monde entier, et que les étudiants peuvent désormais effectuer une année de césure à l'étranger.

OBSERVATION n°4 : page 3 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : le rapport mentionne que le conseil de perfectionnement n'intègre « malheureusement aucun professionnel ».

Cette remarque est, de prime abord, assez curieuse. Comme il est rappelé dans le rapport, le conseil de perfectionnement a avant tout pour vocation de « faire le bilan du semestre avec les représentants des étudiants des trois promotions de Licence, qui sont en charge de faire remonter les remarques positives, suggestions ou points susceptibles d'être améliorés. Il s'agit d'un moment privilégié d'échanges qui fait plus largement partie du "système d'écoute" mis en place dans le cadre de la Démarche Qualité ». Si par ailleurs, le conseil de perfectionnement ne comporte pas de professionnels, c'est que la plupart des professionnels qui interviennent dans la Licence (UE Aide à l'insertion professionnelle 1) ne le font que sur un mode très ponctuel et/ou proviennent souvent de localités éloignées de Montpellier.

OBSERVATION n°5 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : le rapport indique deux points faibles : « place trop faible accordée à l'international » et « pilotage perfectible ».

Au regard des précisions apportées ci-dessus, ces deux points méritent d'être nuancés. Concernant le deuxième point notamment, les rapporteurs semblent feindre d'ignorer l'investissement que représente l'application de la Démarche Qualité pour une équipe aussi réduite. L'obtention d'une certification Iso 9001 n'est pas rien. Or, les audits de certification produits chaque année n'ont fait que souligner, depuis 2016, l'implication et la qualité du pilotage, sans laisser entendre que le pilotage serait perfectible par l'arrivée de professionnels... ce qui laisse précisément planer un doute sur son efficience !

OBSERVATION n°6 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : le rapport indique que « aucune piste quant au contenu des améliorations envisagées n'est toutefois donnée »

Cette remarque est injuste. Tout d'abord parce que les évaluateurs ne peuvent pas ignorer que la Démarche Qualité nous contraint à un travail constant d'amélioration de la qualité de la formation. Ensuite, parce qu'il est mentionné en toute fin de rapport que toute la documentation produite relativement aux actions d'amélioration (qui sont menées dans le cadre de la Démarche Qualité) est disponible sur GENUM. Enfin, parce qu'il aurait été



peut-être bienvenu de souligner l'importance du nombre d'actions d'amélioration entreprises depuis la création de la Licence.

2. MASTER SCIENCE POLITIQUE

Cette rubrique regroupe les réponses des différents responsables de parcours.

Précisons que le responsable du parcours « Opérateur en coopération internationale et développement » **n'avait pas d'observation à formuler.**

Aucune erreur factuelle n'a été relevée. Les réponses ne concernent donc que des observations.

OBSERVATION n°7 : page 6 du rapport [référant à la partie « Analyse détaillée » des premières pages du rapport global]. Le rapport pointe ici « une place souvent peu significative de l'international dans l'offre de formation ».

Ce constat mériterait d'être nuancé. Au niveau master, le Master 2 « Comparative Politics and Public Policy » utilise l'anglais comme langue de travail. Elle est l'une des deux langues d'enseignement, dans laquelle il est possible de rendre des devoirs et de rédiger son mémoire et langue même principale des textes scientifiques servant de support aux séminaires de recherche au niveau M2 ; des enseignements d'anglais sont prévus, même si les financements qui les permettraient (via SCUIO-IP) se tarissent ; ils seront maintenus dans la prochaine mouture à la mesure des moyens à disposition – à l'aune de laquelle l'appréciation de l'effort en la matière devrait être rapportée.

OBSERVATION n°8 : page 7 du rapport [référant à la partie « Analyse détaillée » des premières pages du rapport global]. Concernant les masters, le rapport juge « néanmoins regrettable que les possibilités de poursuite en doctorat ne soient pas toujours mentionnées (...) ou le soient marginalement ».

En science politique, cette mention jugée trop limitée reflète le fait que la mention « science politique » regroupait quatre parcours dont seule une partie des étudiants issus de l'un d'eux (M2 « Politique et action publique comparées ») se destinent à la poursuite d'étude en doctorat ; par ailleurs, la perspective du doctorat n'est pas nécessairement de nature à attirer *a priori* les étudiants – certains peuvent même y trouver un frein – dès lors qu'un certain nombre d'entre eux mûrissent en cours de cinquième année seulement leur choix vers un parcours doctoral.

OBSERVATION n°9 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport note qu'il « est possible de regretter que le dossier ne donne pas d'éclaircissements sur [le fait que la mobilité internationale s'effectue principalement en L3]. La mobilité du personnel enseignant et administratif n'est pas non plus évoquée ».

En science politique, ce fait, documenté (cf. rapport et réponses), reflète le choix d'un nombre substantiel d'étudiants de vouloir ne pas effectuer de mobilité internationale ou de ne l'effectuer qu'en fin de Licence et correspond visiblement à une stratégie de leur part visant à privilégier une année de M1 dans l'établissement prolongeant vers le M2 auquel ils candidatent. Sur la mobilité sortante limitée des personnels enseignant et administratif, la raison tient principalement au fait que les personnels sont largement accaparés par leurs missions pour pouvoir utiliser ces dispositifs au demeurant mal connus et exigeants : leur utilisation s'est avérée pour l'heure exceptionnelle, rendant tout décompte peu pertinent, tandis que les enseignants-chercheurs recourent davantage à des mobilités internationales dans le cadre du volet recherche de leur activité.

OBSERVATION n°10 : page 3 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport mentionne que « le pilotage est réalisé, au niveau de la mention, par un comité regroupant l'ensemble des enseignants du master, ainsi que par un conseil de perfectionnement, incluant enseignants et étudiants mais pas les intervenants extérieurs ».

Concernant le M2CO, il faut rappeler que ce parcours a mis en place un conseil de perfectionnement depuis la dernière évaluation. Il se réunit entre 2 à 3 fois par an et est composé de l'équipe d'enseignants-chercheurs et d'un professionnel (Xavier Marc pendant plusieurs années, Gérard Donadieu depuis 2 ans). La réunion de septembre a vocation à présenter les objectifs de la nouvelle année, les nouveautés, les ajustements



réalisés pour suivre les évolutions des corps de métiers ; celle du mois de juin dresse un bilan de l'année écoulée et permet d'identifier les nouvelles pistes à explorer. Un compte-rendu, à usage interne, est réalisé à l'issue de chaque conseil de perfectionnement.

OBSERVATION n°11 : page 3 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport indique que « Le dossier mentionne l'évaluation et le suivi des compétences des étudiants, mais ne fait pas état d'un livret ou d'un portefeuille formalisé de compétences ».

Les responsables de parcours, déjà surchargés de travail, ne voient pas forcément l'intérêt de mettre en œuvre un tel portefeuille. Les cours étant obligatoires, les étudiants en M2 étant régulièrement évalués sur des compétences professionnelles indispensables à leur bonne intégration sur le marché de travail, mettre en place un tel outil paraîtrait au mieux inadapté sinon inutile.

OBSERVATION n°12 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport affirme qu'il « conviendrait de revoir certaines thématiques des parcours afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du master ».

Cette affirmation placée dans la section « analyses et recommandations » n'est ni annoncée en amont dans le rapport ni développée ou nourrie de suggestions permettant de comprendre l'appréciation des rapporteurs, et donc d'identifier des thématiques à valoriser ou minorer avec, le cas échéant, des suggestions sur les moyens afférant.

OBSERVATION n°13 : page 3-4 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : sur le suivi des étudiants.

Concernant le M2CO (Métiers des études et du conseil), ce dernier s'appuie sur un réseau des anciens créé dès la première année de son existence. Celui-ci lui permet de diffuser les offres de stage et d'emplois transmis par ses partenaires et professionnels du secteur ainsi que celles émanant d'anciens actuellement en poste. La responsable de parcours se charge de cette diffusion ce qui permet de garder un lien étroit avec les anciens et de suivre leur carrière professionnelle. Un groupe Facebook des Anciens a également été mis en place afin de fluidifier les échanges. Pour entretenir le réseau, le M2CO a organisé un grand rassemblement pour fêter ses 10 ans auquel ont participé de nombreux intervenants parisiens et plus de 2/3 des anciens (sachant que la plupart d'entre eux sont en poste à Paris). Ces événements, très fédérateurs, permettent d'entretenir les liens entre le M2CO et ses anciens étudiants devenus des professionnels reconnus.

OBSERVATION n°14 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : sur la visibilité des masters.

Concernant le M2CO (Métiers des études et du conseil), il convient de préciser que ce dernier est particulièrement bien identifié par les professionnels du secteur. La labellisation « Syntec » (le syndicat des études devenu Syntec Conseil), la participation à de nombreuses manifestations organisées par ce syndicat du métier des études et du Conseil (Trophées des études par exemple), ou encore au Nudge Challenge (avec un prix remporté par la promotion 2019-2020) ont très clairement contribué à accroître encore plus la notoriété et la visibilité du master.

UFR ECONOMIE

1. OBSERVATIONS concernant le Master

A propos des points d'attention du rapport HCERES



1. La question du maintien du Master Economie et Management public est posée au regard « des faibles effectifs sur deux des trois parcours, un taux d'abandon élevé en M1, des taux de réussite médiocres et surtout, des taux d'IP à 30 mois faibles (50 à 65%) ». En premier lieu, les taux d'IP à 30 mois mentionnés ne sont pas exacts. Les taux qui doivent être retenus pour mesurer l'IP des diplômés doivent écarter du dénominateur les étudiants qui poursuivent leurs études. Si on écarte des calculs ces étudiants qui sont en poursuite d'étude, les chiffres d'IP sont beaucoup plus élevés. Ensuite, pour redonner de l'attractivité à ce Master, il est proposé dans le cadre de la nouvelle accréditation de bien afficher les parcours au sein d'une même mention économie : au regard de l'intérêt des formations de cette ancienne mention, il est proposé de réorienter et de rendre plus lisible ces trois parcours qui deviennent: Politiques publiques et environnement, adaptation au changement climatique et évaluation économique, Economie et psychologie (co-accréditation avec l'UMPV).

2. La question du maintien du Master MBFA est posée au regard d'un taux d'IP très faible (52%) un taux de réussite en M1 faible et une déperdition d'effectifs forte entre le M1 et M2.

En premier lieu, les taux d'IP à 30 mois mentionnés ne sont pas exacts. Les taux qui doivent être retenus pour mesurer l'IP des diplômés doivent écarter du dénominateur les étudiants qui poursuivent leurs études. Si on écarte des calculs ces étudiants qui sont en poursuite d'étude, les chiffres d'IP sont beaucoup plus élevés.

Ensuite, le nombre d'étudiants dans cette mention est extrêmement important (plus de 50% des étudiants de Masters de la Faculté d'économie sont dans cette mention). Par ailleurs, les capacités d'accueil en M1 vont être fortement réduites et alignées sur les capacités d'accueil en M2. Cela permettra de réduire à 30 étudiants par parcours des effectifs beaucoup trop importants aujourd'hui et d'accroître mécaniquement le taux de passage de M1 en M2.

3. Il est évoqué le regroupement du Master Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports et du Master Economie Industrielle et des Réseaux (Rapport HECERES page 6 et points d'attention page 16): les chevauchements mis en évidence par l'HCERES ont été pris en compte dans le cadre du projet déposé pour la nouvelle accréditation où le nombre de mentions de Masters passe de 4 à 2. Dans le cadre du projet de la nouvelle accréditation, il est proposé deux mentions : une mention Economie et une mention Monnaie Banque Finance Assurance. Les mentions de Master EET et EIR fusionneront au sein de la nouvelle mention Economie qui sera proposée à la Faculté d'économie dans la nouvelle accréditation.

2.OBSERVATIONS CONCERNANT LA LICENCE

Rapport HCERES page 7 : « Le caractère très mono-disciplinaire de la licence économie peut limiter les éventuelles réorientations »

- Objectif de la licence : donner les compétences et le niveau de connaissances qui permet aux étudiants diplômés de la licence d'acquérir les pré-requis qui leur permettent d'accéder à tous les Masters en économie et gestion en France. Il est donc nécessaire de maintenir un haut niveau d'exigence en économie et dans les matières techniques (dimension monodisciplinaire)
- Dans la maquette actuelle, des disciplines d'ouverture sont enseignées durant les trois années de licence (droit, sociologie, gestion,...) ; elles seront accentuées dès la rentrée 2021 (prochaine accréditation).

Rapport HCERES page 13 : « Certains parcours affichent des taux de succès étonnement bas sans véritables explications (licence économie) »

- Le taux de réussite en L1 est autour de 50% pour les néobacheliers d'un baccalauréat général S ou ES. Il est relativement important au regard des contraintes de capacité Parcoursup très larges en première année qui ont été votées de manière à ne pas restreindre l'accès à la licence économie pour les néobacheliers. Cette



orientation stratégique correspond à la volonté de la Faculté d'économie de ne pas limiter l'accès en première année.

- Le taux de réussite en L1 est calculé en prenant en compte les étudiants présents à au moins épreuves. Il s'agit donc d'un taux plus faible que le taux de réussite basé sur les étudiants présents à toutes les épreuves.

- Le degré d'exigence de la licence explique les taux de réussite autour de 50% en L1 dans un contexte de non sélection à l'entrée (la licence d'économie n'est pas une filière sélective).

Rapport HCERES page 13 « Les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite mis en place par l'UM ne semblent pas jouer pleinement leur rôle » :

- Les dispositifs d'aide à la réussite et d'accompagnement jouent au contraire un rôle important au sein de la Faculté d'économie :

- Une remise à niveau en mathématiques (18H) est prévue chaque année au début du 1^{er} semestre de L1

- Le volume horaire des TD de mathématiques et de statistique a été doublé pour améliorer les taux de réussite de ces UE qui étaient relativement faibles

- Un tutorat est mis en place en L1 et L2 en mathématiques, statistiques, anglais, microéconomie.

- Depuis la rentrée 2019-2020, des semaines de révision sont organisées chaque semestre et pour chaque session d'examen ; ces semaines de révisions permettent de mobiliser les EC pour accompagner les étudiants dans leurs révisions durant la semaine qui précède les examens. Le fort taux de participation à ces semaines de révision démontre toute leur pertinence et leur utilité.

- Depuis la rentrée 2019-2020, un parcours « réussir » a été mis en place (dispositif « oui si » dans parcoursup) et permet d'accueillir des étudiants qui n'ont pas les pré-requis pour réussir et de les accompagner en petits groupes pendant deux années pour valider leur première année. Le volume horaire des matières fondamentales a été doublée et leur permet en deux années (L1 et L1bis) d'approfondir toutes les notions, d'obtenir les 60 ECTS et de pouvoir ensuite intégrer dans de meilleures conditions de réussite le parcours classique en L2. Ce parcours réussite sera reconduit dans le cadre de la nouvelle accréditation

Principaux points faibles de la licence soulignés dans le rapport HCERES :

Les points faibles mentionnés concernent des parcours peu différenciés et l'absence de passerelles

Dans le projet de licence 2021-2025, au regard de l'hétérogénéité des étudiants, un nombre important de parcours sont proposés et permettront aux étudiants de choisir parmi plusieurs options à l'entrée à la Faculté d'économie :

- Le parcours classique ou général

- **Le parcours « réussir »** pour les étudiants qui n'ont pas les attendus et pré-requis nécessaires pour réussir dans le parcours classique

- 4 parcours plus spécifiques d'excellence existent déjà ou vont être créés dans le cadre de la licence 2021-2025 :
- La prépa intégrée Cachan D2 mis en place avec le lycée Mermoz



- Le parcours international
- Le parcours Licence avec Accès Santé.
- **Une bi-licence Economie-Science Politique**

Enfin il existe naturellement des passerelles vers et des DUT et des licences professionnelles de l'IUT de Montpellier Sète, telles que Gestion des Entreprises et des Administrations, techniques de commercialisation.

OBSERVATIONS CONCERNANT LES MASTERS

Rapport HCERES page 6 ou page 12 : « Manque d'attractivité des Masters et les faibles effectifs mentionnés pour certaines mentions de Master de la Faculté » / « Masters peu sélectifs et qui comptent peu d'étudiants inscrits »)

Une refonte totale de l'offre de formation en Master est proposée dans le cadre de la prochaine accréditation avec l'objectif d'une meilleure lisibilité pour les étudiants et une meilleure identification des compétences données dans des secteurs d'activités clairement définis dans chaque parcours proposé.

- 2 grandes mentions proposées au lieu de 4 : une mention Economie et une mention Monnaie Banque Finance Assurance
- Dans la mention économie, des parcours clairement identifiés avec des redondances qui n'existent plus (soulevées par l'HCERES dans son rapport) entre les anciennes mentions Economie Industrielle et des Réseaux et Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports).
- Dans la mention MBFA, la création d'un parcours en apprentissage proposé avec le CFPB et un nouveau parcours Ingénierie Financière où les compétences sont mieux définies et plus lisibles pour les milieux professionnels bancaires et dans le domaine des assurances
- Une structuration des parcours lisible par rapport aux thématiques de recherche des équipes de recherche de la Faculté, par rapport aux thématiques porteuses de l'ISITE MUSE de l'UM, et par rapport aux secteurs identifiés par le monde socio-économique :

MENTION MBFA

Rapport HCERES page 12 : « Absence d'évaluation des enseignements dans le Master MBFA » :

Des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants sont systématiquement menées dans toutes les formations de la Faculté d'économie, (Licence et Masters), y compris dans le Master MBFA.

Concernant la critique sur le faible taux d'IP dans trois mentions de Master et l'absence d'associations d'anciens :



- Un réseau alumni a été développé à l'UM (avec la mise en place d'une plateforme numérique RESUM, le réseau professionnel de l'UM) qui permet à chaque responsable de Masters de renforcer le lien avec ses partenaires et les anciens diplômés de son Master. Une journée des anciens est organisée chaque année à la Faculté d'économie depuis trois ans et permet aux anciens diplômés de Master de venir témoigner auprès des étudiants et des lycéens et de présenter les métiers qu'ils occupent aujourd'hui. Des offres d'emplois et de stages sont publiées sur la plateforme numérique du réseau alumni de l'UM RESUM.

- Les chiffres très bas mentionnés dans le rapport HCERES sur l'IP des diplômés 30 mois après l'obtention du diplôme ne sont pas exacts. Les taux qui doivent être retenus pour mesurer l'IP des diplômés doivent écartier du dénominateur les étudiants qui poursuivent leurs études. Si on écarte des calculs ces étudiants qui sont en poursuite d'étude, les chiffres d'IP sont beaucoup plus élevés.

MASTER MBFA : réponse spécifique

Rubrique « POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT »

1) « Le master MBFA n'affiche pas sa spécificité par rapport à cet existant » : Effectivement dans cette rubrique la spécificité n'est pas clairement définie dans la sous-section 2.1. Par contre dans la sous-section 1.1 il est écrit « La mention comprend une UE commune pour tous les parcours indiquant l'objectif principal de la mention qui concerne la pratique moderne de la programmation associée aux méthodes statistiques appliquées aux grandes bases de données financières, avec comme finalité "la gestion des risques". »

La spécificité de notre master réside dans l'analyse des données et la gestion des risques.

A notre connaissance, nous proposons le seul master mention MBFA dans le département de l'Hérault, voire le seul MBFA (avec pour spécificité l'analyse de données et la gestion des risques) dans la région Occitanie. Le master MBFA est un des rares en France à disposer d'une Salle de Marché pour assurer la mise en pratique des cours de finance.



2) « *pas de précision sur les contours des autres partenariats* » : Le partenariat avec les autres établissements porte uniquement sur la recherche et sur la présence de séminaires de recherches. Des échanges d'étudiants et d'accueil d'enseignants sont effectifs.

3) « *Les contours du futur partenariat avec l'ESB de Montpellier ne sont pas évoqués à part la création d'un parcours en alternance* » : Effectivement lors de la rédaction de ce rapport en mai 2019 les contours du partenariat avec l'ESB n'avaient pas été encore définis. A la rentrée 2019 suite aux rencontres avec Lindo Mendès, le délégué régional de la délégation régionale Occitanie, il a été décidé de proposer des conférences de professionnalisation aux étudiants du master avec des professionnels de la banque du Centre de Formation Pour la Banque. Ces conférences ont été mises en place dès l'année universitaire 2019 2020.

Rubrique : « ORGANISATION PEDAGOGIQUE »

1) « *il n'existe pas de modules spécifiques d'initiation ou de formation à la recherche* » : Effectivement dans l'ancienne maquette du master, ces modules étaient absents. Dans la nouvelle offre de formation il est prévu 10 h de cours magistraux de ce module.

2) « *stage durée minimale mentionnée* » : Le stage doit durer entre 3 et 6 mois comme précisé en annexe du dossier dans le document tableau des unités d'enseignement fourni en annexe du dossier d'évaluation transmis à la DFE

Rubrique « PILOTAGE »

2) « *le dossier ne précise pas les modalités du pilotage de la mention, réunions pédagogiques...* » : Les réunions pédagogiques ou de coordination permettant la mise en œuvre du pilotage de la mention sont organisées 3 fois par an Il est indiqué dans la sous-section 4.2 que l'équipe pédagogique du master se réunit plusieurs fois par an : une réunion une semaine avant la rentrée universitaire du master pour faire le point sur les inscriptions, une avant le départ des étudiants en stage et une en fin d'année universitaire pour faire le bilan de l'année écoulée et apporter éventuellement des modifications au niveau de la formation.

3) « *Un conseil de perfectionnement est organisé au niveau des parcours mais les compte- rendu et actions ne sont pas développés* » : Ces compte-rendu existent mais n'ont pas été joints au rapport. Ils peuvent être fournis si besoin. Les responsables des parcours tiennent compte de l'évaluation des enseignements pour faire évoluer leurs enseignements. Chaque année un bilan est effectué par les équipes pédagogiques de la mention sur les résultats des étudiants, leur insertion professionnelle et les aménagements à prévoir pour renforcer l'adéquation avec le marché du travail. Ils permettent d'apporter des améliorations à la formation.

4) « *pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention* » : Un conseil de perfectionnement existe pour la mention MBFA. Il se réunit une fois par an. Effectivement dans le dossier d'évaluation (sous-section 4.2) il n'est pas décrit de manière explicite. Il comprend en fait l'ensemble des membres des différents conseils de perfectionnement des différents parcours.

5) « *évaluation des enseignements par les étudiants non rapportée* » : Comme indiqué dans la sous-section 4.8, l'évaluation des enseignements auprès des étudiants de la Formation Monnaie Banque Finance Assurance est effectuée chaque année. Le questionnaire est élaboré et traité par le service compétent à savoir la scolarité de la faculté. L'évaluation de la formation par les étudiants et les diplômés est donc prise en compte dans le dispositif d'autoévaluation. Les responsables des parcours tiennent compte de l'évaluation des enseignements pour faire évoluer leurs enseignements. Par exemple suite au conseil de perfectionnement de 2018, il a été décidé de renforcer les cours d'informatique sous VBA Excell. Nous pouvons vous fournir si vous le souhaitez des notes sur l'évaluation des différents cours. La scolarité détient les synthèses des évaluations des étudiants.



6) « *L'annexe listant les compétences acquises par les étudiants n'est pas présente* » : Les compétences acquises par les étudiants sont décrites dans le document d'évaluation de la mention (sous-section 1.1)

7) « *modalités de sélection à l'entrée du master non précisée* » : La sélection pour l'entrée en M1 se fait sur la base de la capacité d'accueil fixée chaque année par les responsables des parcours et votées en conseil d'UFR, la formation initiale (origine universitaire) et les relevés des notes des candidats.

8) « *le contenu des outils d'aide à la réussite n'est pas explicité* » : Comme indiqué dans le dossier d'évaluation (sous-section 3.6) la formation master MBFA met en oeuvre des outils d'aide à la réussite. Tous les parcours bénéficient de l'intervention d'un Professionnel pour la préparation à la recherche de stage et d'emploi. Les actions mises en oeuvre sont les suivantes : Elaboration du CV et de la lettre de motivation, préparation à la recherche d'un stage et aux entretiens d'embauche. Constitution d'ateliers de méthodologie de support de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...) ainsi que de séances de préparation à des entretiens d'embauche (processus d'un recrutement, types d'entretien...). Par ailleurs, en complément sont programmées des séances de simulation d'entretien face à un recruteur (professionnel) et un enseignant du master.

Résultats contrastés

1) « *36% des étudiants sont étrangers* » : Les chiffres communiqués sur les étudiants étrangers concernent l'ensemble des masters de la faculté d'économie, et non seulement le master MBFA. Par ailleurs, ces chiffres caractérisent aussi l'attractivité et l'ouverture à l'international de nos masters.

2) *Les effectifs accueillis dans les différents parcours en M1 pour 2017 2018 sont élevés.... En revanche les taux de réussite sont médiocres remettant en cause les modalités de sélection des étudiants...* » : 2017 – 2018 est la première année universitaire où l'entrée en M1 était sélective. Auparavant la sélection ne se faisait qu'à l'entrée du master 2. Donc les effectifs de 2017 tiennent compte des étudiants sélectionnés et des étudiants redoublants des années précédentes. Nous avons donc un nombre important d'étudiants expliquant ainsi un taux de réussite moyen de 52%. En 2019, le taux de réussite moyen a augmenté et est passé à 58 %. Il faut néanmoins relativiser avec ces taux. Les enseignants de la mention MBFA ne souhaitent pas amoindrir la qualité de la formation et exigent un certain niveau de compétences.

3) « *Le suivi de l'insertion professionnelle....pour piloter la formation* » : L'enquête OSIFE de l'Université en 2017 (cf p 3 du dossier d'évaluation précise que le taux d'insertion des étudiants de M2 est de près de 73 % à 18 mois et de 76 % à 30 mois. La même enquête en 2018 indique qu'aucun diplômé n'est en recherche d'emploi à 30 mois donc taux d'insertion de 100% . Pour 2019 69% sont en vie active directe et 84 % à 18 mois. . Les étudiants restants sont inscrits en doctorat, dans un DU pour se perfectionner en programmation sous python. La liste des employeurs mis en annexe du dossier d'évaluation transmis par la DFE témoigne d'une forte professionnalisation de la mention. Le bassin d'emploi couvre la France entière ainsi que l'étranger.

Principaux points faibles

1) « *L'absence de stage en M1 et une durée de stage non précisée en M2* » : L'absence de stage en M1 n'est pas propre à MBFA mais à tous les autres parcours de la faculté. Cela émane d'une volonté collective de la faculté de ne pas demander de faire de stage obligatoire en M1. Néanmoins les étudiants qui le désirent peuvent partir en stage après les examens et ce jusqu'à la rentrée universitaire en septembre des M2. La durée du stage en Master 2 est précisée en annexe (entre 3 et 6 mois). Cette information est présente dans l'annexe portant sur la liste des UE de la mention inclus dans le dossier d'évaluation transmis par la DFE.

2) « *Une absence de portefeuille des emplois et des compétences* » « *un taux de réussite en M1 particulièrement faible* » « *un pilotage de la mention quasi inexistant....* » : Les réponses à ces points faibles ont été déjà évoquées précédemment.



3) « Une pluralité de parcours trop nombreux au regard du bassin d'emploi et de la demande » : Le bassin d'emploi de la mention est vaste. Il couvre la France entière, et même l'étranger. La demande d'étudiants formés dans le domaine de la finance est élevée. La spécificité de chaque parcours permet aux étudiants de se positionner sur des emplois variés (cf type de métiers). Le document mis en annexe du dossier portant sur la liste des employeurs de la mention fourni par la DFE atteste de l'employabilité des étudiants issus de ce master.

Analyse des perspectives et recommandations

La mention Monnaie Banque Finance Assurance a des perspectives d'amélioration et d'évolution. Cette mention est très attractive : elle accueille plus de la moitié des étudiants inscrits en Master 1 de l'UFR Economie (56% en moyenne) ou en Master 2 avec un processus de sélection des étudiants très rigoureux. Cette mention reçoit beaucoup de dossiers de demande d'admission en constante augmentation. Le nombre de dossiers reçus pour la mention dépasse les 1500 dossiers. Comme elle rencontre un succès important auprès des étudiants et leur permet une meilleure insertion professionnelle par l'obtention de postes de responsabilités dans de nombreux secteurs, une réflexion est mise en place pour la création d'un cinquième parcours sur l'ingénierie financière.

Cette mention constitue un grand facteur d'attractivité et de rayonnement pour la faculté d'économie. Il est prévu pour le prochain quadriennal la création avec l'Ecole Supérieure de la Banque d'un parcours en alternance sur les métiers de la banque. Il constituerait un sixième parcours de la mention. Ce projet est en accord avec les recommandations de l'HCERES pour renforcer l'employabilité des diplômés.

Suite aux recommandations de l'HCERES, nous envisageons que le conseil de perfectionnement de la mention se réunisse au moins 2 fois par an. Il est aussi prévu de faire évoluer les cours des différentes maquettes en insistant sur les nouveaux métiers liés à l'intelligence artificielle et au Big Data suite aux compte-rendus des conseils de perfectionnement de la mention et des différents parcours. Un renforcement de l'informatique est également envisagé.

Faculté d'Éducation (FdE)

Mention Innovation entreprise société (Parcours EIFFALE)

Partie présentation de la formation

La fiche d'évaluation mentionne : « Cette mention est destinée aux étudiants des masters MEEF souhaitant se réorienter vers les métiers de la formation et de l'ingénierie de formation »

Observation 1 : Le dossier déposé signale deux types de public visé : celui signalé dans la fiche d'évaluation (citation ci-dessus) mais aussi des étudiants étrangers pour les former à l'enseignement de la langue française à des non francophones et/ou de la langue anglaise à des non francophones.

Partie Analyse, finalité

La fiche d'évaluation mentionne : « L'objectif de la formation semble celui de la réorientation professionnelle, mais elle est décrite de manière très générale comme un complément de formation et d'apport de compétences en ingénierie pédagogique, notamment pour faire face à la forte augmentation du nombre de postes aux concours d'enseignement tant dans le premier degré que dans le second degré. »

Observation 2 : L'allusion dans le dossier à la forte augmentation du nombre de postes aux concours pendant la période de l'accréditation est donnée comme un des facteurs explicatifs de la non ouverture du M1, pas pour expliquer les objectifs de formation. Sans doute la formulation du dossier était-elle maladroite.

La fiche d'évaluation mentionne : « Les débouchés de la formation ne sont pas clairement identifiés »

Observation 3 : Le Flyer destiné à faire connaître le master et le dossier d'autoévaluation liste des débouchés professionnels : Professeurs et/ou formateurs de français et/ou d'anglais langues étrangères ; Formateurs dans divers domaines professionnels incluant de l'ingénierie de formation ; Responsable de formation dans divers domaines professionnels ; Chargés de projets internationaux dans le domaine de l'éducation et de la formation.



La fiche d'évaluation mentionne : « Le diplôme s'adresse à des candidats ayant déjà un diplôme dans le domaine de l'éducation »

Observation 4 : en général les étudiants issus notamment d'un master MEEF ne sont titulaires que d'un M1 (réorientation après échec au concours d'enseignement). Cela peut être vrai pour les étudiants étrangers qui viennent en France pour renforcer leurs compétences linguistiques.

Partie Pilotage :

La fiche d'évaluation mentionne : « Il n'y pas de mention non plus de jury d'admission ni de jury de validation de semestre. »

Observation 5 : Le dossier d'auto évaluation mentionne la commission d'admission. La commission d'admission et les jurys sont désignés selon les formes réglementaires par un arrêté du président de l'Université. Le jury délibère à l'issue de chaque semestre et en fin d'année pour arrêter les résultats définitifs de chaque étudiant.

Partie Résultats constatés :

La fiche d'évaluation mentionne : « Le dossier ne contient pas de statistiques précises et renseignées sur les taux d'insertion professionnelle et l'adéquation des postes au profil de la formation. »

Observation 6 : Le dossier rend compte de l'enquête conduite auprès des deux premières promotions, soit 81 étudiants. Il précise que « la majorité des emplois se situe dans l'enseignement (84,5 %) ou dans les domaines de l'animation ou de la formation (10,5 %) soit en lien direct avec les compétences développées par le master ».

La fiche d'évaluation mentionne : « On note cependant que la majorité des répondants poursuit leurs études dans d'autres master. »

Observation 7 : Le dossier mentionne que 8 étudiants sur les 37 qui ont répondu à l'enquête poursuivent leurs études dans un autre master.

La fiche d'évaluation mentionne : « Les annexes...ne comprennent (pas) le supplément au diplôme, ni d'enquêtes »

Observation 8 : Sauf erreur ou oubli dans la chaîne de transmission, le supplément au diplôme a été fourni par l'équipe pédagogique tout comme le résultat complet de l'enquête d'insertion professionnelle à laquelle il est fait allusion à l'observation 6.

UFR Sciences (FdS)

Réponse de la Direction :

La direction de la Faculté des Sciences de Montpellier souhaite en premier lieu adresser ses remerciements aux experts dont le travail nous semble refléter de manière assez fidèle le profil de nos formations.

Il est à noter que plusieurs responsables de formations n'ont pas souhaité commenter le rapport d'évaluation les concernant, même s'ils ont pour la plupart jugé pertinentes les remarques qui y étaient faites. Ils avaient établi un diagnostic analogue et ont en conséquence apporté des corrections pour la prochaine accréditation.

Outre les observations propres à chaque formation, il ressort du rapport des remarques communes à la quasi-totalité des mentions de licences, licences professionnelles et masters. Des remarques qui appellent une réponse globale de la composante.

Pour certains masters, le rapport déplore que de trop nombreux parcours nuisent à la lisibilité de l'offre. La direction de la Faculté des Sciences a engagé des discussions avec les responsables de ces mentions de master et les directions des départements concernés pour réduire le nombre des parcours et rendre ainsi la prochaine offre de formation plus lisible et plus efficace.

Le rapport met en exergue la faible place de l'apprentissage dans les actuelles formations portées par la composante. À cet égard, la nouvelle accréditation reflète la politique volontariste de la composante qui incite fortement les responsables de mention à développer l'apprentissage. Toutes les licences professionnelles et un grand nombre de parcours de master proposeront désormais un accès à l'apprentissage.



Les experts ont aussi relevé des lacunes dans l'apprentissage de l'anglais, notamment en licence. Ce point a été corrigé dans la prochaine accréditation. L'enseignement de l'anglais a été scindé en deux étapes :

- *En licence* : un enseignement socle, certifiant, avec des cours d'anglais offerts aux étudiants du semestre 1 au semestre 5 de tous les cursus. La certification du niveau atteint interviendra en fin de semestre 5.
- *En master* : l'anglais sera utilisé comme un outil, au travers de cours ou d'activités pédagogiques en anglais. Certains parcours ont toutefois choisi de conserver quelques enseignements d'anglais traditionnels, en particulier à destination d'étudiants extérieurs à la Faculté des Sciences ou étrangers.

Le rapport recommande également une amélioration de l'auto-évaluation des formations, passant notamment par une plus grande fréquence des conseils de perfectionnement et une participation plus importante des étudiants et des personnalités extérieures à cette instance de pilotage. Le cadrage de ce conseil par la Faculté des Sciences va donc être revu pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle d'outil de pilotage des formations. Cela passe également par la mise à disposition de données de suivi des parcours étudiants plus nombreuses et plus pertinentes. Si ce point peut être assez facilement amélioré tant que les étudiants sont présents dans nos formations, le suivi des étudiants diplômés s'avère beaucoup plus difficile. Il reste pour l'essentiel, l'apanage de l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants de l'université, même si certains départements d'enseignement assurent un suivi particulier de leurs anciens étudiants, en utilisant, par exemple, les réseaux sociaux.

L'absence de l'évaluation des compétences est également une remarque récurrente pour presque toutes les formations de la composante. Le passage à une approche par compétences est programmé par l'établissement à l'horizon 2025-2026 mais la direction de la Faculté des Sciences a souhaité que chaque mention de la prochaine accréditation décline et affiche déjà son offre en compétences disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques. Le département Biologie Écologie s'est déjà engagé dans cette démarche qui trouvera son aboutissement dans le parcours (du L1 au L3) en Apprentissage Par Problèmes (APP) de la licence Sciences de la Vie, de la Santé et de l'Environnement.

Si la Faculté des Sciences est dotée d'un service « Relations Internationales », d'un chargé de mission sur ce thème (ce qui est aussi le cas des départements d'enseignement) et propose des compléments pour financer les mobilités sortantes de ses étudiants, force est de constater avec les auteurs du rapport que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des efforts consentis. La mobilité sortante doit être davantage récompensée dans le cursus des étudiants et la mobilité entrante facilitée, ne serait-ce que par un affichage plus complet et en anglais de l'offre de formation.

Enfin, si l'utilisation des TICE reste basique pour la plupart des formations de la Faculté des Sciences, c'est parce que la politique d'innovation pédagogique de la composante porte davantage sur le développement de méthodes pédagogiques que sur le déploiement d'outils numériques. Le parcours en APP de la licence SVSE dans la prochaine accréditation est un résultat concret de cette politique. Par ailleurs, la direction de la Faculté des Sciences soutient depuis plusieurs années l'innovation pédagogique, notamment au travers de la mise en place de correspondants pédagogiques dans ses départements d'enseignement. Ces correspondants pédagogiques sont, par exemple, à l'origine d'une grille d'auto-évaluation des activités pédagogiques à destination des enseignants-chercheurs de la composante, grille utilisée pour la première fois l'an dernier dans la procédure de promotion interne. La direction de la Faculté des Sciences entend ainsi compléter les mesures incitatives mise en place par l'Université de Montpellier (référentiel d'équivalence horaire) dans ce domaine.

Réponse des responsables de mentions

1- LICENCES

Licence Chimie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.



Licence Électronique, énergie électrique, automatique

L'offre de formation de la licence EEA est principalement bâtie sur une chronologie de Bac+1 à Bac+5 dans le but de préparer au mieux les étudiants au Master EEA. Le principal point fort de la Licence EEA est que les diplômés réussissent en Master. Cependant, afin de proposer des solutions aux problématiques de notre formation, nous nous efforcerons de réunir le conseil de perfectionnement une fois par an lors de la prochaine habilitation.

Les faibles taux de réussite devraient pouvoir être améliorés par un examen plus poussé des dossiers de candidature pour les étudiants désirant intégrer la L2 et la L3. Il est important de préciser que les étudiants de L2 issus de L1 réussissent mieux que les autres. Il en est de même pour la L3 avec les étudiants venant de L2. En effet, le faible taux de réussite, en particulier en L2, vient en grande partie des étudiants venant de BTS qui n'arrivent pas à s'adapter au système universitaire. Dans la mesure où les étudiants extérieurs viennent de formations dont la finalité n'est pas la poursuite d'étude (IUT, BTS), le faible taux de réussite n'est pas significatif de la qualité de la formation. Les excellents taux de réussite des M1 issus du L3, au contraire, le sont.

De plus, la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite tel que le parcours adapté en L1, récemment mis en place, devrait également permettre d'accroître la réussite en L2. Cependant, nous ne sommes pas encore en mesure d'en évaluer les bénéfices.

Notre département privilégie l'intervention des acteurs socioéconomiques de l'EEA plutôt en Master EEA qu'en Licence. En effet, la Licence est essentiellement axée sur les notions théoriques et fondamentales. La Licence EEA est généraliste et couvre l'ensemble des disciplines de l'EEA afin d'assurer une cohérence entre la licence et le master EEA. Le volume horaire ne nous permet donc pas d'intégrer de stage obligatoire en Licence. Cependant, des projets EEA encadrés sont assurés en L2 et L3.

Licence Informatique

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Mathématiques

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Mécanique

Le département de mécanique a bien pris note des remarques faites sur la licence de mécanique mais ne souhaite pas y répondre.

Licence Physique

Le responsable de la mention souhaite faire une observation sur l'utilisation des ressources TICE au sein du département de Physique :

L'utilisation des nouvelles technologies est répandue au sein du département, et souvent articulée, comme souhaitée par l'établissement, autour de la plateforme Moodle. De nombreux collègues l'utilisent ainsi pour la gestion de cours et la mise à disposition de ressources, mais plus récemment aussi pour la soumission de travaux et l'évaluation correspondante, voire pour l'auto-évaluation des étudiants par questionnaire. Deux projets portant sur les TICE ont reçu le soutien financier de la Faculté des Sciences lors de la période de référence.

Licence Physique Chimie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Sciences de la terre

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Sciences de la vie

En tant que responsables de la mention Sciences de la vie, nous tenons à remercier le comité HCERES pour l'analyse détaillée qui a été fournie et qui aidera sans aucun doute à l'évolution de notre formation. Nous présentons nos excuses pour le manque de données dans le dossier concernant les TICE et l'innovation pédagogique, pourtant bien présents dans la formation. De même, nous n'avions pas jugé utile de préciser les



dispositifs de pilotage évaluation des enseignements par les étudiants, déroulement des jurys, composition du conseil de perfectionnement) car ils répondent aux règles communes à l'ensemble de notre UFR (la Faculté des Sciences) et nous pensions qu'il était inutile de répéter ces informations dans le dossier.

Licence Sciences et technologies

Le responsable du parcours SPDMS ne souhaite pas faire d'observation sur le rapport.

Licence professionnelle Acoustique et vibrations

Le responsable de la mention souhaite faire part des observations suivantes :

Taux de poursuite d'études à surveiller

Ce taux est en effet surveillé à travers les enquêtes d'insertion réalisées à 6 mois par le responsable de formation et après 30 mois par l'OSIPE. Plusieurs démarches sont mises en place :

- Au sein de l'université de Montpellier Faculté des sciences, aucun étudiant issu de licence professionnelle n'est recruté en Master.
- Lors de l'entretien individuel de recrutement des étudiants, l'objectif de débouché professionnel est clairement explicité.

Toutefois, nous rappelons que le taux de poursuite reste cependant difficilement maîtrisable à l'extérieur.

Cursus en alternance à développer (apprentissage, contrat de professionnalisation)

Cette formation peut actuellement être réalisée en apprentissage et/ou contrat de professionnalisation. La demande professionnelle concomitante (bureaux d'étude) fait fortement remonter des besoins de stages sur une longue durée, ce qui explique la faible part de contrats de professionnalisation actuelle.

Cependant, le cursus en alternance a été renforcé dans l'élaboration de la prochaine maquette LMD5 en mettant en place des périodes de projet (cursus initial) et des périodes en entreprise identifiées.

Part insuffisante des enseignements du cœur de métier dispensés par des professionnels

Tel qu'il a été analysé dans le rapport d'évaluation, les professionnels du milieu interviennent directement dans la formation et à travers également l'enseignement. Actuellement dans les métiers visés par la licence professionnelle, on note la part d'intervention extérieure (enseignements CM/TD/TP et évaluations) à environ :

- 30h pour le métier électroacoustique (TP ingénierie sonore, TP Prise de son, TP traitements de son)
- 30h pour le métier acoustique environnementale et architecturale (TD/TP d'architecture, TP utilisation de logiciels de modélisation sonore, TP mesures/évaluation du bruit, visites traitement de salle)
- 35h pour le métier acoustique du bâtiment et industrielle (TD/TP mesures standardisées, TP utilisation de logiciel de modélisation, TD Traitement de bruit)

Les responsables de formation sont attachés à une forte participation des professionnels qui apportent leurs compétences et assurent la qualité de la formation, mais cette part doit par ailleurs prendre en considération les contraintes fixées par la composante d'enseignement. La prochaine maquette LMD5 en tient compte en laissant ainsi une part importante des enseignements dispensés par les professionnels.

Licence professionnelle Agronomie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence professionnelle Chimie, formulation

Nous souhaiterions apporter quelques précisions en rapport avec des modifications récentes. Nous avons pris d'ores et déjà les devants concernant la diversité de recrutement avec un taux de candidats extérieurs sélectionnés cette année de plus de 30%. Conscient de la situation, nous nous efforçons d'appliquer précisément l'arrêté du 17 Novembre 1999 et le montage de la formation pour la prochaine accréditation s'effectue en respect de cet arrêté. Enfin, les démarches ont été entamées au sein de l'équipe pédagogique et du CFA depuis l'auto-évaluation pour passer à l'alternance en totalité sur les 2 parcours de la mention dès la prochaine accréditation.

Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Le responsable de la mention souhaite faire les observations suivantes :



- Depuis 2012 (année de la création), 141 étudiants ont été diplômés dans la licence EDEN (100% de réussite).
- Près de 50% des diplômés trouvent de l'emploi dans le secteur concerné immédiatement dans les 3 mois (voir enquêtes OSIPE).
- Les autres étudiants, malgré nos conseils, continuent en master, essentiellement en France (hors Montpellier) mais aussi à l'étranger. Ce choix est notamment assez fréquent pour les étudiants issus de BTS, puisque la licence pro leur permet de raccrocher un parcours universitaire et de reprendre des filières longues qu'ils avaient abandonnées.

Licence professionnelle Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

1- MASTERS

Master Biodiversité, écologie et évolution

L'équipe pédagogique du master souhaite faire une observation sur le passage suivant :

« Principaux points faibles :

- *Effectifs de certains parcours faibles (inférieurs à 10) sans justification dans le dossier. »*

Les variations de nombre d'étudiants durant le LMD4 entre parcours d'une part, mais aussi entre années et/ou entre sites d'autre part, expliquent des effectifs par parcours parfois inférieurs à 10.

La formation MIE est par exemple dispensée localement en M1 avec peu d'étudiants, afin de permettre en M2 son internationalisation en Côte d'Ivoire.

La formation DIPHE quant à elle n'a pas ouvert pendant 1 an pour des raisons pratiques d'organisation, faisant ainsi baisser les valeurs moyennes.

Par ailleurs, pour la formation ACCES, il n'y qu'une option ouverte en M1 (Communication-Animation-Médiation) qui alimente le M2 de la même option. En M2, le parcours accueille en plus la Préparation à l'Agrégation SVTU, alimentée avec des étudiants venant essentiellement de M1 MEEF de Montpellier et d'ailleurs. Le choix de maintenir un effectif relativement faible dans l'option CAM reflète ainsi le maintien d'une formation de haut niveau alliant enseignements scientifiques en écologie et évolution et médiation scientifique, en relation avec le réseau de professionnels de manière à garantir un excellent taux de placement des étudiants correspondants.

Enfin, d'une manière plus générale, le portage de quelques parcours à faibles effectifs est un choix pédagogique permis par la très forte mutualisation intra-mention en M1 et par un réseau de professionnels et structures qui permettent de décliner efficacement les facettes spécifiques de ces parcours.

Master Biologie-Santé

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Biologie, Agrosciences

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Chimie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Électronique, énergie électrique, automatique

Veillez trouver ci-après les réponses que nous souhaitons apporter aux principaux points faibles soulignés dans le rapport d'évaluation de la Mention Master EEA (page 178 à 181).

- Finalité de la formation au regard des métiers visés pas suffisamment développée



En complément des informations données en section « 1-2 : Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicités » du dossier d'auto-évaluation ainsi que celles présentes sur les sites et plaquettes du Master et département EEA, vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des finalités métiers des parcours du Master EEA :

- Métiers de l'industrie : Ingénieur « Recherche et développement », « Production et fabrication », « Système », « Assurance Qualité » dans de nombreux domaines : Électronique, Automatique, Informatique industrielle, Télécommunications, Acoustique, production et distribution d'énergie, Robotique, Énergies propres, Aéronautique, Spatial, Automobile ...
- Métiers de la Recherche : Docteur (Bac+8) ou Ingénieur (Bac+5) en Recherche fondamentale ou appliquée.
- Métiers de l'Enseignement : Agrégation, Enseignement supérieur.
- Métiers de la Vente : Attaché commercial, Technico-commercial.
- Métiers du Conseil : Consultant, Expert.

• Autoévaluation sans analyse approfondie qui ne fait pas ressortir les points forts et faibles de la formation et les axes d'amélioration envisageables

Lors du dernier conseil de perfectionnement de la Mention Master EEA, nous avons identifié plusieurs points d'amélioration dont :

- Le besoin d'une offre en alternance au regard d'une très forte demande des étudiants et des entreprises du domaine : Pour répondre concrètement à ce besoin, nous proposons dans le dossier d'accréditation LMD5 de structurer l'intégralité de l'offre Master EEA (M1 et M2) à la fois à la Formation Initiale et à l'Alternance. L'organisation calendaire prévue sera :

- M1 : cours les mois pairs et alternance ou projet les mois impairs,
- M2 : cours les mois impairs et alternance ou projet les mois pairs.

- Les taux de réussite : Afin d'améliorer les taux de réussite en M1 et M2, nous avons mené une analyse globale de nos critères de recrutement, particulièrement sur les dossiers issus d'Études en France. Cela a entraîné un renforcement de certains critères dès la campagne de recrutement 2018. Ces changements ont eu un effet positif visible dès les promotions 2018-2019 puisque nous affichons les taux de réussite suivant :

- M1 : 81% pour la promo 2018-2019 (67% en moyenne sur les années 2016-2018).
- M2 : 83% pour la promo 2018-2019 (80% en moyenne sur les années 2016-2018).

- Améliorer la motivation et l'ouverture d'esprit des étudiants : L'équipe pédagogique du Master EEA ainsi que le département EEA soutiennent fortement la nouvelle association GEEARS (<https://geears.wixsite.com/geears>) qui fédère aussi bien les étudiants de Licence EEA que du Master EEA. Celle-ci assure un parrainage et un tutorat d'étudiants ainsi qu'un pôle projet permettant à chacun de réaliser des projets extra-universitaires dans les domaines de l'EEA. De plus, l'équipe pédagogique du Master propose et incite les étudiants à participer à différents challenges et concours du domaine tels que : le challenge INOV'Agro, le concours AIRBUS (« FlyYourIdea »), le prix du meilleur stage IESF-CODIGE (2 étudiants primés sur les quatre dernières années).

Master Énergie

Le directeur de la Mention Énergie souhaite apporter des informations complémentaires sur l'organisation pédagogique du master énergie et donner des précisions sur le recrutement d'étudiants titulaires d'une licence professionnelle.

L'évaluateur a relevé des anomalies sur le nombre d'ECTS par année. Les tableaux mis en annexe sont des listes d'UE disponibles par année et par parcours. Il n'est pas indiqué que certaines UE sont à choix, cette liste ne correspond pas aux inscriptions pédagogiques des étudiants. Par exemple et comme il était précisé dans le dossier certaines UE sont à choix :

- Les étudiants du M1 G2SCO choisissent 5 UE parmi les 6 UE du socle commun.
- En M2 G2SCO, le choix porte sur l'UE Activités en entreprise (5ECTS) ou les UE Innovation (2,5ECTS) et Politique Énergétique des collectivités territoriales (2,5) ECTS.

Les tableaux suivants présentent plus clairement la liste des UE pour les deux parcours :

Parcours G2SCO



SEMESTRE 1

<u>7 UE Obligatoires (17.5 ECTS)</u>		ECTS
Qu'est que l'énergie ?		2.5
Comparaison des différentes sources/options énergétiques – Mix énergétique		2.5
Impact écologique des sources et usages d'énergies - méthodes de restauration		2.5
Efficacité énergétique		2.5
Bases de données - Réseaux intelligents		2.5
Analais		2.5
Travail Encadré de Recherche Energie		2.5

UE à choix (5 UE parmi 6 UE = 12.5 ECTS)

Bio-ressources et bioconversion	2.5
Electrochimie	2.5
Génie électrique, électrotechnique	2.5
Thermique	2.5
Ressources minérales	2.5
Chimie des Matériaux	2.5

SEMESTRE 2

<u>UE Obligatoires (30 ECTS)</u>		ECTS
Bioénergie		2.5
Cycle du combustible : de la mine au retraitement		2.5
Conversion des ressources fossiles		2.5
Analais		2.5
Vecteur hydrogène		5
Géologie des ressources fossiles : charbon, pétrole, gaz, uranium		2.5
TP 1 Energie		2.5
Stage M1 Energie		7.5
Communication et insertion professionnelle		2.5

SEMESTRE 3

<u>UE Obligatoires (30 ECTS)</u>		ECTS
Combustibles : synthèse et re-fabrication		2.5
Matériaux pour la conversion et le stockage de l'énergie		2.5
Analais		2.5
Sources renouvelables non biologiques : éolienne, marine, hydraulique,		2.5
Photovoltaïque		2.5
Thermique : cogénération, pompes à chaleur, moteur Stirling, centrales		2.5
Stockage thermique, thermochimique et inertiel		2.5
Thermoélectrique, piézoélectrique		2.5
Géothermie, réservoirs géothermiques et stockage souterrain du CO2		2.5
TP2 ENERGIE		2.5

UE à choix (5 ECTS)

Politique énergétique des collectivités territoriales	2.5
Innovation et transfert de technologies	2.5
Projet d'activités en entreprises	5

SEMESTRE 4

<u>UE Obligatoires (30 ECTS)</u>		ECTS
Stage M2 (minimum 5 mois)		25
Gestion de projets		5

Parcours EMSAR

SEMESTRE 1

<u>UE Obligatoires (30 ECTS)</u>		ECTS
Comparaison des différentes sources/options énergétiques - Mix Energétique		2.5
Efficacité énergétique		2.5
Analais		2.5
Sources renouvelables non biologiques : éolienne, marine, hydraulique,		2.5
Bio-ressources et bioconversion		2.5
Electrochimie		2.5
Thermique		2.5
Initiation au génie électrique et à l'électronique		2.5
Systèmes d'information et bases de données		2.5



Photovoltaïque	2,5
Impact écologique des sources et usages d'énergies - méthodes de restauration	2,5
Travail Encadré de Recherche Energie	2,5

SEMESTRE 2

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Bioénergie	2,5
Analais	2,5
TP 1 Energie	2,5
Réseaux Electriques	2,5
Estimation du potentiel ENR	2,5
Stage M1 Energie	7,5
Bases de données spatiales	5
Vecteur hydrogène	5

SEMESTRE 3

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Production d'Energie en site isolé	2,5
Communication et Insertion professionnelle	2,5
Matériaux pour la conversion et le stockage de l'énergie	2,5
Analais	2,5
Gestion de projets	5
TP2 Energie	2,5
Autoconsommation et Réseaux intelligents	2,5
Activités en Entreprise	5
Thermique : coaénération, pompes à chaleur, moteur Stirling, centrales	2,5
Stockage thermique, thermochimique et inertiel	2,5

SEMESTRE 4

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Stage M2 (minimum 5 mois)	30

Le rapport d'expertise mentionne à plusieurs reprises la problématique du recrutement de diplômés de licences professionnelles. L'équipe pédagogique tient à préciser que les 7 étudiants recrutés en 2018 effectuent le master dans le cadre de la formation continue dans l'entreprise qui les avait accompagnés pendant leur licence en apprentissage. Cet exemple illustre parfaitement les besoins des entreprises du secteur qui par leur démarche démontrent la capacité de ces étudiants à occuper des postes de cadre. Il est important de noter que depuis 2013, tous les étudiants dans cette situation ont obtenu le master et ont signé un CDI pour un emploi de cadre dans l'entreprise qui a investi et contribué à leur formation.

Pour compléter ces informations, il s'avère que le secteur de l'énergie et plus particulièrement le secteur des énergies renouvelables est actuellement en très forte croissance. La quasi-totalité des offres d'emploi publiées concernent soit le recrutement de techniciens de maintenance (accessible après des bacs professionnels, des BTS des DUT ou encore des LPRO) soit sur des postes de gestionnaire de projets ou de responsable de production de niveau Bac+5. Ces éléments expliquent certainement la difficulté d'insertion des licences pro du domaine et la volonté des étudiants à poursuivre en Master.

Master Géomatique

La responsable de ce master, porté par l'université Paul Valéry de Montpellier, ne souhaite pas faire d'observation sur le rapport.

Master Informatique

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Mathématiques

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Mécanique

- *Positionnement national par rapport aux autres Masters :*



Le master de Mécanique se distingue par son parcours CDPI : conception et design (voir fichier joint au dossier, du magazine « l'Etudiant »). Le parcours MSM est plus classique, même s'il contient des particularités liées à son environnement recherche (Thermomécanique et Imagerie en R&D Mécanique, Milieux divisés et Biomécanique).

- Manque de données chiffrées sur les échanges internationaux :

Nous nous sommes référés au document des RI de la faculté (joint au dossier), mais il est incomplet. Il manque, en effet, les échanges avec la Thaïlande et certains stages à l'étranger.

Données sur le nombre d'étudiants en double diplôme avec la Thaïlande :

2017-18	2018-19	2019-20
3	1	2

- Remarque sur la part de l'anglais dans la formation et faible ouverture à l'international :

Nous proposons dans la future habilitation, d'afficher deux modules en anglais « Méthode des éléments finis » et « Milieux Divisés », également proposés dans un parcours SFRI, axé sur la modélisation du vivant. Par ailleurs, le fait de proposer un double diplôme avec une université étrangère ne nous semble pas être une « faible ouverture à l'international ».

- Manquent les noms des entreprises dans lesquelles travaillent les intervenants extérieurs à l'UM :

Voici le tableau récapitulatif :

Nom et Prénom	Statut	Entreprise
ANGLES LUC	PRIVE	Angules
AUBERT PHILIPPE	PRIVE	Cameron SA
BEL NICOLAS	PRIVE	Topager
DJENIDI KHADIJA	Et. public	Coeur d'Hérault
ETIENNE MURIEL	PRIVE	AIMG
LERGUENMULLER PHILIPPE	PRIVE	ESII
OLGIATI FREDERIQUE	Et. public	Lycée Pompidou (Castelnau le Lez)
RHEIN ALAIN	PRIVE	Brev'sud
SANDANASSAMY ANTOINE	PRIVE	Sofradir
THEVENON BRILLARD MARIE FRANCE	Et. public	CIRAD
GARCIA MORGAN	PRIVE	Cid Plastiques

- Manque de données chiffrées sur les étudiants issus d'IUT :

Il y a probablement un malentendu sur ce point. Les titulaires d'un DUT n'ont pas de remise à niveau, car ils passent obligatoirement par la licence 3^{ième} année de Mécanique pour intégrer le master de Mécanique.

- Manque de données sur les débouchés des diplômés du parcours MSM :

Outre les informations officielles fournies par la cellule OSIPE de l'Université (jointes au dossier), qui ne précisent en effet pas les noms des entreprises, nous avons pu collecter les informations de ceux qui ont bien voulu nous répondre à l'occasion des rencontres avec les anciens diplômés. Voici ci-dessous un tableau rassemblant ces données pour les années 2017/2018 et 2018/2019 (les noms des personnes ont été volontairement enlevés) :

Parcours	Promotion	Entreprise
----------	-----------	------------



<i>CDPI</i>	2017-18	KN SYSTÈMES
<i>CDPI</i>	2017-18	Narbonne accessoires
<i>CDPI</i>	2017-18	TERAKALIS
<i>CDPI</i>	2017-2018	Scalian Alyotech
<i>MSM</i>	2017-2018	IKOS GROUP
<i>CDPI</i>	2017-2018	Master
<i>CDPI</i>	2017-2018	STIRAM
<i>CDPI</i>	2017-2018	ASYMPTOTE (Martigues 13)
<i>CDPI</i>	2017-2018	EXCITY
<i>CDPI</i>	2017-2018	ASSYSTEM
<i>CDPI</i>	2017-2018	Avenir Aviation
<i>CDPI</i>	2017-2018	AGAP2
<i>CDPI</i>	2017-2018	Lycée Professionnel dans les landes
<i>MSM</i>	2017-2018	Central Spatial Universitaire (34)
<i>CDPI</i>	2018-2019	Foraco
<i>CDPI</i>	2018-2019	Ametra
<i>MSM</i>	2018-2019	MINES ParisTech
<i>MSM</i>	2018-2019	SNCF
<i>CDPI</i>	2018-2019	Green Creative
<i>CDPI</i>	2018-2019	Outremer Yachting (la Grande Motte)
<i>CDPI</i>	2018-2019	Aéronautique (Toulouse)
<i>CDPI</i>	2018-2019	Expleo (ex Assystem technologies) à Toulouse

<i>CDPI</i>	2018-2019	OTIS
<i>MSM</i>	2018-2019	Laboratoire de recherche
<i>CDPI</i>	2018/2019	Scalian Alyotech.
<i>CDPI</i>	2018/2019	AKWEL (Monteux)
<i>CDPI</i>	2018/2019	Sogclair Aerospace
<i>CDPI</i>	2018/2019	interim dans une entreprise de production de gélatine qui s'appelle Rousselot
<i>CDPI</i>	2018/2019	CID Plastiques à Valergues



CDPI	2018/2019	K-ryole
MSM	2018/2019	Air liquide
MSM	2018/2019	Renault
MSM	2018/2019	Alten
MSM	2018/2019	Liebherr Group
MSM	2018/2019	Liebherr Group

Master Physique fondamentale et application

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Sciences de la terre et des planètes, environnement

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Sciences de l'eau

L'équipe pédagogique du master a souhaité faire plusieurs observations :

- Organisation :

« Les enseignements sont organisés en blocs hebdomadaires sans que la logique de constitution de ces blocs d'UE ne soit explicitée dans le dossier. »

Cette organisation en bloc répond en priorité aux contraintes de l'alternance avec un planning commun à tous les parcours (les alternants sont en entreprises aux mêmes moments). Les blocs sont organisés de telle sorte que les étudiants non-alternants n'aient pas de période de plus d'une semaine sans enseignements quel que soit leur choix d'UE optionnelles. Cette organisation permet également une mobilisation forte des étudiants et des encadrants sur une UE spécifique pour une acquisition de connaissances et de compétences (beaucoup de travaux par projets).

« La mention semble tendre vers une juxtaposition « kaléidoscopique » de modules dont la complémentarité n'est pas présentée de façon explicite dans le dossier. »

Chaque UE est portée, au niveau pédagogique, par un parcours qui se porte garant du contenu de l'unité d'enseignement et de la définition de pré-requis. La logique de positionnement de chacune des UE, ainsi que son adéquation pour chacun des parcours, sont discutées au niveau de l'équipe pédagogique où sont représentés tous les parcours.

Les UE sont construites afin que les étudiants acquièrent des compétences transversales comme évoqué dans l'évaluation mais aussi des spécificités par parcours, spécificité également mobilisée sur des projets professionnels (PIT) mobilisant différents champs de compétences spécifiques des parcours. Ainsi, tous les parcours sont organisés selon la même architecture (page 8 du dossier) proposant un socle commun « Eau », des UE communes professionnalisantes, des UE de projets, des stages et des UE de spécialité. Les UE de spécialités peuvent être obligatoires ou optionnelles et éventuellement ouvertes à plusieurs parcours (notamment en master 1 avant le semestre 3 plus spécialisé). Cette architecture permet la cohérence de la mention et la mixité des parcours sur les UE communes et transversales non-disciplinaires, mais aussi la possibilité à travers les choix d'UE de spécialité optionnelles de proposer des « teintes » au sein des parcours. Par exemple, un étudiant de H2E pourra s'orienter vers une teinte plus hydrodynamique (UE proposées par EA ou HYDRE) ou plutôt qualité (UE proposées par CES).

« L'enseignement disciplinaire en anglais dans certaines UE. Pour ce dernier point cependant, il est dommage qu'aucun élément dans le dossier ne permette d'apprécier comment les UE concernées ont été choisies et la pertinence de ces choix. »

La réflexion sur l'évolution de l'enseignement disciplinaire en anglais s'est construite pas à pas pour une proposition pour l'offre LMD5 d'un parcours international en anglais (2021-2026).



- Pilotage :

« Si les modalités d'évaluations des parcours et des UE sont bien décrites, il aurait également été souhaitable de savoir comment les évaluations des étudiants sont prises en compte et quelles modifications elles ont engendré par rapport au précédent contrat ».

Les réunions à l'échelle des parcours et les questionnaires d'évaluation ont conduit à des modifications de planning et à des transferts d'UE d'un semestre à l'autre pour favoriser la progressivité et la cohérence pédagogique. L'avis des étudiants est aussi à l'origine de modifications de plannings pour proposer une densité d'enseignement plus homogène. En effet, en fonction des choix d'UE, certains étudiants avaient des périodes de plusieurs semaines sans enseignements. Le rythme et les modalités d'examens ont aussi été homogénéisés suite aux remarques des représentants étudiants.

« L'approche par compétences n'est pas utilisée. »

Sur ce point, la maquette a évolué pour la période LMD5 (2021-2026) afin de réorganiser les UE en blocs de compétences. Certains membres de l'équipe pédagogique se sont formés à l'approche par compétences pour conduire cette évolution.

- Résultats :

« Offre un peu «kaléidoscopique» difficilement lisible, avec des finalités qui restent très générales ne permettant pas de bien comprendre les spécificités et compétences recherchées de chaque parcours. »

Le dossier renvoyait à des liens pour accéder à la description des parcours (objectifs et métiers visés) :

- Parcours H2E : forme des spécialistes des ressources en eau capables d'évaluer, protéger et gérer durablement la ressource en eaux souterraines dans un contexte de changement global quels que soient les contextes climatiques, géographiques et socio-économiques.

Métiers visés : Chargés d'études / de mission ou Chef de projet en Hydrogéologie et Environnement, Sites et sols pollués, Qualité des eaux, Modélisation hydrogéologique.

- Parcours HYDRE : Formation ciblée sur la compréhension et la mise en valeur des hydrosystèmes continentaux au travers d'approches en hydrologie, hydraulique, qualité des eaux de surface, et gestion des risques hydrologiques.

Métiers visés : Hydrologues, Chargés d'études ou Ingénieurs hydrologues (modélisation hydrologique, caractérisation de la ressource, gestion intégrée, diagnostic qualitatif et quantitatif de l'hydrosystème), Ingénieurs d'études hydrauliques (modélisation hydraulique, dimensionnement et impacts des aménagements), Chargés de missions sur les risques liés à l'eau.

- Parcours EL : Formation pluridisciplinaire théorique et pratique sur l'aménagement, la gestion et la protection des espaces littoraux et maritimes.

Métiers visés : chargé d'études/missions en Bureaux d'études ou collectivités (Etudes d'impact, risques littoraux), conservateur réserve / parc naturel.

- Parcours EA : Formation ciblée sur les enjeux, questions et solutions à l'interface de l'eau et de l'agriculture, de l'eau et de la plante (efficacité de la consommation en eau agricole, conception et gestion des paysages cultivés pour la reconquête de la qualité de l'eau, conception et gestion d'ouvrages de conservation des eaux pluviales, nexus eau-alimentation-énergie, adaptation des relations eau-agriculture face au changement climatique, phyto-remédiation de la qualité de l'eau, réutilisation d'eaux non-conventionnelles en agriculture, etc).

Métiers visés : chargé d'études (ressource en eau, irrigation, pollutions agricoles...), chargé/chef de projet sur le suivi de pratiques agricoles, animateur territorial (en syndicat de gestion de bassin versant, chambre d'agriculture, coopérative), gestionnaire de réseaux d'irrigation.

- Parcours CES : La Formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à la caractérisation de la qualité de l'eau et notamment les techniques mises en œuvre pour assurer la surveillance des contaminants, les moyens d'évaluation de leur impact sur la qualité de la ressource en eau et les risques sanitaires et environnementaux associés. L'objectif est de former des cadres pluridisciplinaires dans le domaine de la qualité de l'eau afin de répondre aux différents enjeux de la politique de l'eau menée par l'Union Européenne.



- Métiers visés : Chargé d'étude dans un laboratoire de contrôle des eaux, Chef de projet dans des bureaux d'étude en environnement, Chargé d'étude dans les agences sanitaires ou service qualité de l'eau dans une structure publique ou privée, Consultant en évaluation des risques sanitaires /environnementaux de substances et produits chimiques.
 - **Parcours ES :** La formation a pour objectif de former aux problématiques de l'eau, des étudiants issus des sciences sociales ou des sciences de l'environnement, avec une appétence avérée pour les sciences sociales.
Métiers visés : coordinateur de bassin versant - ingénieur territorial - animateur de SAGE, de Parcs régionaux ou nationaux - chargé de mission Eau-environnement en organismes internationaux.

« Vision peu précise du devenir des diplômés. »

Les équipes pédagogiques de chaque parcours ont pu collecter des informations assez fines sur le devenir des diplômés à 3 mois. Il est vrai qu'à 18 ou 36 mois cette enquête devient plus délicate car les étudiants perdent leur adresse de messagerie étudiante et le taux de réponse devient très faible. Au-delà de 3 mois, les enquêtes sont menées par les services dédiés de l'Université.

Recommandations :

« Une collaboration possible avec le parcours *Écologie aquatique*, présent dans le projet de mention *Gestion de l'environnement* pourrait être envisagée. »

Dès le lancement du master en 2011, un partenariat avec le département BE et le parcours équivalent à *Écologie Aquatique* avait été envisagé pour proposer des UE tournées vers l'écologie des systèmes aquatiques mais ce Département n'y a pas été favorable craignant une concurrence avec les masters qu'il portait. Seule une UE (Fonctionnement des Ecosystèmes aquatiques) enseignée par des chercheurs (CNRS et IRD de l'UMR Marbec) en tronc commun de master 1 est héritée de cette tentative. Le master Sciences de l'Eau reste ouvert à des échanges d'UE avec ce parcours.

« La lecture du dossier donne une impression de manque de lisibilité de la mention qui résulte sans nul doute de l'absence de (i) définition claire des finalités du master et les métiers visés, (ii) définition des compétences attendues et (iii) présentation claire de la logique de structuration des parcours. ».

La page 8 détaille l'organisation commune à tous les parcours et la figure 2.2 du dossier synthétise le schéma retenu.

Master Sciences et Numérique pour la Santé

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

IAE

Nous présentons dans ce document les observations comme éléments de réponse fournis au rapport transmis par l'HCERES le 28 février pour l'IAE de Montpellier. Ces observations sont classées dans l'ordre du rapport.

Master Gestion de Production, Logistique, Achat

Responsable de la mention Jérôme Pouget

Le Master GPLA se voit reconnaître de nombreux points forts par les évaluateurs.

Toutefois, certaines remarques persistent et trouvent ici leur réponse :

- La capacité d'accueil du Master est trop faible (10 étudiants)
- La mutualisation d'un grand nombre d'UE avec le parcours Manager Commercial de la mention Management Sectoriel pose la question du maintien de 2 parcours distincts

Les recommandations qui s'en suivent concernent notamment le rapprochement des 2 parcours.



La campagne d'habilitation à venir verra cette recommandation mise en application puisque le Master GPLA deviendra une option d'un seul et unique parcours « Management d'équipe » au sein de la mention Management Sectoriel. Les effectifs se cumuleront ainsi (30 étudiants en M1 et en M2 pour le parcours) et l'existence d'options obligatoires consacrera la spécificité de chaque métier.

En conséquence la mention Gestion de Production, Logistique, Achat, sera supprimée.

Master Management de l'Innovation

Responsable de la mention Véronique Bessières et Eric Stéphany

Dans un premier temps, nous répondons sur le positionnement stratégique de la mention relatif aux points suivants abordés p 16 :

Master Management de l'innovation dont les deux parcours (Création d'entreprises innovantes et Management de projets innovants) pourraient être repositionnés au sein du master Entrepreneuriat et management de projets. Le dernier parcours (Assainissement nucléaire et valorisation des sites industriels) pourrait quant à lui être regroupé au sein de la mention Management sectoriel. Le dernier parcours (Management de projets web) pourrait être regroupé au sein du master Marketing, vente.

- **Observation :**

Le fondement du Master Management de l'innovation n'est pas tant l'entrepreneuriat ni le management de projet mais bien l'innovation. Cette préoccupation essentielle se traduit (1) tout d'abord par les recrutements, extrêmement différenciés entre ceux de la mention Entrepreneuriat et Management de Projet et la mention Management de l'Innovation. En parcours MPI ne sont admis que des étudiants en double compétence (issus des filières technologiques ayant un projet professionnel dans le domaine de l'innovation). En parcours CEI ne sont admis que les étudiants ayant un projet avéré de création d'entreprise innovante. L'innovation dans le master est entendue au sens : innovation technologique, innovation de business model, innovation Marketing. (2) Ce focus sur l'innovation est le fil rouge de tous nos enseignements et activités et permet le maillage technologie – digital – entrepreneuriat – stratégie (business model). (3) Ce positionnement original nous permet une approche transversale de toutes les matières, à travers le projet innovant porté par chaque étudiant (ou groupe d'étudiants selon les cas). (4) Il permet de mettre l'accent sur les compétences, tout particulièrement les compétences transversales et les soft skills, qui sont depuis son origine en 2001, le fondement de la pédagogie du Master. Cet ensemble d'objectifs, de ressources et de méthodes est cohérent à travers le « chapeau » de l'innovation.

Master Management et administration des entreprises (parcours Entrepreneuriat – direction d'entreprise) et le master Management de l'innovation (parcours Création d'entreprises innovantes et parcours Management de projets innovants) qui auraient une meilleure visibilité au sein de la mention Entrepreneuriat et management de projets.

- **Observation :**

Cf ci-dessus pour les arguments généraux. Pour la visibilité : le Master MI est identifié et identifiable en tant que Master porté par l'innovation, ce qui est bien son objectif. L'innovation peut être perçue comme une « niche » pédagogique, sa visibilité serait bien moindre si elle était rattachée à une autre mention. De plus, la Mention n'a pas de problème de visibilité (cf son attractivité : nombre d'étudiants postulants).

- *Master Management des systèmes d'information, dont le parcours E-marketing pourrait être rattaché à la mention Marketing, vente.*

- **Observation :**

Le parcours e-marketing est rattaché à la mention Management de l'Innovation, pour deux raisons principales - Il correspond à une vision du marketing qui s'insère dans la transformation digitale des entreprises et où le marketing est un vecteur d'innovation. Sa vocation est de porter l'innovation marketing de l'entreprise en lien avec la transformation digitale. Plus qu'un parcours en marketing, il repose sur des compétences transversales : marketing / business model / digital. Ainsi ce parcours a vocation à accompagner la transformation digitale des entreprises. Au-delà du seul marketing, il a pour objectif une dimension plus stratégique de pilotage des technologies au service des organisations (Entreprises, Musée, Associations ...) et de design (compétence de plus

en plus attendue pour ce type de profil). Les synergies avec les autres parcours de la mention sont donc très fortes et une large mutualisation est prévue (cf maquette)

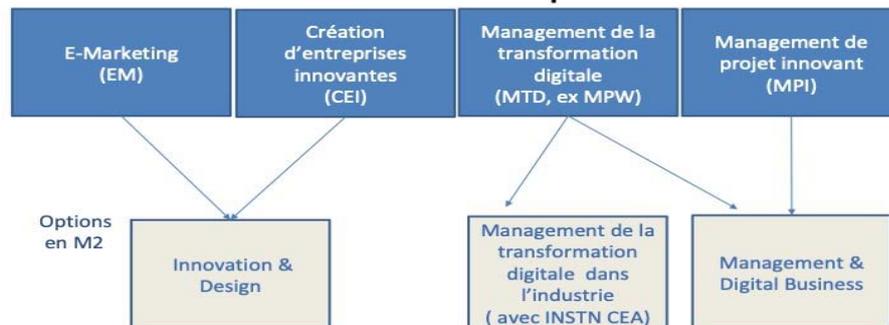
- Ces éléments ont déjà été mis en œuvre lors du dernier quadriennal avec des collaborations entre les parcours MPI, CEI et e-marketing à travers différents projets d'innovation pédagogique notamment le programme Disrupt Campus Montpellier :

<https://digitalstartupchallenge.umontpellier.fr>

Dans un second temps, nous proposons les observations complémentaires suivantes :

- Pour rappel, la mention est regroupée en 4 parcours, avec un pilotage de la mention très intégré

Structuration de la Mention Management de l'Innovation : 4 parcours



-refonte du partenariat avec le CEA autour d'une option Management de la transformation digitale dans l'industrie, en co-habilitation avec l'Institut National des sciences et techniques nucléaires (INSTN - CEA SACLAY) dans le parcours Management de la transformation digitale (et arrêt du parcours ANSVI).

-Pour les volumes d'étudiants, les capacités d'accueil sont revues à la hausse (conformément aux recommandations) : 20 étudiants par parcours, soit 80 à 100 sur la mention.

-La distinction par parcours, au-delà d'une certaine spécialisation par parcours, relève également d'une différenciation en termes de critères d'entrée. En particulier, les deux parcours MPI et CEI sont différenciés surtout au niveau des critères d'entrée (seul un parcours peut opérer cette différenciation) et bénéficient d'une forte mutualisation pédagogique.

- Pour les langues, un cours d'anglais (UE) est créé en plus des cours anglophones existants.

-Pour les étudiants non apprentis, la possibilité d'un semestre à l'étranger sera encouragée et proposée en Semestre 2.

-Pour la dimension recherche, une UE méthodologie de la recherche est proposée en Master 1 pour tous les parcours. Pour les étudiants orientés « recherche », le Master REM est proposé en Master 2.

Master Management des Systèmes d'information :

Responsable de la mention Emmanuel Houzé

Nous tenons dans un premier temps à apporter la correction suivante :

- Le Master de Gestion de Projets Industriels, en collaboration avec le département de mécanique de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, est un parcours IAE (et non pas FDS). GPI est le parcours du diplôme IAE qu'obtiennent les étudiants avec en même temps que le diplôme du parcours Conception et Développement de Produits Industriels de la FDS (double diplomation).

Concernant les points faibles, nous proposons les observations suivantes :



- La mention étant composée de 7 parcours, seuls 3 syllabus que nous avons jugés les plus représentatifs ont été transmis en annexe (CMSI, SIAD, SIRH). Il était techniquement impossible d'en faire remonter la totalité. Nous tenons à la disposition de la commission les autres syllabus, que nous aurions aimé pouvoir joindre. En particulier, les débouchés professionnels sont clairement présentés au sein de ces documents.
- En ce qui concerne le rattachement du parcours E-Marketing, la responsable de ce parcours a décidé de le rattacher à la mention Management de l'Innovation dans le cadre de la nouvelle accréditation. Cette proposition a été évoquée dans le dossier d'auto évaluation au niveau de la Mention Management de l'Innovation et évaluée par votre commission.
- Pour le parcours SICG, Le parcours Systèmes d'Information et Contrôle de Gestion (SICG) du master MSI a pour objectif la formation d'étudiants au métier de contrôleur de gestion (Performance Manager) avec une forte orientation SI. La formation se positionne clairement dans une double compétence contrôleur de gestion / spécialiste des SI, avec de très nombreux enseignements en bases de données, automatisation du reporting, progiciels de gestion intégrée et logiciels de business intelligence, représentant environ 50% des enseignements. La forte attractivité du parcours et l'adéquation de la formation aux nouveaux métiers des contrôleurs de gestion vers la digitalisation démontrent la pertinence du positionnement au sein de la Mention MSI.
- Au niveau de chaque parcours et donc des syllabus, une approche en termes de compétences a été mise en place. Il faudra bien évidemment la consolider durant la prochaine accréditation.

Concernant les perspectives et les recommandations :

- Le schéma de la page 11 du dossier d'auto-évaluation propose une représentation permettant de comprendre l'organisation de la progression pédagogique pour les 5 parcours mutualisés, avec un premier semestre totalement en commun suivi d'une spécialisation progressive. En raison du grand nombre de parcours, il est difficile d'entrer dans les détails avec un dossier au nombre de pages limité et avec un volume d'annexe contraint. Nous tenons à la disposition du comité d'évaluation tous les documents que la taille globale du fichier ne nous a hélas pas permis de mettre en annexe

Master Management et Administration des Entreprises

Responsable de la mention Philippe Aurier

Dimension internationale non présente dans le cursus et pas d'évaluation des compétences en anglais :

- Le MAE, selon sa formule historique, est organisée sur une année de M2, et en pratique sur 6 mois de cours (hors stage). Ceci ne laisse pas de place à d'éventuels échanges internationaux. Par ailleurs, recrutant à M2 acquis nous vérifions l'existence d'une telle dimension dans les cursus : année de césure, stage à l'étranger, score Toefl, Toeic.

Pour autant cette dimension internationale n'est pas étrangère à la gestion du diplôme :

- Une UE complète d'anglais (36 h cours) et un bon niveau d'anglais (cf résultats toeic par cours Chef produit) : nous reproduisons en annexe les scores des étudiants ayant passé le Toeic, les scores sont globalement très élevés. Pour le prochain contrat la préparation TOEIC fera partie du programme et son passage sera obligatoire.
- L'international est présent dans les stages
- Exemple : 40% cours dispensés en anglais dans le parcours Chef produit pour le prochain contrat. Pour autant, une telle évolution doit se faire en tenant compte des compétences linguistiques des enseignants-chercheurs

Le M1 du MAE n'accueille que très peu d'étudiants

Le MAE dans sa formule historique est une formation complémentaire (double compétence) en un an : cette formule a toujours bien fonctionné et nous souhaitons la préserver. Le M1 est été ouvert (niveau L3) uniquement pour satisfaire aux exigences légales. Pour autant très peu d'étudiants sont attirés par la formule accès en M1, car ils comprennent bien l'avantage de la formule en accès direct M2, avec niveau M2 scientifique acquis. Plus de 90% des candidatures en M1 émanent d'étudiants « hors profil », c'est à dire sans L3 scientifique.



Offrir seulement deux UE de différenciation dans les parcours ne permet pas de revendiquer une vraie spécialité « métier »

Notre MAE (avant 2009= existait en mention sans parcours, avec options. Cette formule était moins attractive aux yeux des entreprises et des étudiants, ce qui est logique. Elle attirait donc moins les « bons étudiants ». Le choix a donc été fait d'introduire des parcours, même s'ils sont peu différenciés, car nous respectons dans le même temps le concept historique : une formation « généraliste ».

Les stages ainsi que les emplois obtenus témoignent que la formation conduit à une véritable spécialité « métier ». Notons aussi la taille et la notoriété des entreprises (L'Oréal, P Fabre, Johnson, ...), notamment les grands labos cosmétiques. Celles-ci ne prendraient pas en stage des étudiants jugés « non correctement formés ». Pourquoi arrive-t-on à ce résultat ? Cela témoigne de l'efficacité de la formule « double compétence », et aussi parce que nous sélectionnons uniquement des étudiants dont la formation (ingénieur) et le projet professionnel sont cohérents avec l'objectif des parcours. A l'issue des soutenances de stage, les entreprises soulignent très souvent l'excellence des étudiants (au-dessus de la moyenne de leurs expériences). Voir aussi les emplois résultants de la dernière enquête à 18 mois (76% sont en CDI).

Taux d'échec trop élevé, notamment dans le parcours « Entrepreneuriat »

Deux facteurs sont à prendre en compte pour comprendre ce taux d'échec qui n'est qu'apparent :

- Au niveau de la mention, dans son ensemble : le taux d'échec s'explique parce que les étudiants n'ont pas pu commencer leur stage fin-février début mars. Nous avons en effet de fortes exigences sur la qualité des stages et leur adéquation au métier du parcours. De plus, certaines (belles) entreprises ne font démarrer leurs stages qu'en avril. Les étudiants ne peuvent alors pas finir les 5 mois réglementaires fin août (la législation ne permet plus de prolonger au-delà du 31/08). Ils doivent donc prendre une réinscription (redoubler). Sur les trois dernières années, si l'on met à part ce motif, aucun étudiant n'a été en échec dans les parcours chef de produit et chef de projet.

- Le cas du parcours « entrepreneuriat » est spécial : s'agissant de créateurs / repreneurs d'entreprises, les profils des étudiants sont atypiques et donc plus risqués. D'ailleurs, les difficultés rencontrées (baisse des effectifs) nous conduisent à arrêter ce parcours pour le prochain contrat. Le parcours sera repositionné « Direction de PME ». Il y a en effet en région une demande dans ce domaine (notamment avec le départ en retraite des dirigeants de PME familiales).

Master Management et Commerce International

Responsables de la mention Gilles Séré de Lanauze et Christophe Fournier

Observations – Eléments de réponse

- Le parcours MIAIT, identifié comme atypique, ne sera plus rattaché à la mention. La décision est déjà entérinée de ne maintenir que deux parcours (IBE/IAI et MISS) au sein de la mention MCI.

- La démarche de suivi des compétences est mise en place au travers d'une grille de traduction des résultats semestriels permettant un suivi en fonction des compétences attendues, conformément non seulement aux recommandations du ministère mais également aux attentes de l'EFMD qui évalue les formations au travers d'ILO (Intended Learning Outcomes) dans une approche similaire.

- La baisse du nombre de candidature s'explique par le renfort des prérequis à la candidature et la notoriété grandissante des taux d'acceptation faible à l'inscription. Cela a conduit à une autocensure des candidats, qui a pu notamment être vérifiée au niveau local (nombre en baisse des candidats venant de licences pro ou de DUETI d'établissements Montpelliérains), et parallèlement, à un niveau accru de la qualité des dossiers de candidature.

- La baisse du taux de réussite en M2 IBE/IAI est à la fois conjoncturelle et assumée (y compris par les étudiants). Elle est liée à l'obligation de finir l'année dans un calendrier académique prenant fin au 30 Septembre, qui a conduit de nombreux étudiants à préférer effectuer un stage de 6 mois plus tardif, nécessitant une réinscription pour terminer leur stage et leur thèse sur les tout premiers mois d'une année de redoublement. Cela n'a pas pénalisé leur entrée sur le marché du travail à quelques mois près mais s'est traduit ponctuellement par un fort taux de redoublement. Cette situation a été corrigée avec la mise en place d'une nouvelle maquette dans laquelle les quelques cours de spécialité auparavant dispensés en M2 (15 crédits) ont été basculés en M1 en contrepartie des UE de méthodologie de recherche comptabilisées désormais sur le M2 et pour certaines



dispensées à distance. La conséquence de cette décision est que désormais davantage de temps en M2 est dédié au stage et la rédaction de la thèse de master dans le respect du calendrier.

- La professionnalisation, point fort de la mention, est améliorée avec le recours accru à des intervenants professionnels, enseignant en anglais, et une solidification de cette équipe de professionnels grâce aux relations renforcées avec le monde du commerce international, dont un certain nombre d'entreprises partenaires à orientation internationale et pouvant être basées localement ou non.

- **Master Management Sectoriel**

- *Responsable de la mention Jérôme Pouget et Christine Marsal*

- Les observations ci-après doivent s'entendre en tenant compte de la proposition de fermeture de la mention GPLA (évoquée plus haut), dont le parcours sera intégré à un nouveau parcours intitulé « Manager d'équipe » (regroupant les parcours Manager Commercial et GPLA).

- Ce changement tient compte des mutations liées aux métiers de management opérationnel et d'équipe. La réforme de l'apprentissage nous pousse, en partenariat avec notre partenaire Formaposte, à diversifier les emplois occupés tant durant la période d'apprentissage qu'à la sortie du diplôme. Cela permettra d'intégrer des entreprises en dehors du groupe la Poste, tout en restant sectoriel.

- Dès la rentrée 2020 et dorénavant, les étudiants pourront suivre les enseignements en occupant un poste d'apprenti dans d'autres entreprises que La Poste. La qualité des emplois occupés devra s'en ressentir dans les enquêtes d'insertion professionnelle diligentées à compter de début 2023 et au-delà.

- L'internationalisation de la formation est aussi programmée pour la prochaine habilitation car un module assorti de 4 ects permettra aux apprentis de suivre des enseignements à l'étranger, en langue anglaise, et de visiter des entreprises locales.

- La mise en place d'un portefeuille de compétences se fera dans le parcours Management d'équipe à l'unisson de tous les diplômes de l'IAE afin de proposer une offre conforme aux attentes lors de la future campagne d'habilitation.

- Les recommandations HCERES sont ici mises en œuvre.

IPAG

p. 5 du rapport : sur les risques de chevauchements entre la Licence Administration publique (LAP) et la Licence AES ou entre le Master Administration publique et le Master Management public.

Ces risques sont écartés dans la mesure où les finalités sont différentes. La LAP comme le Master Administration publique visent directement la préparation – diplômante – aux différents concours administratifs puisque tel est l'objet des IPAG.

Alors que la Licence AES ou le Master Management public sont des formations délivrant des enseignements de fond centrés sur le management public avec des débouchés différents des seuls concours.

p. 8 du rapport : sur les risques de chevauchements entre le master 2 Droit de la santé, parcours Droit et gouvernance des établissements sanitaires médicaux et médico-sociaux et master 2 administration publique, parcours Administration des établissements publics de santé.

Ces risques de chevauchements sont écartés dans la mesure où ces deux parcours de mentions différentes visent des publics et des débouchés également différents :

- pour le master Droit de la santé, parcours Droit et gouvernance des établissements sanitaires médicaux et médico-sociaux : les débouchés concernent les établissements privés de santé

- pour le master Administration publique, parcours Administration des établissements publics de santé : les débouchés concernent les établissements publics de santé dont l'accès est réservé aux seuls lauréats des concours de la fonction publique hospitalière (DH, DESSMS, AAH par ex.) ce qui justifie le rattachement à la mention « Administration publique » portée par l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) dont c'est l'objet.

IUT MONTPELLIER-SETE



Domaine Droit, Economie, Gestion

LP ABF

Remarque générale : Pas d'avis formulé sur la proposition d'ouverture d'un parcours assurance

Remarques sur les Points forts : il semblerait que 2 points aient été omis au regard des commentaires relatifs aux autres LP :

* Un pilotage de la formation rigoureux, comme en témoigne sa certification ISO 9001 (ligne suivante sur la LP GASP).

* Effectifs très conséquents et globalement stables (60 alternants en moyenne)

Remarques sur les Point faibles :

* Les poursuites d'études sont certes assez importantes mais contrôlées, dans la mesure du possible, avec les entreprises d'accueil :

1/ Ce sont généralement des poursuites en alternance chez l'employeur d'origine qui encourage certains d'entre eux à se spécialiser lorsqu'il détecte un fort potentiel.
2/ Les master et écoles viennent recruter nos LP, preuve de la solidité de leurs compétences.
3/ Des étudiants qui grâce à l'apprentissage retrouvent le sens des études universitaires et professionnelles et souhaitent poursuivre. Impossible de leur interdire une poursuite dans ces conditions. Nous régulons au mieux en concertation avec les entreprises.

* Le dernier point me paraît difficile à comprendre. Les capacités d'absorption du marché local ne sont pas trop faibles pour les effectifs (de l'ordre de 500 embauches par an sur l'ancien Languedoc-Roussillon). Pour preuve, le nombre de contrats proposés par les entreprises locales, le taux d'insertion très satisfaisant. Certes, des entreprises accompagnent certains en poursuite d'études afin de ne pas perdre leurs alternants à fort potentiel qui souhaiteraient poursuivre plutôt que d'accepter un CDI. Enfin, il suffit de voir le nombre de formations qui ouvrent dans la région pour comprendre que les capacités d'absorption sont fortes. La LP ABF est meneuse sur ce marché concurrentiel et le but est de le rester plutôt que de laisser cette concurrence se développer, d'où toutes les démarches mises en oeuvre comme la démarche qualité par exemple.

LP GASP

*. **Les poursuites d'études sont difficiles à contrôler.** On note différents cas de figure illustrant ce point : Des étudiants qui sont encouragés par leur entreprise d'accueil durant la LPRO à poursuivre en Master sur un contrat (la formation de l'étudiant se poursuit en apprentissage), - des étudiants qui poursuivent en Master parce que des écoles les démarchent et les recrutent. - Des étudiants qui grâce à l'apprentissage retrouvent le sens des études universitaires et professionnelles et souhaitent poursuivre.

*. **Je ne suis pas sûre de bien comprendre ce deuxième point, mais voici ma réponse :**

Les étudiants qui ont trouvé de l'emploi à l'issue de la LPRO sont pour une grande majorité sur des postes d'acheteurs dans le secteur public (mairie, ministère des armées, hôpital, université...). Certains mais à la marge ont choisi le privé pour des raisons personnelles (préfèrent le fonctionnement du privé). Pour autant cela ne modifie pas les compétences travaillées en lien avec l'achat dans le cadre du diplôme et leur capacité à pouvoir évoluer dans l'un ou l'autre des secteurs (privé/public). Dans tous les cas, formés aux exigences du secteur public, les étudiants en emploi dans le secteur privé peuvent plus facilement répondre à des appels d'offre du public.

***La LPRO comprend 430 heures et les étudiants en formation initiale sont recrutés sur ce dispositif parce qu'ils n'ont aucune compétence dans le domaine commercial. Les heures en autonomie à leur disposition leur permettent de travailler seul.e.s sur des thèmes qui leurs sont inconnus (droit, marketing...).** Ils ont ainsi plus de temps pour leur travail personnel et peuvent ainsi compléter leur cours.

* **Effectivement la matière e-achat pourra être rajoutée,** nous la proposerons au conseil de perfectionnement (présence des professionnels) et au conseil d'IUT . En revanche la gestion de projet est déjà intégrée dans le diplôme sous le vocable " conduite de projet".



LP TCI

* Un très faible nombre d'étudiants alors que le vivier de candidatures. Le nombre de contrat d'alternance est en forte hausse depuis deux ans. Cette progression est à confirmer, sur une fonction (export) qui reste une fonction de niche. La création récente du Pôle Relations Entreprises et Alternance de l'IUT (PREA IUT Mtp) début 2020 et le rapprochement avec le Service de Formation Continue de l'université (SFC UM), devraient permettre de développer le nombre de contrats d'alternance à compter de la prochaine rentrée.

* Un faible taux d'insertion professionnelle malgré un tissu économique local favorable. Des actions de sensibilisation des étudiants à l'opportunité de l'insertion professionnelle après la LP ont été mises en place (témoignage d'anciens, compte LinkedIn pour diffuser les offres d'emploi "export",...).

* Une représentation insuffisante des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Même si le diplôme n'a pas vocation à développer des liens avec la recherche, la présence d'enseignants chercheurs au sein de l'équipe pédagogique (18% de l'effectif enseignant) est la garantie d'un enseignement et d'une méthodologie d'analyse, en phase avec la doctrine récente.

La LP TCI est certifiée ISO 9001 depuis juin 2019.

Domaine Sciences et Technologie

LP BAE

* Pas de portfolio. Comme de nombreuses LP, nous n'avons pas encore de portfolio. Néanmoins, depuis la création de la LP, la progression en entreprise de chaque étudiant est suivie par un tuteur académique qui non seulement réalise plusieurs entretiens avec le maître de stage et l'étudiant, mais aussi retranscrit ces échanges en format papier pour les étudiants en FI et contrat de professionnalisation ou dans le carnet en ligne LEA (anciennement CFA clé) pour les apprentis, conformément à ce qui est demandé par le CFA EnsupLR. Un portfolio formalisé dans lequel apparaîtront toutes les compétences et leurs modalités d'évaluation sera créé puis mis et en place par l'équipe pédagogique pour tous les étudiants. Celui-ci permettra de suivre l'acquisition des compétences des étudiants tout au long de la formation aussi bien à l'IUT qu'en entreprise.

* Peu de partenariats formalisés avec le privé. Comme indiqué dans le rapport Hcéres, avec une promotion au 3/4 composée par des alternants (en moyenne 20 par an/26), et 50% des contrats d'alternance ou des stages réalisés dans le privé, nous avons réussi à fidéliser de nombreuses entreprises et laboratoires (dont Sanofi, IDvet, LaboSud, Inserm, CNRS). L'établissement de conventions de partenariat auxquelles l'équipe pédagogique et les entreprises sont sur le principe très favorables implique des accords – notamment financiers – entre le CFA et les laboratoires partenaires. En accord avec l'équipe pédagogique, le Pôle Relations Entreprises et Alternance de l'IUT interviendra auprès du CFA et des laboratoires partenaires afin de solliciter l'établissement de ces conventions.

* Reprise d'études à 30 mois trop importante. L'équipe pédagogique est très attentive à recruter en licence des étudiants qui souhaitent pouvoir rapidement travailler à l'issue de leur formation. Pendant l'année de formation, nous préparons nos étudiants à la constitution de leurs dossiers de candidature en réponse à des offres d'emploi (étude du milieu professionnel, recherche et analyse d'offres d'emploi, rédaction du CV et de la lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche...). Dans un délai de 1 à 3 mois après l'obtention du diplôme, nos étudiants obtiennent très facilement un contrat de travail. Par ailleurs, il est à noter que chaque année, l'équipe pédagogique de la LP reçoit et transfère à toutes les anciennes promotions une moyenne de 120 nouvelles offres d'emploi proposées au niveau régional et national. A 30 mois de l'obtention du diplôme, les diplômés qui reprennent les études le font le plus souvent en master en alternance, car ils souhaitent se spécialiser dans des domaines très pointus (neurobiologie, infectiologie, bio-informatique) et/ou pouvoir évoluer professionnellement au sein de l'entreprise où ils ont été embauchés et qui leur propose un contrat d'alternance. L'équipe pédagogique ne peut ni prévoir ni intervenir dans ces choix.

LP OSSI



- * Le CQPM n'apparaît pas dans le supplément au diplôme : nous allons demander de le rajouter.
- * Le recrutement et le nombre de diplômés DUT sont très faibles : c'est malheureusement exact, mais c'est totalement lié au faible taux de candidature des DUT sur le portail e-candidat. Nous travaillons sur cet aspect régulièrement, notamment en termes de communication par rapport aux formations de DUT susceptibles de candidater sur cette LP.

LP GEEB

La suppression du parcours Formation initiale solutionnera les différences formation initiale (FI)/Formation alternance (FA).
Renforcement de fait du taux d'enseignants chercheurs dans la FA
Une réflexion sera menée sur la réalisation de travaux pratiques en FA tout est possible. Il est d'ores et déjà prévu de renforcer les manips sur les logiciels RT2012 et STD Pleiades/Comfie et REVIT
Pour la FA, les poursuites d'études des alternants sont très peu nombreuses et nous ne faisons rien pour les encourager.

LP ALIPACK

* Taux de poursuites d'études élevé

Le taux de poursuite d'études élevé est expliqué par l'offre importante de formations au niveau master et à la réticence des étudiants à rejoindre le monde du travail, malgré le nombre important d'offres d'emploi au niveau bac+3. Lors du recrutement et de la réunion de rentrée, l'équipe pédagogique insiste bien sur le fait qu'une LP est une formation professionnalisante ainsi que sur les besoins exprimés par les industries de recruter des diplômés ALIPACK. Par ailleurs, il est important de souligner qu'aucun avis de poursuite d'études ni de lettre de recommandation ne sont émis par l'équipe pédagogique. Axes d'améliorations : L'augmentation du nombre d'inscrits en formation par alternance devrait avoir pour conséquence une insertion plus rapide à court terme, ainsi qu'une attractivité encore plus importante. Nous pouvons également poser la question au niveau des masters : faudrait-il qu'ils restreignent l'admission des étudiants diplômés d'une LP ?

* Peu de professionnels intervenant directement dans l'enseignement présentiel

Les pourcentages qui figurent dans le dossier sont issus de calculs qui ont été faits à partir des données fournies dans le tableau 2 du dossier HCERES (format imposé de présentation de l'équipe pédagogique). Il en ressort que seulement 20% des enseignements sont assurés par des professionnels (75 heures sur un total de 403 heures), ce qui est jugé insuffisant (minimum requis de 25%). L'utilisation de ces données induit un biais dans le calcul, et donc dans l'évaluation de la formation, car ce tableau ne listait que les enseignements rémunérés par l'IUT. Les interventions de professionnels se font également dans le cadre :
- des visites de sites industriels au cours desquelles des présentations sont réalisées par des intervenants professionnels (domaine viticole de Rieucoulon, fabrique d'huile d'olive, centre de méthanisation de Montpellier, centre de tri de Montpellier, centre d'incinération Ocréal de Lunel, plate-forme de compostage d'Aspiran, centre d'enfouissement de Soumont → 7 demi-journées de cours, soit 24 heures en présentiel).
- le projet DEFIPACK en lien avec l'agence ADOCC, 8 entreprises des industries agroalimentaires et CITEO (3 journées sur Toulouse et 1 journée de formation sur Montpellier avec CITEO → soit 24 heures en présentiel)
Le pourcentage d'interventions professionnelles est ainsi porté à 27% (123 heures sur 451 heures), ce qui est tout à fait satisfaisant. S'ajoute à cela le stage en entreprise (16 semaines). Ces éléments auraient dû être pris en compte et mieux développés dans le dossier. Axes d'améliorations. Le nombre des interventions de professionnels a diminué progressivement au fil des années du fait de restrictions budgétaires et donc de la difficulté à prendre en charge les frais de déplacement des professionnels. Peut-être pourrions-nous y remédier dans l'avenir ?

* Enquête d'évaluation des étudiants uniquement à 30 mois

Effectivement, seules les enquêtes OSIFE à 30 mois ont été utilisées. Seuls ces résultats étaient disponibles sur le site



de l'OSIPE pour la LP ALIPACK : <https://osipe.edu.umontpellier.fr/files/2020/01/Lpro-IUTMS-QUALITE-SECURITE-ET-IMPACT-SUR-L-ENVIRONNEMENT-DE-L-ALIMENT-ET-DE-SON-EMBALLAGE.pdf>

Axes d'amélioration : me rapprocher de la cellule pilotage-qualité de l'IUT pour vérifier quelles autres informations sont disponibles.

*** Peu d'alternants malgré le soutien du service formation continue**

Je ne comprends pas le terme « soutien » puisque le service de formation continue n'a apporté aucun contrat d'apprentissage à la licence. Axes d'amélioration : la création du Pôle Relations Entreprises et Alternance sur l'IUT devrait permettre d'augmenter le nombre d'alternants.

Domaine SANTE

LP NAH

* Un dossier d'évaluation manquant d'information : En effet des informations concernant le parcours TCAS manquent au dossier, le jeune âge du parcours TCAS (deux ans) explique l'absence de données le concernant.

* Deux parcours très différents qui rendent la mention peu lisible : La mention métiers de la santé : nutrition, alimentation réunit deux parcours qui sont effectivement très différents, le parcours Nutrition et Alimentation Humaine (NAH) porté par le département de Génie Biologique de l'IUT de Montpellier- Sète, est prévu pour répondre aux besoins des professionnels en matière d'hygiène alimentaire, de conseil et d'éducation nutritionnelle, et le parcours Techniques Culinaires Adaptées à la Santé (TCAS), ouvert uniquement en alternance, porté par l'UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques, est prévu pour donner aux professionnels de l'hôtellerie-restauration et des industries agro-alimentaires des compétences en matière d'intolérances alimentaires.

* Un nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans le parcours TCAS relativement limité : En effet, les enseignements y sont assurés principalement par des professionnels de la restauration qui ne sont pas des enseignants-chercheurs.

*Enfin, pour remédier à la baisse d'attractivité du parcours NAH, la demande de joindre au dossier de candidature une présentation sous la forme d'une vidéo (frein pour les étudiants les moins motivés) a été supprimée.

IUT NIMES

DOMAINE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LICENCE PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS, DE PRODUCTION ET D'ÉNERGIE (P. 86)

Pas de LP sur cette mention à l'IUT de Nîmes

LP MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : ORGANISATION DE LA MAINTENANCE, parcours MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET MATERIAUX EN MILIEUX CONTRAINTS (p. 91)

Dans le paragraphe "pilotage", il s'agit de la LP MI2MC et non MTOM !

Dans le paragraphe "résultats", il y a une contradiction: effectifs en baisse, qui reste constant autour de 15

Ensuite dans les points faibles sont mis en avant des abandons: j'en ai eu 3 depuis 2011 avec 1 pour cause maladie ! Il y a eu peut-être au départ des écarts avec ceux déclarés à la scolarité mais qui finalement ne se sont



pas inscrits chez nous ou n'ont pas eu leur BTS ou leur entreprise n'a pas concrétisé le contrat : ce n'est pas un abandon.

Pour les conseils de perfectionnement, je peux fournir tous les PV depuis 2011 (faut-il les communiquer ?)

LP MAITRISE DE L'ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, parcours GESTION ET UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (p. 95)

Principaux points faibles :

Absence totale de concertation entre les deux parcours » :

=> effectivement, les 2 parcours appartenant à 2 composantes distinctes structurellement et géographiquement de l'Université de Montpellier, ils fonctionnent en parallèle. Cela s'explique également par le fait que ces nouvelles dénominations de mention sont récentes. Cependant, les 2 parcours proposés sont également bien identifiés et distincts, ce qui rend une gestion commune de la mention inadaptée.

« Taux d'insertion faible et poursuites d'études trop importantes dans les masters locaux. » :

=> le pilotage du parcours GUER a changé en mars 2018. La dernière promotion sortante offre un taux d'emploi à 6 mois remarquable. 7 des 9 alternants sont en employés en CDI (je n'ai pas de retours sur les 2 autres). La ré-orientation du parcours GUER vers le tout alternance porte donc ses fruits et nous améliorons chaque année nos partenariats avec les acteurs économiques de la région. En outre, sur la promotion 2018-2019, un seul des 24 étudiants a poursuivi dans le « master local ».

« Multiplication des conseils de perfectionnement » :

=> un seul conseil de perfectionnement a lieu pour le parcours GUER. Un conseil de perfectionnement unique pour la mention est compliqué à envisager pour les raisons abordées au point 1.

Autre inconvénient pointé dans le document : *« La participation des enseignants-chercheurs dans les enseignements est faible, signifiant qu'il n'y a pas de lien avec la recherche. Par ailleurs, le dossier ne mentionne pas d'équipe de recherche travaillant sur les problématiques de l'énergie au sein de l'université de Montpellier » :*

=> comme indiqué dans le retour, le parcours GUER bénéficie de la participation de 3 enseignants chercheurs sur 7 enseignants du parcours pour l'enseignement mais aussi pour les projets tutorés : Pr. D. Matt, Dr. F. Bruguier qui est aussi co-responsable de la formation et Dr. E. Nativel. Deux d'entre eux sont issus de l'Institut d'Électronique et des Systèmes – UMR5214 - dont deux groupes ont leurs activités en lien direct avec l'énergie : le Groupe Énergie et Matériaux et le groupe Microélectronique Composants et Systèmes Efficacité Energétique. A titre d'exemple, cette année, 3 étudiants réalisent leur projet tutoré au sein du plateau de recherche « Solutions de Motorisations pour Véhicules Électriques » porté par le département et animé par Pr. D. Matt et 2 anciens étudiants du parcours GUER qui viennent de créer cette structure. Ce qui démontre un réel lien du parcours GUER avec la recherche.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS (p. 114)

Pas de remarque

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (p. 117)

Réponses aux points notés dans la conclusion :

Principaux points faibles :

• *Taux de poursuites d'études beaucoup trop important*

=> Le nouvel arrêté licence pro nous aidera peut-être vu qu'il stipule « La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence et poursuit un objectif d'insertion professionnelle. Compte tenu de cet objectif, la poursuite d'études en master au sens de



l'article L. 612-6 du code de l'éducation n'est pas de droit. », ce qui n'était pas le cas auparavant, mais il faut noter que les poursuites d'études se font en alternance, bien souvent dans l'entreprise qui a accueilli l'étudiant pour la licence pro et qui souhaite lui faire bénéficier de cette promotion sociale. La finalité pro est bien respectée, le jeune est intégré, et il bénéficie en plus de l'opportunité de s'élever socialement. A noter aussi que, quand on interroge un étudiant qui est en master pro sur la proportion de diplômés de LP dans sa promo, on obtient le résultat suivant : 20 sur 40.

- *Faible volume assuré par des enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement dans la formation.*

=> Il est effectivement difficile de trouver des enseignants-chercheurs prêts à se dévouer pour intervenir dans ces formations, souvent éloignées de leur sujet de recherche. Conscients de cette situation, les collègues EC s'investissent bien volontiers dans l'encadrement des projets tutorés, qui sont l'occasion d'apporter une ouverture d'esprit universitaire aux étudiants.

Le rédacteur du rapport note tout de même « Le lien avec la recherche n'est pas mis en avant au vu de la nature de la formation, ce qui n'est pas un problème »

- *Diversité de recrutements des apprenants limitée*

Enfin, si le recrutement des apprenants se pratique sur deux profils certes bien adaptés (BTS et DUT), cette politique ne répond pas aux attentes de diversité ni de passerelles. L'ouverture du recrutement à d'autres DUT et BTS, à plus de L2, serait bienvenue quitte à prévoir des mises à niveau.

=> La structure du dossier ne demandait pas de détailler ce recrutement, ce point n'a pas été détaillé, ce qui est reproché par ailleurs par le rédacteur. Nous prenons note que ce point devra être détaillé pour le futur dossier.

Les L2 seraient les bienvenus à condition qu'ils postulent. Il est toutefois compréhensible que les étudiants de L2 ne soient pas attirés naturellement par ces formations « industrielles », si cela était le cas ils se seraient orientés vers des BTS ou des DUT après le bac, le choix d'intégrer une L1 (puis L2) montre que leur inclination naturelle ne va pas vers les formations de type « industrielles et directement professionnalisantes ».

- *Formation uniquement en contrat de professionnalisation*

Par ailleurs, le contrat de professionnalisation étant la seule voie pour intégrer ce parcours, il serait souhaitable d'ouvrir la formation à d'autres dispositifs (formation continue, validation des acquis de l'expérience, formation initiale).

=> Ce recrutement en contrat de professionnalisation permet à nos étudiants de présenter en plus de la licence, un CQPM. L'auteur du dossier écrit lui-même que « L'appui de la formation sur le CQPM et le découpage en blocs de compétences est appréciable car il garantit une finalité professionnelle évidente. »

Cette possibilité n'est d'ailleurs pas mise en exergue dans la conclusion, alors que, pour d'autres LP, le fait de présenter le CQPM est noté comme un point fort. Nous faisons le choix de n'accueillir que des alternants – pas d'étudiant en formation initiale – car la formation est professionnalisante, et d'autre part nous souhaitons leur faire profiter de cette double certification (licence + CQPM), ce qui est rendu possible par le contrat de professionnalisation, ou dans certains cas de salariés en reprise d'études par des dispositifs de type (ex-)FONGECIF.

D'autre part, en ce qui concerne la formation continue et les VAE, le rédacteur du rapport semble ne pas avoir lu les éléments suivants dans le dossier déposé en Mai:

« La formation délivre régulièrement des diplômes par la VAE, et des salariés en reprise d'études sont intégrés périodiquement par le biais de VAP 85. »

« Accessibilité de la formation à des publics à contraintes particulières (étudiants en situation de handicap, , salariés, sportifs de haut niveau...) :

Salariés : les salariés inscrits au titre de la formation continue peuvent être inscrits sous le régime du contrat de professionnalisation, mais aussi au bénéfice de dispositifs de type FONGECIF ou Plan de Formation ou autre dispositif particulier à ce régime. Les salariés qui ne sont pas titulaires d'un diplôme bac +2 peuvent bénéficier du dispositif VAP 85 afin d'intégrer notre formation. Tous les ans, un ou deux étudiant(s) de la promotion sont des salariés en reprise d'études et ils s'intègrent à la formation comme les autres étudiants. »

Réponses à des remarques contenues dans le détail du rapport :



Le dossier ne présente pas d'analyse de coopération ou de concurrence avec d'autres licences professionnelles dans le même domaine. Cette analyse manque car elle est de nature à mieux apprécier l'offre et la demande en matière d'emplois sur le plan local et régional

=> Au niveau local, nous ne connaissons pas de formation équivalente. En revanche, la coopération avec la LP QHSSE est évoquée dans le dossier : ces deux licences étant anciennement des licences « gestion de la production industrielle ».

L'articulation avec la recherche n'est pas explicite, la formation n'indique pas par exemple la possibilité pour les apprenants de bénéficier de l'existence d'une plateforme technologique dans son périmètre scientifique.

=> Les compétences mises en œuvre ne relèvent pas des possibilités offertes par une plate-forme technologique (pas de fabrication de pièces, on est sur des techniques de gestion, de management).

L'emploi de logiciel adaptés voire de logiciels métiers (outils de résolution de problème, GPAO - gestion de la production assistée par ordinateur, FAO – fabrication assistée par ordinateur, etc.) devraient figurer au programme de formation.

=> La structuration du dossier ne semblait pas requérir de détailler les unités d'enseignement, ni leurs contenus, mais il y a bien un enseignement de GPAO – indiqué dans les ECTS du SAD. D'ailleurs, cela nous paraissait tellement évident qu'on ne l'a pas indiqué, contrairement aux kahoot et autres.

Les modalités de réalisation et d'évaluation du projet et du stage ne sont décrites que brièvement dans le dossier. Ce dernier fait mention d'un livret d'accueil à disposition des apprenants mais l'absence d'informations supplémentaires ne permet pas d'en évaluer sa pertinence.

=> Ces éléments n'étaient pas demandés explicitement dans le dossier, et il nous semblait qu'on nous avait demandé des dossiers synthétiques. Nous rajouterons ces éléments la prochaine fois.

Le dossier ne donne toutefois pas d'information sur la qualité et la fonction de ces intervenants.

=> Lors des campagnes précédentes, des tableaux détaillés permettaient d'inclure ce type d'information. Ces tableaux étant absents cette fois-ci du modèle de dossier, nous avons rempli le tableau « équipe pédagogique » avec les éléments demandés. La prochaine fois, nous indiquerons ces éléments, même s'ils ne sont pas explicitement demandés.

Le conseil de perfectionnement se réunit trois fois par an. Deux conseils sont communs entre cette formation et la licence professionnelle « qualité, sécurité, environnement ». Mais le dossier est trop peu explicite sur l'efficacité de ces conseils. Il aurait été appréciable d'y verser le dernier compte rendu

=> Idem, pas demandé donc pas fourni de manière à ne pas surcharger les dossiers.

L'effectif de la formation varie entre 12 et 22 inscrits pour les quatre dernières années. L'attractivité de la formation est, par conséquent, soit modérée, soit elle dépend de la politique de recrutement des entreprises locales.

=> La réponse est donnée dans le dossier déposé en mai :

Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis, et l'attractivité de la formation reste bonne en moyenne. On note des fluctuations annuelles liées à la situation économique - le placement en entreprise est plus difficile quand les acteurs économiques sont en attente de l'évolution du marché, mais l'année suivante voit un rattrapage.

Remarques du rédacteur du rapport :

Les modalités de recrutement des apprenants ne sont pas explicites. Le responsable de la formation n'envisage pas de dispositifs de passerelles, voire même en fait abstraction, au motif qu'elles nécessiteraient une rupture de contrat de travail, ce qui signifie que cette licence professionnelle s'inscrit comme une poursuite d'études exclusive pour un public précis.

=> Contenu du dossier remis en mai :

Passerelles vers d'autres formations : la nature même de la formation n'incite pas à établir de telles passerelles, en effet la licence professionnelle n'a pas vocation à amener à une poursuite d'études, et d'autre part, une réorientation en cours d'année impliquerait une rupture du contrat de travail. En revanche, la formation accueille des étudiants en réorientation.



Le rédacteur, quand il écrit « ce qui signifie que cette licence professionnelle s'inscrit comme une poursuite d'études exclusive pour un public précis. » n'a pas compris ce qui était indiqué dans le dossier. On y parle de réorientation en cours d'année, pas de l'entrée en licence pro.

Les modalités de recrutements des apprenants ne sont en effet pas développées car cela n'était pas demandé dans le dossier.

D'une manière générale, le dossier présente beaucoup de défaillances dans le pilotage de la formation

=> Cette phrase, très forte, se retrouve telle quelle aussi dans le dossier de la LP CI-CAO. Les arguments développés par la suite, ne paraissent pas justifier un jugement aussi sévère.

Il manque des chiffres sur le taux de sélectivité, sur le nombre de candidatures et la façon dont elles ont été motivées et traitées.

=> En effet, ces chiffres n'étant pas demandés dans les dossiers alors que des tableaux les demandaient explicitement lors des campagnes précédentes, ils n'ont pas été indiqués.

Les voici pour 2018 et 2019 :

2019 : dossiers complets : 100 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc., ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **63** mis en « avis favorable »

2018 : dossiers complets : 98 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc., ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **58** mis en « avis favorable »

Quant aux poursuites d'études, eu égard au nombre de répondants (44 % en 2017 et 57 % en 2018), on note un taux de 62 % pour 2017 et de 33 % pour 2018. Ce sont des taux élevés qu'il convient de mieux analyser et de corriger pour assurer la pérennité de la formation si elle n'atteint pas l'objectif principal qu'est l'insertion professionnelle immédiate. Le dossier est insuffisamment détaillé sur les résultats de la formation. Il est nécessaire à l'avenir de livrer des informations plus complètes et plus récentes pour évaluer la pertinence des emplois tenus par les diplômés au regard des compétences visées par la formation.

=> Livrer des informations plus récentes ? Quand on dépose les dossiers en mai 2019, on ne peut pas connaître le devenir des diplômés 2019 qui finissent leur année en septembre 2019. Les diplômés les plus récents sont ceux de 2018. Il n'est pas possible techniquement de donner des informations plus récentes. A noter qu'une enquête sur de petits effectifs quel que soit le taux de réponse n'a aucune valeur statistique. Une étude sur 5 ou 6 ans en arrière associée à l'employabilité serait plus pertinente.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : MÉTALLURGIE, MISE EN FORME DES MATÉRIAUX ET SOUDAGE (p. 125)

Pas de remarque

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INSTRUMENTATION ET DU CONTRÔLE QUALITÉ, parcours ASSEMBLAGE INTEGRATION TESTS (p. 139)

Il y avait 9 étudiants dans la première promotion.

L'insertion pro de cette première promotion est de 100%, aucune poursuite d'étude.

- 2 chez expléo (Toulouse) : Techniciens opérateur avionique (essais et mesure sur banc de test pour satellite).
- 1 au centre spatial universitaire à Montpellier : Responsable du projet nanostar
- 1 chez Trad (Montpellier) : Technicien test radiation sur composant électronique
- 3 chez Latécoère (Montpellier) : 1 Thermal Test manager , 2 Techniciens qualification spatiale sertissage et harnais
- 1 chez Altran (Toulouse): Technicien informatique, débogage de modules présent dans les avions Airbus
- 1 chez Acoem group (Lyon): Métier Technicien test composite, installation de machine de test en Europe



International :

L'université de Cape Peninsula University of technology (site de Cape Town) nous propose des stages en Afrique du sud avec un travail autour des nano satellites mais les étudiants préfèrent un stage dans une entreprise en vue de leur insertion professionnelle.

Répartition des cours :

Aujourd'hui nous en sommes à 10 professionnels, 8 enseignants chercheurs et 5 enseignants du secondaire, le nombre de professionnel est en augmentation nous y travaillons.

LP MÉTIERS DU BTP : BÂTIMENT ET CONSTRUCTION, parcours CONTROLE ET EXPERTISE DU BATIMENT et parcours GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER SOCIAL (p. 147)

Remarques sur partie « ANALYSE »

P147 : « Les modalités d'enseignement privilégient le cours magistral et les travaux dirigés. Aucuns travaux pratiques ne sont proposés dans la maquette pour acquérir les bases pratiques attendues au niveau d'une LP. »

Les deux parcours CEB et GTPIS de la LP métiers du BTP Bâtiment Construction ne sont possibles qu'en alternance, avec 2 groupes de 15 étudiants pour le parcours CEB et un groupe de 15 étudiants pour le parcours GTPIS. Les deux groupes du parcours CEB ayant un calendrier de formation distinct, l'effectif maximal est de 15 étudiants.

Cet effectif permet des modalités d'enseignement réellement mixtes, CM, TD et TP, mixité applicable dans le cadre d'une même séance

Le tableau des Unités d'Enseignement a été rempli selon des modalités comptables et non selon des modalités pédagogiques, il ne fait pas apparaître de TP, mais cette modalité d'enseignement est bien utilisée dans les deux parcours, dans chaque élément constitutif de chaque unité d'enseignement.

P147 : « Seulement 17 % du volume total des enseignements sont assurés par des titulaires de l'IUT. Par conséquent, la très grande majorité des enseignements est assurée par des professionnels non académiques et des enseignants de l'enseignement secondaire, ne conférant pas, par voie de conséquence, le caractère universitaire à cette formation. »

Les deux parcours ont une unité d'enseignement consacrée aux projets tuteurés

UE4-Projet tuteuré 1 - AMO	50
UE4-Projet tuteuré 2 - Professionnel	100
UE5 - Projet d'application	60
UE5 - Projet tuteuré	30

Le tableau des Unités d'Enseignement a été rempli selon des modalités comptables et non selon des modalités pédagogiques, il ne fait pas apparaître les heures d'encadrement de ces projets tuteurés.

L'encadrement de ces projets est assuré par les enseignants titulaires de l'IUT, 240 heures s'ajoutent donc aux 234 heures comptabilisées dans le tableau de l'équipe pédagogique (pour 17%).

Les enseignants titulaires de l'IUT assurent 29% du volume total des enseignements sur les deux parcours CEB et GTPIS de la LP métiers du BTP Bâtiment Construction.

Il faut ajouter que le suivi des alternants en entreprise est exclusivement assuré par des enseignants titulaires de l'IUT.

P147 : « Il n'y a pas de compte-rendu du conseil de perfectionnement. »

La structure de la GED ne permettant pas d'ajouter de pièces annexes, ces compte-rendu n'ont pas pu être transmis.

Remarques sur partie « ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS »



P150 : « La mise en place de travaux pratiques caractéristiques d'une formation universitaire complète doit être envisagée pour correspondre réellement aux compétences attendues d'un technicien à l'issue d'une formation universitaire. A ce titre, l'exploitation d'une maquette numérique peut servir de support pédagogique de travaux pratiques. »

Des séances de travaux pratiques sont bien intégrées aux deux parcours (voir remarque ci-dessus) .

L'évolution de la maquette du parcours GTPIS pour la prochaine accréditation introduit un nouvel élément constitutif dans l'UE1, dont l'intitulé sera Plateforme Numérique du Bâtiment, pour prendre en compte la Transition Numérique du Bâtiment appliquée à la conception et à la maintenance des Bâtiments. L'enseignement dans ce nouvel élément constitutif intégrera des TP dont le support sera une maquette BIM d'un ouvrage.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION, parcours CAO/DAO MULTIMEDIA DANS LE BTP (p. 151)

« Aucune enquête de satisfaction est menée en fin de cursus auprès des étudiants. Ses modalités ne sont pas précisées et aucune analyse des résultats n'est exposée ».

=> Sûrement une coquille (« aucune » plutôt que « une ») puisqu'il est précisé dans le dossier que : « En fin d'année une évaluation de la formation est effectuée au travers d'un questionnaire fourni aux étudiants pour recueillir leur ressenti sur chacun des modules dispensés. Un questionnaire plus général est également fourni aux tuteurs en entreprise. Un conseil de perfectionnement est organisé le dernier jour en centre de formation pour l'analyse des résultats et les évolutions envisagées. Les enseignements peuvent évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ces retours, après concertation de l'équipe pédagogique ».

Pour préciser quelques éléments de cette évaluation, les enseignants de chaque module reçoivent les évaluations faites par les étudiants de leur enseignement (structuration du cours, qualité des supports, adéquation des examens...)

Il a été notamment décidé suite aux retours des tuteurs dans la cadre de la nouvelle accréditation :

- Refonte complète des UE pour plus de lisibilité et de cohérence (UE1 Enseignements Généraux, UE2 Représentation 2D et Développement, UE3 Conception 3D, UE4 Collaboration - Projet BIM, UE5 Projet d'Application UE6 Stage en Entreprise)

- Création d'un module dédié au BIM

- Suppression du module « Site Web » au profit d'un module consacré aux nouvelles technologies de relevés 3D.

« Le rythme de l'alternance n'est pas précisé au sein du dossier d'auto-évaluation ».

=> 2 semaines en entreprise – 2 semaines à l'IUT

« Aucune réunion pédagogique n'est en place pour assurer la concertation nécessaire au sein d'une équipe étoffée et diversifiée ».

=> La phrase laconique dans le dossier « L'équipe pédagogique est en relation continue au sein du département » a pu donner une fausse impression. Bien sûr des réunions de l'équipe pédagogique sont mises en place (au moins une tous les 3 mois) en plus de points informels. Dont une, après le conseil de perfectionnement, pour décider de l'évolution des enseignements d'une année sur l'autre.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION, parcours TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT (p. 155)

Pas de remarque



Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

LP MANAGEMENT DES PROCESSUS LOGISTIQUES, parcours MANAGEMENT DES OPERATIONS LOGISTIQUES DE DISTRIBUTION (p. 56)

En réponse au rapport rédigé par le HCERES sur la base des données transmises par son prédécesseur, l'actuel responsable pédagogique de la LP MOLD tient à fournir une série d'informations.

II – OBSERVATIONS

Il importe de préciser préalablement que le processus d'évaluation s'est inscrit dans un contexte de départ à la retraite du responsable du parcours et de reprise en début d'année universitaire par l'actuel responsable, recruté à l'UM le 1^{er} septembre 2019.

Si les remarques du HCERES sur la qualité du dossier d'autoévaluation fourni sont tout à fait justes et n'appellent pas de commentaire, elles ne rendent pas justice à un diplôme qui, de fait, réussit sa mission d'insertion professionnelle.

Les précisions qui suivent ne visent en aucun cas à « refaire » un dossier d'autoévaluation, il est vrai particulièrement lacunaire, mais à apporter un éclairage utile et surtout à offrir des perspectives d'avenir pour cette formation.

A – FINALITE

- Sur l'effectif qualifié de « très petit » :

L'effectif de la promotion 2019-2020 est de 14 étudiants (+ 1 redoublant). S'y ajoute un candidat inscrit en VAE. Sur ces 14 étudiants, on dénombre : 1 Stagiaire de la formation continue, 2 contrats de professionnalisation et 11 contrats d'apprentissage (CFA).

B – POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

- la faiblesse de la dimension internationale est effectivement un point qui peut être amélioré, étant précisé que le rythme de l'alternance (une semaine en IUT / une semaine en entreprise) est également à prendre en compte.
- certains enseignements sont réalisés par des enseignants de l'AFTRAL, acteur majeur de la formation aux métiers de la logistique et du transport et ont lieu sur le site de cet organisme à Nîmes.

C – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- La structuration des enseignements en compétences : un travail a été engagé par le précédent responsable en ce sens. Le nouveau responsable a entrepris de formaliser ce travail.
- la formation est ouverte à la VAE (un candidat cette année). Les étudiants concernés sont suivis par le Service Formation Continue de l'Université de Montpellier en lien avec le responsable de la formation.
- concernant le suivi des étudiants selon leur statut (apprentissage, formation continue). Il est étroit, avec : un tuteur attribué parmi l'équipe pédagogique, au moins une visite en entreprise en présence de l'étudiant et de son maître d'apprentissage (ou de stage le cas échéant), un suivi tout au long de l'année (fiches de suivi) et en vue de la rédaction des rapports et préparation des soutenances (mai et fin août).

D – PILOTAGE

- Pilotage : des marges de progression existent. Des conseils de perfectionnement seront davantage formalisés cette année, notamment par le biais de questionnaires et de réunions plus formelles.
- Profil des intervenants : sur ce point encore, l'évaluation souffre d'un rapport d'autoévaluation incomplet. S'il ne s'agit pas de refaire le rapport, on portera à la connaissance du HCERES que l'équipe se compose de 14 enseignants au total. Dont : 3 enseignants-chercheurs / 4 enseignants PRAG ou PRCE / 7 enseignants vacataires. L'équipe reste stable depuis la création du diplôme avec peu de « turn over ». Parmi les enseignants non-titulaires, on compte : 3 formateurs de profession (anciens cadres du secteur) / 4 entrepreneurs ou cadres du secteur logistique.

E – RESULTATS CONSTATES



- Sur le bassin d'emploi des étudiants : cette année il s'étend de Béziers à l'Allier, avec une majorité d'étudiants dans le Gard, le Vaucluse et la Drôme. (Par ex. : Orano, Sonelog, Intermarché, DUC gestion, Renault, EDF site du Tricastin etc.).
- Sur la formation d'origine des candidats : 3 étudiants sont issus d'un DUT GEA / 5 de BTS spécialisés en transport et/ou logistique / 7 provenant d'autres formations de niveau bac + 2.
- Insertion professionnelle : l'étude réalisée par l'IUT, service relations extérieures, concernant l'année 2018-2019, indique un taux d'insertion professionnelle au 15 mars 2019 de 80% (réponse : « en emploi », dans le secteur concerné, dont la moitié en CDI). Aucun ancien étudiant n'annonce être en poursuite d'études.

LP MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS, parcours MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SPORTS ET DE LOISIRS (p. 59)

Sur le volet Pilotage :

- Les modalités du parcours de recherche d'un contrat par apprentissage (livret) vont être compléter cette année par une séance en Mai 2020 par le chargé de développement de l'apprentissage des TRE

Sur le volet Résultats constatés :

- Les effectifs sont plus faibles via la demande de l'université de Montpellier de passer exclusivement par apprentissage via le secteur de niche du sport en Occitanie

Sur les recommandations :

- Il est envisagé d'établir une convention de partenariat avec Nîmes Métropole engagé sur le développement du tourisme sportif labellisé via les politiques d'aménagement territoriales ;
- La maquette est en cours d'évaluation de compétences transposables à d'autres secteurs (hôtellerie de plein air, centre de loisirs, stage de vacances ...);
- Un partenariat est envisagé avec la maison du sport santé inaugurée en janvier 2020 sur Nîmes et les formations STAPS de UNîmes.

LP METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT, PARCOURS MANAGEMENT DE PROJETS INNOVANTS (P. 181)

Positionnement dans l'environnement

Il est précisé que la dimension internationale de la formation est limitée. Celle-ci s'explique par le fait que le parcours *Management des Projets Innovants* n'est ouvert qu'en alternance. Il est vrai que le rythme de l'alternance, une semaine sur deux, nécessite la recherche d'un contrat d'apprentissage localement dans la majorité des cas, régionalement parfois, voire nationalement, mais pas au-delà.

Organisation pédagogique

Il est notée que la dimension internationale n'est pas présente ou de manière tout à fait exceptionnelle, alors que cette dernière est vue dans le cadre des cours d'anglais au travers de la présentation des problématiques liées à la dimension internationale du projet.

Il est précisé que l'utilisation des nouvelles technologies et des pédagogies innovantes est non systématisée. A la rentrée universitaire 2019-2020 au sein du parcours *Management des Projets Innovants*, plusieurs serious games ont été mis en place. Tout d'abord, une simulation à la gestion d'entreprise a été effectuée en début d'année dans le but d'intégrer les concepts clefs de la gestion et de développer des compétences transversales en gestion.

Ensuite, un jeu sur l'innovation a été effectué dans le cadre du cours de management de l'innovation. Enfin, un jeu de gestion de projet a été également introduit.

Résultats attendus

Le taux de poursuite d'études de 34% est noté élevé, ce dernier correspond néanmoins à la moyenne de l'ensemble des Licences Professionnelles de l'UM.

Concernant la remarque sur la baisse des effectifs au niveau du parcours *Management des Projets Innovants*, ceci s'explique par la diminution des inscriptions en formation initiale, en raison de la politique fixée par la direction des composantes et de l'Université de Montpellier en matière d'objectif de développement de l'alternance. Pour l'année universitaire 2019-2020, la formation n'étant ouverte qu'en alternance, 11 étudiants



dont 9 apprentis et 2 étudiants en formation continue suivent actuellement la formation. Antérieurement, le nombre d'apprentis avait varié entre 1 et 4 au maximum, et d'étudiants SFC entre 2 et 4 au maximum. Donc, les chiffres de l'apprentissage ont été nettement améliorés.

Analyse des perspectives et recommandations

L'ouverture internationale, avec des accords avec des universités européennes, pourrait favoriser l'attractivité du diplôme, mais à ce jour cet axe est difficilement conciliable avec la volonté politique de l'UM de développer les formations par le biais de l'apprentissage, ce qui implique de privilégier des candidatures locales, régionales voire nationales.

Le recours aux pédagogies innovantes avec des serious games (jeu d'entreprise, jeu sur l'innovation, jeu de gestion de projet) a été mis en place cette année au niveau du parcours *Management des Projets Innovants*. Les outils numériques avec l'utilisation de logiciels d'enquêtes comme Sphinx, de logiciel de planification de projet comme MS Project sont mis en place chaque année.

Concernant le changement du nom du parcours où le mot innovation a été enlevé, ceci ne s'est pas traduit par une baisse des enseignements axés sur l'innovation, puisque bien au contraire, dans la maquette déposée pour le dossier d'accréditation en janvier 2020, il a été nettement identifié tout un bloc de compétence sur l'innovation et la créativité pour un total de 81h, ce qui représente 18% des enseignements de la licence. Dans la précédente maquette, les éléments liés à l'innovation se retrouvaient dans plusieurs unités d'enseignement.

Ce bloc intitulé « Entreprendre une démarche de créativité et d'innovation dans la définition d'un projet de développement » apparaît indispensable dans le cadre de la définition de projet de développement au sein d'entreprises. On retrouve dans les blocs d'enseignement professionnels axés sur le projet tuteuré et l'activité professionnelle alternée cette importance de la justification du caractère innovant du projet confié au sein de l'entreprise dans laquelle l'étudiant effectue son alternance.

LICENCE PROFESIONNELLE QUALITE HYGIENE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT, parcours COORDONNATEUR QSE (p. 88)

Réponses aux points notés dans la conclusion :

Principaux points faibles :

L'auto-évaluation manque de lisibilité s'agissant des connaissances délivrées, des modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences.

=> Les trames de dossiers ne demandaient pas explicitement certains éléments, et d'autre part, il nous a été demandé dans ce dossier de faire « comme si » la licence QHSE de Montpellier et celle de Nîmes étaient 2 parcours d'une même LP. Ce qui a d'ailleurs pour conséquence que notre LP n'apparaît pas dans le domaine ST alors que c'est l'habilitation que nous avons jusqu'à présent, je me suis déjà exprimée à ce sujet, mais cela a aussi pour conséquence qu'on ne pouvait pas détailler, faute de faire apparaître la véritable situation de ces deux formations.

La part des enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs n'est pas assez développée.

=> Il est effectivement difficile de trouver des enseignants-chercheurs prêts à se dévouer pour intervenir dans ces formations, souvent éloignées de leur sujet de recherche. Conscients de cette situation, les collègues EC s'investissent bien volontiers dans l'encadrement des projets tutorés, qui sont l'occasion d'apporter une ouverture d'esprit universitaire aux étudiants.

Le volume horaire attribué à un seul professionnel pour le parcours QSE apparaît trop important.

=> On peut effectivement avoir des craintes quant à la pérennité d'une formation quand celle-ci est trop dépendante d'une personne en particulier. De manière à pouvoir conserver cet enseignant qui donne toute satisfaction, et qui nous permet de faire le lien de manière aisée entre les 3 référentiels ISO 9001 – ISO 14001 et ISO 45001 (la structure de ces 3 normes a été revue de manière à les rendre cohérentes entre elles), une procédure de

« remplacement » a été prévue en cas d'indisponibilité, de potentiels intervenants ont été identifiés, et nous disposons des descriptifs des cours (audit Datadock passé avec succès fin 2018).



Le nombre de crédits délivrés dans les deux parcours n'est pas toujours équilibré au regard du volume horaire représenté par les différentes matières. => pour la licence QHSSE parcours coordonnateur QSE, le ratio ECTS / heures d'enseignement est le suivant pour les UE d'enseignement en présentiel:

	ECTS	Durée totale d'enseignement en présentiel	ratio ECTS/h en %
UE1: Processus Qualité	12	101,5	11,82
UE2: Processus Sécurité	9	84	10,71
UE3: Processus Environnement	6	63	9,52
UE4 : Compétences transversales	13	182	7,14

Le ratio tourne autour de 10% pour les 3 premières UE car elles se réfèrent à des compétences « métier », qui font la spécificité de cette formation. Le ratio plus faible pour l'UE4 traduit le fait que cette UE se rapporte à des compétences transversales, générales, qui ne sont pas propres au métier préparé. Si nous devons faire évoluer ce ratio, serait-il possible de nous indiquer le ratio préférable entre compétences métier/compétences transversales ?

Réponses aux points détaillés dans le rapport (sauf ceux qui se recourent avec la conclusion) :

Pilotage :

Sur l'équipe pédagogique : La formation indique que les rôles et les responsabilités des différents intervenants sont définis et répertoriés dans un livret distribué aux étudiants en début d'année. Toutefois, l'auto-évaluation ne détaille pas ces éléments

=> nous avons cru comprendre que les dossiers devaient être synthétiques, et nous n'avons pas compris l'importance de détailler ces points. Nous le notons pour la prochaine fois.

Sur les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences :

Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas identifiées dans l'auto-évaluation. La formation indique mettre à la disposition des étudiants des documents détaillant ces modalités.

=> les MCC étant définies au niveau de l'établissement et pas spécifiquement pour notre formation, nous ne les avons en effet pas indiquées en détail. C'est noté aussi pour la prochaine fois.

Résultats constatés :

L'attractivité de la formation semble être bonne (la formation ne donne aucune information sur le nombre de dossiers de candidature collectés)

=> Il n'y avait pas de tableau demandant le nombre de dossiers demandés, le nombre d'étudiants retenus comme c'était le cas dans des campagnes précédentes, c'est pourquoi nous n'avons rien mis.

Mais nous avons les chiffres – d'autant plus facilement maintenant que les dossiers sont dématérialisés dans eCandidat.

Pour QHSSE parcours coordonnateur QSE voilà les chiffres 2018 et 2019 (rappel : 24 places disponibles) :

2019 : dossiers complets : 149 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc, ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **103** mis en « avis favorable »

2018 : dossiers complets : 144 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc, ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **99** mis en « avis favorable ».

La formation tente d'obtenir des informations sur le devenir de ses étudiants. Elle dispose des données fournies par l'observatoire de la vie étudiante et par les enquêtes réalisées par le responsable de formation. Cependant il n'est pas fait état du type d'emploi occupé.

=> même réponse : dans les campagnes précédentes, on devait remplir des tableaux avec le type d'emploi occupé mais pas dans celle-ci. Nous avons donc cru qu'il ne fallait plus le faire, pour ne pas surcharger les dossiers.



MOMA : Montpellier Management :

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Concernant les évaluations des enseignements, elles sont faites systématiquement à chaque fin de semestre pour chaque année de formation en Licence AES. Elles donnent lieu à une restitution en conseil de perfectionnement auprès des étudiants délégués. Ces points ont été portés au rapport dans les pages :

- Rapport p 20 :

*La restitution des enquêtes **semestrielles** est organisée lors des conseils de perfectionnement et est doublée, le cas échéant par une restitution auprès de la promotion complète soit à l'oral, soit par courriel.*

- Rapport p 23 :

Evaluation de la formation par les étudiants

Une personne est chargée de l'animation technique de l'évaluation (via Sphinx) et les RP sont chargés de l'animation sur le terrain.

Depuis la dernière accréditation, les évaluations des enseignements ont été systématisées. La passation de l'enquête est menée par le RP durant un de ces CM ou à défaut lors d'un créneau à la discrétion du RP s'il n'a pas d'enseignement durant le semestre concerné.

- Annexes p 74 :

Rôle et modalités de fonctionnement : Le rôle de ce Conseil [de perfectionnement] est [...]

*— de faire une restitution des enquêtes **semestrielles** menées auprès des étudiants et de répondre à leurs questionnements et le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.*

Concernant la spécificité du parcours **AGP** de la formation par rapport à la licence Administration publique (**LAP**) explicité comme portée par la faculté de Droit et de sciences politiques de l'UM dans le rapport de la HCERES, nous signalons que la LAP n'est pas portée par la Faculté de droit et science politique de l'UM mais par l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université de Montpellier.

Pour apporter des éléments d'éclaircissement, les deux formations (L3 AGP-LAP), bien concernant le même domaine – le secteur public –, ont des vocations différentes :

- la L3 AGP a vocation à fournir aux étudiants un bagage de fond pluridisciplinaire en **Management** public. Les enseignements délivrés leur permettent de maîtriser sous l'angle du droit, l'économie et de la gestion les fondamentaux du Management public et la méthodologie propre à ces disciplines respectives. Nous noterons que le parcours de l'étudiant a vocation à se poursuivre par un Master en ce domaine. L'Institut Montpellier Management délivre ainsi un Master Management public, comprenant deux parcours de Master 2, par lequel une majorité d'étudiants de L3 AGP poursuivent leurs études à l'issue de leur année de L3.

- La Licence d'administration Publique délivrée par l'IPAG de Montpellier se situe, quant à elle, dans une logique de préparation aux **concours** et non de formation au Management public à proprement parler. Elle s'inscrit donc dans une démarche d'acquisition et de maîtrise de la méthodologie des concours.

Les deux formations sont donc en réalité complémentaires, non concurrentes. En effet, l'entrée pérenne en administration publique suppose d'être solidement formé aux métiers et méthodes du Management public (ce à quoi s'attache la L3 AGP puis, plus largement, le Master Management public du MOMA), d'une part, mais également à la méthodologie spécifique des concours (ce à quoi s'attache la LAP), d'autre part. Ces deux phases supposent un engagement particulier et entier de la part de l'étudiant, d'autant que le « marché » des concours se caractérise par la présence de candidats souvent surdiplômés.

Ceci explique pourquoi les deux formations sont souvent suivies par nos étudiants de façon successive selon le schéma (L3 AGP – Master management public au MOMA suivi d'une entrée à l'IPAG) afin de finaliser leur formation de fond dans un premier temps, avant de se consacrer ensuite à la préparation des concours.



Ceci explique qu'il n'est pas rare de trouver en LAP des étudiants déjà titulaires de M2. Ainsi, de nombreux étudiants de la L3 AGP ont suivi ce chemin qui leur a permis de réussir des concours (attaché territorial, rédacteur territorial, Instituts régionaux d'administration).

LICENCE GESTION

Observations

« L'organisation de comités de pilotage et de perfectionnement, mais dont on ignore si leurs recommandations sont réellement prises en compte ».

Nous nous efforçons de prendre en compte les recommandations formulées. Le suivi de la satisfaction des étudiants liée au diplôme nous permet d'apprécier les progrès réalisés année après année.

« L'offre en apprentissage du parcours de L3 CVIA est appréciable mais il est regrettable de ne pas avoir des précisions sur son déroulement (rythme de l'alternance, modalités du suivi des apprentis, etc.), sachant que ce parcours est localisé sur trois sites géographiques différents ».

L'alternance s'effectue au rythme de 3 semaines en entreprise et 2 semaines de cours à MOMA, à l'exception du mois de décembre en raison d'un pic d'activité et des mois juillet/août qui correspondent à une période de vacances.

Le suivi des apprentis est effectué à MOMA à chaque retour d'une période en entreprise avec le responsable pédagogique. Le suivi des apprentis en entreprise est quant à lui réalisé par le CFA 2 fois par an (en fin de chaque semestre). Ce fonctionnement est identique sur chacun des sites (Agen et Toulouse). Le responsable pédagogique rencontre les équipes de ces deux sites chaque semestre au moment de la délibération et profite de cette occasion pour viser les évaluations des enseignements, ainsi que les résultats semestriels des étudiants.

« Il conviendrait enfin que les responsables de la mention analysent la valeur ajoutée pour les étudiants de l'offre en alternance proposée et recueillent les informations relatives à la nature et à la localisation des masters (hors ceux de l'UM) dans lesquels les diplômés poursuivent leurs études ».

Au vu des chiffres disponibles, l'offre en alternance proposée semble pertinente, car une majorité d'étudiants (notamment de Montpellier) poursuivent leurs études et choisissent de les prolonger dans le cursus en alternance. Ainsi :

- en 2017, 65.21% des étudiants de la L3 CVIA Montpellier ont continué en M1 CVIA (41% si on associe les sites d'Agen et de Toulouse)
- en 2018, 50% des étudiants en L3 CVIA Montpellier ont continué en M1 CVIA (29% si on associe les sites d'Agen et de Toulouse)

Il n'existe pas de master universitaire directement concurrent au Master CVIA. L'offre hors UM se compose notamment de ces formations: Mastère Spécialisé en Management des Entreprises du Vivant et de l'Agroalimentaire (EM Lyon), M5 Marketing, communication et ingénierie des produits agroalimentaires (EM Normandie), Responsable d'Affaires Agroalimentaires (Titre RNCP Niveau 7 Bac+5) (ISEMA Avignon).

Parcours Management Hôtellerie Tourisme

Le taux de réussite 2017-2018 est de pour la L3 MHT présentiel 22 étudiants, 20 reçus (soit 90.9%). Par contre le taux de réussite pour la promo L3 MHT E-learning est de 53.12% (17 admis sur 32 inscrits), ce qui est normal car beaucoup d'étudiants travaillent à temps complet et opte pour une stratégie d'obtenir la licence sur 2 ans.

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Parcours Management et gestion de rayon DistriSup

Le responsable pédagogique, est maître de conférences associé à MOMA. Il anime le comité de liaison en présence de certains enseignants (selon leur disponibilités)

L'évolution des enseignements est actuellement en cours au sein du réseau DistriSup avec la création d'un groupe de travail comprenant des universitaires et des représentants des enseignes. Les enseignements de type automatisation des activités des commerces, digitalisation, magasins sans caisses, introduction de la dimension valorielle ou autres, seront communiquées à ce groupe de travail pour une intégration dans la formation le plus rapidement possible, probablement pour la rentrée 2022.



LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS HÔTELIERS ET DE RESTAURATION

Parcours Management des Unités de restauration

Principaux points faibles :

- Des promotions restreintes qui posent question quant à l'attractivité de la formation et une absence d'information dans le dossier sur le nombre de candidats en amont.

PROMOTION 2018 / 2019

Nb de dossiers reçus	Nb de candidats recrutés	Nb de candidats recrutés
175	50	13

PROMOTION 2019 / 2020

Nb de dossiers reçus	Nb de candidats recrutés	Nb de candidats recrutés
128	36	15

Les promotions sont restreintes pour les raisons suivantes :

- La formation se déroulant en alternance, elle nécessite un suivi particulier entre les entreprises, les étudiants et le responsable pédagogique de la formation.
- Le nombre d'entreprise et l'affinité des candidats sont limités par nature : régionalisation, nombre d'implantation, nombre d'entreprise ...

- Une formation qui n'apparaît pas comme étant une formation universitaire à vocation professionnelle : faible dimension universitaire de la LP au regard de ses intervenants (aucun cours assuré par un enseignant chercheur) et faible proportion des intervenants professionnels (inférieure à 25 %).

La part des professionnels représente environ 47 % des enseignements dispensés.

- Une formation qui ne s'inscrit pas *de facto* dans la filière licence-master Hôtellerie-restauration développée par Montpellier Management.

Le parcours de licence Gestion et le master qui suit s'intitule Management Hôtellerie Tourisme. Il est plus en lien avec le management hôtelier que la restauration qui plus est collective et de chaîne. Qui plus est le principe d'une Licence Professionnelle est de permettre une insertion sur le marché du travail et non de poursuivre en master.

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Parcours responsable commercial vins et réseaux de distribution

Principaux points faibles :

- Une absence d'information sur le pilotage de la formation et sur la composition de l'équipe pédagogique ainsi que son équilibre entre les intervenants.

L'équipe pédagogique comprend 50 % de professionnels et 50 % de permanents (de Montpellier Management et de SupAgro), dont 4 enseignants-chercheurs. Cela représente 28 personnes en tout.

Chaque année un Comité de pilotage se réunit à l'occasion de la fin de la formation.

Il est composé d'un ingénieur pédagogique de la formation et des 2 responsables de la formation et des responsables d'UE :

Un point est fait sur :

- Le comportement des étudiants (résultats, implication, motivations, absences ...)
- Les évolutions professionnelles : techniques et technologiques



- Les évolutions sur les contenus et orientations des enseignements
- Les besoins et demandes des entreprises

Une évaluation de la formation, par les étudiants, est réalisée pour chaque UE et chaque intervenant à partir d'une enquête « Sphinx ».

Les résultats sont communiqués UE/UE et enseignement/ enseignement aux intervenants.

Toutes les situations pédagogiques sont évaluées, cours, projet tutorés, rapports de stage ...

Une réunion d'échange avec l'ensemble des étudiants et de l'équipe pédagogique est réalisée pour discuter les résultats de l'enquête et envisager les améliorations à apporter à la formation

Un livret de l'étudiant est remis et renseigné tout au long de la formation.

- Une place quasiment inexistante de l'international.

La LPCVRD a pour vocation principale de répondre aux besoins régionaux de la filière.

En effet en Languedoc Roussillon, le secteur viticole et la structuration des entreprises nécessite le recrutement de commerciaux pour mieux valoriser les produits. De plus la variété, le type, la taille des entreprises et le positionnement des produits définit un poste de niveau cadre moyen pour des licences pro. En effet les entreprises de négoce sont faibles et il n'est pas besoin de cadres supérieurs.

Souvent la 1^{ère} mission est de finir de proposer un produit (bouteille, BIB ...) commercialisable et valorisable.

Toutefois, un certain nombre d'étudiants ont des missions de développement de marché internationaux et à cette fin, des cours de marketing international et d'anglais sont dispensés.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

A- Observations sur les points faibles de la mention soulevés dans le rapport :

- 1 Une insertion professionnelle faible, notamment pour le parcours MOSL.
- 2 Un pilotage transversal des parcours inexistant, ce qui ne facilite pas l'échange de bonnes pratiques entre les parcours.
- 3 Un parcours Management des TPE/PME trop généraliste pour une LP.

1 – Le secteur du management des organisations de sports et loisirs fait office de « niche » en région Occitanie, ce qui explique une insertion professionnelle faible pour ce parcours. S'agissant du parcours CSAPE, son ouverture est trop récente pour pouvoir en apprécier l'impact sur l'emploi des diplômés. Les titulaires du parcours MTPE/PME obtiennent en grande majorité un emploi après l'obtention de leur diplôme.

2 - L'absence de pilotage transversal des parcours composant la mention s'explique principalement par le fait que les formations sont proposées sur trois sites éloignés géographiquement et que la périodicité des enseignements et évaluations n'est pas la même. La préconisation faite dans le rapport d'évaluation semble donc difficile à mettre en œuvre. Afin de remédier à cette difficulté, il est prévu que le parcours Management des TPE/PME soit rattaché à une autre mention de licence professionnelle proposée par l'Institut Montpellier Management à compter du prochain quinquennal.

3 - Le parcours Management des TPE/PME, tout en étant généraliste, reste orienté vers la professionnalisation accrue des étudiants, notamment grâce à un rythme d'alternance adapté au recrutement local, à l'intervention de professionnels dans la formation et à l'accent mis sur les rapports d'activité et de projet tuteuré. Au travers du suivi des apprentis et stagiaires effectué par le responsable pédagogique, il apparaît que les entreprises sont sensibles au caractère généraliste des savoirs et compétences, d'autant plus dans les TPE/PME car les besoins et missions ne peuvent pas tous être couverts, faute de moyens pour pouvoir employer des salariés spécialisés. La recommandation d'intégrer ce parcours dans la filière gestion pourrait remettre en cause l'attrait des entreprises et des étudiants pour cette formation, car la professionnalisation reposerait alors uniquement sur un stage, et non sur une alternance comme c'est actuellement le cas en licence professionnelle.

B- Observations sur les points spécifiques aux parcours soulevés dans le rapport :



1- S'agissant du parcours MOSL :

1.1 **Sur le volet Pilotage** : Les modalités du parcours de recherche d'un contrat par apprentissage (livret) vont être complétées cette année par une séance en Mai 2020 par le chargé de développement de l'apprentissage des TRE

1.2 **Sur le volet Résultats constatés** : Les effectifs sont plus faibles via la demande de l'université de Montpellier de passer exclusivement par apprentissage et via le secteur de niche du sport en Occitanie

1.3 Sur les recommandations :

- Il est envisagé d'établir une convention de partenariat avec Nîmes Métropole engagé sur le développement du tourisme sportif labélisé via les politiques d'aménagement territoriales ;
- La maquette est en cours d'évaluation de compétences transposables à d'autres secteurs (hôtellerie de plein air, centre de loisirs, stage de vacances ...) ;
- Un partenariat est envisagé avec la maison du sport santé inaugurée en janvier 2020 sur Nîmes et les formations STAPS UNIMES.

2- **S'agissant du parcours CSAPE** : le supplément au diplôme n'a pu être élaboré en temps voulu par les services administratifs de la composante car la formation n'existe que depuis la dernière rentrée.

3- **S'agissant du parcours MTPE/PME** : La concurrence de ce parcours avec d'autres formations ne suscite pas de difficultés s'agissant du recrutement des apprentis et des diplômés après l'obtention de leur diplôme. En effet, il s'agit d'un recrutement local en raison du rythme spécifique d'alternance (2 jours/3 jours). Les apprentis formés dans les entreprises locales sont souvent embauchés à l'issue de la formation.

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : COMPTABILITÉ ET PAYE

Parcours Gestion de la Paye et du Social

1. qu'il y a 9 enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique, : effectivement il y en a 5 en présentiel et il y en avait 4 en distanciel, mais ce sont les mêmes personnes, donc on ne peut pas dire que nous sommes 9 car nous ne sommes que 5 en réalité.

2. qu'il n'y a pas d'évaluation des enseignements, alors que le dispositif d'évaluation est bien décrit dans le dossier initial, mais dans une présentation globale de ce qui est fait à Montpellier Management.

Peut-être faudrait-il apporter alors cette "observation"

L'évaluation des enseignements dispensés dans la LP GPS est bien réalisée chaque semestre par les étudiants, ainsi que pour toutes les formations de MOMA, conformément à la description qui figure pages 13 et 14 du dossier.

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Cette évaluation nous conforte dans le projet de regroupement dans la même mention (Métiers de l'entrepreneuriat) de nos deux LP en EPME. Il nous semble qu'il conviendrait d'œuvrer rapidement auprès du directeur de l'IUT et de Jean-Patrick pour que les LP de Nîmes soient parallèlement rattachées à une autre mention (par exemple Management et gestion des organisations). Dans la remontée de nos offres de formations pour le prochain quinquennal, nous ne savons pas ce qui a été fait par nos collègues de Nîmes.

Dans l'ancienne offre de formation, nous avons :



- Mention Métiers de l'entrepreneuriat : Création et reprise d'entreprise (MOMA) + Management de projets innovants (IUT de Nîmes)

- Mention Management et gestion des organisations : Management des TPE/PME (MOMA) + Management des organisations de sport et de loisir (IUT de Nîmes) + Coordination des activités des structures d'accueil de la petite enfance (Faculté d'Education à Perpignan).

Dans la campagne d'accréditation en cours :

- Nous avons regroupé les 2 LP de MOMA dans la mention Métiers de l'entrepreneuriat.

- Nous ne savons pas ce qu'ont fait nos collègues de Nîmes et d'ailleurs, mais il serait bien qu'ils regroupent leurs différents parcours dans une même mention (par exemple Management et gestion des organisations), différente de la nôtre, pour plus de cohérence et une vraie coordination entre les parcours. S'ils souhaitent reconduire leurs parcours actuels, cela signifierait le rattachement de la LP Management de projets innovants à la mention Management et gestion des organisations. Les évaluateurs de l'HCERES préconisent d'ailleurs d'abandonner le qualificatif "innovant" pour un intitulé large "Management de projets" plus conforme à la réalité de la formation.

MASTER CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Page 1 : Le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) se réalise en formation initiale pour la première année de master (M1) :

P. 1 : Toutefois, l'environnement est plutôt concurrentiel. Il existe au sein de l'Université de Montpellier un master Management des systèmes d'information, parcours Système d'information et contrôle de gestion, ainsi qu'une option en contrôle de gestion à la Montpellier Business School.

Eléments de réponse ou de commentaire

La formation dispensée à MBS n'est qu'une option d'une formation très généraliste et ne représente que 135 heures de formation. Par ailleurs, MBS est une structure privée sur laquelle l'Université de Montpellier ne peut intervenir.

La mention CGAO est positionnée sur le cœur de métiers du contrôle de gestion : calculs de coûts, gestion budgétaire, comptabilité, finance... alors que la mention portée par l'IAE est plus positionnée sur les systèmes d'information. Dans cette logique, l'institut Montpellier Management concentre les seuls Professeurs d'Université et MCF de la spécialité Contrôle de Gestion alors que l'IAE concentre les enseignants au profil SI des deux instituts.

P.2 : L'organisation pédagogique n'est pas indiquée pour le parcours délocalisé au Maroc, et faisant l'objet d'une double diplomation en partenariat avec l'école HEEC.

P. 3 : Un déficit d'information concernant l'organisation et le pilotage du parcours délocalisé au Maroc.

Un positionnement trop imprécis du parcours délocalisé Contrôle de gestion (finalité, pilotage, organisation...).

Eléments de réponse ou de commentaire : Effectivement le parcours Contrôle de gestion était délocalisé au Maroc avec l'école HEEC de Marrakech, ce partenariat a pris fin en juin 2019 et ne sera pas renouvelé. C'est pourquoi ce parcours n'a pas fait l'objet d'un développement approfondi.

P.3 : En M2, le parcours SGSID voit ses effectifs passer de 33 inscrits en 2015-2016 à 15 en 2018-2019, et le parcours ACI de 19 en 2015-2016 à seulement 14 inscrits en 2018-2019. Cette forte baisse des effectifs aurait dû faire l'objet d'éléments de commentaires permettant d'en comprendre la cause.

Eléments de réponse ou de commentaire :

Les effectifs de l'année 2015-2016 concernent les effectifs d'une spécialité (avant l'harmonisation des mentions) contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques commune MOMA-IAE. L'apparition des mentions nationales a conduit l'IAE et MOMA à choisir des mentions différentes.



Les effectifs du parcours M2 ACI sont de 18 étudiants inscrits en 2019-2020 plus une VAE.

MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Observations

p. 2 : « En l'absence d'information, il n'est pas possible d'apprécier les modalités de recrutement. »
 Les recrutements en master 1 et 2 se font via e-candidat. Après admissibilité les étudiants sont convoqués à un entretien de motivation.

p. 3 : « Une formation à la recherche perfectible (seule existe une UE facultative). »
 Tous les étudiants de M1 et M2 sont informés de l'existence d'un master recherche (REM) en parallèle du M2 qui est une vraie richesse pour l'ensemble des étudiants du site.

Par ailleurs, tous les enseignements réalisés par des enseignants chercheurs du master ont un lien très étroit avec la recherche au travers du laboratoire MRM ou du Labex Entreprendre. Leur enseignement est donc largement adossé à la recherche.

MASTER FINANCE

Point d'amélioration identifié	Erreurs factuelles	Observations
Les compétences acquises dans cette formation ne sont pas mentionnées explicitement	Non	L'approche en termes de blocs de compétences prévaut à partir de la nouvelle maquette du Master Finance
Pas d'indication sur les contours du partenariat MBS	Il est indiqué dans le rapport, section 2.1. la nature de ce partenariat : « proposer depuis de nombreuses années aux étudiants un partenariat avec Montpellier Business School, dont il accueille certains étudiants venant préparer leur semestre de spécialité à Montpellier Management. »	Non
Positionnement régional et national non précisé	Le positionnement local a été indiqué, section 2.1. : « le Master Finance est le seul à détenir la mention Finance dans le sous-ensemble régional du Languedoc-Roussillon »	Non
Pas de partenariats internationaux	Non	Le Master Finance est inscrit dans un projet de partenariats internationaux dans le cadre de sa prochaine habilitation sur la thématique Green Finance
Pas de cours d'analyse	Comme indiqué page 10 du rapport, section 4.3., ce cours	Non



financière	existe, semestre 3, UE 2, il est dispensé par un enseignant chercheur de Montpellier Management	
Volume horaire non précisé et ne permettant pas d'estimer le poids des intervenants extérieurs	Le volume horaire de chaque enseignement est indiqué dans les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), document qui a été joint au dossier. On constatera dans ce document que le poids des intervenants représente plus d'un quart de la formation du M2.	Non
Pas de suivi d'acquisition de compétences transversales visibles dans la maquette / pas de PEC	Non	L'approche par blocs de compétences développée dans la nouvelle maquette autorisera ce suivi
Salaire médian à l'embauche non précisé	Ces indications sont mentionnées dans la fiche Finance OSIFE 2018 annexée au dossier.	Non

MASTER MANAGEMENT

Absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention : un conseil de perfectionnement est prévu et sera mis en œuvre.

Des synergies faibles entre les 3 parcours : une réorganisation de la mention est prévue pour la prochaine accréditation. En particulier, le parcours management de l'hôtellerie tourisme aura une orientation plus stratégique et passera dans la mention « management stratégique ». Il quittera donc la mention « management ». Par ailleurs, un nouveau parcours plus en cohérence avec les parcours MODR et REM a été créé dans la mention « management » : « management de la transition écologique et de l'économie circulaire ».

Spécialité Management de l'Hôtellerie Tourisme

La fluctuation des effectifs d'une année sur l'autre est principalement due à la localisation du master en Lozère (Enquête téléphonique menée tous les ans auprès des étudiants acceptés dans le Master mais non présents à la rentrée universitaire). Cette fluctuation devrait cesser à partir de la rentrée 2020, date à laquelle le master sera totalement relocalisé à Montpellier.

En M2, le volume horaire est de 300 heures car les heures d'enseignement sont condensées sur le premier semestre pour permettre aux étudiants de faire un stage de 6 mois. Ce découpage spécifique en M2 est possible grâce à l'organisation de la filière basée sur le principe de la spécialisation progressive depuis la L3. Cela explique le très bon taux d'insertion mentionné dans le rapport.

MASTER MANAGEMENT PUBLIC

I. Erreurs factuelles

II. Observations

- **Sur l'autonomie des parcours et l'amélioration de leur coordination** : La mention Management public de l'UM comprend des formations gérées par des composantes différentes autonomes l'une de l'autre (le MOMA et l'IAE),



implantées sur des sites différents de la ville. Pour cette raison, il est difficile d'avoir un fonctionnement totalement homogène des différents parcours. Ceci explique par exemple les pratiques différentes concernant le suivi des étudiants (indépendamment du suivi réalisé par l'UM à travers l'OSIPE sur le travail duquel les responsables pédagogiques ou de mention n'ont pas de prise). Afin de résorber les difficultés liées à cette autonomie sur le plan pédagogique, un rapprochement entre les deux formations est proposé dans le cadre de la prochaine accréditation. En effet, une convention sera conclue entre le MOMA et l'IAE afin que les étudiants de l'IAE suivent et s'inscrivent au M1 Management public du MOMA. Le M1 MP accueillera ainsi tous les étudiants de la mention.

- **Concernant les effectifs** : le rapport relève les faibles effectifs en général des formations de la mention, notamment du M2 MELM. Nous rappellerons qu'en raison de la gestion de ce diplôme sur trois sites et deux universités différentes, chaque promotion comprend en réalité une vingtaine d'étudiants dont un tiers est inscrit au MOMA, un tiers en faculté des sciences (UM) et un tiers à l'Université Paul Valéry de Montpellier. Le dossier ne recense donc que les effectifs inscrits au MOMA. Pour le reste des effectifs, le rapprochement au niveau du M1 entre l'IAE et le MOMA (cf point précédent), permettra une mutualisation plus importante. En outre, les actions de communication seront poursuivies pour informer sur les formations de la mention et leur donner plus de visibilité.

- **Sur un éventuel rapprochement avec la MAP de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de l'UM** : Les deux formations (formations de la mention Management public-MAP), bien que concernant le même domaine – le secteur public -, ont des vocations complémentaires. En effet, l'entrée pérenne en administration publique suppose d'être solidement formé aux métiers et méthodes du Management public (ce à quoi s'attachent les formations de la mention), d'une part, mais également à la méthodologie spécifique des concours (ce à quoi s'attache l'IPAG en général est ses formations : LAP et MAP notamment), d'autre part. Ceci explique pourquoi les deux formations sont souvent suivies par nos étudiants de façon successive selon le schéma (Master management public ou MUTI suivi d'une entrée à l'IPAG ensuite, le plus souvent en LAP) afin de finaliser leur formation de fond dans un premier temps, avant de se consacrer ensuite à la préparation des concours.

- **Concernant l'insuffisance de formalisation des partenariats** : ces partenariats sont implicites et existent de fait avec l'ouverture des M2 MELM et M1 et M2 MUTI à l'apprentissage. Il a été proposé d'ouvrir également le M2 MELM à l'apprentissage lors de la prochaine accréditation. Il est vrai qu'une formalisation des partenariats gagnerait à être réalisée notamment avec le CNFPT. Cette piste est actuellement à l'étude.

- **Concernant l'attractivité de la formation et les langues** : Dans le cadre de la prochaine accréditation, plusieurs perspectives d'évolution ont été proposées. L'offre a été pensée en blocs de compétence, pour s'ouvrir notamment plus largement à la formation continue. Des enseignements en anglais seront introduits dans la maquette des M2 MELM et MPT (environmental policies 12h, public local government 10h et Acceptability of public policies 12h – cours mutualisés entre les deux parcours).

MASTER MANAGEMENT STRATEGIQUE

Spécialité Management Stratégique de la Distribution

Le master MSD est dirigé par deux responsables :

Philippe Abrard, responsable du master 1 - Anne Mione, responsable du master 2

Le nombre de candidats en 2018 : 221 candidats pour 21 pris en master 1- 15 candidats pour 2 pris en master 2

Le master MSD a été créé en 2015. L'enquête d'insertion concerne le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie de diplômes. Il était impossible d'avoir les données jusqu'à présent.

Les chiffres donnés ont été recueillis par le partenaire mais ne sont pas obtenus de façon systématique. L'apprentissage garantit un excellent taux d'insertion.

La formation est pilotée par l'université : Le rôle du partenaire (Ifria) est limité à l'inscription administrative des étudiants et à la présence dans le Conseil de perfectionnement. La sélection des candidats est menée par l'université. L'organisation d'un Dday de rencontre avec les professionnels est organisée par l'université, à l'université. Contrairement à d'autres formations, ce sont les enseignants qui réalisent les visites des apprentis dans les enseignes et non le partenaire.



Les enseignants chercheurs représentent 40 % des intervenants du master 1. En master 2, de nombreuses conférences sont réalisées par des universitaires spécialistes de la distribution (Jean François Lemoine). L'équipe est renforcée par l'intervention de deux doctorants qui réalisent des interventions et guident les étudiants pour leurs mémoires dans l'ensemble de la formation.

La formation est donnée exclusivement en apprentissage ce qui incite la candidature des étudiants issus d'une licence professionnelle. Nous avons ouvert le master en ciblant les licences générales. Pour favoriser l'accès à ces étudiants qui n'étaient pas portés par une enseigne, nous organisons un D day de rencontre avec les professionnels. Toutefois, l'expérience de ces quelques années montre que la connaissance du secteur et l'expérience du candidat étaient des pré-requis exigés par les enseignes pour confier les fonctions de direction à nos étudiants.

MASTER MARKETING VENTE

Remarque sur le responsable de mention marketing-vente : « Il n'est mentionné nulle part de responsable de mention et l'on ne peut que supposer que le responsable de pôle joue ce rôle. » Oui effectivement, Gilles N'Goala (Pr) est responsable de la mention marketing-vente.

Remarque sur les taux d'insertion à 6 mois : Ceux-ci sont variables selon les parcours-types (métiers et secteurs d'activités), le poids de l'apprentissage et de la formation continue dans la formation et selon les années, avec notamment pour la promotion 2017-2018 un taux d'insertion moyen de 79% (70,6% pour la promotion M2 MIT).

Promotion 2017-2018	A obtenu un emploi (depuis l'obtention du M2)	N'a pas obtenu un emploi (depuis l'obtention du M2)	Total	Taux d'obtention d'un emploi (depuis l'obtention du M2) *
CVIA	14	2	16	87.5%
DMRC	13	7	20	65%
MDEC	27	6	33	81.8%
MDEC-EL	35	11	46	76.1%
MIT	12	5	17	70.6%
MMC	16	2	18	88.9%
MSL	9	5	14	64.3%
MSPM	17	7	24	70.8%
TOTAL	312	83	395	79% *

*Enquête réalisée entre avril et juin 2019

Remarque concernant l'approche par bloc de compétences, qui n'a pas été précisée dans le dossier : les nouvelles maquettes (mises en œuvre à partir de 2021) ont été élaborées selon une approche par blocs de compétences.

Remarque concernant l'absence de précisions sur le master Marketing Stratégique des Produits et des Marques : cette délocalisation n'existe plus depuis la rentrée 2019, le partenariat ayant pris fin.

Concernant la spécialité **Management et Direction des Equipes Commerciales**

Concernant le rapport d'évaluation de la mention MV et spécifiquement sur le Master MDEC : il semblerait qu'il y ait une confusion entre le taux de réussite MDEC Présentiel et MDEC E-learning. Cela conduit les évaluateurs à la remarque suivante (p.3 rapport de la mention MV).

"Les écarts sont parfois importants (par exemple pour le parcours MDEC en 2017-2018, 96 étudiants ont été diplômés parmi les 127 inscrits, soit un taux de réussite de 75% et non de 100%). Il semblerait, en outre, qu'il y ait une certaine déperdition entre le M1 et le M2 ».

Y a-t-il la possibilité d'ajouter que le taux de réussite du présentiel et du e-learning ne peuvent pas être cumulés, les modalités d'enseignement n'étant pas les mêmes.

Par ailleurs, la déperdition entre le M1 et le M2 ne concerne uniquement que le E-learning.



Concernant le pilotage de la formation, comme le souligne le rapport, un responsable est identifié par année. De plus, le responsable du M2 est également le responsable de la mention est assure un rôle de coordinateur global de la formation.

UFR MEDECINE

DFGSM

CONCLUSION Principaux points forts :

- Formation diversifiée avec de nombreuses UE libres
- Stages hospitaliers bien organisés
- Utilisation de la simulation en stages de sémiologie en DFGSM2 et dans les UE intégrées en DFGSM3
- Taux de réussite en DFGSM3 très satisfaisant

Principaux points faibles :

- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants
- Pas de conseil de perfectionnement ni d'autoévaluation
- Une ouverture à la recherche peu lisible (pas de double-cursus)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation PACES et DFGSM est cohérente et de bonne qualité. Cependant, le dossier présenté pour l'évaluation ne met pas en valeur cette formation surtout pour DFGSM2 et 3, fournissant trop peu d'informations documentées sur les modalités pédagogiques, l'évaluation des étudiants et leur suivi. De plus, ces données, quand elles existent, sont difficilement exploitables et insuffisamment analysées.

Il est dommage que la formation offre peu d'accès à la recherche et à la mobilité internationale.

On ne peut que recommander la mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'une évaluation systématisée des enseignements par les étudiants et d'un dispositif d'autoévaluation.

Réponse :

- L'évaluation systématique se réalise via le Conseil de DFGSM avec participation active des étudiants pour faire évoluer le cursus et évaluer les étudiants. Par contre, pas d'autoévaluation faite.
- Pour les doubles cursus, cela est possible par 3 voies : 1) les aménagements du Master BS, 2) l'école de l'INSERM, 3) le double cursus porté par le labex EpiGenMed.
- Enfin, les échanges ERASMUS sont nombreux.

DFASM :

CONCLUSION Principaux points forts :

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants : Comme cela est constaté au niveau national, les étudiants valident massivement leur formation (1,6 à 5,5 % d'échec pour le DFASM3).



Les données fournies ne permettent pas d'analyser les abandons ou réorientations éventuels qui restent marginaux mais il semble que la commission pédagogique analyse les demandes de redoublement post-ECN.

Aucune information n'est apportée quant au devenir et au suivi des étudiants en fin de formation.

- • Enseignement diversifié et structuré avec recours à des ateliers de simulation
- • Terrains de stages nombreux et variés
- • Formation à la recherche dans quatre masters ou en double cursus
- • Forte incitation à la mobilité internationale avec de nombreuses conventions Erasmus
- • Taux de réussite excellents en DFASM3

Principaux points faibles :

- • Manque de lisibilité du pilotage de la formation
- • Absence de conseil de perfectionnement et de dispositif d'autoévaluation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le DFASM de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes est, indiscutablement, une formation de qualité, mais les informations et données fournies dans le dossier présenté par l'établissement ne permettent pas toujours de l'évaluer à sa juste valeur.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'une évaluation formalisée des enseignements par les étudiants et d'un dispositif d'autoévaluation pourrait très valablement aider à améliorer encore la qualité de cette formation

Réponse :

Chaque module intégré est piloté par une double responsable disciplinaire, aussi que chaque UE, avec un gestion par le Conseil de second cycle avec une directeur sur les deux sites de Nîmes et de Montpellier. Ce conseil inclut la participation des étudiants ce qui permet une évaluation et une amélioration des enseignement. L'évaluation des stages repose elle sur le développement de l'utilisation de gélule (logiciel d'évaluation des étudiants) et de sirop (logiciel d'évaluation des stages).

Certificat de capacité en Orthophonie

1. Développer davantage les pédagogies par compétences et les pédagogies innovantes

Les modalités de contrôle des connaissances font une place importante, et croissante au fil des semestres, au contrôle continu qui s'appuie essentiellement sur l'évaluation de compétences, par l'intermédiaire de simulations de situations d'entretien clinique, de bilan (jeux de rôles notamment), de présentations et d'analyse de vignettes cliniques, d'outils/protocoles d'évaluation/de rééducation par les étudiants, de présentations et d'analyse d'articles scientifiques par les étudiants, de présentation de travaux de recherche par les étudiants.

Il est prévu par ailleurs d'évaluer certaines connaissances lors des premiers semestres par QCM sur tablette via la plateforme SIDES. Ce type d'évaluation devrait être mis en place à la prochaine rentrée universitaire.

2. Systématiser l'évaluation des enseignements



Un questionnaire d'évaluation des enseignements a été élaboré au cours de ce semestre et sera disponible sur l'ENT des étudiants à partir du mois d'avril 2020. Il prend la forme d'une échelle de Lickert à 5 niveaux (de *Très Satisfait* à *Très Insatisfait*) et concerne l'organisation générale des enseignements ainsi que chaque UE isolément incluant les stages.

3. Réaliser des statistiques sur le suivi des étudiants

Nous réaliserons ce suivi à partir de la rentrée prochaine, par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé systématiquement aux néo-diplômés au cours de l'année suivant l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

4. La proportion de professionnels au sein de l'équipe de pilotage devrait être augmentée

Actuellement, les responsables d'UEs Pratiques Professionnelles (n=8) sont tous des professionnels orthophonistes. Concernant les jurys d'examens, 2 professionnels orthophonistes compléteront à partir de la rentrée prochaine leur composition actuelle.

5. Le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel devrait être amélioré

Les personnes intervenant dans les UE Sciences de la société et Sciences du langage sont des enseignants chercheurs en Sciences Humaines et Sociales, il existe par ailleurs, dans le cadre de la formation initiale, un partenariat entre le Département Universitaire d'Orthophonie et d'une part l'Association Régionale pour l'Intégration et l'Education des Déficients Auditifs (UE Optionnelle LSF), et d'autre part différentes structures d'hospitalisation publiques et privées.

En ce qui concerne les partenariats scientifiques, les laboratoires partenaires suivants accueillent des étudiants dans le cadre de leur stage Recherche : Institut des Neurosciences de Montpellier (U1051), Institut de Génomique Fonctionnelle de Montpellier, Laboratoire Praxiling, Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier, Laboratoire SHS med Médecine Physiologie et Médecine Expérimentale, Laboratoire Parole et Langage, Epsilon, CMRR CHU Montpellier, Plateforme recherche Institut d'Imagerie Fonctionnelle Humaine Montpellier.

Il est enfin prévu pour la prochaine rentrée la création d'une UE Optionnelle *Recherche*, ouverte aux étudiants de 5^{ème} année souhaitant poursuivre leur cursus universitaire (doctorat).

UFR ODONTOLOGIE

Annotation N°1 sur le texte ci-après page 5 au point « AVIS GLOBAL » du rapport HCERES :

« Le numérique au service de la formation s'est surtout développé à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et dans les quatre masters »

Il est étonnant que dans cette synthèse n'apparaisse que deux disciplines de santé médecine et pharmacie avec deux masters et non l'odontologie. Dans le rapport, La Faculté d'odontologie présente selon les rapporteurs une forte position surtout dans le domaine de la simulation et le numérique.

Les étudiants sont formés à la Conception et la Fabrication Assistée par Ordinateur depuis 6 ans dans le tronc commun des enseignements comme dans celui des stages hospitaliers.



De plus, la mise en place d'Unités d'Enseignements Hybrides nécessite que les étudiants maîtrisent les divers outils informatiques mis à disposition.

Annotation N°2 sur le texte ci-après page 6 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« Les formations en santé étant professionnalisantes, les stages de mise en situation professionnelle occupent une large part du cursus (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). Cependant trop peu d'informations sont données sur les modalités d'organisation et d'évaluation de ces stages (élaboration et contenu du carnet de stage, méthodes d'évaluation du stagiaire, évaluation des stages, supervision et accréditations des maîtres de stage). »

Dans les documents fournis pour DFGSO et DFASO, les modalités concernant les stages sont explicitées avec des détails **point VII. page 7 à 21 du rapport initial**. Il existe un **carnet de stage (doc 1)** en vigueur qui n'a pas été joint. Nous vous fournissons celui-ci avec **les modalités de contrôle des connaissances (doc 2)** qui détaillent la validation des stages comme indiqué ci-dessus.

Annotation N°3 sur le texte ci-après page 6 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« L'initiation à la recherche se fait dans le cadre des UE optionnelles et on ne peut pas savoir si l'ensemble des étudiants a suivi au moins une UE libre Recherche au cours de leur cursus. »

Depuis l'année universitaire 2019/2020, compte-tenu de la qualité des enseignements et l'appétence des étudiants pour ceux-ci, les enseignements en recherche sont intégrés dans le tronc commun et obligatoire pour tous les étudiants pour être plus proche de l'arrêté licence 2018 qui demande une initiation à la recherche.

De plus le choix de la faculté d'odontologie a été de les intégrer dans une compétence permettant à tous les étudiants qui auraient suivis l'ensemble des enseignements du tronc commun « recherche » et les ELC étiquetées « parcours recherche » et un stage d'1 mois dans un laboratoire recherche pour disposer d'un niveau M1 en recherche, dès la fin L3, pour intégrer plus facilement le M2 recherche.

Annotation N°4 sur le texte ci-après page 7 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« Il faut noter que deux formations n'ont donné aucune information sur leurs effectifs (DFA en sciences odontologiques et en sciences maïeutiques). »

Les informations sur les effectifs de DFASO n'ont pas été transmises car elles sont liées aux effectifs de DFGSO eux-mêmes en rapport avec le **numerus clausus** à quelques passerelles ou redoublants près.

Annotation N°5 sur le texte ci-après début page 8 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« Très peu de données sont fournies sur les poursuites d'études dans les différentes filières (nombre d'étudiants validant leur M1 au cours du cursus, nombre d'étudiants poursuivant par un M2 puis une thèse d'université, nombre d'étudiants accédant à l'internat pour la filière d'odontologie) »

Les données n'ont pas été fournies car elles ne concernent que quelques étudiants amenés à suivre le cursus master, surtout « master de biologie santé » dans un but d'approfondissement des compétences en vue des carrières universitaires ou hospitalières plus que d'insertion professionnelle direct.

L'internat en odontologie sur Montpellier est présenté par un nombre significatif d'étudiants toujours dans la même perspective d'approfondissement des compétences et d'ouverture de leur cursus en recherche. Le degré de réussite à cet internat est évalué au niveau national par le président du conseil scientifique de l'internat Professeur Pierre COLON. Un tableau joint ci-après récapitule les résultats et témoigne que nous avons une trentaine d'étudiants inscrits sur 2 années d'études pour le concours de l'internat (DFASO2 et DFTCC) avec un taux moyen de réussite (LP et LC) de grande qualité à environ 50%.

Toutefois, cela ne préjuge pas de la finalité hospitalière définitive du cursus de l'étudiant :

Candidats concours internat						
Estimation Candidats		Admis		Total candidats	Total Admis	
DFASO2	DFTCC	DFASO2	DFTCC			
2015-16	15	17	8	10	32	18
2016-17	17	5	8	4	22	12



2017-18	20	16	8	10	36	18
2018-19	24	11	11	6	35	17

Annotation N°6 sur le texte ci-après page 9 du rapport HCERES :

« Les données présentées dans le dossier des DFG et DFA en sciences odontologiques concernant le volume horaire dédié à la clinique sont très élevées et n'apparaissent pas en l'état réalisables ni conformes et nécessiteraient a minima des précisions quant à leur mise en œuvre. »

Cette analyse nous interpelle car les tableaux présentés pages 12 et 13 concernant le DFASO 1 et 2 montrent un volume global et total de l'offre de formation en clinique avec toutes les heures où des vacances de formation sont présentes pour tous les étudiants. Il ne s'agit pas du volume horaire par étudiant.

En conséquence, nous vous fournissons une explication détaillée du mode de calcul (Doc 7)

1. **DFGSO**

Annotation N°7 sur le texte ci-après page 3 de l'évaluation

« La formation est organisée selon les textes réglementaires présents dans le dossier. Les connaissances et compétences attendues sont clairement précisées mais aucune donnée n'est disponible dans le document concernant les modalités d'information des étudiants sur les programmes, les modalités de contrôle des connaissances et d'organisation des examens »

- L'information auprès des étudiants de DFGSO et DFASO se fait dès le début de l'année par des réunions préparatoires à l'insertion dans l'année supérieur au cours desquelles l'information sur l'organisation des études leur est donnée. Celles-ci se fait en DFGSO par un premier accueil physique réalisé début juillet qui regroupe les étudiants admis après la PACES. Il est procédé mi-juillet lors des inscriptions à une présentation des études et du fonctionnement de la faculté par le Doyen d'Odontologie et une visite avec les familles si elles le souhaitent en présence de Monsieur le Doyen et de l'équipe pédagogique de la faculté d'Odontologie.

Le premier jeudi du mois de septembre, après le stage infirmier, il est organisé une journée de pré-rentrée permettant la rencontre avec les enseignants responsables des enseignements, un accueil spécifique sur une demi-journée est organisée pour les DFGSO 3.

Avant l'entrée en clinique en DFASO, les étudiants de DFGSO3 suivent une semaine de préparation à l'arrivée en stage clinique. Puis, ils suivent sur 3 semaines des séminaires de préparation à l'insertion en pré-clinique (AES, radiologie, hygiène et tenue éthique hospitalière).

Les enseignants réalisent dans chaque discipline un accueil spécifique et mettent sur l'ENT les dispositions les obligations et les attendus pédagogiques en clinique.

Le site web de la faculté récapitule l'ensemble des informations (calendrier, Mcc etc...).

- Pour ce qui est de la **composition des jurys (doc 3)**, acte réglementaire essentiel et obligatoire, approuvé chaque année, après un vote en conseil de gestion et obligatoirement affichée à la connaissance de tous, dès sa signature par le Président de l'université; comme pour les modalités de contrôle des connaissances qui sont votées chaque année en conseil de gestion, dans le respect des textes nationaux mais aussi en lien avec la charte des examens de l'université puis transmises à l'université pour approbation en commission de la Formation et Vie Universitaire et Conseil d'Administration, toutes ces informations sont affichées à la faculté et diffusées via le site web.

Annotation N°8 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

« Enfin, un stage de 35 heures en cabinet dentaire ou en laboratoire de prothèses dentaires a été mis en place dans le cadre des UE optionnelles et peut être réalisé en DFGSO2 ou en DFGSO3. Cependant, aucune information sur le nombre d'étudiants qui ont suivi ce stage n'est donnée dans le dossier, ce dernier étant optionnel (UE libre) »



Effectivement, Les informations transmises ne faisaient pas état du nombre d'étudiants suivant ce stage optionnel. Il apparaît que la grande majorité des étudiants de DFGSO2 et DFGSO3 effectuent ce stage (stage en cabinet libéral de chirurgie-dentaire mais aussi et/ou dans un laboratoire de prothèse)

Les chiffres ci-dessous renseignent sur le nombre d'étudiants ayant effectués cet UE « Stage » sans distinction entre stage en cabinet libéral ou chez le prothésiste

46 DFGSO2 en 2019	47 DFGSO2 en 2018	36 DFGSO 2 en 2017
68 DFGSO 3 en 2019	70 DFGSO3 en 2018	76 DFGSO 3 en 2017

Cet Enseignement de Libre Choix « Stage d'observation » est **une originalité non prévue par les textes de formation, mais a été mise en place pour favoriser au-delà de la découverte métier, une meilleure compréhension et intégration des étudiants dans leur cursus d'étude.**

Il est proposé pour limiter les situations d'échecs par manque d'information sur l'orientation et permet aux étudiants de se conforter avec leur projet professionnel.

Annotation N°9 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation :

« Au niveau des compétences additionnelles et transversales, la validation du Certificat informatique et internet (C2i) niveau 1 (appelé désormais Pix) et 2 est permise pendant le DFGSO mais les dispositifs d'acquisition ne sont pas détaillés. Dans les textes réglementaires, le C2i niveau 2 doit être acquis au cours du DFASO et orienté vers l'exercice professionnel, il semble donc difficile de l'enseigner au cours du DFGSO où les étudiants ont encore peu de notions sur l'utilisation des outils numériques indispensables à l'exercice professionnel »

En Odontologie depuis la mise en place du C2i de niveau 1 et de niveau 2 les deux niveaux sont enseignés en suivant entre DFGSO2 et DFGSO3 avec pour objectif de maîtriser des logiciels métiers (actuellement LOGOS au service d'Odontologie) dès l'entrée en clinique DFASO1. Cette formation a été intégré au sein d'une compétence en informatique validée en fin de DFGSO3.

Les étudiants réussissent ces deux niveaux sans difficulté (pas de redoublement ou d'étudiants sans réussite), la question de la difficulté ne nous a jamais été rapportée. Ces enseignements sont dispensés sous forme hybride depuis cette année universitaire avec un suivi et une évaluation continue des étudiants par l'enseignante responsable.

Annotation N°10 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation DFGSO

« L'initiation à la recherche est encouragée avec des UE optionnelles sur les bases de la méthodologie et l'ouverture à la recherche clinique ainsi que par la possibilité pour l'étudiant d'intégrer un enseignement complémentaire de M1. Cependant, on ignore à la lecture du dossier si tous les étudiants ont un contact avec la recherche au cours de leur cursus, ces UE étant optionnelles. »

La formation à la recherche se faisait par des UEs de Libre Choix jusqu'à l'année 2018/ 2019 avec un nombre moyen d'étudiants validant ces UEs comme suit :

14 DFGSO2 en 2019	28 DFGSO2 en 2018	37 DFGSO 2 en 2017
26 DFGSO 3 en 2019	22 DFGSO3 en 2018	13 DFGSO 3 en 2017

En lien avec l'arrêté licence de 2018 Les maquettes des enseignements ont été modifiées et depuis la rentrée 2019, les UEs de Libre choix « d'initiation à la recherche » font partie du tronc commun obligatoire et d'une compétence recherche. (Confer Annotation 3)

Annotation N°11 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation :

« Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants hospitalo-universitaires d'odontologie assurant une triple fonction d'enseignement, de recherche et d'activités hospitalières. Cependant, on ne peut lire dans le document s'il existe des responsables désignés de cours, ni d'UE en particulier lorsque ces dernières sont multidisciplinaires. Aucune information n'est disponible sur une éventuelle commission pédagogique qui piloterait la formation. »

- Le document concernant les DFGSO pages 22 à 25 fait état de la liste de tous les enseignants responsables de sous-section qui sont les responsables de l'organisation des UEs dans leurs disciplines. Ces enseignements étant interdisciplinaires ou pré-cliniques, sont répartis par le responsable de sous-section concerné (sous-section disciplinaires du CNU en Odontologie) responsables élus en conseil de gestion. **Un document est joint avec l'ensemble de ces responsables et le support d'information utilisé pour la communauté (doc 4).**

- La composition de la commission pédagogique est votée en conseil de gestion et ses comptes rendus servent d'appui et de constitution des dossiers sur lesquels le conseil doit se prononcer pour



approbation. Elle se réunit régulièrement chaque année depuis plus de 15 ans. Vous trouverez en annexe **sa composition et un tableau récapitulatif de ses réunions (doc 5)**.

Annotation N°12 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

« L'enseignement étant semestrialisé, une délibération se fait en fin de chaque semestre et les étudiants peuvent consulter leurs copies librement après la délibération et la validation des épreuves. La composition précise des jurys n'est pas précisée. »

La réponse à l'affirmation de la fin de la phrase se trouve à l'annotation n° 7. Les jurys sont votés en temps et heure dans le respect de la réglementation.

Annotation demandée N°13 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation :

« Les enseignements sont évalués par les étudiants et les résultats des évaluations présentés aux étudiants et aux enseignants responsables des UE pour discussion. Il n'est pas précisé dans le dossier si les stages sont évalués. »

L'annotation N°2 répond à cette affirmation d'évaluation des stages. Les modalités de contrôle des connaissances donnent cette précision concernant les stages point VII. Page 7 à 21.

Vous trouverez en annexe **les Modalités de Contrôle des Connaissances (doc 2)** qui détaillent les modalités précises de ces **stages et le carnet de stage** qui est en vigueur, et qui n'avaient pas été effectivement fournis.

Annotation N°14 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation DFGSO

« Un conseil de perfectionnement réglementaire a été mis très récemment en place pour participer à l'évaluation des formations et des enseignements et en veillant à l'adaptation de ces enseignements aux besoins de la profession. Il semble commun au DFGSO et DFASO (Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques). Ce conseil de perfectionnement doit permettre d'identifier des pistes potentielles d'amélioration de l'enseignement pour assurer la meilleure insertion professionnelle possible des étudiants de la formation. Sa composition correspond au cadre réglementaire associant des partenaires du monde socioéconomique, cependant on peut s'étonner que la représentation des étudiants se limite à la présence du Vice Doyen étudiant. »

La mise en place du conseil de perfectionnement remonte à 2018 dès la prise de fonction décanale. La composition a été voulue volontairement équilibrée entre enseignants et professionnels du monde de la santé en odontologie et la participation d'un représentant étudiant, le Vice-Doyen Etudiant, qui travaille en concertation étroite avec le doyen et le vice doyen.

Il est à noter que la faculté d'odontologie de Montpellier est la première faculté du secteur santé à avoir mis en un conseil de perfectionnement au sein de son fonctionnement.

La représentation étudiante au travers du Vice-Doyen étudiant, qui par ailleurs participe à d'autres commissions, mérite effectivement, comme proposé, d'être renforcée par d'autres étudiants. Toutefois les qualités de dialogue et les liens du Vice-Doyen Etudiant avec les différents élus étudiants lui ont permis de travailler en synergie sur nombreux dossiers (évaluations, réussite aux examens, matériels pédagogiques, diminution du coût de la trousse dentaire, etc).

Nous tiendrons compte de cette proposition pour améliorer la composition du conseil de perfectionnement mais aussi les autres commissions.

Nous vous fournissons les **statuts et composition du conseil de perfectionnement (doc 6)**.

Annotation N°15 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation:

« Aucun dispositif d'autoévaluation de la formation n'est mis en place actuellement. »

L'évaluation des enseignements est reprise et analysée en conseil de perfectionnement puis revue par les responsables de sous sections et enfin adaptée à nos contraintes et possibilités en commission pédagogique, puis présentée en conseil de gestion.

Concernant l'auto-évaluation des étudiants ou des enseignants, nous évoquons page 21 du document sur l'évaluation des DFGSO, le fait qu'elle est peu développée **mais pas inexistante. La notion d'aucun nous semble à corriger.**

Une auto-évaluation a été mise en place comme citée dans notre document pour certaines disciplines telles qu'en prothèses, chirurgie orale et d'autres disciplines non citées car il entre de plus en plus dans un principe d'évaluation de l'étudiant en préclinique dans l'apprentissage des gestes et des techniques.

De plus, l'auto-évaluation clinique des étudiants se fait sur les actes qu'ils réalisent en tant qu'actes de soins avec encadrement pédagogique avec des staffs préliminaires pour évaluer ce qu'ils envisagent avant l'acte.

Ces actes font l'objet d'une évaluation au travers d'une cotation associée à une échelle de valeur de réussite de l'acte notée par l'étudiant et corrigée par l'enseignant puis renseignée sur le logiciel de soins qui a été adapté



à cette fin au service d'odontologie (MacDent ou LOGOS actuellement). Ce dialogue permanent existe en clinique car aucun soin ne peut se réaliser sans auto-évaluation graduelle.

Enfin, il existe une évaluation annuelle des enseignements par année d'études faites chaque année par tous les étudiants.

Annotation N°16 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation :

« Le nombre de redoublants est plus important en DFGSO2 qu'en DFGSO3 (sur les cinq dernières années, taux de redoublement moyen de 11% en DFGSO2 et de 8% en DFGSO3). Cependant, il est difficile d'interpréter les données fournies dans le dossier qui semblent parfois aberrantes : en effet, il existe par exemple plus d'étudiants ayant validé l'année que d'étudiants inscrits (DFGSO3 années 2014-2015 et 2018-2019). »

Il semblerait qu'il y ait une erreur de transcription dans le tableau fournit page 27 sur les effectifs étudiants en DFGSO et les redoublants ou nombre d'inscrits pédagogiques.

DFGSO2	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Passerelles	3	6	2	3	1
PACES Montpellier+Tours	62	62	62	62	61
Redoublants	2	9	14	10	8
Total	67	77	78	75	70
réussite	58	63	68	67	70

DFGSO3	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
DFGSO2	60	58	63	68	67
Passerelles	0	1	1	2	2
Redoublants	1	2	5	2	2
Total	61	61	69	72	71
réussite	59	56	67	70	68

Annotation N°17 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation DFGSO du rapport Hcéres :

« Principaux points faibles :

- Un pilotage de la formation peu visible »

Le pilotage de la formation est assuré comme expliqué plus haut par une combinaison de concertation au sein de diverses commissions (Perfectionnement, pédagogique, réussite en licence, relations internationales, réunions par sous-section, réunions des sous-sections, etc).

Depuis plus de 10 ans un directeur des études, nommé, assure la direction de la commission pédagogique.

Des extraits de la lettre de communication de la faculté d'odontologie « Au Fil de l'Odonto » est transmise avec l'équipe de direction, la direction des études et les chargés de missions (doc 5).

2. DFASO

Annotation N°18 sur le texte ci-après page 1 de l'évaluation :

« Il faut cependant noter que le volume horaire des différentes UE est assez déséquilibré avec des UE (hors stage clinique) pouvant comporter entre 6 heures et 103 heures d'enseignement. Le volume horaire du stage clinique odontologique semble, quant à lui, aberrant : 3445 heures annuelles pour le DFASO1 et 5037 heures pour le DFASO2 (plus de 70 heures de stage hebdomadaires) »

Le déséquilibre des UE s'explique tout naturellement par **la nécessité graduelle d'apprentissage dans certaines disciplines.**

Les 103 h correspondent à la formation présentée page 12 pour l'UE4.1.2. Sciences Odontologiques 2 qui inclut la chirurgie orale médecine orale, l'occlusodontie avec les biomatériaux nécessitant un volume de formation important pour **des applications cliniques qui se font directement par les étudiants de DFASO 1 dès leur entrée en clinique auprès des patients.** A l'inverse, pour l'U.E. 5.4.6. Stage UCAA avec 6 heures, il s'agit d'un stage de bloc opératoire, très encadré, ne pouvant pas être multiplié **en autant d'heures que voulues surtout pour des étudiants débutant en santé en DFASO 2 à ce niveau d'expertise en odontologie,** nous proposons donc deux grandes



matinées de 3 heures chacune, ce qui est **une exception sur Montpellier au niveau national** pour des étudiants de DFASO 1.

En réponse à l'évaluation qui précise des volumes horaires **cliniques « aberrants » et « non conformes » en DFASO 2** relevant sur les heures cliniques de 3445 heures en DFASO 1 et 5037 heures en DFASO2, nous souhaitons apporter les éclaircissements suivants destinés à répondre à l'incompréhension des chiffres fournis.

Le volume du temps de travail individuel des étudiants de DFASO 1 n'a pas été présenté dans les tableaux des documents pour l'évaluation. On a présenté les chiffres correspondant au volume GLOBAL et TOTAL de l'année de formation clinique toutes vacances de formations confondues.

Annotation N°19 sur le texte ci-après page 1 de l'évaluation :

« On peut cependant regretter ce petit nombre de stages hors odontologie, préjudiciable à la formation médicale des futurs chirurgiens-dentistes et permettant peu la vision d'une activité interprofessionnelle »

Ce constat peut s'expliquer par le manque d'éléments transmis précisant le contenu des stages des tableaux pages 12 et 13.

Dans les MCC, le détail des stages est présenté pour les étudiants en odontologie à Montpellier qui effectuent au-delà du service d'odontologie un certain nombre de stages font des stages hors service d'odontologie dans plusieurs structures (Stage UCAA en bloc opératoire au CHU Gui de Chauliac, Stage en CMF chirurgie maxillo-faciale et à la clinique Fontfroide sur patients pauci-relationnels au sein de l'UE 5.4.5 de santé publique, stage auprès des écoles et des institutions comme le CCAS de la Ville de Montpellier et EHPAD du service de Gériatrie du CHU de Montpellier en DFASO et DFTCC).

De plus, deux ELC de santé publique offrent aux étudiants qui le souhaitent la possibilité d'effectuer des stages auprès des écoles et cela depuis plus de 10 ans (Voir dans le catalogue des ELC transmis pour évaluation en annexe 1, les deux premières ELC qui sont explicitées).

Annotation N°20 sur le texte ci-après page 2 de l'évaluation :

« Le Certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du DFASO2, mais il n'y a pas d'élément dans le dossier permettant de juger des modalités d'évaluation ».

Le Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique est encadré par un texte réglementaire et présenté dans les MCC . Il est suivi et encadré par la commission pédagogique. Les modalités y sont présentées et expliquées. De plus, un CSCT blanc est organisé chaque année pour que les étudiants de DFASO 2 puissent s'y préparer.

Annotation N°21 sur le texte ci-après page 2 de l'évaluation :

« Aucune information n'est donnée dans le dossier en ce qui concerne le taux de succès au concours de l'internat, ni le nombre d'étudiants qui sont susceptibles de suivre ensuite un parcours recherche (M2 puis doctorat d'université) ».

Voir la réponse donnée au point de la précédente annotation N°5 sur le texte ci-après début page 8 au point « ANALYSE DETAILLÉE » du rapport Hcéres.

Annotation N°22 sur le texte ci-après page 2 de l'évaluation DFASO du rapport Hcéres :

« Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants hospitalo-universitaires d'odontologie assurant une triple fonction d'enseignement, de recherche et d'activités hospitalières. L'équipe enseignante est étoffée, on note en particulier un nombre non négligeable d'attachés d'enseignement universitaires et hospitaliers. Cependant, bien que les disciplines de rattachement des enseignants soient notées dans le dossier, aucune information n'est donnée sur les responsables des différents cours, ni des différentes UE, en particulier lorsque ces dernières sont multidisciplinaires. Aucune information n'est également donnée sur une éventuelle commission pédagogique qui piloterait la formation. Les jurys d'examen sont composés d'enseignants ayant participé aux enseignements ou aux stages pratiques. Cependant, la composition précise des jurys n'est pas détaillée. Les enseignements sont évalués par les étudiants et les résultats des évaluations présentés aux étudiants et aux enseignants responsables des UE pour discussion. Plusieurs mesures correctives sont décrites dans le document suite à ces évaluations (renforcement du tutorat, mise à disposition de supports pédagogiques numériques...). On ne peut savoir à la lecture du document si les stages cliniques sont également évalués. »

Voir les réponses données au point des précédentes :

Pour la commission pédagogique et les jurys : **Annotation N°7 sur le texte ci-après page 3 de l'évaluation DFGSO du rapport Hcéres :**

Pour les responsabilités pédagogiques : **Annotation N°11 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation DFGSO du rapport Hcéres :**

Pour l'évaluation des stages cliniques : **Annotation N°2 sur le texte ci-après page 6 au point « ANALYSE DETAILLÉE » du rapport Hcéres :**



Annotation N°23 sur le texte ci-après page 3 de l'évaluation :

Principaux points faibles :

- Le volume horaire des stages cliniques déclaré dans le dossier très élevé et non conforme
- Des données aberrantes ou manquantes rendant difficile l'évaluation du dossier
- Un pilotage de la formation peu visible
- Pas de réelle autoévaluation de la formation

Nous souhaitons que l'ensemble de ces points puissent être analysés et revus à la lumière de nos annotations fournies en correction, surtout celle sur les volumes horaires incompris en clinique et du pilotage de la formation.

UFR PHARMACIE (FDP)

MASTER Nutrition et Sciences des Aliments

Le point à améliorer concerne la mise en place formelle des conseils de perfectionnement. Comme vous l'avez mentionné dans le chapitre pilotage, le prochain séminaire annuel de l'ensemble de l'équipe pédagogique en septembre 2020 sera l'occasion de mettre en place un conseil de perfectionnement qui permettra en accord avec la politique de notre établissement, de réunir les enseignants, étudiants et professionnels. Ceci permettra d'éclairer l'équipe pédagogique sur les perspectives d'emploi des futurs diplômés et d'entretenir la communication entre l'université et les entreprises.

Diplôme d'établissement d'AUDIOPROTHESISTE

L'équipe pédagogique en charge de la formation du DE d'audioprothésiste de l'Université de Montpellier tient à remercier les membres de la commission HCERES pour la qualité de son travail et de son analyse. Les pistes d'amélioration soulevées par la commission vont nous permettre d'améliorer notre offre formation.

Parmi les points faibles, il est mentionné « un manque d'implication des professionnels (libéraux et institutionnels) et des étudiants dans l'organisation et le pilotage de la formation insuffisante en particulier au niveau du conseil de perfectionnement. »

Réponse : Nous sommes tout à fait d'accord.

Jusqu'à présent, les professionnels de santé (médecins ORL et audioprothésistes) participaient activement à l'enseignement et au jury de délibération. Nous allons maintenant les inclure dans le comité de pilotage. Autre critique, l'absence de conseil de perfectionnement. Nous proposons de le mettre en place dès la rentrée 2021. Ce conseil sera composé du directeur des enseignements (Pr Jean-Luc Puel), d'un hospitalo- universitaire (Pr Frédéric Venail), du président du collège national d'audioprothèse (François Le Her), du directeur de l'UFR de pharmacie (Pr Vincent Lisowski), et 2 étudiants, l'un en formation classique, l'autre en apprentissage. Le comité de pilotage et le conseil de perfectionnement se réuniront à la fin de chaque semestre (soit 2 fois par an).

La commission HCERES a également mentionné une « absence de suivi des compétences de l'étudiant ».

Réponse : D'accord aussi. Nous envisageons de mettre en place un Portefeuille de suivi des Expériences et Compétences (PEC) pour chaque étudiant dès la rentrée 2021. Pour ce faire, nous allons reproduire le dispositif mis en place sur l'UFR pharmacie par Sylvie Munier et Catherine Oiry. Ce travail nécessitera de produire une liste de compétences pour chaque fiche UE selon un modèle de type « Taxonomie de Bloom ».



Concernant la mutation vers une licence professionnelle, la commission HCERES indique que « ce projet est encore perfectible sur certains points, en particulier sur la mise en place des UE transversales propres aux licences »

Réponse : Notre formation est un Diplôme d'Etat (DE) d'Audioprothésiste actuellement régit par le décret n°2001-620 paru au bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche N°29 du 19 juillet) avec un volume horaire et des modalités d'examen bien définis. La transformation de notre DE en Licence professionnelle est à discuter au sien du conseil de perfectionnement que nous allons mettre en place, et le Ministère dans la mesure où le volume horaire de la 3^{ème} année devra être revu à la hausse, les enseignements repensés pour introduire de la transversalité dans le choix des UE, et mettre en place des épreuves de rattrapage. Cette mutation demande donc une grosse réorganisation assortie de moyens supplémentaires. Nous allons profiter du prochain quinquennat pour perfectionner notre projet de Licence Pro.

Master Biologie Santé parcours neuroprothèses sensorielles et motrices

Le parcours « Neuroprothèses sensorielles et motrices » est l'un des 10 parcours du Master Biologie-Santé. Comme préconisé dans la fiche d'évaluation de l'HCERES, nous envisageons deux améliorations importantes dans notre offre de formation.

1. **Ouverture du parcours à l'apprentissage.** Compte-tenu de son caractère professionnalisant et des fortes interactions existantes avec le milieu professionnel (centres de correction auditive, fabricants d'aides auditives et d'implants cochléaires), l'ouverture à l'apprentissage devrait répondre à la forte demande en audiologistes qualifiés. Par ailleurs, l'équipe de pilotage de ce parcours gère déjà une formation par apprentissage (diplôme d'Etat d'audioprothésiste) ce qui facilitera d'autant plus la réussite de cette transition.

2. **Enseignements délivrés en anglais.** Pour ouvrir ce parcours à l'international et répondre aux nombreuses demandes de formation venant de l'Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'Asie (Chine notamment), nous envisageons de délivrer nos enseignements en anglais dès la rentrée 2021.

Master Ingénierie de la Santé

Articulation avec l'offre de formation de la faculté de Pharmacie

- Licence Sciences de la Vie parcours Ingénierie de la Santé : La Licence Ingénierie de la Santé permet de fournir les connaissances et compétences scientifiques et techniques nécessaires à l'accès au Master Ingénierie de la Santé. Tous les enseignants, responsables de parcours en Master Ingénierie de la Santé, sont également enseignants en licence Ingénierie de la Santé et ce double rôle permet d'assurer la continuité et la cohérence des enseignements entre la licence et le master. Les étudiants de licence candidatent dans leur très grande majorité à l'entrée en Master mais sont également encouragés à postuler dans d'autres masters. Ainsi chaque année quelques étudiant(e)s issu(e)s de la Licence Ingénierie de la santé intègrent d'autre Master de l'université / Sciences du Médicament, Biologie santé.

- Master Sciences du Médicament : Les cours magistraux et travaux dirigés de qualité sont mutualisés entre les 2 M1. De plus de nombreux enseignants de chaque Master interviennent dans les 2 masters afin de montrer les passerelles entre les différents parcours et une dizaine d'enseignement sont mutualisés entre les différents parcours dans le domaine de la réglementation et du développement pré-clinique.

- Etudes Pharmaceutiques : entre 5 et 10 étudiants de pharmacie (option industrie) intègrent chaque année le master Ingénierie de la Santé dans le cadre de leur 6^{ème} année.

Organisation pédagogique :

- Enseignement en langue étrangères

- o Enseignement en langue en M1 : le fait de proposer une deuxième langue étrangère se justifie par la volonté de fournir une culture linguistique étendue aux étudiants qui sont certes amenés à travailler en langue



anglaise mais pas seulement. La réflexion de l'évaluation HCERES (à savoir, privilégier la langue anglaise) fait partie des pistes d'amélioration du Master. Nous souhaitons augmenter le ratio anglais/autre langue et cette évolution est actuellement en cours de discussion avec l'équipe pédagogique linguistique en tenant compte des capacités des différents enseignants à enseigner la langue anglaise

- o Il est délicat de tout décrire mais plusieurs enseignements sont effectués en langue anglaise dans le master et bon nombre des rendus des apprentissages par projet sont demandés en langue anglaise pour favoriser l'utilisation de la langue anglaise dans un contexte professionnel. L'équipe pédagogique est consciente de la nécessité **d'augmenter le nombre d'heures en langue anglaise et des nombreuses** améliorations allant dans ce sens seront proposées dans la nouvelle maquette.

- Tableau des enseignements : le contenu de enseignements et le descriptif des UEs n'étaient pas demandés dans les fichiers fournis par le DFA. Cependant les contenus des UEs et les descriptifs sont disponibles sur le site internet du master (<https://ingenierie-sante.edu.umontpellier.fr/formation/presentation-du-master-ingenierie-de-la-sante-2/>)

- Ethique et intégrité scientifique : les évaluateurs relèvent que l'éthique et l'intégrité dans un contexte professionnel ne font pas l'objet d'une attention particulière. Il est difficile de tout détailler dans le dossier d'auto-évaluation mais les évaluateurs doivent être informés que ces aspects sont traités dans le master :

- o Dans le cadre des apprentissages par projet (qui visent à développer des projets industriels), l'éthique et l'intégrité sont identifiées comme les fondements de tout projet et les responsables des UEs en relation avec cela portent une attention toute particulière à ces points.

- o Suivi de stage et d'apprentissage : lors de suivis des étudiants en entreprise, les référents enseignants questionnent les maîtres de stage et d'apprentissage sur ces aspects et mettent en place les mesures appropriées en fonction des retours. Il est à noter qu'aucun retour négatif lié à l'intégrité et à l'éthique n'a été relevé jusqu'à présent.

Résultats constatés :

- Origine des étudiants candidats : Etant donné la quantité de candidatures, il serait extrêmement chronophage de lister toutes les origines des étudiants. L'intérêt pour la formation est également à démontrer à partir du moment où les recrutements se basent pour partie sur les connaissances acquises antérieures des candidats (détailler dans le relevé de notes pour chaque étudiant).

- Effectif des étudiants en formation d'apprentissage : le nombre d'étudiants en apprentissage est indiqué en page 7 du dossier d'auto-évaluation du Master (environ 70 apprentis).

Recommandations :

La formation ingénierie de la Santé a été conçue pour intégrer des nouveaux étudiants à chaque niveau, et cela depuis la L2, avec une intégration de 15-20 étudiants chaque année. Cette structuration permet d'ouvrir la formation à des étudiants de différentes origines. La création de modules de pré-réquis destinés aux étudiants de M1 d'une part, et la modulation possible des enseignements en M2 à travers les apprentissages par projet d'autre part, permet de combler des lacunes en fonction de l'origine des étudiants. De ce fait, la formation a privilégié cette ouverture personnalisée à l'établissement de passerelles exclusives avec une ou deux formations.

Master Sciences du médicament

L'équipe pédagogique du Master Sciences du Médicament et Produits de Santé remercie vivement le Comité d'évaluation pour l'analyse effectuée et les remarques et commentaires transmis. Cette évaluation conforte l'équipe dans la dynamique mise en place lors du dernier contrat d'accréditation pour la création de cette mention à l'Université de Montpellier, son développement depuis lors et l'évolution proposée pour les prochaines années.

Observations concernant le rapport HCERES transmis le 1 mars 2020 :

- Pilotage de la formation : L'importance de la participation des étudiants au Conseil de perfectionnement avait bien été notée. Quatre étudiants (2 en M1 et 2 en M2) ont été élus par leurs pairs à la rentrée 2019 et participeront au prochain comité de perfectionnement prévu en avril 2020.



- En sus des informations fournies en 4.2 du dossier et en complément d'informations il est à noter les points suivants : Les échanges et réunions entre responsables au niveau mention sont réguliers au niveau Master 1, ce niveau n'étant pas structuré en parcours. Ces échanges, quelquefois sous forme de réunions formelles mais le plus souvent sous forme de messages adressés à l'ensemble de l'équipe pédagogique, permettent de traiter tous sujets tant pédagogiques que structurels ou organisationnels. Au niveau M2, l'organisation générale s'effectue au niveau mention, notamment pour les objectifs pédagogiques généraux, les décisions relatives à la formation initiale ou en apprentissage, les modalités de contrôle des connaissances, les orientations à l'international, les conventions avec les structures externes (ANSM par exemple), les invitations de conférenciers, les calendriers et mutualisations / interactions avec les autres masters et le CFA, la mise place des évaluations et leur traitement SPHINX, les projets de modularisation des compétences en lien avec le LEEM, la mise en place et le suivi des formations transversales en lien avec le SCUJO-IP pour la préparation à l'insertion professionnelle et son optimisation, la participation aux AAP MUSE Take-Off Innovation pédagogique, les demandes de subventions, les actions de communication externe (participation aux salons étudiants, Journées Portes Ouvertes, édition de Flyers, journées métiers, livrets universitaires...), le suivi d'insertion post-formation des étudiants.
- Concernant les enquêtes d'insertion professionnelles, celles-ci sont effectuées chaque année par l'OSIPE mais auprès de populations d'étudiants ayant obtenu leur diplôme 3 années auparavant (l'enquête 2018 a porté sur la promotion 2015). De façon à suivre cette insertion au plus près, et pour mieux évaluer l'insertion des étudiants issus du master tel que structuré depuis 2015, l'UFR réalise des enquêtes 6 et 18 mois après le diplôme (Cf exemples donnés en 4.6 et 4.7 du dossier).
- **L'absence d'évaluation des enseignements notée comme point faible est erronée.** En effet, les enseignements font l'objet d'une évaluation précise et structurée. Les enquêtes sont réalisées auprès des étudiants sur ENT/Moodle à partir de fiches préétablies : 2 fiches M1, 1 fiche M2 Tronc commun, 1 fiche pour chacun des 5 parcours de M2. Les retours sont ensuite analysés par logiciel SPHINX et font l'objet de présentations sous forme de diagrammes discutées en Comité de Pilotage et Conseil de perfectionnement.

Licence Ingénierie de la Santé

Finalité

- Dans les débouchés de la Licence SV, on peut rajouter les Master Ingénierie de la santé et Sciences du Médicament de la Faculté de Pharmacie.

Positionnement dans l'environnement :

- Tous les étudiants de la Licence Ingénierie de la santé effectuent un stage en fin de L2 et de L3.
- Le parcours IS accueille chaque année entre 10 et 15 % d'étudiants étrangers

Organisation pédagogique :

- Les enseignements de la Licence Ingénierie de la santé sont réalisés pour la grande majorité en présentiel. Certains enseignants, notamment en langues vivantes, utilisent les outils numériques sont utilisés pour l'apprentissage de leur discipline.
- Le taux d'étudiants boursiers pour le parcours IS est en moyenne de 56 %.
- L'apprentissage de deux langues vivantes est une des caractéristiques de la Licence Ingénierie de la santé et chaque année, 2 à 5 étudiants vont valider leur L3 dans une université partenaire (Ecosse, Allemagne, Irlande, Espagne, ...)

Pilotage :

- Les modalités du contrôle des connaissances sont votées chaque année en conseil pour la Licence Ingénierie de la santé. Ces modalités présentent les coefficients de chaque examen (CC, Ecrit, Oral et TP). Les deux semestres d'une année de Licence se compensent entre eux et les UEs au sein d'un semestre se compensent entre elles.
- Le PEC fait aussi partie des UEs de L2 et L3 Ingénierie de la santé
- L'approche par compétences est effectuée au niveau de chaque UE



Résultats constatés :

- Taux de réussite à l'issue du L2 IS et du L3 IS entre 95 et 100 %

Recommandations :

- Les étudiants de L2 IS sont invités à remplir semestriellement via Moodle des évaluations des enseignements. Celles-ci sont compilées par une gestionnaire de scolarité et la compilation est transmise à la Directrice des études. Cette dernière renvoie par email, UE par UE, à l'(aux) enseignant(s) responsable(s) de l'UE évaluée le résultat final.
- Suite à ces évaluations, des modifications dans une UE ou dans un enseignement pourront être effectuées l'année suivante.
- La licence Ingénierie de la santé fonctionne en partenariat étroit avec le Master Ingénierie de la santé. Ainsi la responsable des études de la Licence IS est aussi la Directrice des études du Master Ingénierie de la santé.
- La Licence bénéficie donc des apports d'informations issues du Conseil du perfectionnement de la formation. Durant cette réunion annuelle sont présentés également les résultats issus de la Licence (effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés) et cela contribue aussi à faire évoluer les compétences qui seront apportées par cette Licence.

Licence Pro Métiers de la Santé-Nutrition-Alimentation TCA

1) **La semestrialisation** est difficile à réaliser car, ayant un nombre de professionnels intervenants important, il faut pouvoir leur laisser le choix des dates d'intervention. Donc être souple.

2) **pourquoi ne réaliser que des TD ?**

le nombre restreint d'étudiants (voulu) permet des échanges direct avec l'enseignant, ce que permet la forme TD. De plus, cela correspond aux normes (par rapport au nombre d'étudiants).

3) **nombre restreint d'étudiants** à 10 (en fait actuellement 12) permet des échanges importants avec les intervenants. De plus cela respecte la capacité d'accueil du cluster du CFA de Nîmes Marguerite (notre partenaire).

4) **Justification du rapprochement (champ disciplinaire *nutrition*) avec l'autre parcours dans la LP et notre existence à l'UFR Pharmacie (*handicap santé*)**

Il est écrit dans le rapport "*prévu pour donner aux professionnels de l'hôtellerie-restauration et des industries agro-alimentaires des compétences en matière d'intolérances*" il faut dire que c'est "*prévu pour donner aux professionnels de la restauration et à ceux de la nutrition des compétences en matière d'intolérances alimentaires et de handicap*"

Licence Pro Chimie formulation-Parcours Cosmétiques

- *Un fonctionnement qui ne respecte pas l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.*

1° sur les coefficients des UE, dans la prochaine accréditation l'équipe pédagogique va être attentive à ne pas déroger à l'article 10 sur les coefficients qui demeurera dans un rapport de 1 à 3.

2° Pour le parcours cosmétique, l'accréditation de la formation par le CFA LR, depuis 4 ans et la volonté de l'équipe pédagogique de rendre obligatoire l'apprentissage éliminera le problème des stages longs à partir de la rentrée 2020 ou 2021

- *Une représentation des professionnels insuffisante au sein du conseil de perfectionnement.*

Les professionnels du secteur du cosmétique seront sollicités en nombre plus important pour participer au conseil de perfectionnement.



- *Origine des étudiants : recommandation la formation de niveau Bac+3 destinée aussi à accueillir des étudiants d'horizons divers.*

Le parcours cosmétique dans sa formation accueille des étudiants issus de la L2 Pré-PAC mais intègre pour au moins 25 à 30 % des candidats étudiants qui proviennent d'autres formations. Depuis l'accréditation par le CFA-LR les candidats avec un BTS ou DUT qui ont obtenu un contrat d'apprentissage dans une entreprise cosmétique sont intégrés directement dans la L3 parcours cosmétique.

Cette tendance va s'accroître dans le futur avec l'apprentissage total de la formation tel que souhaité par l'équipe pédagogique à partir de la rentrée prochaine.

- *Recommandations : On encourage également la réflexion sur l'amélioration de la lisibilité des deux parcours qui semble être amorcée.*

Le nouveau dossier de demande d'accréditation sera orienté en ce sens.

Remarque sur le **PARCOURS PARFUMS-AROMES**

Nous avons pris d'ores et déjà les devants concernant la diversité de recrutement avec un taux de candidats extérieurs sélectionnés cette année de plus de 30%. Conscient de la situation, nous tâchons d'appliquer précisément l'arrêté du 17 Novembre 1999 et le montage de la formation pour la prochaine accréditation s'effectue en respect de cet arrêté.

Licence Pro Métiers de la promotion des produits de Santé

Des évolutions ont été apportées dans l'intervalle du dossier d'auto-évaluation :

1 - Mise en place d'un nouveau calendrier de l'alternance avec un rythme d'alternance de 2 semaines en centre et de 2 semaines en entreprise de septembre à fin mars, puis à temps complet en entreprise jusqu'au mois de septembre a permis d'accueillir 2 étudiants en contrat d'apprentissage pour l'année 2019/2020 (Laboratoires De Biarritz et Société Cryopôle). L'objectif pour la prochaine période d'évaluation est d'encourager les entreprises à accueillir les étudiants en contrat d'apprentissage en multipliant les actions de communication notamment sur différents salons par le CFA et le responsable de formation.

2 - Modification de la maquette pour répondre aux éléments de cadrage de la licence professionnelle (arrêté du 6 décembre 2019) : une redistribution des volumes horaires et des ECTS a été effectuée pour l'ensemble des UEs de la formation pour que le projet tuteuré et le stage représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle soit 20 ECTS (Projet tuteuré : 80 heures pour 8ECTS et Stage : 12 ECTS).

3- Identification des blocs de compétences qui n'existaient pas à la précédente accréditation et qui ont été reportés dans la nouvelle maquette (accréditation, phase 2).

DIPLOME DE FORMATION GENERALE APPROFONDI EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)

Observations & rectifications

- **Nous souhaiterions souligner que les effectifs de l'année 2014-2015 ne sont pas représentatifs des effectifs annuels durant l'ensemble de la période évaluée** (2014-2015 à 2018-2019) du fait d'un nombre important de redoublements durant les années antérieures. Il y avait en effet 170 étudiants en DFASP2 en 2014/2015 (contre 231, 209, 233 et 249 les années suivantes, respectivement).

Si cette année non représentative n'est pas considérée dans le bilan, **nous ne notons pas de diminution du nombre d'inscrits dans la filière Recherche** ; l'effectif en DFASP-1 s'est stabilisé à environ 10 étudiants depuis 2 ans avec un nombre d'inscrits en DFASP-2 compris entre 6 à 11 pour les années de 2015-2016 à 2018-2019.



- **Le calcul des taux de réussite** à partir des données du tableau « DFASP2 Effectifs Etudiants » du paragraphe '4. Bilan des effectifs et du suivi des étudiants' ne nous paraît pas refléter au plus près la réalité qui nous semble mieux appréhendée par des indicateurs dépassant le cadre du DFASP :

* Pour la filière Recherche, il nous a paru plus pertinent d'évaluer le taux de réussite de la filière Recherche à partir du taux de financement en thèse à 3 mois après le master 2 ; celui-ci est de 82% et constant au cours des années.

* Pour la filière Internat, les pourcentages de réussite de la filière Internat en DFASP-2 ne sont pas totalement superposables aux pourcentages de réussite au concours (étudiants classés parmi les étudiants s'étant présentés aux épreuves du concours) : 70% en 2015-2016 ; 50% en 2016-2017 ; 47% en 2016-2017 ; 35% en 2017-2018 et 51% en 2018-2019 (données pour 2018-2019 non disponibles au moment du dépôt du dossier). Il convient de noter que ces chiffres sont à relier à des effectifs d'étudiants inscrits en filière Internat ayant régulièrement augmenté (de 75 en 2015-2016 à 91 en 2018-2019) et au fait qu'au cours de la période évaluée, aucun pré-requis n'était exigé pour s'inscrire en filière internat (ni sélection, ni incitation). Enfin, l'analyse réalisée pour une période plus longue ne montre pas une baisse continue de réussite des étudiants au concours de l'internat.

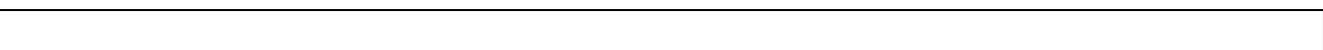
Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques - DFGSP2 et DFGSP3

Nous tenons à remercier vivement les experts pour leurs commentaires qui nous aideront à améliorer significativement notre offre de formation.

Nous souhaitons préciser que nous procédons actuellement à un rééquilibrage du volume horaire des cours magistraux par rapport à celui de l'enseignement pratique et dirigé, dans les deux années. Cela correspond à une évolution nécessaire des maquettes et à une demande de nos étudiants.

Nous réfléchissons parallèlement à l'évolution des modalités d'enseignement, notamment sur la question de la place du numérique.

Enfin, nous souscrivons totalement à la mise en place d'un conseil de perfectionnement, dans l'objectif d'une démarche d'amélioration continue de nos pratiques pédagogiques.





Pour le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

-Les remarques notifiées dans l'« Analyse de la PACES » doivent être reprises par le service PACES qui a rempli le dossier.

– Sur la partie « **Bilan des effectif et suivi des étudiants** » : précisions sur les réorientations des étudiants ayant interrompu leur cursus :

Les étudiants sont accompagnés de façon personnalisée dans la réorientation qu'ils souhaitent (cf. liste des étudiants du site de Nîmes réorientés depuis 2011 document joint : « *Suivi des réorientations - Site de Nîmes* »)

Pour le site de Montpellier les réorientations sont considérées comme à la marge (cf. liste en pièce jointe). Il a été mis en place à la rentrée universitaire 2019-2020, au regard du nombre d'étudiants admis au redoublement un parcours contractualisé d'accompagnement à la réussite. 15 étudiants étaient concernés un seul a refusé.

Ces étudiants ont bénéficié de 3 périodes de stages par anticipation sur le DFGSMa 3 (4 semaines en Bloc Obstétrical, 2 sem en stage de Bloc Chirurgie et 3 sem chez une sage-femme libérale) et de la participation renouvelée aux ED des matières déjà validées pour un maintien de leurs acquis. Ils ont également pu participer à 2 UE libres par anticipation pour leur futur parcours de DFGSMa3. Cette disposition proposée par l'équipe pédagogique en accord avec les étudiants fera l'objet d'une évaluation par les étudiants lors du bilan de l'année universitaire.

Pour le Diplôme d'Etat de Sage-femme

➤ Précisions concernant ce qui est proposé aux étudiants pour une prise en compte d'un **projet professionnel personnalisé lors des stages** :
A la fin de chaque année de formation, il est proposé aux étudiants des sites de Montpellier et de Nîmes d'émettre des vœux de lieux de stage dans les secteurs définis par le cadre légal de la formation. En plus des lieux de stages de la Région, il est possible pour l'étudiant d'aller en stage sur l'ensemble du territoire français, Dom Tom inclus, sous condition d'acceptation des lieux d'accueil du



stage et des contraintes du calendrier universitaire. Ainsi, chaque étudiant peut contribuer à son plan de formation par le choix du lieu sachant que la nature, la durée et les objectifs du stage sont contraints par la législation et le référentiel de formation. Le Département accueille aussi des demandes de stage en provenance d'autres structures de formations du territoire en fonction dans la limite des capacités d'accueil en stage des étudiants par le CHU partenaire. Le Département assure les planifications en stage de l'établissement hospitalier partenaire.

Pour les étudiants de DFASMa2, il leur est proposé d'adapter le contenu de leur stage pré professionnel de 26 semaines :

- Pour le site d'enseignement de Nîmes, **un parcours à orientation libérale**, pour les étudiants ayant pour projet une installation dans ce secteur d'activité dès leur sortie de la formation. Il leur est proposé 10 semaines chez un praticien de ville avec la possibilité d'aménager 2 semaines sur les 10 pour un stage un secteur pratiquant l'échographie et le reste du stage en milieu hospitalier (14 semaines en salle de naissance et 2 semaines suite de couches)

- Pour le site d'enseignement de Montpellier, les étudiants peuvent selon leur souhait réaliser un parcours en secteur libéral de 4,6 ou 8 semaines. A moduler selon les connaissances et compétences qu'ils souhaitent approfondir sur les secteurs d'HAD, Consultations libérales, Prado, le Prado pouvant être modulé par 2 semaines de SDC en secteur hospitalier. Le secteur du plateau technique de Salle de Naissances peut aussi être ouvert en stage libéral car il y a des sages-femmes libérales dans la Région qui bénéficient de l'ouverture de plateaux techniques d'accouchement, cette activité n'est que peu développée mais est ouverte aux étudiants qui en feraient la demande.

- **Un parcours à orientation hospitalier**, avec des secteurs variés comme, pour le site d'enseignement de Nîmes, la salle de naissance (12 semaines), 3 semaines en secteur mère enfant et au choix en fonction de leur stage des années précédentes 5 semaines dans un ou plusieurs secteurs (gynécologie, grossesses à haut risque, procréation médicalement assistée, SMUR...).

- Pour le site d'enseignement de Montpellier, les stages hospitaliers sont de 12 semaines en Bloc Obstétrical et Accueil d'urgences de Gynécologie-Obstétrique, 4 semaines en secteur de Consultations de Gynécologie-Obstétrique et de 4 semaines en Hospitalisation Complète de Suites de Couches Physiologiques et Pathologiques. Les stages en hospitalisation complète ou de jour, ou consultations de gynécologie, grossesses à haut risque, HAD, procréation médicalement assistée, SMUR sont organisés sur la première année du second cycle.

Il doit être précisé que les capacités d'accueil en stage sur le CHU de Montpellier sont liées à son bassin de santé et sont plus importantes que sur le site Nîmois en raison principalement des orientations territoriales des établissements et de leurs bassins de populations.

D'autres options de stage, en lien avec le sujet du mémoire de fin d'études, sont étudiées par la commission pédagogique au cas par cas. Cette disposition est commune aux 2 entités, mais rare.



➤ « La possibilité de réaliser un semestre à l'étranger par l'usage du dispositif Erasmus n'est pas évoquée » : l'organisation pédagogique du premier cycle des études ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS. Pour 2^{ème} cycle, cette possibilité est étudiée par la commission pédagogique pour un stage à l'étranger au cours du 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année lorsque l'étudiant en fait la demande. Le dispositif Erasmus ne peut concerner que des périodes de stages pour les étudiants. En effet les curriculums de formation européens ne sont que difficilement adaptables aux parcours de nos étudiants.

Pour les étudiants européens les demandes de stage sont trop longues au regard des nos capacités d'accueil car elles coïncident avec les périodes de stages de nos cohortes d'étudiants et il est très difficile d'y répondre positivement.

Nous essayons toujours d'accueillir des étudiants ERASMUS lorsque la capacité d'accueil en stage le permet. Nous avons accueilli sur le site de Montpellier en Erasmus 2 enseignantes sages-femmes de l'université de Varsovie en 2018 et une étudiante libanaise en juillet 2019 en stage sur la CHU de Montpellier.

➤ Insertion professionnelle et poursuites d'études :

*l'insertion professionnelle se situe aux alentours de 97% et est suivie à la sortie du Diplôme d'Etat (cf. pièce jointe Tableau *Nîmes Lieux d'exercice de 2011 à 2019*).

*le suivi des diplômés est effectué par l'envoi d'une enquête aux jeunes professionnels 18 mois après l'obtention de leur diplôme (cf. questionnaire joint : « Questionnaire jeunes professionnels DE 18 mois après »)

Le taux rare, voire inexistant de poursuite en troisième cycle, peut s'expliquer jusqu'à cette année par l'absence de recherche propre à la maïeutique et de poste d'enseignants chercheurs en maïeutique. La création du CNU Maïeutique va certainement engendrer une modification de ces perspectives pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leur cursus.

➤ Dans la conclusion, il est noté « Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants » : les documents d'évaluation n'ont pas dû être transmis car nous les avons déposés sur la plateforme Genum. Il y a un questionnaire d'évaluation des enseignements sur chaque semestre de la 4^{ème} et de la 5^{ème} année, dont un questionnaire d'évaluation du stage pré professionnel au 2^{ème} semestre de la 5^{ème} année. Cette disposition est commune aux 2 sites.

➤ Précisions sur le service sanitaire :

Il apparaît au cours du 1^{er} cycle des études, pour 3 ECTS, sous forme d'éléments constitutifs des UE suivantes :

Santé publique – SHS - Tissu sanguin, système immunitaire
Obstétrique, maïeutique - Agent infectieux, hygiène - Gynécologie

Et sous forme d'un enseignement commun dédié site de Montpellier et de Nîmes:

Enseignements théoriques

Interfiliarité Service Sanitaire

Etudiants en maïeutique de DFGSMa3
et étudiants en médecine de DFGSM3

Heure	Intitulé du cours	Intervenant
3 h	Indicateurs et données de santé	Laurent Visier
3 h	Théorie de l'éducation	Gilles Moutot
3 h	Inégalités Sociales de santé	Guilhem Birouste
3 h	Alimentation	Antoine Avignon
3 h	Principes éthiques en prévention	Laurent Visier
3 h	Promotion de la santé	Frédéric Jacquet
3 h	Écrans et sommeil	Lucie Barateau
3 h	Enfances et pauvreté	Geneviève Zola
3 h	Santé sexuelle	Alain Makinson

Il se prolonge pour les deux sites d'enseignement montpelliérain et nîmois sur le 2ème cycle, en DFASMa1, pour l'action de prévention pour 3 ECTS qui correspondent : aux séances de préparation, aux actions sur sites en collège, lycée général et professionnel, Université et cité universitaire du CROUS pour le site nîmois, sur des Lycées et Collèges CFA de l'Agglomération Montpelliéraine pour le site montpelliérain, et aux retours pour l'évaluation des actions effectuées.

Pour le site d'enseignement de Montpellier, le support des actions de prévention est une UE libre dédiée à l'Education à la sexualité et à la Contraception de l'adolescent. Des étudiants de DFASMédecine première année, y participent à Montpellier et de DFGSMédecine 3 à Nîmes, dans le cadre de l'interdisciplinarité. Il est à préciser que l'ensemble des actions conduites sont « séniorisées » par des enseignantes de la filière maïeutique. L'accueil très positif des infirmières scolaires et des directeurs d'établissements est à souligner.

➤ Précisions sur le développement de la pluriprofessionnalité : il est en cours via des enseignements communs entre étudiants en maïeutique de 5^{ème} année et internes en anesthésie de 6^{ème} année utilisant les nouvelles formes de pédagogie (enseignement par simulation, serious game sur l'hémorragie de la délivrance). Ainsi que par l'intermédiaire du service sanitaire qui est effectué sur site en interfiliarité : étudiants en maïeutique de 4^{ème} année, étudiants en médecine de 3^{ème} année et étudiants en sciences infirmières de 2^{ème} année.

Le développement de la pluri professionnalité débute tôt dans notre filière par la participation de nos étudiants au tutorat de Paces dont on sait aujourd'hui qu'il perdurera avec la mise en place de la réforme RIC.

Les étudiants de médecine, de maïeutique, odontologie et de Pharmacie sont pris en charge et formés par les enseignants participants à la structure universitaire du tutorat clairement identifiée sur le site de l'UM par l'ensemble des étudiants et des enseignants. Les enseignantes, directrice et directrice adjointe des sites de formation participent au tutorat pour l'UE 2 BDR-Embryologie et UE Spé Unité Foetoplacentaire. (cf. annexe 2)



Les étudiants sont inscrits l'UE « **formation aux fonctions de tuteur qualifié** » qui comprend deux parties indissociables. Cette UE, permet de valider 6 ECTS pour les deux semestres. Afin de valider cette UE, il convient de valider 3 modules pédagogiques, ainsi constitués par :

- un « Contrôle continu » (assiduité aux formations pédagogiques transversales et disciplinaires, évaluation des activités réelles sur le « terrain » toute l'année universitaire) -Noté sur 40 ;
- la présentation d'un « Mémoire » (selon des normes rédactionnelles enseignées en cours d'année, relatant les activités, les motivations et le vécu du tuteur) Noté sur 20 ;
- et une « Prestation orale » (présentation en cinq minutes d'un sujet, exercice ou QCM exposé en cours d'année par le tuteur lors d'une séance de tutorat) Notée sur 20.
- Chaque module doit être validé indépendamment.
- Pour valider ses deux UE optionnelles, l'étudiant devra avoir obtenu au moins la moyenne à chacun des trois modules, tout(s) module(s) non validé(s)le renvoyant en seconde session pour ce (ou ces) seul(s) module (s).

Ce tutorat est poursuivi dans les années supérieures par une **UE « Engagement étudiant »** où le **compagnonnage inter filières et spécifique filières** est géré par les étudiants dans une structure ADEMMOOS est une association regroupant l'ensemble des élus étudiants de l'UFR Santé de Montpellier-Nîmes. Axée sur 4 grands piliers :

- L'interprofessionnel – en effet, ADEMMOOS regroupe l'ensemble des filières de l'UFR Santé : médecine, sage-femme, orthophonie et orthoptie ;
- L'intersite – les deux sites de Montpellier et Nîmes sont alliés dans un projet commun d'association ;
- Représentation étudiante – autant au niveau local que national les élus s'engagent à représenter leur communauté ;
- Compagnonnage / TutoSup – indispensable à l'assimilation de la démarche clinique, l'apprentissage par les pairs est mis en valeur.

Ce compagnonnage est reconnu par l'université dans le cadre d'une UE libre « Engagement étudiant » validant 3 ECTS/semestre, sur présentation du projet étudiant pour être admis à s'inscrire et validation sur rapport d'activité.

Les enseignants de la filière maïeutique supervisent les activités pédagogiques de formation des étudiants par leurs pairs.



RÉPONSES DES UFR, ECOLES ET INSTITUTS AUX OBSERVATIONS DE L'HCERES SUR L'AUTO-EVALUATION DES FORMATIONS DE L'UM APRES LA VISTE DES EXPERTS DE L'HCERES LE 10 MARS.

Ces réponses ont été formulées suite à la visite des experts de l'HCERES le 10 Mars 2020.

Les UFR, Ecole et Instituts ont donc été sollicités pour rédiger si elles le souhaitent une nouvelle réponse, suite à ces échanges lors des différents ateliers qui se sont tenus l'après-midi du 10 Mars sur le Campus Triolet dans les locaux de l'UM.

Vous trouverez dans cette rubrique la totalité de ces réponses, par UFR, Ecole et Instituts et par mention.

Comme il était préconisé par l'HCERES, les commentaires sur l'évolution des formations ont été en partie intégrés dans les fiches d'identités et de présentation de la future offre de formation. Cependant vous retrouverez dans ce chapitre tous les retours des UFR, Ecole et Instituts.

Bien que les **Masters MEEF** ne soient pas accrédités dans la vague A et l'INSPE étant désormais une composante à part entière de l'UM après dissolution de la COMUE LR, nous faisons état dans ce dossier des réponses au rapport d'auto évaluation pour les masters MEEF de l'UM.

UFR DROIT-Sciences Politiques :

1- Licence en Droit et Masters en général

1.1. Sur la question de l'utilisation du numérique

Une campagne de sensibilisation et de communication a été réalisée auprès de l'équipe pédagogique durant l'année 2019-2020, à laquelle les chargés de TD ont été fortement associés. Un effort a été fait en sens par la grande majorité des enseignants de la Licence en Droit et de masters. Dans la plupart des matières, les plaquettes de TD, des documents à l'attention des étudiants sont mis en ligne sur la plateforme Moodle. Les corrections de séances de travaux dirigés sont également mises en ligne par certaines équipes pédagogiques.

Par ailleurs, la période exceptionnelle résultant de la crise Covid-19 a largement incité à l'utilisation de la plateforme Moodle pour assurer la continuité pédagogique. Outre une large prise de conscience de son intérêt, on peut observer une très importante diversification des outils utilisés : galops d'essai à distance, podcasts pour commenter support de cours ou correction de TD, cours en vidéo ou en live, forum, dépôts de devoirs, Chat, QCM en ligne... Le comité de pilotage de la Licence en Droit a décidé qu'une commission numérique serait mise en place à la sortie de crise afin de promouvoir, grâce aux différents retours d'expériences, les outils numériques de la plateforme.

1.2. Sur la question de l'international et des enseignements de langues

Le dossier adressé n'a peut-être pas suffisamment mis en avant les stages et apprentissages qui sont réalisés à l'étranger par un nombre significatif d'étudiants de M2.

En outre, des réflexions ont été menées au niveau de certains masters (particulièrement dans le domaine du droit des affaires) pour préparer les dossiers des étudiants envisageant de partir à l'étranger (LLM). Pour ce faire, dans la nouvelle offre de formation de certains masters, des certifications en anglais sont obligatoires (Master



DJCE, Droit bancaire et financiers, Droit et fiscalité du patrimoine en particulier) et un accroissement des heures de cours dispensés en anglais est prévu.

1.3. Sur la question des comités de perfectionnement

Une note de cadrage a été adressée par l'équipe décanale à l'attention des responsables de formation de Master afin de rappeler la présence nécessaire d'étudiants et de professionnels du secteur au sein des différents comités de perfectionnement. A cette occasion, il a également été rappelé la nécessité de rédiger des comptes rendus de ces comités.

2. Cas particuliers.

2.1. S'agissant de l'absence de poursuite en doctorat après certains masters (notamment Justice, Procès procédure et Droit pénal et sciences criminelles).

Il s'agit simplement d'un oubli dans le dossier car ces deux formations sont particulièrement dynamiques en la matière (notamment au regard de la part de ces étudiants parmi les doctorants contractuels et ensuite ATER).

2.2. S'agissant de la place de certaines disciplines dans certains masters

- sur la place insuffisante du droit de l'urbanisme dans la mention Droit de l'environnement et urbanisme. Ceci s'explique par l'intitulé de la mention qui place les deux matières sur un pied d'égalité alors que tel n'est pas l'objectif plutôt de ce diplôme (il existe notamment un master de droit immobilier) : en conséquence, l'établissement propose de retenir, pour tenir compte cette spécificité, une mention hors nomenclature intitulée « Droit de l'environnement ».

- Sur la place trop importante du droit des obligations au détriment du droit de la famille et des personnes dans la mention Droit privé, parcours Personnes/Famille. Dans la nouvelle offre de formation soumise à accréditation, il est proposé rattacher le parcours Droit des personnes et de la famille à la mention Droit civil. La nouvelle offre de formation veille à rééquilibrer la maquette. Le parcours est recentré sur les matières qui sont plus en cohérence avec celui-ci.

2.3 S'agissant du chevauchement entre les parcours Droit du commerce international et Contrats internationaux.

Il n'y a en réalité aucun chevauchement : le parcours Contrats internationaux est un diplôme qui est totalement délocalisé à l'Université Saint-Esprit du Kaslik au Liban.

Licence de science politique

Certifiée ISO 9001 depuis 2016, la Licence de science politique est une formation très attractive et particulièrement appréciée par les étudiants. Concernant la maquette 2021-2025, l'offre de formation a été reconstituée en blocs de compétences et de connaissances et modifiée afin de s'ajuster encore mieux aux attentes des étudiants (par exemple : démutualisation du cours de Droit constitutionnel en L1 pour un enseignement juridique plus adapté ; création en L1 de véritables cours d'anglais en petits groupes ; importance accrue accordée à certaines thématiques comme la mondialisation en L2 ; reformulation d'intitulés en L3 pour plus de cohérence globale). De la sorte, la formation entend être encore plus performante.

Bi Licence science po – science éco

Il s'agit d'une demande de création d'une bi-licence qui s'inscrit dans le projet de l'UM de développer des formations pluridisciplinaires, et qui devrait être très attractive compte tenu de la rareté de ce type de formations en France. Offrant les cours fondamentaux dispensés en licence de science économique et de science politique, sur la base d'une mutualisation des cours, cette formation est susceptible de générer des compétences particulièrement appréciées dans nos formations de master de science politique et de science économique.

Master Mention Politiques Publiques – Coopération Internationale et Développement (CID)



La nouvelle offre pédagogique renforce et consolide les acquis de l'ancien parcours *Opérateur en Coopération Internationale et Développement*. La participation des intervenants professionnels est désormais prévue dès le M1, ainsi que la possibilité de stages ciblés. La reconfiguration de l'enseignement théorique en M1 renforce la spécialisation avec un nouveau cours magistral sur la coopération internationale tout en assurant par un ensemble de cours mutualisés une solide base disciplinaire en politiques publiques.

Master Mention Politique comparée – Politique et Action Publique Comparée (PAPC)

La nouvelle maquette redéploie la précédente mouture en s'appuyant sur la mutualisation des enseignements les mieux ajustés à l'objectif de la formation en première année, puis en simplifiant et ajustant ses enseignements de deuxième année vis-à-vis de la politique de site et en renforçant le principe d'ouverture internationale du corps enseignant. S'achevant par la réalisation d'un mémoire de recherche nourri d'une démarche empirique tout en incluant désormais des possibilités de stage, le Master offre un parcours de haut niveau tourné vers les professions s'appuyant sur les acquis de la recherche en sciences sociales ; il constitue la voie privilégiée de poursuite des études au niveau doctoral.

Master Mention Science politique – Métiers des Etudes et du Conseil (CO)

Le Master 2 «Métiers des Etudes et du Conseil» (M2CO) poursuit sur sa lancée en termes de professionnalisation et d'expertise. L'alternance, via l'apprentissage et les contrats de professionnalisation a ainsi été renforcée et la maquette réajustée. L'essentiel des cours et interventions des professionnels a toujours vocation à diffuser les outils et savoir-faire méthodologiques au cœur de ces métiers. Mais elle tient compte aussi des évolutions de ces professions en dispensant de nouveaux cours (marketing territorial, civic tech, communautés on-line), préparant ainsi au mieux les étudiants aux nouveaux enjeux du secteur des études et du conseil.

Faculté d'Education (FdE)

Mise en œuvre des recommandations de l'HCERES consécutives à l'évaluation par l'HCERES de la mention de master Innovation, entreprise, société (parcours EIFFALE)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS : «Le master est une formation complémentaire qui devrait être destinée à des professionnels d'établissements de l'enseignement du second degré à la recherche d'une reconversion thématique. L'ouverture à l'international est une spécificité de la formation et fait, avec son positionnement atypique, son originalité dans la région. Malheureusement, le recrutement à l'étranger est devenu la norme, ce qui pose des questions sur les besoins réels dans le bassin occitan, et dont les faibles résultats (taux de réussite, taux d'abandon, poursuite d'études dans d'autres master) nuit gravement à la renommée du diplôme. Il faut aussi souligner le fait que la formation ne peut pas être considérée un master, et doit obligatoirement s'aligner avec la réglementation en offrant aussi du M1, avec une progression de spécialisation. Il est impératif aussi d'améliorer le suivi du devenir des étudiants et de mettre en place des outils de pilotage intégrant un conseil de perfectionnement et des statistiques sur l'insertion professionnelle des étudiants. Des actions au recrutement et pendant la formation sont nécessaires afin de réduire l'absentéisme des étudiants. Il est finalement essentiel d'assurer une employabilité plus importante ou une poursuite d'étude en doctorat, et la reprise d'études dans d'autres formations de niveau master. »

1. La fiche concernant les observations sur les erreurs factuelles comporte une série de remarques visant à rectifier une interprétation du master sans doute induite par la rédaction du dossier d'accréditation. Le parcours EIFFALE n'a pas été conçu pour former des étudiants déjà titulaires d'un master. Lorsqu'il fonctionnait uniquement en M2, il inscrivait principalement des étudiants ayant obtenu une première année MEEF ayant échoué au concours d'enseignement, ou d'un autre M1 (deux tiers des inscrits) et secondairement des étudiants déjà titulaires d'un M2 (notamment des étudiants étrangers désireux poursuivre leur formation en France et obtenir un diplôme de notre pays).



2. Le dossier d'auto-évaluation réalisé par l'équipe pédagogique mentionnait le souci de se mettre en conformité avec la réglementation en tirant des enseignements des trois années de fonctionnement **en ouvrant un M1, dès la rentrée 2019. Ce qui a été fait.** La maquette a été repensée afin d'organiser une progressivité des enseignements sur quatre semestres et laisser en M2 toute leur place au stage et au mémoire. La commission d'admission en master a sélectionné les étudiants en se donnant pour objectifs :

- d'équilibrer les effectifs des étudiants français et internationaux ;
 - d'améliorer le niveau en langue anglaise et française des étudiants à l'entrée du parcours (renforcement des attendus) ;

La première promotion de M1 est composée de 22 étudiants (dont 9 étrangers et 11 français ; 17 sont recrutés au niveau licence). L'ouverture du M1 vise également à réduire l'absentéisme et à améliorer l'assiduité et la réussite au master.

3. Pour la future accréditation, le travail de réflexion de l'équipe pédagogique a amené l'équipe à concevoir une mention organisée en trois parcours types. Autour d'un socle commun en M1 construit autour de l'ingénierie pédagogique, de l'interculturalité et de la conduite de projets (formation de formateurs, animateurs, médiateurs, conseillers, chefs de projets...), les étudiants pourront progressivement s'orienter vers trois parcours : EIFFALE (enseignement des langues étrangères), ReSoDDESEC (développement durable et santé), MAC (médiation culturelle). Les maquettes pédagogiques favorisent les mises en situation professionnelle, en effet les professionnels prendront part aux enseignements, et, des projets (tutorés) avec les partenaires sont prévus. Ces conditions participent de la finalité professionnalisante du master IES.
4. Afin de développer la mise en conformité du master et de promouvoir une démarche qualité, un conseil de perfectionnement composé conformément à la réglementation se réunira régulièrement. Il exploitera notamment les évaluations systématiques des enseignements qui seront mises en œuvre au niveau de chaque UE ainsi que les informations produites par le suivi de l'insertion professionnelle. Une cellule en charge de l'évaluation des enseignements et du suivi de l'insertion professionnelle sera mise en place au sein du service de la scolarité des étudiants en lien avec les services concernés de l'Université.
5. La réorientation en cours de la mention se traduira également par l'intervention d'un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs. Chacun des trois parcours sera désormais dirigé par un enseignant-chercheur. De même, la part des professionnels sera renforcée. Dès l'année 2019-2020, à titre d'exemple, un ingénieur pédagogique a pris en charge la formation des étudiants en M1 à la mise en œuvre de classes virtuelles.

UFR Sciences (FdS)

Tous les commentaires suite à la visite de l'HCERES ont été insérés dans les DA08 par mention et par parcours.

IAE

Nous présentons dans ce document les observations comme éléments de réponse fournis au rapport transmis par l'HCERES le 28 février pour l'IAE de Montpellier. Nous avons également tenu compte des échanges avec les experts, lors de leur visite du 10 mars.

Pour faciliter la lecture ces observations sont classées dans l'ordre du rapport. Nous avons supprimé toute redite éventuelle.



Master Gestion de Production, Logistique, Achat

Responsable de la mention Jérôme Pouget

La mention Gestion de Production, Logistique, Achat, sera supprimée.

Master Management de l'Innovation

Responsable de la mention Véronique Bessières et Eric Stéphaney

Observation :

Le fondement de la Mention *Management de l'Innovation* n'est pas tant l'entrepreneuriat ni le management de projet mais bien *l'innovation*. Cette mention se décline dans le projet futur autour de 4 parcours : «Création d'entreprises innovantes», «Management de projets innovants», «e-Marketing» et «Management de la Transformation Digitale». L'innovation pour ces quatre parcours est entendue au sens : d'innovation technologique, d'innovation de business model, et d'innovation Marketing.

Cette mention se différencie également sur plusieurs points :

- (1) tout d'abord par les *recrutements*, extrêmement différenciés de ceux de la mention Entrepreneuriat et Management de Projet. A l'intérieur de la Mention, les 4 parcours seront dans le futur recrutés uniquement en double compétence. Par exemple, dans le parcours MPI ne sont admis que des étudiants en double compétence issus des filières technologiques ayant un projet professionnel dans le domaine de l'innovation. En parcours CEI, ne sont admis que les étudiants ayant un projet avéré de création d'entreprise innovante.
- (2) Ce focus sur l'innovation est le fil rouge de tous nos enseignements et activités et permet le maillage technologie – digital – création d'entreprise – stratégie (business model).
- (3) Ce positionnement original nous permet une *approche transversale* de toutes les matières, à travers le projet innovant porté par chaque étudiant (ou groupe d'étudiants selon les cas).
- (4) Il permet de mettre l'accent sur les compétences, tout particulièrement les compétences transversales et les soft skills, qui sont depuis son origine en 2001, le fondement de la pédagogie de la Mention. Cet ensemble d'objectifs, de ressources et de méthodes est cohérent à travers le « chapeau » de l'innovation.
- (5) le programme Disrupt Campus Montpellier est intégré aux 4 parcours de la Mention, un dispositif innovant d'accompagnement de la transformation digitale des entreprises, de toutes organisations au sens large.

En ce qui concerne le Master *Assainissement nucléaire et valorisation des sites industriels* il est prévu une refonte du partenariat avec le CEA dans le cadre du nouveau parcours Management de la Transformation Digitale (qui remplace Management de Projet Web) avec la création d'une option en partenariat avec le INSTN - CEA SACLAY): Management de la Transformation Digitale dans l'Industrie. La nature de cette option sera très différente du parcours ANSVI, avec un accent sur l'innovation digitale.

(cf le schéma général de la mention indiqué dans la réponse au rapport en page 28 du présent document)

Master Management des systèmes d'information, dont le parcours E-marketing pourrait être rattaché à la mention Marketing, vente.

Observation :

Le parcours e-marketing va être dans le futur rattaché à la mention *Management de l'Innovation*. Son rattachement à cette mention s'inscrit dans une approche centrée autour des innovations numériques. Plus qu'un parcours en marketing, il repose sur des compétences transversales : marketing / business model / digital, et a pour objectif une dimension plus stratégique de pilotage des technologies au service des organisations (Entreprises, Musée, Associations...) et de design (compétence de plus en plus attendue pour ce type de profil).



Les synergies avec les autres parcours de la mention sont donc très fortes et une large mutualisation est prévue (cf maquette). Le développement croissant de l'IA, du Big Data, transforme la relation client et les stratégies de communication digitale des entreprises. Ce parcours aura pour objectif de former les étudiants à de nouveaux métiers tournés vers l'usage des innovations numériques en marketing digital.

Enfin, des collaborations ont été déjà mis en œuvre lors dernier quadriennal avec des collaborations entre les parcours MPI, CEI, MPWeb à travers différents projets d'innovation pédagogique notamment le programme Disrupt Campus Montpellier :

<https://digitalstartupchallenge.umontpellier.fr>

Afin de mieux préciser les synergies avec les autres parcours de la Mention *Management de l'Innovation*, le projet prévoit :

- d'aligner les critères de recrutement au sein de la mention en évoluant vers un recrutement intégralement en double compétence.
- de renforcer la mutualisation des 4 parcours présentés précédemment,
- si l'HCERES considère que la visibilité du parcours e-marketing n'est pas assez cohérent par rapport à la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement avec le nom actuel nous pourrions alors proposer un autre nom à ce parcours comme : « Innovations numériques et Marketing digital ».

Il faut noter enfin que les 4 parcours de la mention *MI*, auront une forte mutualisation des UE, ceci conformément à la demande de l'Université de Montpellier :

En S1 : 5 UE sur 5 sont totalement mutualisées

En S2 : 1 UE sur 5 est totalement mutualisée et 3 UE sont partiellement mutualisées

En S3 : 2 UE sur 5 sont totalement mutualisées et 3 UE sont partiellement mutualisées

En S4 : 4 UE sur 5 sont partiellement mutualisées.

Enfin, dans le cadre de la restructuration de la mention, le parcours Management de projet Web change également de nom et devient : Management de la Transformation digitale (MTD). Ce changement correspond à un nouveau positionnement du parcours dans le cadre de la mention et répond en grande partie aux remarques sur le manque de différenciation entre E-Marketing et MPweb dans l'ancien quadriennal.

Ce parcours a pour objectif de former la prochaine génération de managers dans l'accompagnement de la transformation numérique des organisations et des marchés. Ces derniers auront besoin de compétences transversales, analytiques et créatives. Le parcours MTD prépare les étudiants au pilotage de telles transformations en leur proposant à la fois la maîtrise des outils du digital (outils de veille économique, workflow, collaboration visuelle, réseaux sociaux, entre autres) mais aussi en intégrant les innovations numériques dans les enseignements (business models du digital, veille économique, IA & Big Data, etc). Enfin, le développement d'une véritable ouverture d'esprit chez les étudiants sera favorisé par des approches innovantes et entrepreneuriales du management (design thinking, le lean startup, la méthode agile, lego serious play, programme Disrupt Campus Montpellier, etc).

Master Management des Systèmes d'information :

Responsable de la mention Emmanuel Houzé

La Mention Management des Systèmes d'Information se propose de réunir les parcours dont la raison d'être est la transformation digitale. Pour cela, la mention propose à la fois une logique fonctionnelle, centrée sur les principales fonctions de l'entreprise, une logique sectorielle et enfin une logique transversale centrée sur le processus global de la transformation. Dans une logique fonctionnelle, La transformation digitale des processus RH est l'objet du parcours SIRH et celle des outils et processus de contrôle du parcours SICG. Sous un angle fonctionnel, la transformation digitale est centrale dans le parcours IATI au sein des entreprises informatiques et du parcours GPI pour les entreprises industrielles. Enfin, le parcours CMSI englobe l'ensemble du processus de digitalisation des organisations, en permettant aux étudiants de manager des projets concernant l'ensemble des processus métiers de la phase d'analyse du besoin jusqu'au déploiement concret des solutions. Le parcours SIAD, dans une même logique transversale, permet de faciliter le management global de la transformation digitale au moyen de l'intelligence artificielle et du Big Data, en alliant les compétences mathématique, algorithmique, informatique et managériales. Pour cela, la mention s'appuie sur une double compétence entre le management et les technologies de l'information, permises par des étudiants scientifiques ou technologues.



Concernant l'évaluation :

Nous tenons dans un premier temps à apporter la correction suivante :

- Le Master de Gestion de Projets Industriels, en collaboration avec le département de mécanique de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, est un parcours IAE (et non pas FDS). GPI est le parcours du diplôme IAE qu'obtiennent les étudiants avec en même temps que le diplôme du parcours Conception et Développement de Produits Industriels de la FDS (double diplomation).

Master Management et Administration des Entreprises

Responsable de la mention Philippe Auriel

Le parcours « Entrepreneurat-Direction d'entreprise » est abandonné et repositionné en « Manager de Business Unit fonctionnelle »

Les difficultés rencontrées (baisse des effectifs, cohérence avec l'offre globale de formation à Montpellier) nous conduisent à arrêter ce parcours pour le prochain contrat. Il sera repositionné en « Manager de Business Unit fonctionnelle ». Ce métier est de plus en plus prisé des entreprises (plus de 150 offres d'emploi en Occitanie sur indeed.fr). Le responsable d'un centre de profit *fonctionnel* doit s'appuyer sur sa double compétence car il se trouve à l'intersection d'un secteur (Informatique, Energie, Qualité, BTP, ...) et d'une fonction (production, recherche et développement, approvisionnement, etc.). Son responsable doit nécessairement mobiliser des compétences techniques spécifiques de type « ingénieur ») et des compétences managériales généralistes afin d'assurer la rentabilité du centre de profit, donc en parfaite adéquation avec l'objectif du MAE de Montpellier.

Master Management Sectoriel

Responsable de la mention Jérôme Pouget et Christine Marsal

Le manque de visibilité de la mention management sectoriel

La mention répond à des attentes sectorielles (secteur bancaire/ groupe la poste) et c'est à ce titre que le nom de la mention a été choisi. Dans le même temps, et pour renforcer la cohérence de la mention sectorielle, la mention GPLA a été supprimée.

La dimension internationale est limitée

Nous tentons de limiter le court-termisme qui n'est pour nous qu'apparent puisque nous restons en veille économique et sociale des grandes évolutions des métiers de la banque de détail et plus globalement de la digitalisation des services.

Cependant, les remarques formulées nous incitent à proposer des modifications suivantes : au moins deux cours dispensés en langue anglaise pour le Master VOBA.

Dans le même temps, le parcours « manager d'équipe » prévoit dans la un module de 4ECTS permettra aux apprentis de suivre des enseignements à l'étranger en langue anglaise, et de visiter des entreprises locales.

La dénomination du parcours Manager commercial est trop générale

Il est question de modifier cet intitulé pour mieux rendre compte de la dimension gestion d'équipe. Ce changement tient compte des mutations liées aux métiers du management opérationnel et d'équipe. La réforme de l'apprentissage nous pousse avec notre partenaire Formaposte, à diversifier les emplois occupés tant durant la période d'apprentissage qu'à la sortie du diplôme.



La dénomination du second parcours mériterait d'être actualisée pour parler de vente omni-canal banque et assurance.

Cette dénomination VOBA est effectivement envisagée

La représentation des enseignants-chercheurs en M2 paraît cependant un peu faible pour une formation universitaire.

La spécialisation du M2 implique que les intervenants professionnels soient plus nombreux, nous tentons de maintenir un équilibre minimum qui satisfasse à la fois les partenaires de la formation et les exigences liées à l'obtention d'un master

Commentaire sur la poursuite d'études dans les deux parcours

Les poursuites d'études concernent effectivement un à deux étudiants maximum par an, sur les 5 dernières années, nous avons eu 2 étudiants qui ont préparé le concours d'entrée à l'école de sous-officier de la Gendarmerie, une étudiante qui a réussi le concours banque de France, un étudiant qui a poursuivi dans une école parisienne, une étudiante qui a poursuivi dans une formation pour gérer une succursale de conseils en assurances. Une poursuite d'étude en doctorat (actuellement 2^e année de thèse), un étudiant qui a basculé d'un parcours à un autre.

Analyse des perspectives et recommandations :

Par ailleurs, l'absence de dimension internationale est un risque pour l'employabilité des étudiants à moyen terme. Si tel est le cas, il conviendrait de développer quelques cours (théorie des organisations, management, simulation de gestion par exemple) en langue anglaise et de commencer à nouer des partenariats avec une/des universités étrangères.

Pour le parcours banque, ce dialogue est récurrent depuis 6 ans, certains partenaires bancaires ont pris conscience des enjeux de renforcer les formations dans une optique 'employabilité à long terme et donc au-delà des besoins immédiats du secteur.

Il existe des cours dispensés en anglais au sein de l'IAE, un niveau minimum de langue vivante est requis pour l'admission. La mise en place d'un ou deux cours sera effective dans le prochain quadriennal.

La mise en place d'un portefeuille de compétences se fera dans la mention Management sectoriel et dans les deux parcours. La responsable de mention a suivi et suit d'assez près les attentes en la matière (formation portefeuille de compétences étudiant, benchmarking avec la licence professionnelle IUT de Montpellier, mise en place d'un modèle de syllabus incluant les compétences visées pour chaque ECUE etc...

IPAG

Pour la Licence d'Administration publique : rien à ajouter

Pour le Master mention Administration publique, parcours Carrières supérieures de l'État : La création d'un deuxième parcours (parcours Carrières supérieures de l'État) au sein de la mention existante est également justifiée par la recommandation délivrée par l'HCERES dans son rapport d'évaluation selon laquelle « la seconde évolution pourrait être opérée par la diversification du parcours de master 2 pour l'instant limité au domaine de la santé ».

Le parcours « Carrières supérieures de l'État », par sa généralité, y répond directement en visant l'ensemble du spectre des concours A/A+ de l'État.

IUT Nîmes

Il s'agit ici d'un complément d'observation.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION, parcours TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT (p. 155)

« Aucune dotation horaire n'est dédiée aux enseignements en travaux pratiques bien que l'effectif réduit à 15 étudiants le permette aisément ».

→ La licence professionnelle « Travaux Publics et Environnement » est entièrement organisée en Cours/TD, nous devrions plutôt dire qu'elle est organisée en BE complétés de cours le cas échéant. En effet, l'effectif réduit de la licence se prête aisément à cette organisation qui est plébiscitée par l'ensemble des enseignants, professionnels compris. Cette structure permet de travailler dans un format réel et professionnalisant. Il est vrai qu'on pourrait croire qu'aucun TP n'est prévu, mais en réalité tout est TP (ou BE).



	Parcours TRAVAUX	Parcours GÉOMÈTRE
UE 1 SCIENCES		
Ouvrages béton armé et Construction mixte		x
Géotechnique 1	x	x
Géotechnique 2	x	x
Topographie GPS	x	
Topographie Scanner	x	x
Routes	x	x
UE 2 TECHNOLOGIE		
Eco - Construction	x	x
Gestion des eaux usées	x	x
Gestion des eaux pluviales	x	x
UE 3 CHANTIER		
Conduite de travaux	x	x
Planning et gestion	x	x
Terrassement	x	x
Communication et Management	x	x
Anglais	x	x
UE 4 NORMES		
Droit du travail	x	x
Normes	x	x
UE 4 PROJETS ENTREPRISE		
Projets tutorés	x	x
Projet de fin d'études	x	x
Notation Entreprise	x	x

« Les désignations des UE ne sont pas très explicites au regard des domaines professionnels ciblés. Ceci génère une faible lisibilité pour des candidats. Les éléments constitutifs des UE ne sont pas présentés. Aucune référence n'est faite à des enseignement de communication et d'anglais ».

→ Le rapport d'évaluation n'a présenté la formation qu'au niveau des UE. Voici le contenu de la formation avec une granularité de l'ordre du module :

Le contenu des UE est ainsi visible. Nous pouvons remarquer que les modules d'anglais et de communication et management (en français) sont proposés.

La maquette pédagogique inclut au sein de l'UE 1 des éléments constitutifs pour la remise à niveau destinée aux étudiants de BTS et de DUT Génie Civil (DUT Génie Civil – Construction Durable). Il s'agit davantage de voie de spécialisation que de remise à niveau. En effet, les étudiants issus de L2 ne sont pas pris en considération. Enfin, la remise à niveau d'étudiants diplômés d'un DUT GC-CD au sein d'une LP hébergée par l'IUT est incohérente.

« L'UE 4 désigné PROJET – ENTREPRISE fusionne les aspects relatifs au projet tutoré et les missions en entreprise. L'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle stipule clairement que le stage (mission en entreprise dans le cas de l'alternance) et le projet tutoré constituent chacun une unité d'enseignement. A ce titre, la décomposition des UE n'est pas en conformité avec l'environnement réglementaire. »

→ Cette erreur a été corrigée dans le dossier d'accréditation déposé antérieurement à cette évaluation.

« Le rythme de l'alternance n'est pas précisé dans le dossier d'auto-évaluation. »

→ Le rythme de l'alternance est de 5 semaines en entreprises suivies de 4 semaines de cours.



« Aucun enseignant-chercheur n'est associé à la formation. La grande majorité des enseignements est assurée par des vacataires professionnels. A ces titres, cette LP ne relève plus d'une formation universitaire, mais davantage d'une spécialisation professionnelle pour des étudiants de BTS déjà spécialisés. »

→ Le rapport d'évaluation évoque ce point en précisant que des pistes d'amélioration.

« L'absence d'éléments factuels évoqués ci-dessus met en évidence un pilotage sans approche prospective et d'objet d'amélioration continue. »

→ La structure de la GED ne permettant pas d'ajouter de pièces annexes, les compte-rendu des conseils de perfectionnement n'ont pas pu être transmis.

MOMA

Précisions sur l'avis global

La dimension internationale est assez peu présente au rang des finalités affichées par les licences générales. Seule la licence gestion propose au sein du parcours « International management » une véritable ouverture internationale.

L'échelon international, bien que présent, demeure en-deçà de ce qu'il devrait être.

La licence Gestion propose des cours de spécialité en anglais dès la L2 et dans tous les parcours en L3. Des cours de spécialité existent également dans tous les masters de MOMA (M1 et M2).

Les formations en économie-gestion sont portées par un grand nombre de composantes, ce qui peut nuire à leur visibilité

En ce qui concerne l'IAE et MOMA, les formations proposées sont complémentaires. Il existe toutefois une collaboration entre les deux composantes pour certains diplômes.

Certains diplômes sont co-accrédités (le master recherche et études en management par exemple).

Dans la prochaine offre de formation, deux parcours de master de la mention « management public » (« management public territorial » proposé par MOMA et « MUTI » proposé par l'IAE) proposeront un M1 mutualisé.

En ce qui concerne la *prochaine offre de formation*, tous les diplômes de MOMA seront organisés selon les principes de l'approche par compétences.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

I - Observations

A- Observations sur les points faibles de la mention soulevés dans le rapport :

- 4 Une insertion professionnelle faible, notamment pour le parcours MOSL.
- 5 Un pilotage transversal des parcours inexistant, ce qui ne facilite pas l'échange de bonnes pratiques entre les parcours.
- 6 Un parcours Management des TPE/PME trop généraliste pour une LP.



1 – Le secteur du management des organisations de sports et loisirs fait office de « niche » en région Occitanie, ce qui explique une insertion professionnelle faible pour ce parcours. S'agissant du parcours CSAPE, sont ouvertes est trop récente pour pouvoir en apprécier l'impact sur l'emploi des diplômés. Les titulaires du parcours MTPE/PME obtiennent en grande majorité un emploi après l'obtention de leur diplôme. Le parcours CSAPE est ouvert seulement depuis septembre 2018. Ce parcours monte progressivement en puissance (8 étudiants à la rentrée 2018, 13 étudiants à la rentrée 2019). Le suivi des insertions professionnelles est opérationnel mais ne donne pas d'indications pertinentes au regard du peu de recul après seulement un an d'existence et 6 étudiants diplômés. Il sera bien sûr poursuivi avec des questionnaires à 6/12 et 18 mois post formation.

2 - L'absence de pilotage transversal des parcours composant la mention s'explique principalement par le fait que les formations sont proposées sur trois sites éloignés géographiquement et que la périodicité des enseignements et évaluations n'est pas la même. La préconisation faite dans le rapport d'évaluation semble donc difficile à mettre en œuvre. Afin de remédier à cette difficulté, il est prévu que le parcours Management des TPE/PME soit rattaché à une autre mention de licence professionnelle proposée par l'Institut Montpellier Management à compter du prochain quinquennal (« Métiers de l'entrepreneuriat »).

3 - Le parcours Management des TPE/PME, tout en étant généraliste, reste orienté vers la professionnalisation accrue des étudiants, notamment grâce à un rythme d'alternance adapté au recrutement local, à l'intervention de professionnels dans la formation et à l'accent mis sur les rapports d'activité et de projet tuteuré. Au travers du suivi des apprentis et stagiaires effectué par le responsable pédagogique, il apparaît que les entreprises sont sensibles au caractère généraliste des savoirs et compétences, d'autant plus dans les TPE/PME car les besoins et missions ne peuvent pas tous être couverts, faute de moyens pour pouvoir employer des salariés spécialisés. La recommandation d'intégrer ce parcours dans la filière gestion pourrait remettre en cause l'attrait des entreprises et des étudiants pour cette formation, car la professionnalisation reposerait alors uniquement sur un stage, et non sur une alternance comme c'est actuellement le cas en licence professionnelle.

B- Observations sur les points spécifiques aux parcours soulevés dans le rapport :

1- S'agissant du parcours MOSL :

1.2 Sur le volet Pilotage : Les modalités du parcours de recherche d'un contrat par apprentissage (livret) vont être complétées par le chargé de développement de l'apprentissage des TRE

1.3 Sur le volet Résultats constatés : Les effectifs sont plus faibles via la demande de l'université de Montpellier de passer exclusivement par apprentissage et via le secteur de niche du sport en Occitanie

1.4 Sur les recommandations :

- Il est envisagé d'établir une convention de partenariat avec Nîmes Métropole engagé sur le développement du tourisme sportif labélisé via les politiques d'aménagement territoriales ;
- La maquette est en cours d'évaluation de compétences transposables à d'autres secteurs (hôtellerie de plein air, centre de loisirs, stage de vacances ...) ;
- Un partenariat est envisagé avec la maison du sport santé inaugurée en janvier 2020 sur Nîmes et les formations Staps UNIMES.

2- S'agissant du parcours CSAPE : le supplément au diplôme n'a pu être élaboré en temps voulu par les services administratifs de la composante car la formation n'existe que depuis la dernière rentrée.

3- S'agissant du parcours MTPE/PME : La concurrence de ce parcours avec d'autres formations ne suscite pas de difficultés s'agissant du recrutement des apprentis et des diplômés après l'obtention de leur diplôme. En effet, il s'agit d'un recrutement local en raison du rythme spécifique d'alternance (2 jours/3 jours). Les apprentis formés dans les entreprises locales sont souvent embauchés à l'issue de la formation.

II - Pistes d'améliorations pour la mention

1- Un conseil de perfectionnement unique pour la mention sera envisagé, tout en tenant compte du fait que le parcours Management des TPE/PME sera rattaché à la mention « Métiers de l'entrepreneuriat » à compter du prochain quinquennal.



2- Les parcours trop ciblés seront repensés de façon à diversifier les compétences et les débouchés (MOSL), tandis que le parcours Management des TPE/PME sera rattaché à une autre mention, plus généraliste. L'ouverture récente du parcours CSAPE ne permet pas d'envisager une évolution de la maquette pour l'instant.

3- Le suivi de l'insertion professionnelle de chaque parcours sera renforcé.

4- Les partenariats avec le milieu socio-économique des parcours seront développés.

MASTER MENTION MARKETING VENTE

Compléments d'informations sur le master Commerce et vente dans les industries agroalimentaires

Concernant le rapport HCERES sur la mention Marketing, Vente et plus particulièrement sur CVIA :

- Observation p 2 "Exception faite du M2 CVIA qui ne mentionne explicitement qu'un seul enseignant-chercheur en sciences de gestion, l'équilibre enseignant-chercheur/intervenants professionnels est assuré." : 3 E-C interviennent en plus des 3 responsables pédagogiques + 1 professeur certifié en informatique, sur un total de 24 intervenants (incluant les langues). Par ailleurs, l'ensemble des E-C intervenant dans la formation (M1 et M2) se mobilise pour les encadrements des mémoires de M2.

Remarque sur le responsable de mention marketing-vente : « Il n'est mentionné nulle part de responsable de mention et l'on ne peut que supposer que le responsable de pôle joue ce rôle. » Oui effectivement, Gilles N'Goala (Pr) est responsable de la mention marketing-vente.

Remarque sur les taux d'insertion à 6 mois : Ceux-ci sont variables selon les parcours-types (métiers et secteurs d'activités), le poids de l'apprentissage et de la formation continue dans la formation et selon les années, avec notamment pour la promotion 2017-2018 un taux d'insertion moyen de 79% (70,6% pour la promotion M2 MIT).

Promotion 2017-2018	A Obtenu un emploi (depuis l'obtention du M2)	N'a pas obtenu un emploi (depuis l'obtention du M2)	Total	Taux d'obtention d'un emploi (depuis l'obtention du M2) *
CVIA	14	2	16	87.5%
DMRC	13	7	20	65%
MDEC	27	6	33	81.8%
MDEC-EL	35	11	46	76.1%
MIT	12	5	17	70.6%
MMC	16	2	18	88.9%
MSL	9	5	14	64.3%
MSPM	17	7	24	70.8%
TOTAL	312	83	395	79% *

*Enquête réalisée entre avril et juin 2019

Mention Marketing – Vente – Evolution de la mention en 2021 - 2025

Pour la prochaine accréditation, la mention « marketing-vente » comprendra cinq parcours (au lieu de 8) et auront un fonctionnement davantage intégré, en particulier sur les cours fondamentaux en master 1 :

- Marketing Innovation et Territoires (responsable : Gilles N'Goala),
- Marketing du sport et des loisirs (Responsable : Arnaud Maes),
- Commerce des vins (Responsables : Sarah Mussol et Isabelle Bories-Azeau, et du côté de Montpellier Supagro : Foued Cheriet),
- Marketing et communication intégrée (anciennement Marketing Médias et Communication ; Responsables : Marie-Christine Lichtlé et Pauline Folcher),



- Marketing et Data analytics (anciennement dataming et relation client, Responsables : Andréas Munzel et Hugues Fournel).

Trois parcours de master seront réorientés vers le management commercial et seront proposés sous la mention « management » :

- Commerce et Vente dans les industries agroalimentaires (CVIA, responsable : Philippe Abrard, avec du côté de Montpellier supagro : Florent Saucède et Louis-Antoine Saisset),
- Management et Business Development (anciennement Marketing et Business Development, Responsables : Estelle Pellegrin-Boucher et Karine Garcia),
- Management et communication des produits et des marques (anciennement management stratégique des produits et des marques ; responsable : Martine Monthebert).

MASTER MANAGEMENT DES PME-PMI

Evolution de la formation en réponse aux commentaires des évaluateur de l'HCERES :

- 1- Dans le cadre du prochain contrat, l'UM (MOMA) ne redemande pas la co-accréditation du parcours MITE (UPV) qui sera rattaché à une autre mention.
- 2- Pour répondre à la difficulté de recrutement de candidats à l'entrée pour le parcours « Transmission et développement des PME », ce parcours a été transformé en « Direction Générale de PME » ce qui correspond à la fois à un rattachement plus clair à la mention « Management des PME-PMI » et à une très forte demande des entreprises (localement et au niveau national).
- 3- La nouvelle offre de formation a été conçue par blocs de compétences.

UFR PHARMACIE

DGSP2 et DGSP3

Nous avons pris connaissance des commentaires et recommandations concernant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Nous tenons à remercier vivement les experts pour leurs commentaires qui nous aideront à améliorer significativement notre offre de formation.

Nous souhaitons préciser que nous procédons actuellement à un rééquilibrage du volume horaire des cours magistraux par rapport à celui de l'enseignement pratique et dirigé, dans les deux années. Cela correspond à une évolution nécessaire des maquettes et à une demande de nos étudiants.

Nous réfléchissons parallèlement à l'évolution des modalités d'enseignement, notamment sur la question de la place du numérique et à une meilleure intégration/coordination des enseignements disciplinaires en lien avec la création d'UE permettant d'agréger des compétences transversales dans un domaine donné.

Enfin, nous souscrivons totalement à la mise en place d'un conseil de perfectionnement, dans l'objectif d'une démarche d'amélioration continue de nos pratiques pédagogiques.

UFR ODONTOLOGIE

Synthèse et Compléments de réponse - Evaluation HCERES – 2019



A la suite de l'évaluation produite par l'HCERES concernant la faculté d'odontologie de Montpellier, une synthèse répondant aux erreurs de lecture et d'interprétation (2 pages) a été transmise par l'Université en réponse à une partie des appréciations du jury de l'HCERES. Cette synthèse qui vous est transmise ici, est issue du document complet de réponses présent dans la première rubrique. Nous pouvons transmettre également tous les tableaux cités.

Pilotage : (Voir schéma en Annexe 1)

Tout au long de la restitution d'expertise, ce point sur le pilotage a paru comme méritant des précisions que nous apportons ci-après

La faculté d'odontologie dispose d'une organisation hiérarchique avec **deux vices-doyens** (un vice-doyen étudiants et un vice-doyen enseignants), **un directeur des études** avec des chargés de missions depuis la prise de fonction décanale du Doyen Valcarcel. Deux chargés de mission Recherche et perfectionnement. Ils constituent un bureau de direction qui assure avec le directeur administratif le pilotage complet de l'établissement avec une organisation dédiée à :

La formation initiale et continue avec :

- **Un directeur des études responsable de la commission des études, de la pédagogie**, et de l'innovation de 27 membres et de la synergie avec 4 chargés de missions respectivement pour les enseignements transversaux, la qualité de la formation et la formation continue et les relations internationales). Le directeur des Etudes a en charge la mise en œuvre, chaque année, des évaluations des enseignements par les étudiants.

- **Un conseil de perfectionnement dirigé par un professionnel non académique et co-dirigé par un enseignant** composé de 17 membres dont 50% parmi des professionnels du monde de la santé mais aussi d'autres secteurs et du Vice-Doyen Etudiant permet d'éclairer les enseignements au plus près de la réalité notamment sur les conditions de travail et d'insertion professionnelle en cabinet.

- **Une commission pédagogique d'équivalence des Formations** pour les reconnaissances de titres et de grade présidée par le doyen.

- **Une commission de la formation continue** avec deux chargés de missions, l'équipe directoriale et les enseignants tournée vers la promotion et la valorisation des diplômés d'établissement sur les formations d'excellence et en pointe comme celle en CFAO.

La formation par La recherche avec :

- **La commission recherche présidée par une enseignante PU-PH chargée de mission, présidente d'université honoraire** avec 20 membres composée de membres extérieurs en relations avec les deux laboratoires (LBN et DREDS) en lien avec la faculté. Cette commission assure le suivi et la valorisation de notre recherche au sein des instances universitaires et hospitalières.

La qualité de vie académique avec :

- **La cellule écoute dirigé par un enseignant MCUPH, un personnel BIATS et le Vice-Doyen étudiant.**

Elle est en charge de recevoir les alertes des tous les types d'utilisateurs, de personnels enseignants ou administratifs dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux.

- **Une commission locale Hygiène-sécurité et conditions de travail** présidée par le doyen.

- **Une assemblée consultative des professeurs** co-présidée par le Doyen et le Vice-Doyen enseignant

- **Une commission des relations internationales** dirigée par deux enseignants MCUPH.

- **Une communication interne et externe est assurée** sous divers formats, animée et dirigée par l'équipe directoriale.

Structuration de la Formation – Effectifs

L'Université et la Faculté consentent des efforts particuliers sur la mise en place d'enseignements de simulation haptique, numérique et à distance. Un investissement continu et important dans le domaine de la simulation représentant plus d'1 millions d'euros d'investissement et autant de dynamisme des enseignants via les nouveaux usages numériques (enseignements hybrides et certification PIX, linguistique, initiation recherche institués dès l'application de la réforme licence en avril 2019). Une évaluation de l'étudiant est faite tout au long de sa formation principalement pré-clinique et clinique avec des grilles définies par les enseignants. L'auto-évaluation existe mais reste perfectible.

La formation fait appel à plus de 66% de travaux pratiques – travaux dirigés en DFGSO et 56% de stages cliniques et hors CHU en DFAQO et pour 82% en DFTCC avec une organisation de la formation proposée par la commission des



études, de la Pédagogie et de l'Innovation pédagogique chaque année avec une évaluation des connaissances, des compétences et des stages précliniques et cliniques graduelles, exprimés dans le détail de nos MCC et transcrites dans divers outils (carnet de stage, contrat de réussite de l'étudiant via une commission dédiée depuis 2019). Les évaluations font l'objet de décisions par des jurys avec un président. Un jury par année, composé par des enseignants titulaires, et voté par le conseil de Faculté et validés par les instances universitaires. Les sujets des examens sont tous validés par les commissions de choix de sujets, dirigées par les présidents de jurys.

Le volume horaire de formation par étudiant est présenté ci-après (*Voir schéma en Annexe 2*). Le volume « clinique » ayant été compris comme non conforme car il correspondait au volume total de la formation offert pour tous les étudiants et non par étudiant peut ainsi être mieux expliqué.

- Ainsi, en DFGSO, le volume total d'heures d'enseignements par étudiant est de 917 heures en DFGSO2 et 806 heures en DFGSO3, soit une moyenne de **33 heures de formation par semaine sur 4 fois 13 semaines (S1-S2-S3-S4)**.

- Pour les DFASO, le volume total d'heures d'enseignement par étudiant est de 832 heures en DFASO1 et de 932 heures en DFASO2, soit une moyenne de 20 heures de formation par semaine car il faut les rapporter, non pas à des semestres de 13 semaines (S1-S2-S3-S4), mais à 88 semaines d'activités de formation et exercice clinique au CSERD. On réalise ainsi 989 heures de formation clinique sur 1764 heures totales de formation en DFASO (56% du temps). **Un carnet de stage et des évaluations via un logiciel clinique pédagogique LOGOS permettent une évaluation précise de l'étudiant.**

- Enfin, pour les DFTCC, le volume total d'heures par étudiant est de 990 heures, soit une moyenne de 28 heures par semaine sur 36 semaines d'activités de formation et exercice clinique. Ainsi, 915 heures de formation clinique sur 990 heures en DFTCC sont réalisées par étudiant (82% du temps). **Lors de la formation clinique, un carnet de stage, des conventions de stage hors CSERD et des évaluations via un logiciel clinique pédagogique LOGOS avec une appréciation acte par acte.** A cela s'ajoute 250 heures de stage actif en immersion clinique chez un praticien libéral, maître de stage agréé.

Le niveau d'insertion professionnelle est de 100% dès la sortie après la thèse avec un déficit en professionnel de santé en odontologie connu selon les régions.

MASTERS MEEF

Commentaires faisant suite à l'évaluation par le HCERES des quatre mentions de master MEEF

Nous remercions le comité d'expertise du HCERES pour la grande qualité et la richesse des évaluations réalisées. Cette expertise a bien identifié les points forts et faibles, ces derniers étant souvent dus (mais pas exclusivement) aux contraintes particulières de ces masters MEEF : existence d'un concours en M1 et d'étudiants en alternance en écoles, collèges et lycées dans l'académie en M2.

En complément des évaluations, nous souhaitons faire les commentaires suivants :

Organisation générale :

L'INSPE, en partenariat avec 7 composantes, instituts ou département des universités de l'académie, dont la Faculté d'Éducation (qui est elle-même une composante de l'Université de Montpellier) met en œuvre le champ de formation « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) à travers les quatre mentions de master. La Faculté d'Education met en œuvre les mentions MEEF « 1^{er} degré », « Encadrement Educatif » et « Pratiques et Ingénierie de la Formation ». Les parcours de la mention MEEF du 2nd degré sont mis en œuvre par l'une des UFR partenaires en lien avec la Faculté d'Education pour les sites de Montpellier et Nîmes.

Adossement de la formation à la recherche :

L'adossement de la formation à la recherche est bien pris en compte par l'évaluation du HCERES. Il bénéficie aux quatre mentions de master MEEF et ceci dans tous les parcours, y compris le parcours « ESEC » de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation ».

Caractère académique et pluriel de la formation :



L'évaluation du HCERES a très bien pris en compte le caractère pluriel de la formation. Nous souhaitons uniquement préciser que les maquettes des trois premières mentions de master MEEF sont conçues au niveau académique et dans un cadre pluriel. Elles impliquent toutes un inspecteur référent du parcours. Lorsqu'un parcours ou une mention est proposé sur plusieurs sites, les maquettes de la formation sont identiques, et les équipes pédagogiques travaillent au niveau académique. Le contenu de ces maquettes est détaillé sur le site web de l'INSPE et communiqué par les équipes pédagogiques aux étudiants.

Un responsable de parcours coordonne le travail de l'équipe plurielle. Chaque mention est également coordonnée par un ou plusieurs responsables, y compris la mention PIF qui est coordonnée par Serge Leblanc (professeur des universités).

Étudiants en reconversion :

Les étudiants en reconversion se trouvent soit en M1 soit en M2. En M1 ils préparent le concours. En M2, ils arrivent après la réussite d'un concours de recrutement. Ils sont alors fonctionnaires stagiaires et suivent une formation adaptée tenant compte de leurs acquis professionnels. Nous réalisons des validations d'acquis et nous leur proposons un parcours adapté. Ils bénéficient donc de mesures particulières intégrant leur cursus initial.

Taux de réussite en M1 MEEF

L'apparente faiblesse du taux de réussite en M1 MEEF dans les deux premières mentions (de l'ordre de 65% en M1 MEEF et 57% en M2 MEEF) s'explique de la façon suivante :

- L'exigence de la formation : elle s'adresse à de futurs enseignants qui doivent développer un large spectre de compétences.
- La présence en M1 MEEF d'étudiants déjà titulaires d'un M1 dont l'objectif est de préparer le concours et pas nécessairement de réussir le M1 MEEF.

Tronc commun :

Il existe un tronc commun au niveau de chaque mention, la mention MEEF « Encadrement Éducatif » mutualisant le tronc commun en M2 avec la mention MEEF « 2nd degré ». De plus, une ou deux journées de formation communes aux trois premières mentions sont organisées tous les ans sur des thématiques transversales. Ces journées sont difficiles à organiser du fait des effectifs élevés mais aussi des périodes d'alternance différentes dans les 1^{er} et 2nd degrés. Cependant, même si les étudiants ne sont pas toujours réunis du fait de leurs effectifs et des contraintes liées aux stages, une partie importante du contenu de la formation du tronc commun est commune aux trois premières mentions du masters MEEF : par exemple, les valeurs qui fondent le système éducatif dans la démocratie française, l'école de la République, l'éthique professionnelle, les inégalités sociales et géographiques à l'école et les enjeux de l'éducation prioritaire, les inégalités de genre. L'ensemble des étudiants des trois premières mentions reçoit par conséquent un enseignement commun.

Numérique :

Le numérique est bien présent dans la formation mais n'est pas assez visible particulièrement dans la mention second degré. Pour le prochain contrat, chaque parcours identifiera clairement les objectifs de la formation en matière de numérique, afin que les étudiants soient conscients des compétences attendues en fin de formation. Les conseils de perfectionnement analyseront tout particulièrement cet aspect à l'avenir.

Langue vivante étrangère :

Tous les parcours proposent un enseignement de langue vivante étrangère (LVE). L'anglais est proposé ainsi qu'un éventail de langues (allemand ,espagnol, italien).

Évolution de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation :

L'évaluation de l'HCERES conforte l'analyse faite dans le dossier d'auto évaluation. Les nouvelles maquettes proposées comprendront un M1 construit autour d'un tronc commun à l'ensemble des parcours qui permettra une spécialisation progressive afin d'assurer une meilleure réussite des étudiants. Toutes les UE du S1 et deux UE du S2 composeront ce tronc commun (recherche, LV, culture commune de l'institution scolaire). Un parcours nouveau autour de la didactique de l'enseignement du français et des humanités sera proposé. Un conseil de perfectionnement spécifique sera mis en place. Quant au parcours ESEC, il rejoindra la mention de master « Innovation, entreprise, société ».

Mobilité internationale :

Une mobilité internationale est proposée dans la mention MEEF « 1^{er} degré » pour les étudiants inscrits en M2 dans le parcours des non lauréats au concours. La nouvelle réforme permettra d'envisager d'en proposer dans les différentes mentions.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

